

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PAYS DU SUD :
COOPÉRATIVE AGRICOLE BIOLOGIQUE LIBANAISE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR
KHALIL ROUKOZ

AVRIL 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je remercie sincèrement Corinne Gendron pour son encadrement qui m'a permis de rédiger ce mémoire. Grâce à ses recommandations pertinentes et ses commentaires rigoureux, j'ai réussi à faire de ce mémoire ce qu'il est aujourd'hui. Je serais toujours reconnaissant de la formation que j'ai reçue au sein la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable et je tiens à exprimer ma gratitude pour tous ses membres qui m'ont donné la chance de structurer et de bonifier ma pensée. Particulièrement, je remercie Marie-France Turcotte parce qu'elle m'a toujours incité à pousser ma réflexion jusqu'au bout et Haykel Najlaoui qui m'a fourni un soutien exceptionnel durant le processus d'analyse de mes données. Des remerciements sincères également à Patrick Béron qui a été une grande inspiration et un grand soutien dans l'élaboration de mon projet de recherche et je tiens à exprimer ma gratitude à tout le personnel de Vision Mondiale. Merci à mes amis pour le soutien moral, pour la stimulation intellectuelle et pour le coup de main de dernière minute. La liste est très longue mais je tiens à citer Charbel Touma, Jean Gerges, Maha Saadé, Tony Feghali, Pamela Nakouzi, Karmen Kozah, Georges Roukos, Marie-Joëlle Fluet et Benoît Richer. Ma gratitude s'étend aussi à ma famille pour leur support moral et financier sans lequel je ne serais pas aujourd'hui en phase finale d'obtention de la maîtrise. Merci à Carla Abou Arraj pour son amour et sa compréhension.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTES DE FIGURES.....	vii
LISTE DES ACRONYMES	viii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION.....	1
UNE PERSPECTIVE CRITIQUE SUR LA CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
CHAPITRE I.....	7
LA CONCEPTION TRIPOLAIRE HIÉRARCHISÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
1.1. Origine et évolution du concept de développement	7
1.2. Le développement durable selon le rapport de Brundtland.....	12
1.2.1. Les orientations politiques	14
1.2.2. Impératifs stratégiques	16
1.3. Les différentes conceptions du développement durable.....	19
CHAPITRE II.....	22
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
2.1. Agriculture durable	23
2.2. Agriculture biologique	24
2.2.1. Biologique et conventionnelle : la dimension environnementale.....	27
2.2.2. Biologique et conventionnelle : la dimension socio-économique.....	32
CHAPITRE III	39
MÉTHODOLOGIE : ÉTUDE DE CAS ET ANALYSE DE CONTENU THÉMATIQUE	
3.1. Collecte de données.....	40
3.1.1. Observation-participante	40
3.1.2. L'entrevue semi-dirigée comme technique de collecte de données	41
3.2. L'analyse des représentations sociales.....	47
3.2.1. L'analyse de contenu thématique	48
3.2.2. La codification et le traitement des données dans Atlas.ti	49

CHAPITRE IV	54
ÉTUDE DE CAS : LA « BIOCOOP» GÉRÉE ET FINANCÉE PAR VISION MONDIALE	
4.1. Vision Mondiale : mission, valeurs et idéologie.....	55
4.1.1. Vision Mondiale au Liban.....	58
4.1.2. Green Line.....	59
4.1.3. Le projet ADDR.....	61
4.1.4. Contexte de la création de la Biocoop.....	65
4.2. La Biocoop.....	67
4.2.1. Système de commercialisation.....	68
4.2.2. Quantité, qualité et fiabilité.....	70
4.2.3. Modes de coordination.....	71
4.2.4. Formation.....	72
4.2.5. Insertion dans les réseaux extérieurs.....	73
4.3. Intégration des principes des coopératives et de l'agriculture biologique.....	75
4.4. Changements dans le secteur agricole libanais.....	76
4.4.1. Changements dans la situation des producteurs.....	77
4.4.2. Résultats et impacts.....	80
4.4.3. Pistes d'avenir.....	81
CHAPITRE V	85
LES REPRÉSENTATIONS DES ACTEURS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	
5.1. Analyse de la codification en fonction des fréquences.....	86
5.2. Analyse des codes du corpus Producteurs.....	87
5.2.1. Les codes de la famille « production et certification biologique ».....	90
5.2.2. Les codes de la famille « économie et gestion ».....	94
5.2.3. Les codes de la famille « protection de l'environnement ».....	102
5.2.4. Les codes de la famille « acteurs ».....	104
5.3. Analyse des codes du corpus Agronomes de Vision Mondiale.....	108
5.3.1. Les codes de la famille « production et certification biologique ».....	110
5.3.2. Les codes de la famille « économie et gestion ».....	113
5.3.3. Les codes de la famille «protection de l'environnement ».....	117
5.3.4. Les codes de la famille « acteurs ».....	119

5.4.	Analyse des codes du corpus Gestionnaires de Vision Mondiale	123
5.4.1.	Les codes de la famille « production et certification biologique ».....	125
5.4.2.	Les codes de la famille « économie et gestion »	128
5.4.3.	Les codes de la « protection de l'environnement »	134
5.4.4.	Les codes de la famille « acteurs ».....	137
5.5.	Comparaison des représentations sociales des acteurs.....	143
5.5.1.	Comparaison des représentations sociales des acteurs au sein de la famille « production et certification biologique ».....	148
5.5.2.	Comparaison des représentations sociales des acteurs au sein de la famille « économie et gestion »	154
5.5.3.	Comparaison des représentations sociales des acteurs au sein de la famille «protection de l'environnement ».....	160
5.5.4.	Comparaison des représentations sociales des acteurs au sein de la famille «acteurs».....	163
CHAPITRE VI.....		167
CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR AGRICOLE LIBANAIS		
CONCLUSION		179
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT		
APPENDICE A.....		183
BIBLIOGRAPHIE		190

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Récapitulation des recommandations de la commission mondiale pour le développement et l'environnement.....	13
Tableau 2.1 Bénéfices des pratiques agricoles biologiques au niveau de la biodiversité.....	30
Tableau 2.2 Contraintes de la transition au biologique dans les pays en développement.....	36
Tableau 3.1 Contextes d'entrevues du corpus Gestionnaires de Vision Mondiale.....	44
Tableau 3.2 Contextes d'entrevues du corpus Agronomes de Vision Mondiale.....	45
Tableau 3.3 Contextes d'entrevues du corpus Producteurs.....	46
Tableau 3.4 Les familles et leurs codes correspondants.....	52
Tableau 4.1 Valeurs de Vision Mondiale.....	56
Tableau 4.2 Principes du développement transformateur.....	57
Tableau 4.3 La transition au biologique.....	83
Tableau 5.1 Fréquences des codes dans le corpus <i>Producteurs</i>	88
Tableau 5.2 Noyau organisateur du corpus <i>Producteurs</i>	90
Tableau 5.3 Codes en cooccurrence avec le code <i>Intrants biologiques</i>	91
Tableau 5.4 Codes en cooccurrence avec le code <i>Transition au biologique</i>	93
Tableau 5.5 Codes en cooccurrence avec le code <i>Commercialisation</i>	95
Tableau 5.6 Codes en cooccurrence avec le code <i>Support technique</i>	98
Tableau 5.7 Codes en cooccurrence avec le code <i>Support financier</i>	100
Tableau 5.8 Codes en cooccurrence avec le code <i>Participation</i>	101
Tableau 5.9 Codes en cooccurrence avec le code <i>Produits chimiques agricoles</i>	103
Tableau 5.10 Codes en cooccurrence avec le code <i>Biocoop</i>	105
Tableau 5.11 Codes en cooccurrence avec le code <i>Vision Mondiale</i>	107
Tableau 5.12 Fréquences des codes dans le corpus Agronomes de Vision Mondiale.....	108
Tableau 5.13 Noyau organisateur du corpus <i>Agronomes de Vision Mondiale</i>	109
Tableau 5.14 Codes en cooccurrence avec le code <i>Certification biologique</i>	111
Tableau 5.15 Codes en cooccurrence avec le code <i>Intrants biologiques</i>	112
Tableau 5.16 Codes en cooccurrence avec le code <i>Commercialisation</i>	114
Tableau 5.17 Codes en cooccurrence avec le code <i>Ressources humaines</i>	116

LISTES DE FIGURES

Figure 5.1 Schéma des associations des producteurs au code <i>Intrants biologiques</i>	92
Figure 5.2 Schéma des associations des producteurs au code <i>Transition au biologique</i>	93
Figure 5.3 Premier Schéma des associations des producteurs au code Commercialisatio....	96
Figure 5.4 Deuxième schéma des associations des producteurs au code <i>Commercialisatio</i>	97
Figure 5.5 Schéma des associations des producteurs au code <i>Support technique</i>	99
Figure 5.6 Schéma des associations des producteurs au code <i>Support financier</i>	100
Figure 5.7 Schéma des associations des producteurs au code <i>Participation</i>	102
Figure 5.8 Schéma des associations des producteurs au code <i>Produits chimiques agricoles</i>	104
Figure 5.9 Schéma des associations des producteurs au code <i>Biocoop</i>	106
Figure 5.10 Schéma des associations des producteurs au code <i>Vision Mondiale</i>	107
Figure 5.11 Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code <i>Certification biologique</i>	111
Figure 5.12 Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code <i>Intrants biologiques</i>	113
Figure 5.13 Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code <i>Commercialisation</i>	114
Figure 5.14 Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code <i>Ressources humaines</i>	116
Figure 5.15 Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code <i>Ressources naturelles</i>	119
Figure 5.16 Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code <i>Biocoop</i>	121
Figure 5.17 Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code <i>Vision Mondiale</i>	122
Figure 5.18 Schéma des associations des Gestionnaires de Vision Mondiale au code <i>Certification biologique</i>	126

LISTE DES ACRONYMES

ADDR : Agriculture durable et développement rural

CMED : Commission Mondiale sur l'environnement et le développement

EDTC: Extension, Demonstration and Training center

IFOAM: International Federation of Organic Agriculture Movements

IRAL : Institut de recherche agricole Libanaise

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ONU : Organisation des Nations-unies

PDR : Programme de développement régional

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur la contribution de l'agriculture biologique au développement durable du secteur agricole libanais. Le mouvement biologique se présente comme un système agricole qui peut améliorer les conditions socio-économiques et environnementales des pays du Sud. Bien que, théoriquement, le mouvement biologique ait le potentiel à contribuer au développement durable des pays du Sud, c'est sa contribution pratique que nous voulons étudier. Pratiquement, l'agriculture biologique contribue-t-elle à l'amélioration du niveau de vie des producteurs du Sud ou perpétue-t-elle les relations inégales de pouvoir entre le Nord et le Sud?

Nous avons effectué un séjour d'observation-participante au sein de l'organisation non gouvernementale Vision Mondiale. Cette O.N.G fournit le soutien technique et financier à la coopérative Biocoop pour permettre aux producteurs membres d'obtenir la certification biologique. En prenant position avec la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable, nous avons évalué, sur le terrain, les impacts de la transition au biologique. Cette transition permet-elle aux acteurs impliqués de prendre en considération tous les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable sans accepter une compensation entre eux?

Notre étude de cas et l'analyse des représentations sociales des acteurs impliqués dans la Biocoop nous ont montré que l'agriculture biologique ne peut pas pratiquement contribuer au développement durable du secteur agricole libanais. En effet, les conditions socio-économiques des producteurs libanais ne sont pas favorables pour l'obtention de la certification biologique malgré le soutien technique et financier qu'ils reçoivent de Vision Mondiale. Paradoxalement, le mouvement biologique prétend améliorer les conditions socio-économiques des producteurs du Sud, toutefois, l'obtention de la certification biologique est presque impossible avant cette amélioration. Les normes et les exigences qu'impose la certification biologique aux producteurs du Sud ne leur permettent pas de se développer de façon durable, au contraire, ils reconstruisent les rapports inégaux de force entre le Nord et le Sud.

MOTS CLÉS : secteur agricole, agriculture biologique, certification biologique, conception tripolaire hiérarchisée du développement durable, pays en développement, environnement, conditions socio-économiques.

INTRODUCTION

UNE PERSPECTIVE CRITIQUE SUR LA CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est devenu un concept clé dans l'élaboration de politiques gouvernementales dans les pays développés. C'est une nouvelle approche de développement se voulant en rupture avec le concept occidental qui a prôné une croissance économique infinie sans tenir compte des aspects sociaux et environnementaux (Gendron et Réveret, 2000). Cependant, plusieurs chercheurs soulèvent que cette nouvelle approche n'est pas en rupture avec le concept de croissance infinie. Pour Rist (2002), Partant (1982), Latouche (1994), le développement durable protège la croissance économique en la légitimant par un concept qui se dit conscient des dimensions sociales et environnementales. Donc, les avis sont partagés sur cette notion centre des débats politiques et des projets des Nations Unies. Dans un contexte de relations Nord-Sud, cette dialectique s'accroît davantage parce que le concept de développement occidental a montré son échec par une approche reproduisant un cycle vicieux de relations de pouvoir au détriment des pays en voie de développement. Pour nous, le développement durable, tel que défini et expliqué par le Rapport de Brundtland (CMED, 1987) et consolidé, plus tard, par les deux conférences des Nations unies à Rio de Janeiro (1992) et en Johannesburg (2002), a donné naissance à une conception du développement qui est en rupture avec l'ancienne idéologie de croissance infinie. C'est la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable qui marque cette rupture. Une conception qui prône un développement qui tient compte des trois pôles environnemental, social et économique et qui ne permet pas une compensation de l'un des pôles au dépend d'un autre (Gendron, 2004). Il s'agit d'une conception tripolaire hiérarchisée du développement durable au sein de laquelle l'économie est un moyen, l'environnement est une condition, le social est un but et l'idée de l'équité est une condition, un moyen et un but (Gendron et Réveret, 2000).

Le Codex Alimentarius (2001) définit l'agriculture biologique comme un système global de production agricole (végétaux et animaux) qui privilégie l'utilisation d'intrants agricoles provenant de la ferme elle-même plutôt que le recours à des facteurs de production d'origine extérieure. L'IFOAM¹ va plus loin dans sa définition pour inclure des sujets comme le bien-être des animaux, la biodiversité et la justice sociale (IFOAM, 2000). Ainsi, le mouvement biologique est présenté comme un moyen de développement rural qui améliore les conditions socio-économiques et la performance environnementale des producteurs. À notre avis, la définition et les principes de l'agriculture biologique de l'IFOAM mettent de l'avant un système agricole qui, théoriquement, répond aux exigences de la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable. Cependant, l'application sur le terrain de ce système agricole et les études scientifiques à ce propos (chapitre 2) nous indiquent que l'évaluation de la contribution de l'agriculture biologique au développement durable nécessite plus de recherches et l'intégration d'une vision à long terme.

Ce mémoire porte sur l'application pratique du concept du développement durable dans les pays en développement. En mettant l'accent sur l'équité, un développement dit durable veut offrir des moyens permettant aux pays du Sud des conditions équitables de développement leur permettant de mieux performer aux deux niveaux socio-économique et environnemental. À cet effet, l'agriculture biologique est souvent présentée par ses adeptes comme un moyen efficace et particulièrement adaptable aux conditions du secteur agricole des pays en développement, et par conséquent, comme un moyen efficace de développement durable pour ces pays en question. En effet, ces derniers luttent au sein d'un marché agricole international où la compétition n'assure pas un équilibre garant du bien commun. Au contraire, la scène agroalimentaire est dominée par quelques joueurs en mesure de dicter les règles du jeu.

¹La fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique est connue sous le sigle anglais « IFOAM : International federation of organic agriculture movement ». La mission de IFOAM est de diriger, coordonner et assister le mouvement mondial du Biologique. Son but est l'adoption, à l'échelle mondiale, de systèmes écologiques, sociaux et économiques solides fondés sur les principes d'une Agriculture Biologique <http://www.ifoam.org/>.

Ces joueurs imposent une mondialisation dans laquelle se manifestent dans toute leur ampleur les rapports de pouvoir entre le Nord et le Sud et cela au détriment de la sécurité alimentaire de milliards de personnes (Gendron, 2004). Ainsi, les producteurs du Sud ne peuvent pas profiter des bénéfices de la mondialisation du marché agricole à cause de plusieurs mesures protectionnistes prises par les gouvernements des pays développés.

Ces mesures limitent l'accès des produits agricoles provenant du Sud aux marchés du pays du Nord. Dans ce contexte, la certification biologique promet aux producteurs du Sud un meilleur accès aux marchés internationaux. Par exemple, selon le Règlement (CEE) n° 2092/91², une fois que les producteurs effectuent la transition et qu'ils obtiennent la certification, leurs produits peuvent circuler librement sur les marchés de l'Union européenne (Kenny, 2002). Sur le plan environnemental, la conversion au biologique améliore la performance des fermes du Sud dans un contexte politique qui n'incite pas le producteur à minimiser les impacts environnementaux de son entreprise. D'ailleurs, les pratiques biologiques sont considérées comme des pratiques respectueuses de l'environnement. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les résidus de matières chimiques dans les aliments agricoles, la biodiversité et la résistance à la sécheresse. De même, l'agriculture biologique a le potentiel de réduire le lessivage des nutriments et la consommation d'eau et d'énergie. Bref, l'agriculture biologique nous paraît, à première vue, un outil adéquat de développement durable pour les pays en développement. D'ailleurs, elle assure aux producteurs des meilleures conditions socio-économiques et améliore leur performance environnementale.

Cependant, nous croyons fortement que les applications pratiques de ce mouvement diminuent son potentiel comme outil de développement durable pour les pays du Sud et contribuent à recréer les rapports de force qui gèrent les relations Nord-Sud au sein du marché international. En effet, plusieurs obstacles empêchent les producteurs du Sud d'obtenir la certification. Par exemple, la certification biologique auprès des organismes de certification internationale est nécessaire ce qui implique des coûts que les producteurs du Sud ne peuvent pas couvrir.

² Règlement (CEE) No 2092/91 du conseil du 24 juin 1991 concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires.

Ceci peut devenir un problème insurmontable pour les producteurs du Sud surtout ceux qui ont des petites entreprises agricoles. Aussi, la maîtrise de la technique biologique, la période de transition et l'obtention de la certification sont coûteuses et parfois difficiles. Occasionnellement, les organisations non gouvernementales supportent le processus de certification, mais leur contribution n'est pas toujours suffisante.

En même temps, des certifications comme le commerce équitable sont potentiellement disponibles, mais obtenir et maintenir plus d'une certification est hors de la portée économique de la plupart des producteurs. Donc, malgré le potentiel inédit de l'agriculture biologique à contribuer au développement durable et sa compatibilité avec le contexte des pays du Sud, les coûts et les pertes économiques qu'impliquent la période de conversion ainsi que la maîtrise de la technique et les charges du travail administratif forment de nouvelles barrières qui empêchent encore une fois l'accès des produits agricoles du Sud aux pays du Nord. Par conséquent, l'agriculture biologique qui prétend offrir aux pays du Sud un accès aux marchés des pays du Nord recrée encore une fois des relations de pouvoirs où les pays développés imposent les règles du jeu.

Cela dit, il nous semble que, pratiquement, l'agriculture biologique ne répond pas aux exigences du développement durable comme ses adeptes prétendent. Pour vérifier cette dialectique sur le terrain, nous avons effectué un séjour au Liban afin d'évaluer la contribution de l'agriculture biologique au développement durable du secteur agricole libanais. À cet effet, nous avons entrepris une étude de cas au sein de Vision Mondiale qui soutient financièrement et techniquement, au biais du projet ADDR, la coopérative Biocoop dans sa transition au biologique. Notre recherche sur le terrain nous a menés à développer cette approche critique à l'égard de l'agriculture biologique. Nous avons commencé à nous poser des questions sur la contribution réelle de l'agriculture biologique au développement durable des pays du Sud. Le raisonnement est le suivant : si l'agriculture biologique se pose comme un outil de développement durable pour les pays du Sud, il est pertinent de se questionner sur sa réussite à cet égard. Car si, théoriquement, l'agriculture biologique peut améliorer la performance environnementale et les conditions socio-économiques des producteurs du Sud, il est primordial de savoir si pratiquement cela est possible.

Pour ce faire, dans le premier chapitre nous construirons le cadre conceptuel convenable pour notre analyse. Ainsi, nous prendrons position par rapport aux différentes interprétations du développement durable. La rupture du développement durable avec la perception occidentale du développement économique infinie est bien identifiée tout au long du chapitre 1 et c'est cette dernière qui va dicter notre positionnement. Aussi, le chapitre 1 met l'accent sur l'objectif principal du développement durable – satisfaire les besoins actuels et futurs de l'être humain - et les orientations politiques et les impératifs stratégiques recommandés par le rapport Brundtland (CMED, 1987) pour l'atteindre. Aussi, il montre l'évolution qui a mené à la conception tripolaire du développement durable que nous retenons. Ces impératifs stratégiques et orientations politiques ainsi que la conception tripolaire du développement durable vont nous guider pour évaluer la contribution de l'agriculture biologique au développement durable.

La définition et l'évaluation de la contribution théorique de l'agriculture biologique à la conception tripolaire du développement durable constituera le sujet du chapitre 2. Si l'agriculture biologique comme présentée par l'IFOAM est, théoriquement, un outil efficace de développement durable, il est pertinent de comparer sa performance économique, environnementale et sociale par rapport au système qu'elle prétend remplacer, soit l'agriculture conventionnelle. À travers cette comparaison, nous pouvons déterminer si, en principe, le remplacement de l'agriculture conventionnelle par l'agriculture biologique rendra le secteur agricole libanais plus durable. Plusieurs études sur la dimension socio-économique et la dimension environnementale de cette dernière, dans le Nord et dans le Sud, nous permettront de porter un regard plus critique sur l'agriculture biologique qui se présente comme l'équivalent de protection de l'environnement et de la justice sociale. Ce regard critique nous permettra enfin de poser l'hypothèse principale et les sous-hypothèses qui guideront directement l'élaboration d'une stratégie méthodologique pour examiner la contribution de l'agriculture biologique au développement durable du secteur agricole libanais.

Cette stratégie méthodologique procède d'un journal ethnographique rédigé durant l'observation-participante effectuée lors du séjour au Liban et d'une analyse de contenu thématique fondée sur la codification de trois corpus d'entrevues.

Cette méthodologie (chapitre 3) vise à explorer le contexte et les représentations sociales de l'agriculture biologique des acteurs pour évaluer la contribution de cette dernière à l'amélioration des conditions socio-économiques et de la performance environnementale des entreprises agricoles libanaises. À cet effet, une grille de collecte de données a guidé notre processus de collecte de données de manière à obtenir des informations qui couvriraient les trois pôles du développement durable. Ainsi, le chap. 4 traitera de l'étude de cas que nous avons effectuée au sein de Vision Mondiale et de la coopérative et identifiera des pistes d'analyses qui nous permettront de mieux comprendre et expliquer les représentations sociales de nos répondants. Le chap. 5 analysera les représentations sociales des répondants en termes de fréquences, d'associations et de construction logique. À cet effet, nous effectuerons une analyse axiale et une comparaison entre les représentations des différents groupes de répondants. Le chap. 5 présentera des recommandations qui rendraient l'agriculture biologique un meilleur outil de développement durable pour les pays du Sud. Ces recommandations confrontées à la réalité du contexte social des producteurs libanais nous permettront de déterminer si, pratiquement, l'agriculture biologique pourrait être un outil de développement durable où si, au contraire, elle contribue à recréer les relations de pouvoir inégales entre le Nord et le Sud.

CHAPITRE I

LA CONCEPTION TRIPOLAIRE HIÉRARCHISÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif de ce chapitre est de jeter un regard critique sur le concept de développement durable. La naissance et l'évolution de ce concept ont fortement divisé les opinions. Certains chercheurs le considèrent comme une continuité du concept occidental de développement, et d'autres, au contraire, le trouvent en rupture avec ce dernier. Dans ce chapitre nous suivrons l'évolution du concept de développement occidental soit de la colonisation, au système de mandat et jusqu'à l'apparition de la notion de sous-développement. Nous identifierons par ce parcours les principales critiques dont il a fait l'objet jusqu'à la naissance du concept de développement durable. Par la suite, nous expliquerons les principales idées avancées dans le rapport de Brundtland et nous en suivrons aussi l'évolution, de la conférence des Nations unies à Rio de Janeiro jusqu'à celle à Johannesburg, pour identifier comment le développement durable est en rupture avec le concept occidental de développement. Cette rupture s'effectue avec la conception tripolaire hiérarchisée du concept et ce chapitre vise à justifier la pertinence de notre positionnement avec celle-ci.

1.1. Origine et évolution du concept de développement

Le concept de développement, tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'est apparu qu'à la fin du 19^{ième} siècle. Avant la fin de ce siècle, personne n'a pensé à remédier à la misère des autres en suivant des mesures structurées qui ont pris la forme d'action collective à l'échelle internationale. D'ailleurs, Rist (2002 : 36) soulève que le concept de développement, généralisé à l'échelle de la planète, est à l'origine un concept purement occidental. Le concept est fondé sur la philosophie occidentale de plusieurs penseurs, comme Saint Augustin, Pascal et Darwin, qui ont appliqué la théorie du cycle naturel du philosophe Aristote à l'histoire du monde et de « l'homme ».

Cette philosophie nourrit l'idée que l'histoire de l'humanité obéit à des lois naturelles, et par conséquent, le développement des sociétés, l'évolution du savoir et l'accumulation des richesses suivent des principes naturels ayant une dynamique spécifique :

At the heart of western thought, then, lies the idea of a natural history of humanity namely, that the development of societies, knowledge and wealth correspond to a natural principle with its own source of dynamism (Ibid: 39).

Cette perception de l'évolution des sociétés et de l'homme a donné naissance à la doctrine de l'évolutionnisme social qui a enraciné dans l'imagination populaire la supériorité des sociétés occidentales par rapport à celles des autres pays. Ainsi, à la fin du 19^e siècle, le monde occidental s'est lancé dans la grande aventure de la colonisation pour annoncer la bonne nouvelle et civiliser les pays colonisés. Dans le même sens, Partant (1982 : 25) avance que la société occidentale croit qu'elle incarne l'avenir de toutes les sociétés. Elle pense qu'elle a une mission civilisatrice vis-à-vis de gens qu'elle a qualifiés de « sauvages ». Le colonisateur exploiteur est un missionnaire qui prêche la bonne nouvelle de la civilisation occidentale.

Rist (2002 : 47) soulève qu'après la première guerre mondiale et la naissance de la ligue des nations, la colonisation a changé de forme, mais sans vraiment changer de fond. Le monde occidental ne l'appelle plus colonisation, mais le système de mandat. Encore une fois, l'occident a trouvé un moyen de légitimer l'exploitation des pays qu'il qualifie de « non-civilisés ». Effectivement, le système du mandat s'inspire toujours de la croyance occidentale en la finalité suprême du développement et en la supériorité de la civilisation occidentale vis-à-vis des autres civilisations. Les pays non-civilisés n'ont pas la capacité de s'autodévelopper pour cela il faut les tenir par la main jusqu'à ce qu'ils deviennent capables de prendre en charge leur propre développement. Le système de mandat va durer jusqu'à la deuxième guerre mondiale et l'intervention des États-Unis. Le 20 janvier 1949, dans son discours sur l'état de l'union, le président états-unien Harry Truman utilise pour la première fois le terme de développement pour justifier l'aide aux "pays sous-développés" dans le cadre de la lutte contre le communisme et de la doctrine Truman.

Dans le point numéro 4 de son discours, il a déclaré être du devoir des pays du Nord capitalistes, qualifiés de "pays développés", de diffuser leurs technologies et assistance aux pays qualifiés de "sous-développés", pour qu'ils se rapprochent du modèle de société développé occidental (Ibid : 50). Ainsi, le président Truman a popularisé le terme sous-développement, l'a introduit sur la scène mondiale et a inauguré l'ère du développement (Ibid : 66). Le sous-développement étant la forme embryonnaire du développement, la déclaration du président états-unien divise le monde en pays qui ont atteint le développement et en pays faisant les premiers pas vers cette destination. L'apparition de ce nouveau terme n'a pas été le fruit d'une nouvelle conception du développement, mais au contraire elle a été le fruit de la même conception ethnocentrique occidentale de l'évolution : « [...] les sauvages d'hier sont devenus les sous-développés d'aujourd'hui et ceux qui les civilisaient hier, aujourd'hui les développent (Partant, 1982 : 34) ». Cette nouvelle vision occidentale du monde (développement et sous-développement) a été renforcée par la théorie des étapes de croissance de Rostow (cité dans Rist, 2002 : 94) qui soulève que les sociétés progressent en cinq étapes : la société traditionnelle, la société avec les préconditions au démarrage, la société en démarrage, la société sur le chemin de la maturité et la société de l'ère de la consommation de masse. La société traditionnelle, pour Rostow est le point départ de l'histoire de n'importe quelle société. Ceci correspond à un état naturel de sous-développement dans lequel le point quatre du Président Truman a placé la plupart des pays que nous connaissons aujourd'hui sous le terme pays du Sud. Ainsi, le sous-développement est considéré comme une étape naturelle de départ dans l'histoire de n'importe quelle société sur son long chemin vers le développement dont la destination ultime est la société de consommation de masse. La promesse d'une croissance économique qui s'achève par l'étape de consommation de masse et de l'expansion de l'ère de consommation à l'ensemble du globe a été la principale raison du succès et de l'adoption de la théorie des étapes de croissance dans le monde occidental. Selon Rist (Ibid.) cette théorie a renforcé et a donné des bases solides à la croyance occidentale au développement.

Cependant, cette forte croyance occidentale au concept de développement a été mise en question. Ce sont les applications pratiques et les impacts négatifs sur l'environnement et sur les pays du Sud de ce concept qui vont susciter des critiques provenant en même temps des pays du Sud et des pays du Nord.

D'une part, les critiques des pays du Sud ont pris de l'ampleur avec la naissance de l'école de la dépendance et le mouvement du non-alignement. Les théoriciens de la dépendance insistent sur les inégalités et arguent que le sous-développement résulte des rapports de domination et du pillage des ressources par les puissances coloniales (Gendron et Réveret, 2000). En d'autres termes, la situation de sous-développement des pays du Sud n'est pas une phase initiale et naturelle par laquelle doivent passer toutes les nations avant d'arriver au développement. Au contraire, si les pays du Sud sont dans la misère c'est à cause de circonstances historiques, politiques et économiques d'exploitation du Sud par le Nord. En 1970, le Sud a remporté quelques victoires sur le Nord (le Vietnam, la crise de l'OPEC) et par conséquent, le mouvement de non-alignement a vu le jour et a pris beaucoup d'ampleur (Rist, 2002 : 109). L'argument majeur du mouvement de non-alignement est que le développement n'est pas simplement une série d'étapes de croissance économique. Il est plutôt un processus complexe qui doit émerger de la société et de la culture en question et ne peut pas être réduit à une simple imitation de pays développés.

D'autre part, le monde occidental a commencé aussi à mettre en question leur concept de développement qui mettait l'emphase sur la croissance économique. Cependant, la mise en question du concept a surtout porté sur la question environnementale. Les débats qui ont entouré le développement se sont concentrés sur les impacts négatifs d'une croissance économique dite infinie soit la principale idée prônée par le concept de développement occidental. Chassande (2002 : 39) indique que c'est le club de Rome qui a ouvert le débat sur les dangers d'une croissance économique et démographique exponentielle ne tenant pas compte de l'épuisement des ressources et de la pollution de l'écosystème.

Le rapport du club Rome³ a soulevé que le développement économique et la protection de l'environnement sont contradictoires. Il a amorcé ainsi une réflexion en profondeur sur le sens et les modalités de développement en prônant le concept de croissance économique zéro. En préparation de la conférence de Stockholm sur l'environnement humain, un séminaire fut organisé à Founex en France en juin 1971, sur le thème "environnement et développement", pour essayer de trouver une voie mitoyenne entre l'idéologie de la croissance à tout prix, la nouvelle idéologie de la croissance économique zéro et la pression des pays en voie de développement. Comme suite à la conférence, on a reconnu que développement et gestion rationnelle des ressources ne sont pas nécessairement contradictoires.

Il est donc nécessaire et possible de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement socio-économique équitables et respectueuses de l'environnement qui sont appelées les stratégies d'écodéveloppement. Cependant, en 1974, à la conférence des Nations Unies, le représentant des États-unis a condamné la notion d'écodéveloppement qui disparaît par la suite du vocabulaire international. À la place de cette notion, c'est l'idée d'un développement qui prend en compte les dimensions économiques, sociales et écologiques qui a fait son chemin. Les Anglo-saxons ont nommé ce genre de développement « sustainable development ». En français, l'expression « développement durable » est apparue pour la première fois dans l'ouvrage de la stratégie mondiale de la conservation, publié en 1980 par l'union internationale de la conservation de la nature (Ibid : 45). Mais, ce n'est qu'en 1987, après la réunion de la commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) que la notion de développement durable a pris son essor au niveau mondial.

³ Le Club de Rome est une association internationale et non politique réunissant des scientifiques, des humanistes, des économistes, des professeurs, des fonctionnaires nationaux et internationaux ainsi que des industriels de 53 pays, préoccupés des problèmes complexes auxquels doivent faire face toutes les sociétés, tant industrialisées qu'en développement. Les membres du Club ont comme but de chercher des solutions pratiques aux problèmes planétaires. Son rôle demeure surtout de sensibiliser les hauts dirigeants aux problèmes planétaires actuels (<http://www.clubofrome.org/>).

1.2. Le développement durable selon le rapport de Brundtland

Sous la direction de Madame Gro Harlem Brundtland, la commission mondiale sur l'environnement et le développement propose la notion de développement durable. Le rapport Brundtland a pris audacieusement le contre-pied des thèses du Club de Rome. Pour la commission, une nouvelle ère de croissance économique est devenue nécessaire. Dans ce but, il faut élaborer des politiques de développement protégeant et mettant en valeur les ressources naturelles. La désertification, la déforestation, les pluies acides et l'effet de serre sont des menaces mortelles, mais, elles ne sont pas les conséquences inévitables de la croissance. Au contraire, écologie et économie sont complémentaires et les activités économiques doivent prendre en compte les générations futures et les populations les plus pauvres particulièrement pénalisées par les dégradations écologiques.

Donc, pour la commission, le développement durable est un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix de l'investissement, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins actuels et futurs (CMED, 1987 : 8). La CMED définit le développement durable comme suit : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (Ibid : 10) ». Selon le rapport, le principal objectif d'un développement dit durable est de satisfaire les besoins et aspirations de l'être humain. Pour ce faire, il ne faut pas seulement accroître la productivité, mais aussi assurer l'égalité des chances pour tous. Donc, le développement durable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération (Ibid : 12). Ce souci d'équité implique un travail collectif pour l'intérêt commun. Pour assurer que les individus et les collectivités agissent pour l'intérêt commun, la commission Brundtland croit fermement que l'éducation et le développement des institutions doivent être renforcés par une application sévère de la loi. De plus, la commission Brundtland (Ibid : 13) croit que pour assurer un travail pour l'intérêt commun il faut régler le problème à la source. C'est en assurant l'équité entre tous qu'on peut orienter les collectivités vers le bien commun. Pour cela, les échanges économiques doivent assurer la répartition équitable des avantages et bénéfices qui en découlent. En effet, le marché international est régi par des rapports inégaux de force où le Nord a le monopole des ressources. Ce monopole de ressources peut forcer ceux qui sont

exclus du marché, particulièrement les petites entreprises du Sud, à surexploiter les ressources marginales. Le développement durable doit répondre équitablement aux besoins, actuels et futurs, de l'être humain tout en tenant compte de la limitation de nos techniques et de notre organisation sociale sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Par la suite, pour atteindre l'objectif principal du développement durable une transformation progressive de l'économie et de la société est nécessaire, un changement qui doit être appuyé par les politiques et les stratégies de développement adéquates.

Dans ce tableau nous énumérons les orientations politiques et les impératifs stratégiques que la commission mondiale sur le développement et l'environnement recommande pour l'application du concept de développement durable.

Tableau 1.1
Récapitulation des recommandations de la commission mondiale pour le
développement et l'environnement (CMED, 1987)

Orientations politiques	Impératifs stratégiques
Population et ressources humaines	Reprise de la croissance
Sécurité alimentaire	Modification de la qualité de la croissance
Les espèces et les écosystèmes	Satisfaire les besoins essentiels
Énergie	Maîtrise de la démographie
Industrie	Préservation et mise en valeur de la base des ressources
Défi urbain	Intégration des considérations relatives à l'environnement dans les prises de décisions
Désarmement	Réorientation des techniques et gestions des risques

Plusieurs de ces recommandations nous serviront dans notre évaluation de la contribution de l'agriculture biologique au développement durable du secteur agricole libanais. Nous utiliserons pour notre analyse les politiques et les stratégies que nous avons trouvées pertinentes dans le contexte du secteur agricole libanais. Nous choisirons parmi ces recommandations ce qui répond le mieux à l'analyse des observations que nous avons effectuées sur le terrain. À cet effet, nous avons retenu (1) les orientations politiques suivantes : la population et les ressources humaines, la sécurité alimentaire et les espèces et les écosystèmes et (2) les impératifs stratégiques suivants : reprise de la croissance,

modification de la qualité de la croissance, préservation et mise en valeur de la base des ressources, réorientation des techniques et gestion de risques et intégration des considérations relatives à l'environnement dans les prises de décisions. Nous justifierons les choix que nous avons effectués en même temps que nous expliquerons chaque recommandation retenue pour l'analyse.

1.2.1. Les orientations politiques

Nous avons retenu pour notre cadre d'analyse trois orientations politiques pour un développement durable recommandées par le rapport Brundtland : population et ressources humaines, sécurité alimentaire et espèces et écosystèmes. Nous expliquerons dans ce qui suit les points de vue du rapport sur ces recommandations tout en justifiant la pertinence des choix pour notre recherche.

Premièrement, le rapport soulève que la population mondiale augmente à un rythme que les ressources naturelles disponibles ne peuvent pas endurer. C'est pour cela qu'il faut remédier au problème démographique, d'une part, par l'élimination de la pauvreté de masse et un accès plus équitable aux ressources, et d'autre part, par une action éducative visant à améliorer les capacités humaines de gestion de ces ressources. Ainsi, le développement des ressources humaines est devenu crucial pour constituer un potentiel de connaissances et d'aptitudes techniques et forger des valeurs nouvelles guidant nos comportements vis-à-vis des réalités incertaines de la société, de l'environnement et du développement (CMED, 1987 : 13). Comme nous le verrons, le choix de cette recommandation pour notre cadre d'analyse est pertinent parce que nos observations sur le terrain nous ont montré que les ressources humaines sont un défi important face au développement futur de la coopérative «Biocoop» sujet de notre étude. Aussi, une des valeurs que le rapport Brundtland met en avant et que nous trouvons très pertinente pour notre étude, est la prise en considération des connaissances locales dans tout processus de développement (Ibid : 14). D'ailleurs, le développement économique que Vision Mondiale prône, via le projet ADDR, vise renforcer les modes de vie traditionnels des producteurs membres de la Biocoop et de leurs familles. Ces derniers sont l'objet d'une attention particulière surtout que leurs modes de vie pourraient donner d'utiles leçons en ce qui concerne la gestion des ressources présentes dans les écosystèmes complexes des forêts, des montagnes et des plaines. Ainsi, le projet ADDR

veut prendre en considération les connaissances traditionnelles de ces producteurs pour mieux les soutenir dans la transition à l'agriculture biologique et leur permettre de participer dans toute prise décision et formulation de politique concernant la mise en valeur des ressources naturelles dans leurs régions.

Deuxièmement, le rapport porte à notre attention que la sécurité alimentaire d'un grand nombre d'individus dans le monde est toujours compromise. Bien que la production agricole mondiale soit suffisante pour nourrir tous les habitants de la planète, souvent les denrées alimentaires ne sont pas disponibles dans les endroits où les gens en ont le plus besoin. Dans le but d'assurer la sécurité alimentaire, la recommandation du rapport concernant la promotion des cultures vivrières et la distribution des revenus (Ibid : 15) est particulièrement intéressante pour notre cadre d'analyse. En effet, les producteurs libanais, particulièrement les petits exploitants producteurs vivriers, souffrent de l'absence d'incitations économiques suffisantes et de technologies agricoles adéquates. Ainsi, nous évaluerons donc dans notre étude si, pratiquement, la transition au biologique améliore le revenu et renforce la sécurité alimentaire des fermiers.

Troisièmement, le rapport souligne que la disparition des espèces causées par les activités humaines devient de plus en plus inquiétante. En effet, la diversité des espèces est nécessaire au fonctionnement normal des écosystèmes et de l'ensemble de la biosphère. Ainsi, toute activité de développement doit tenir compte de la protection des espèces et des écosystèmes (Ibid : 16). En effet, la conservation des ressources naturelles vivantes – les végétaux, les animaux, les micro-organismes et les éléments non vivants de l'environnement dont elles ont besoin pour vivre – est essentielle pour le développement. Le maintien des fonctions de ces ressources naturelles ne peut être séparé du maintien des diverses espèces dans les écosystèmes naturels. Cette recommandation est appropriée pour notre analyse parce que la Biocoop se veut un agent de protection des écosystèmes agricoles et de sensibilisation pour les décideurs et le grand public pour qu'ils saisissent toute l'ampleur et l'urgence du danger. Ce serait important dans notre étude d'identifier à quel point la transition au biologique des producteurs de la Biocoop répond à cette recommandation de la CMED.

1.2.2. Impératifs stratégiques

Les impératifs stratégiques du rapport du CMED que nous avons trouvé pertinents pour notre analyse sont les suivants : reprise de la croissance, modification de la qualité de la croissance, préservation et mise en valeur de la base des ressources, réorientation des techniques et gestion de risque et intégration des considérations relatives à l'environnement dans les prises de décisions. Le rapport Brundtland prône qu'un développement dit durable doit remédier aux problèmes du grand nombre de gens qui vivent dans la pauvreté absolue en les aidant à reprendre leur croissance. La pauvreté réduit la capacité des gens à utiliser les ressources naturelles de manière optimale et intensifie les pressions qu'ils exercent sur l'environnement. L'accroissement du revenu est particulièrement urgent dans les pays en voie de développement, car c'est dans ces pays que les relations entre croissance économique, atténuation de la misère et environnement opèrent le plus directement (Ibid : 59). Cela dit, le rapport recommande l'accroissement du marché intérieur des pays en développement et aussi de leurs exportations afin de financer leurs importations. Dans notre analyse de la contribution de l'agriculture biologique au développement durable au Liban, nous évaluerons la contribution de ces pratiques agricoles à la reprise de la croissance économique du secteur agricole libanais sachant que Vision Mondiale met une emphase particulière sur un meilleur revenu pour les producteurs libanais fournit à partir d'un meilleur accès au marché local et international.

Toutefois, le rapport Brundtland indique que le développement durable ne se limite pas à la reprise de croissance économique. Il faut changer la qualité de cette croissance en assurant l'utilisation optimale des matières premières et d'énergie et la répartition équitable des bénéfices. En effet, le rapport recommande un ensemble de mesures qui protègent le capital écologique, améliorent la répartition des revenus et réduisent la vulnérabilité aux crises économiques (Ibid : 61). Une réalité importante qui détermine la qualité de la croissance est la répartition des revenus. Pour le rapport (Ibid : 62), une croissance rapide accompagnée d'une mauvaise répartition des revenus peut être plus nuisible qu'une croissance plus lente qui serait accompagnée d'une redistribution des revenus au profit des plus pauvres.

De plus, il ne suffit pas d'élargir la gamme des variables économiques dont on tient compte. Un développement durable doit intégrer des variables non économiques, telles l'éducation et la santé, la pureté de l'air et de l'eau et la protection de la nature dans toute sa beauté. Ainsi, développement économique et social peuvent se renforcer l'un l'autre. Dans ce sens, nous déterminerons si la transition au biologique est une modification de la qualité de croissance au sein du secteur agricole libanais. Cette modification de la qualité de la croissance nécessite la préservation et la mise en valeur des ressources de la planète. Une modification de nos politiques est nécessaire pour faire face à l'énorme consommation du monde industriel, à l'accroissement nécessaire de la consommation dans les pays en développement et à la croissance démographique. La conservation de la nature pour assurer le développement est une obligation morale à l'égard des êtres vivants et des générations futures. Sachant que les pressions sur les ressources s'accroissent lorsque les populations n'ont qu'un seul recours, les politiques de développement doivent fixer leur regard sur la multiplication des possibilités d'emploi, notamment pour les familles les plus démunies et dans les régions où l'environnement est déjà atteint. Dans ces régions, l'exploitation des ressources naturelles doit se faire uniquement après une évaluation scientifique qui détermine un rythme d'exploitation ne dépassant pas le rythme de régénération (Ibid : 68).

Au Liban, une meilleure productivité soulagerait partiellement les pressions que l'agriculture et l'élevage font peser sur les terres agricoles. Mais des améliorations sectorielles à court terme peuvent créer d'autres formes de pression : l'appauvrissement de la diversité génétique, l'accroissement de la salinité ou de l'alcalinité des terres irriguées, la pollution des nappes phréatiques par les nitrates et les résidus des pesticides dans les aliments. Or, le rapport soutient qu'il existe des solutions alternatives qui s'appuient sur une application mieux contrôlée des produits chimiques agricoles et sur une plus grande utilisation d'engrais biologiques et de moyens non chimiques de lutte contre les insectes nuisibles. Nous évaluerons dans notre analyse le potentiel de l'agriculture biologique de conserver et de mettre en valeur les ressources agricoles par rapport aux pratiques agricoles conventionnelles du secteur agricole libanais.

Pour mieux conserver et mettre en valeur les ressources naturelles, il va falloir réorienter les techniques et gérer les risques. Pour cela, il est crucial de renforcer la capacité d'innovation technologique des pays en développement afin que ceux-ci soient mieux armés pour relever le défi du développement durable. Il faut noter que les techniques des pays industriels sont souvent inappropriées ou mal adaptées aux conditions socio-économiques et écologiques des pays en développement parce que la recherche-développement effectuée au niveau international porte très peu sur les problèmes urgents auxquels sont confrontés les pays en développement. En effet, les risques écologiques qu'entraînent les décisions relatives au développement et à la technologie touchent des gens qui n'ont aucun droit d'intervention dans la prise de décisions. Il conviendrait donc de tenir compte des intérêts des personnes concernées et de mettre en place des mécanismes institutionnels – international et national – pour évaluer les conséquences éventuelles de nouvelles techniques avant qu'elles ne soient diffusées (Ibid : 72). Dans notre analyse, nous voulons rendre compte du degré de la participation des producteurs au sein de la Biocoop. Aussi, nous évaluerons leur intégration dans le processus de transition et de prises de décisions qui touchent directement à leur bien-être et leur niveau de vie.

Enfin, la CMED (Ibid : 73) recommande un fil conducteur dans la stratégie d'un développement qui se dit durable : la nécessité d'intégrer les préoccupations économique et écologiques dans la prise de décisions. Dans la réalité, ces problèmes sont interreliés. Il faudra donc modifier les comportements, les objectifs et les dispositifs institutionnels à tous les échelons. Les considérations d'ordre économique et écologique ne sont pas forcément contradictoires. Par exemple, les politiques visant à préserver les terres consacrées aux cultures et à protéger les forêts améliorent les perspectives du développement agricole à long terme. Mais, la compatibilité entre ces deux types de considérations se perd souvent dans la poursuite d'avantages individuels ou collectifs où l'on ne tient pas compte des conséquences et où l'on fait une confiance aveugle à la science, censée pouvoir tout résoudre, où l'on néglige les conséquences à long terme des décisions prises aujourd'hui. Dans notre étude, nous allons évaluer à quel point la transition au biologique, au Liban, permet aux acteurs impliqués de prendre en considération les aspects socio-économiques et environnementaux.

1.3. Les différentes conceptions du développement durable

Après le rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, la conférence de Rio de Janeiro, en 1992, a fourni les principes fondamentaux et le programme d'action (agenda 21) du concept du développement durable. Cette conférence a marqué le passage du concept aux questions plus concrètes et a mis de l'avant une définition plus opérationnelle - connue sous le nom de conception tripolaire - qui est venue expliciter et compléter celle du rapport Brundtland : le développement durable doit concilier l'environnement, l'économique et le social. Cette définition est dite tripolaire parce qu'elle se veut une articulation des trois pôles soit le pôle social, le pôle environnemental et le pôle économique. Aussi, au niveau international, la conférence de Rio a suscité des engagements qui couvrent un vaste champ de préoccupations : l'environnement et le développement, la coopération et les relations entre États et les relations Nord/Sud (Chassande, 2002 : 54). En réponse aux revendications du Sud, les engagements internationaux de Rio ont mis l'emphase sur les dimensions sociales du développement et ils ont établi les seize principes du développement durable, dont le principe de précaution. Aussi, ils ont marqué l'essor du concept qui est devenu une référence incontournable reprise dans toutes les conférences internationales organisées par l'ONU. Ainsi, encore une fois le concept de développement durable a pris le centre des débats dans le sommet mondial du développement durable à Johannesburg en août 2002. Mais, si la dimension sociale a été pleinement reconnue à l'issue du sommet de Rio, c'est l'emphase sur l'élément écologique qui a caractérisé Johannesburg (Gendron et Réveret, 2002).

Plusieurs chercheurs ont suivi cette évolution du concept du développement durable. En effet, ils classent les conceptions et les applications du concept selon l'emphase qu'ils mettent sur les pôles de la conception tripolaire. Chassande (2002 : 69) soulève que le concept du développement durable a connu deux sortes de dérives. La première dérive est l'utilisation du terme développement durable pour désigner une activité qui est fondée sur des bases uniquement économiques et financières. Cette conception est utilisée dans le domaine financier pour s'attribuer un label de développement durable sans se soucier ni d'équité sociale ni de l'environnement.

Ainsi, les entreprises transforment le concept en une affaire de marketing ou d'affichages modernistes laissant inchangées la majorité de leurs pratiques polluantes et destructives. Dans cette perception, l'utopie occidentale d'une croissance infinie ainsi que les considérations économiques du développement conservent leur place centrale. La deuxième dérive est la réduction du développement durable à son pôle environnemental, en d'autres termes, une harmonisation entre l'économie et l'environnement. Cependant, le niveau optimal de protection de l'environnement dépend de la dynamique de marché ce qui implique une domination complète de la logique économique sur la dynamique écosystémique. La protection de l'environnement n'est pas prise en considération que dans la mesure où elle a des effets sur la dynamique économique (Ibid : 72). Chassande perçoit les deux perceptions précédentes comme étant des dérives dans le sens où elles sont des points de vue concentrés uniquement sur l'un des pôles du développement durable. Donc, il s'agit d'un éloignement de la conception tripolaire qui a été mise de l'avant comme suite à la conférence de Rio de Janeiro. La définition tripolaire du développement durable est qualifiée par Gendron et Réveret (2000) de progressiste parce qu'elle voit le développement durable comme l'articulation des logiques écologique, économique et sociale. Bien que cette conception soit une conception tripolaire du développement durable, elle recouvre cependant trois positions différentes. Ces positions sont différentes dans le sens où les significations et les implications d'une définition tripolaire du développement varient considérablement selon la définition, l'autonomie et la priorité accordées chacun des pôles. Dans ce sens, Vaillancourt (1995) souligne que le développement durable présente une approche intéressante qui nous permet de faire face aux problèmes environnementaux, économiques et sociopolitiques qui nous assaillent en cette fin du deuxième millénaire. Il souligne que la partie la plus intéressante du concept du développement durable ce n'est pas la façon de le concevoir, mais plutôt, c'est la façon de le réaliser et de l'instituer, au niveau international, régional, national et local, et dans les divers secteurs de la société et de l'environnement. De plus, il argue que le développement durable doit aller au-delà de l'économique et prendre en ligne de compte l'intersection et l'imbrication de la société humaine dans l'écologie naturelle. Ainsi, l'emphasis doit être mise sur une dimension sociopolitique qui dépasse la simple idée d'équité. Pour lui c'est une dimension large qui inclut, en plus de l'équité, des aspects sociopolitiques comme la participation démocratique, les droits humains et le désarmement.

De même, Gendron (2004 : 23) trouve que l'interprétation tripolaire du développement durable ne doit pas autoriser la compensation entre les pôles pour qu'elle soit en rupture avec l'ancienne conception du développement. Par conséquent, une augmentation des exportations ne peut pas compenser une détérioration de la qualité de l'eau dans une région. Donc, c'est une définition véritablement opérationnelle du développement durable qui suppose une hiérarchisation des dimensions économiques, environnementales et sociales, où le développement social est envisagé comme un objectif, l'économie comme un moyen et l'intégrité de l'environnement comme une condition, l'équité étant à la fois un moyen, une condition et une fin du développement durable.

Finalement, tout au long de ce chapitre nous avons exploré l'évolution du concept du développement durable. L'objectif principal de cette exploration a été de se positionner par rapport à ce dernier et de construire un cadre théorique qui nous guidera pour évaluer la contribution de l'agriculture biologique au développement du secteur agricole libanais. Ainsi, ce positionnement a été essentiel pour pouvoir déterminer c'est quoi le développement durable. En d'autres termes, il est pertinent de se questionner sur le concept au biais duquel nous voulions évaluer l'agriculture biologique. Étant donné que nous reconnaissons les effets néfastes du concept de développement occidental sur les pays du Sud, nous avons trouvé crucial de montrer que le développement durable est un concept qui prend en considération les trois dimensions sociales, environnementales et économiques. De plus, le développement que nous retenons ne permet pas une compensation entre les trois dimensions précédentes et nous avons trouvé que la conception tripolaire répond à cette logique.

En somme, nous trouvons que le rapport de Brundtland a été clair dans son emphase sur l'équité dans tout processus de développement ce qui fait de cette idée une condition, un moyen et un objectif. De plus, le rapport a insisté sur la reprise de la croissance économique tout assurant cette équité et la protection de l'environnement. Nous retiendrons pour le chapitre II et pour notre analyse les orientations politiques et les impératifs stratégiques avancés par le rapport Brundtland. Dans ce cadre conceptuel, nous présenterons, définirons et l'agriculture biologique qui est le sujet du chapitre II où nous évaluerons sa contribution aux trois pôles du développement durable dans le contexte des pays développés et des pays en développement.

CHAPITRE II

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au niveau mondial, il y a un consensus général sur la nécessité et l'urgence de transformer graduellement les pratiques agricoles conventionnelles pour les rendre plus durables (Wood *et al.*, 2006). Dans cette perspective, les débats et les politiques agricoles gouvernementales se sont concentrés sur le concept de l'agriculture durable. Dans ce chapitre, nous allons présenter l'agriculture biologique et évaluer sa pertinence de la qualification de l'agriculture biologique comme « agriculture durable ». À notre connaissance, les études effectuées sur la contribution de l'agriculture biologique au développement durable ont touché séparément aux pôles social, économique et écologique. Dans notre mémoire, nous voulons évaluer la contribution de l'agriculture biologique à l'articulation de ces trois pôles ensemble. Nous ne prétendons pas, bien sûr, couvrir chaque pôle de façon exhaustive, mais plutôt, nous voulons entreprendre une approche générale. Nous croyons fortement que les aspects écologiques, économiques et sociaux sont interreliés pour cela une étude multidisciplinaire s'impose pour l'évaluation de l'agriculture biologique dans le cadre de la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable. Dans ce chapitre, nous nous confronterons la définition et les principes de l'agriculture biologique avancés par l'IFAOM (2005) aux nombreuses études unidisciplinaires effectuées sur la contribution de l'agriculture biologique à chaque pôle du développement durable. Il faut noter que nous n'effectuerons pas une revue de littérature exhaustive sur ces sujets, plutôt, nous explorons les débats qui entourent la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique de l'agriculture biologique. Ainsi, ce chapitre nous permettra de situer l'agriculture biologique au sein de la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable. Dans ce cadre conceptuel, nous avancerons des perspectives qui pourront rendre l'agriculture biologique plus durable. Pour ce faire, premièrement, nous avancerons notre définition de l'agriculture durable. Deuxièmement, nous présenterons la définition de l'agriculture biologique avancée par l'IFOAM. Finalement, nous explorons les études écologiques, économiques et sociales qui ont été effectuées sur l'agriculture biologique pour présenter nos critiques et perspectives sur sa durabilité.

2.1. Agriculture durable

L'atelier sur l'adoption des technologies pour une agriculture durable de l'OECD⁴ tenue à Wageningen, Hollande en juillet 2000, a conclu que tous les systèmes agricoles connus ont le potentiel d'être localement durables. Cela dépend de l'agriculteur lui-même qui adopte les technologies et la gestion agricole adéquate au sein d'un environnement agroécologique spécifique et d'une bonne politique agricole :

[...]all farming systems, from intensive conventional farming to organic farming, have the potential to be locally sustainable. Whether they are in practice depends on farmers adopting the appropriate technology and management practices in the specific agro-ecological environment within the right policy framework. There is no unique system that can be identified as sustainable and no single path to sustainability (OECD, 2001a).

En effet, l'atelier considère que l'agriculture durable doit contribuer à l'amélioration de la société en optimisant l'utilisation des ressources humaines et physiques. Ainsi, l'agriculture durable doit fournir des aliments et d'autres produits et service tout en étant :

- (1) économiquement viable : répondant efficacement et de façon innovatrice aux demandes courantes et futures et fournissant des aliments et des matières premières adéquats, sains et sécuritaires;
- (2) respectueuse de l'environnement : conservant les ressources naturelles qui sont à la base de l'agriculture pour satisfaire les besoins actuels et les besoins potentiels des générations futures tout en gardant et améliorant les autres écosystèmes qui peuvent être influencés par les activités agricoles et
- (3) socialement acceptable : répondant aux valeurs de la société notamment le support des communautés rurales et les enjeux culturels et éthiques comme le bien-être des animaux.

⁴ L'OCDE (organisation de coopération et de développement économique) regroupe 30 pays membres tous attachés à la démocratie et l'économie de marché. Ses relations de travail avec plus de 70 autres pays et économies, des ONG et la société civile lui confèrent une envergure mondiale. Renommée pour ses publications et ses statistiques, ses travaux couvrent tout le champ économique et social, de la macroéconomie aux échanges, à l'enseignement, au développement, et à la science et à l'innovation.

Nous trouvons nécessaire de faire un retour sur la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable et se positionner par rapport à cette définition. Pour nous, une agriculture durable serait une agriculture qui se situe à l'intersection des trois pôles du développement durable, soit le social, l'environnement et l'économie. Cette intersection est traversée par l'idée de l'équité et, par conséquent, ne permet pas une compensation entre les trois pôles. Donc, une agriculture durable considère l'économie comme un moyen, l'environnement comme une condition et le social comme un moyen, un objectif et une condition. Aussi, l'idée d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle doit traverser les trois pôles. La définition avancée par l'OCDE couvre évidemment les trois pôles du développement durable, cependant, elle ne se prononce pas sur la non compensation entre ces derniers non plus sur l'idée de l'équité surtout au niveau des relations Nord-Sud. Pour cela, nous trouvons nécessaire de remplacer dans la définition de l'OCDE le troisième point (socialement acceptable) par « socialement équitable ». En ajoutant ce point, nous mettons l'emphase sur le pôle sociale et l'équité entre les générations et les nations comme condition, moyen et objectif. Ceci dit, nous allons explorer la définition de l'agriculture biologique et vérifier si cette dernière peut-être qualifiée d'agriculture durable.

2.2. Agriculture biologique

Le Codex Alimentarius (2002) définit l'agriculture biologique comme un système global de production agricole (végétaux et animaux) qui privilégie l'utilisation d'intrants agricoles provenant de la ferme elle-même plutôt que le recours à des facteurs de production d'origine extérieure. Dans cette optique, des méthodes culturales, biologiques et mécaniques sont utilisées de préférence aux produits chimiques de synthèse. Dans une perspective encore plus large, la fédération internationale du mouvement de l'agriculture biologique (IFOAM, 2005) ne s'arrête pas seulement aux aspects biophysiques et inclut des sujets comme le bien-être des animaux, la biodiversité et la justice sociale. En effet, l'IFOAM a lancé une étude dans le but d'établir une définition qui englobe les nombreuses perceptions de l'agriculture biologique dans le monde. Les résultats de cette étude ont permis à la fédération d'établir les principes sur lesquels se fonde le mouvement biologique. Ces principes évoquent la

contribution de l'agriculture biologique à l'amélioration de l'agriculture au niveau mondial. Ils servent à inspirer le mouvement biologique dans toute sa diversité.

En fait, c'est une série de valeurs éthiques - le principe de la santé, le principe de l'écologie, le principe de l'équité et le principe de précaution - qui guident l'action des acteurs dans le secteur biologique (IFOAM, 2005).

Le premier principe est celui de la santé. L'agriculture biologique doit maintenir et améliorer la santé du sol, des plantes, des animaux, des êtres humains et de la planète tout en les considérant comme une seule unité indivisible. En d'autres termes, ce principe stipule que la santé des individus et des communautés ne peut pas être séparée de la santé de l'écosystème. En effet, des sols sains produisent des aliments sains qui influencent positivement la santé des animaux et des humains. De même, il faut noter que le concept de la santé visé dépasse la simple notion de l'absence de maladie pour toucher des notions comme le bien-être physique, social, mental et écologique. Ainsi, le rôle de l'agriculture biologique est de maintenir et améliorer la santé des écosystèmes allant des organismes les plus petits dans le sol jusqu'à l'être humain. Pour ce faire, il faut produire des aliments nutritifs de haute qualité tout en évitant l'utilisation de matières chimiques qui présentent un risque pour la santé.

Le deuxième principe est l'écologie. L'agriculture biologique doit se baser sur les écosystèmes et leurs cycles naturels pour dicter son processus de production. Ce processus doit être en harmonie avec les cycles naturels pour une meilleure conservation des ressources naturelles agricoles. En somme, les pratiques biologiques agricoles doivent être écologiques et basées sur le recyclage. Par conséquent, la nutrition et le bien-être sont fournis par les caractéristiques écologiques de l'environnement de production en question. Pour le cas des plantes, cet environnement serait le sol tandis que pour les animaux et les poissons ce sont respectivement l'écosystème de la ferme et le milieu aquatique naturel. Ces différents écosystèmes présentent des cycles naturels universels, toutefois, il y a des cycles qui sont parfois spécifiques du site utilisé. Pour cela, la gestion des pratiques agricoles biologiques devrait prendre en considération et s'adapter aux conditions écologiques et culturelles locales, aux cultures et aux surfaces cultivées. Ainsi, la quantité d'intrants doit être diminuée

par une gestion efficiente de l'utilisation d'énergie et de matériels pour conserver et améliorer les caractéristiques écologiques de chaque site.

Troisièmement, le mouvement biologique doit construire des relations qui assurent l'équité au niveau de l'environnement commun et les opportunités de meilleures conditions de vie. L'équité est caractérisée par le respect, la justice et la responsabilité vis-à-vis de la planète à la fois entre les êtres humains et dans leurs relations aux autres êtres vivants. L'agriculture biologique doit fournir à toutes les personnes impliquées un bon niveau de vie et contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Davantage, tous les agriculteurs biologiques doivent utiliser les ressources naturelles de façon équitable vis-à-vis des générations futures. Pour cela les systèmes agricoles biologiques de production et de distribution doivent tenir des coûts environnementaux et sociaux réels à court et long terme.

Finalement, l'agriculture biologique doit être gérée de façon à respecter le principe de précaution. Elle doit prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger la santé et le bien-être des générations actuelles et futures et de l'environnement. Pour cela, les agriculteurs biologiques peuvent améliorer leur efficacité et augmenter leur production, mais pas au détriment de la santé et du bien-être. De même, la performance environnementale des nouvelles technologies doit être testée et celle des technologies courantes révisée surtout que la compréhension de l'agriculture et des écosystèmes est incomplète. Cela dit, ce principe stipule que la précaution et la responsabilité doivent être des enjeux majeurs dans la gestion, le développement et le choix des technologies dans l'agriculture biologique. Pour ce faire, la science est un outil nécessaire, mais il ne faut pas oublier non plus l'importance de l'expérience pratique et des connaissances locales accumulées.

À première vue, la définition ci-dessus de l'agriculture biologique répond théoriquement aux exigences du développement durable. Cependant, du point de vue application pratique l'agriculture biologique a plusieurs limites vis-à-vis de sa contribution au développement durable, en particulier, dans les pays en développement. À ce propos, une comparaison entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle est inévitable. D'ailleurs, le système

conventionnel est dominant dans le secteur agricole et l'étude de cas que nous avons effectuée au Liban présente une transition du conventionnel au biologique.

En somme, dans le cadre de notre étude, la transition au biologique, au Liban, ne serait pas pertinente si elle n'est pas un meilleur outil de développement durable que ne l'est l'agriculture conventionnelle. Pour cela, nous envisagerons les avantages et les désavantages de l'agriculture biologique par rapport à ceux de l'agriculture conventionnelle aux niveaux environnemental et socio-économique.

2.2.1. Biologique et conventionnelle : la dimension environnementale

Il est certain que sur le plan économique, le secteur agricole a atteint une croissance économique considérable. Toutefois, celle-ci n'a pas pris en considération la dégradation des ressources naturelles. D'un côté, certaines pratiques agricoles comme la monoculture et la rotation rare de cultures ont mené à la dégradation de la biodiversité et des habitats naturels. D'un autre côté, l'utilisation des produits chimiques agricoles est devenue une source inquiétante de pollution. Pour cela, par exemple, certains pays de l'OCDE ont amélioré l'efficacité de l'utilisation des intrants chimiques agricoles et ont adopté des pratiques agricoles (plan de gestion de nitrate, la lutte chimique intégrée, etc.) qui corrigent la performance environnementale des fermes. En conséquence, depuis le milieu des années 1980, plusieurs pays de l'OCDE ont noté des diminutions de plus de 10% de l'utilisation du nitrate et des pesticides et le taux de l'érosion des sols a baissé dans certains cas. Cependant, le taux d'infiltration des pesticides et des nutriments dans le sol est toujours élevé et le problème de la dégradation des sols agricoles reste évident (OECD, 2001b).

De même, dans plusieurs pays du monde, l'agriculture conventionnelle cause des pressions significatives sur l'environnement. Ces pressions environnementales sont particulièrement visibles au niveau de la dégradation des sols, l'utilisation des ressources d'eau et les émissions de gaz à effet de serre. Selon Kendall et Pimentel (1994), les impacts actuels risquent de devenir de plus en plus amplifiés dans le futur proche sachant que la population mondiale continuera à augmenter plus rapidement que la provision alimentaire globale et les régimes alimentaires humains continueront à s'orienter vers les produits animaux.

Cela dit, les impacts de l'agriculture conventionnelle sur l'environnement deviennent de plus en plus alarmants tant au niveau national qu'au niveau international. Les risques et les dangers de ce système agricole sont des enjeux et des défis incontournables. Les politiques agricoles doivent les prendre en considération et trouver des solutions afin de protéger les ressources naturelles agricoles. Dans ce contexte, le mouvement biologique se veut une alternative, entre autres, écologique au système agricole conventionnel, mais, les pratiques agricoles biologiques sont-elles plus respectueuses de l'environnement que celles de l'agriculture conventionnelle ?

Premièrement, Wood *et al.*, (2006) ont prouvé qu'en termes de besoins en énergie directe et indirecte, les fermes conventionnelles consomment plus d'énergie que les fermes biologiques. Ce résultat est aussi confirmé par Klepper *et al.*, (1977) pour la culture de maïs et de soya dans l'ouest des États-unis, par Refsgaard *et al.* (1998) pour la production laitière en Danemark, par Haas *et al.* (2001) pour les fermes en Allemagne et par Kytzia *et al.* (2004) pour l'agriculture suisse en général. Par conséquent, la transition du conventionnelle au biologique peut rendre le système agricole actuel plus respectueux de l'environnement au niveau de l'efficacité énergétique. Cependant, une dépendance inférieure vis-à-vis de l'énergie ne signifie pas une meilleure performance au niveau de la réduction des gaz à effets de serre. Les recherches sur ce sujet ne sont pas aussi concluantes que les études sur l'efficacité énergétique. En effet, sur une échelle d'un hectare, les émissions de CO₂ de l'agriculture conventionnelle sont de 40 à 60% plus élevées que celles de l'agriculture biologique. Néanmoins, sur une échelle d'unité produite, les émissions de CO₂ sont plus élevées dans l'agriculture biologique. Les experts anticipent des résultats similaires pour le N₂O et le CH₄ (Stolze *et al.*, 2000).

Deuxièmement, l'agriculture biologique enrichit la faune et la flore du sol grâce à la rotation de cultures et l'utilisation de fumure, du compost et d'engrais vert. L'enrichissement de la faune et de la flore augmente la fertilité du sol, recycle les nutriments, diminue l'érosion, détoxique l'écosystème agricole et contribue à la séquestration du carbone.

En Europe, les sols cultivés biologiquement montrent un taux de biomasse de 30 à 40 % et une activité microbienne de 30 à 100 % supérieure aux taux des sols cultivés conventionnellement (Scialabba *et al.*, 2002). De plus, des preuves suggèrent que l'agriculture biologique conserve mieux la fertilité du sol que l'agriculture conventionnelle. Les sols cultivés avec des pratiques agricoles biologiques ont une activité biologique plus élevée sur le plan de l'abondance des vers de terres (Häring *et al.*, 2001). Ceci engendre un taux plus élevé de matière organique et augmente la capacité de rétention du sol et, par conséquent, réduit les besoins en eau (FAO, 2002).

Troisièmement, les ressources naturelles en eau sont plus protégées et leur utilisation est plus efficiente dans l'agriculture biologique. Le taux élevé de matière organique augmente la percolation de l'eau et la capacité de rétention du sol. Ainsi, du point de vue de la consommation de l'eau, il y a une différence considérable entre l'agriculture conventionnelle et de l'agriculture biologique. En Australie, Wood *et al.* (2006) ont prouvé que les fermes conventionnelles consomment 6 fois plus d'eau que les fermes biologiques. De plus, l'utilisation des biopesticides et des biofertilisants présente moins de risques pour les ressources en eau que l'utilisation des produits chimiques agricoles conventionnels (Edward-Jones et Howells, 2001). D'ailleurs, des études sur la qualité de l'eau, en Europe, concluent que l'agriculture biologique présente généralement des taux d'infiltration de pesticides inférieurs à ceux de l'agriculture conventionnelle et intégrée et des taux d'infiltration similaires pour les nitrates (DEFRA, 2002). Néanmoins, il faut bien s'assurer que le labourage des légumes est fait au bon moment, que les rotations de culture sont adéquates et que le compostage des fumures s'effectue sur des surfaces étanches pour diminuer les risques de lessivage du nitrate (Stolze *et al.*, 2000).

Quatrièmement, les systèmes biologiques bien gérés encouragent la biodiversité à travers les multiples cultures et leurs rotations, l'usage de fourrage et de nourriture traditionnelle et la création d'habitats naturels de faunes pour attirer les prédateurs naturels et les pollinisateurs (Stonlton *et al.*, 2000). Les pratiques biologiques agricoles qui contribuent à une meilleure biodiversité sur les fermes biologiques sont caractéristiques de l'agriculture biologique et ne sont pas normalement utilisées dans l'agriculture conventionnelle. Bartram et Perkins (2003) ont isolé ces pratiques en considérant les bénéfices qui y sont associés. Le tableau ci-dessus énumère ces pratiques avec leurs bénéfices respectifs

Tableau 2.1
Bénéfices des pratiques agricoles biologiques au niveau de la biodiversité (Bartram et Perkins, 2003)

Pratique agricole biologique	Bénéfices au niveau de la Biodiversité
La rotation de culture et les cultures mixtes	Une meilleure diversité d'habitats pour les oiseaux Herbes favorisées par les papillons
Les céréales ensemencées au printemps	Des habitats naturels pour les oiseaux Des nutriments aux oiseaux
Non-utilisation des pesticides	Abondance élevée d'invertébrés Nutriments pour les oiseaux et les mammifères
Non-utilisation des herbicides	Nutriments pour les invertébrés, les oiseaux et les mammifères Diversité de la structure végétative favorable pour les invertébrés
Non-utilisation de fertilisants à base de minéraux	Bénéfique pour une large gamme d'invertébrés et des oiseaux Plus de variété de mauvaises herbes non compétitives Plus de nutriments naturels pour les cultures
Engrais vert et fumure	Bénéfiques pour les vers de terre et la microflore de sol Nutriments pour les invertébrés, les oiseaux et les mammifères
Labourage superficiel	Moindre perturbation des sols Bénéfique pour les vers de terres et les invertébrés Meilleure germination des graines

Après avoir comparé les avantages et les désavantages environnementaux de l'agriculture biologique par rapport à l'agriculture conventionnelle, nous pouvons conclure que l'agriculture biologique est généralement plus respectueuse de l'environnement que l'agriculture conventionnelle. Cela est particulièrement vrai au niveau des résidus de matières chimiques agricoles dans les aliments, la biodiversité, la consommation et la qualité de l'eau et la consommation énergétique. De même, l'agriculture biologique a le potentiel de réduire le lessivage des nutriments et l'émission de gaz à effets de serre. Toutefois, des généralisations trop vastes doivent être évitées. D'ailleurs, les effets de l'agriculture biologique sur l'environnement seront déterminés par les critères les plus concrets soit l'interdiction de l'utilisation de certains produits phytosanitaires et fertilisants, le lessivage du nitrate, l'émission de gaz à effet de serre et les besoins énergétiques. Les effets totaux sur l'environnement sont seulement pris en considération s'ils sont directement attribués aux effets cités ci-dessus. Ceci implique que les pratiques non directement liées aux pratiques agricoles biologiques ne sont pas prises en considération notamment la commercialisation des produits biologiques (énergie liée au transport) et la gestion de certaine de flore et faune indigène (Wynen, 2000). De plus, selon (Häring *et al.*, 2002), la bonne question que doivent se poser les environnementalistes est la suivante : comment l'expansion de la surface des terrains agricoles cultivés biologiquement peut-elle influencer l'environnement? Ils assument que la surface agricole totale ne varie pas et que seulement la proportion de terrain agricole biologique augmente. Si la réponse à cette question était que l'augmentation de la proportion de terrains cultivés biologiquement mènera à une amélioration dans la situation de l'environnement, comment l'agriculture biologique répondrait-elle au défi de la sécurité alimentaire? Ainsi, ils ajoutent un nouvel élément à la question ci-dessus et la reformulent de la façon suivante: comment une augmentation proportionnelle des terrains agricoles biologiques affecterait-elle l'environnement, si la même quantité d'aliments de la situation de départ était produite? Cette question assume une décision politique qui assure l'augmentation des terrains biologiques sans diminuer la quantité de production d'aliments. Dans ce cas, si l'expansion de la surface agricole est reliée à des effets environnementaux négatifs, ces derniers doivent être comparés avec les effets positifs de la conversion au biologique.

2.2.2. *Biologique et conventionnelle : la dimension socio-économique*

En termes de demande et d'offre, le secteur biologique est concentré dans les pays développés, en particulier l'Union européenne et les États-Unis. La caractéristique la plus attirante de ce secteur est le taux de croissance du marché biologique dans ces pays. Durant la deuxième moitié des années 90s un taux de croissance constant et fort dans la vente des produits biologiques a fourni à ces produits une valeur ajoutée et viable de marché niche (Offerman et Nieberg, 2000). Les changements dans les habitudes alimentaires au sein de certaines parties des populations des pays développés ont contribué à cette croissance. À cause de plusieurs risques en matière de l'alimentation, les consommateurs dans les pays européens sont devenus de plus en plus conscients et plus critiques lors de l'achat des produits alimentaires et prêts à payer la valeur ajoutée biologique qui est le principal facteur de la rentabilité économique du secteur biologique. En effet, La rentabilité économique de l'agriculture biologique est due essentiellement à la valeur ajoutée que les producteurs reçoivent pour leurs productions. Cette valeur ajoutée reflète les bénéfices que le consommateur perçoit dans les pratiques agricoles biologiques. En effet, le consommateur européen est prêt à payer de 50 à 200 % de plus pour le blé cultivé biologiquement et de 8 à 36 % pour les produits animaux biologiques (Idem). Les avis concernant la performance économique de l'agriculture biologique comparée à l'agriculture conventionnelle sont divisés. D'ailleurs, la productivité de l'agriculture biologique est souvent inférieure à celle de l'agriculture conventionnelle. En Suisse, une étude, s'étalant sur 21 ans, a montré que la productivité diminue de 20% pour une rotation de cultures biologiques de blé, de pommes de terres et de fourrage (Mäder *et al.*, 2002). Dans cette étude, la culture de pomme de terre a montré la diminution de productivité la plus accentuée soit de 39%. Bien que la production soit inférieure et les coûts de la main d'œuvre soient supérieurs dans les fermes biologiques par rapport aux fermes conventionnelles, la rentabilité est généralement plus élevée pour l'agriculture biologique à cause de la valeur ajoutée et de la subvention dans plusieurs pays. En Europe, une étude sur la rentabilité des fermes biologiques a conclu que le profit moyen de ces dernières est égal à celui des fermes conventionnelles avec une variation selon les pays et les produits agricoles (Häring *et al.*, 2001).

Aussi, les résultats de cette étude indiquent que le profit à long terme des fermes biologiques est similaire à celui des fermes conventionnelles et des facteurs comme le climat, le développement du marché et les politiques agricoles influencent les deux systèmes de production de la même façon. Cependant, il faut noter que la comparaison des prix, de la quantité de production et de la rentabilité entre les deux systèmes agricoles conventionnel et biologique, n'a pas pris en considération les impacts environnementaux associés aux deux systèmes en question. Pour cela, les comparaisons de performance économique entre les fermes biologiques et les fermes conventionnelles ne sont pas toujours significatives. Par exemple, dans certains cas les coûts de la main d'œuvre familiale ne sont pas pris en considération dans les fermes biologiques ainsi que les coûts environnementaux hors fermes (Offerman et Nieberg, 2000).

Du point de vue social, l'analyse et la compréhension des aspects sociaux de l'agriculture biologique ne sont pas assez développées pour une comparaison facile avec ceux de l'agriculture conventionnelle. Les pratiques agricoles biologiques sont basées sur une intégration holistique de l'agriculture dans la nature. Elles promeuvent la justice sociale en reconnaissant le rôle primordial du fermier, en améliorant les conditions des travailleurs agricoles, la sécurité et la santé au travail et en contribuant au développement des communautés rurales. D'ailleurs, les aspects sociaux ont été intégrés dès le début de ce mouvement qui se voit comme une approche holistique pour satisfaire les besoins des êtres humains et respecter leurs droits. Dans cette perspective, une proportion significative des membres de l'IFOAM (2005) travaille aussi dans la filière du commerce équitable. Par exemple, les pionniers de l'établissement des critères et standards du commerce équitable, soit FLO et IFAT, sont des associés d'IFOAM. Cependant, la recherche de la justice sociale au sein de l'agriculture biologique n'est pas toujours facile et doit inclure plusieurs activités. Premièrement, le développement des régions et des communautés rurales surtout à travers le potentiel d'obtention de la valeur ajoutée et la création d'emploi. Deuxièmement, la commercialisation locale et régionale pour créer des relations commerciales avantageuses pour tous les acteurs à court et à long terme. Troisièmement, assurer l'égalité au niveau des genres donnant ainsi aux femmes des droits égaux. Quatrièmement, se positionner comme

un genre positif de mondialisation qui se veut être aux services des générations actuelles et futures et de l'environnement (Wynen, 1992).

Pour les pays en voie développement, l'agriculture biologique est intéressante du point de vue social comme un outil de développement durable. En effet, dans ces pays les systèmes traditionnels de production agricole sont très compatibles avec les pratiques agricoles biologiques. Aussi, celles-ci sont plus exigeantes en main d'œuvre ce qui donne un avantage compétitif pour les pays en développement où les coûts de la main d'œuvre est inférieurs à ceux des pays développés (Willer et Youssefi, 1999). Pour ces raisons, la transition au biologique pourrait être plus facile et moins coûteuse que dans les pays développés. En effet, la République dominicaine et le Mexique sont devenus les premiers exportateurs mondiaux des bananes biologiques fournissant ainsi plus de 75% de la production mondiale. L'Argentine est devenue un exportateur important de produits biologiques en accédant à la liste des pays en développement qui peuvent exporter leurs produits biologiques au sein de l'Union européenne. Aussi, l'agriculture biologique encourage les producteurs du Sud à gérer les ressources locales disponibles réduisant ainsi leur dépendance aux intrants extérieurs. Aussi, des recherches ont montré que c'est possible d'augmenter la quantité de production agricole biologique jusqu'à un niveau égal et même supérieur à celui de l'agriculture conventionnelle, spécialement dans des régions à accès limité aux intrants conventionnels. Par exemple, dans la région de Cheha dans le sud-ouest de l'Éthiopie, des systèmes biologiques de cultures ont permis aux gens qui étaient complètement dépendants de l'aide humanitaire au niveau de la nourriture d'augmenter leur production agricole de 60 %. Ceci leur a permis de se nourrir et même d'avoir du surplus pouvant être vendu sur le marché local (Scialabba *et al.*, 2002). De plus, quand le marché international est accessible, l'agriculture biologique améliore la sécurité alimentaire en augmentant les opportunités de revenus pour les agriculteurs.

À travers les polycultures et le système agroforestier, les producteurs biologiques peuvent entretenir des productions agricoles tout au long de l'année ce qui réduit les risques des échecs des cultures agricoles. Pour cela, l'agriculture biologique est importante pour les producteurs qui se trouvent dans des milieux à environnement fragile ou des endroits marginalisés par le marché agricole international. Par exemple, en Tanzanie, un hectare de jardin de maison peut supporter une famille de 9 membres (Idem.). Enfin, les pratiques culturales de lutte biologique réduisent les risques de contamination des aliments agricoles par les produits chimiques (résidus de pesticides, hormones et antibiotiques) et les risques sur la santé des fermiers.

De même, dans le cas du Liban, l'agriculture biologique semble un outil efficace pour résoudre une gamme de problèmes reliés à la production alimentaire, à l'environnement, au bien-être animal et au développement rural. Elle permet aux producteurs libanais de produire des aliments de qualité à valeur ajoutée qui peuvent remplacer les produits agricoles libanais non compétitifs sur le marché international. Ainsi, la transition au biologique peut fournir aux producteurs libanais un meilleur accès au marché extérieur et une nouvelle source de revenus. L'intégration de l'agriculture biologique dans le secteur agricole libanais offrira l'opportunité d'adhérer au mouvement biologique international et du commerce équitable, protégeant ainsi les producteurs de la fraude, empêcher le travail forcé des enfants, améliorer les conditions de vie et fournir des aliments sains (Kenny, 2002). L'agriculture biologique est exigeante en main d'œuvre ce qui peut fournir de nouvelles opportunités d'emplois et limiter la migration rurale urbaine. Étant donné que l'agriculture biologique est basée sur la protection de l'environnement, elle peut préserver les terrains agricoles et promouvoir des pratiques agricoles saines pour l'environnement. Ceci est particulièrement vrai dans le cas du Liban où aucune loi ne protège les terrains agricoles de l'urbanisation et aucune mesure n'est prise pour arrêter ou diminuer la pollution causée par l'utilisation anarchique des produits chimiques agricoles (Bteich, 2002).

Cependant, pour que les producteurs du Sud bénéficient des avantages socio-économiques qu'offre l'agriculture biologique, ils devraient, à la base, être capables, de faire la transition. Les problèmes que rencontrent les producteurs sont : le maintien de la fertilité du sol et la lutte contre les maladies tout en minimisant leurs impacts environnementaux. Pour résoudre ces problèmes, les producteurs doivent changer profondément leurs pratiques agricoles. Ainsi, la plupart des défis sont le manque des connaissances sur les méthodes de gestion des pratiques agricoles biologiques et des intrants biologiques. En plus, les entrants pourraient coûter plus cher du aux coûts supplémentaires de transport. Nous avons récapitulé les contraintes identifiées par Twarog et Vossenaar dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2.2
Contraintes de la transition au biologique dans les pays en développement

Savoir faire technique
Disponibilité des intrants biologiques
Manque de main d'œuvre
Manque de recherche et de développement
Productivité réduite
Problèmes d'infrastructures
Peu d'informations sur le marché
Besoins d'expertises étrangères

À la fin de cette section, nous finissons notre exploitation de l'agriculture biologique dans une perspective de développement durable. En nous basant sur cette exploration, nous élaborons la définition de l'agriculture durable que nous avons avancée dans la section 2.2. Du point de vue de l'environnement, une agriculture durable doit tenir compte des aspects suivants : consommation énergétique, émission de gaz à effet de serre, enrichissement de la faune et flore, fertilité du sol, diminution de l'érosion du sol, consommation en eau, contamination des nappes phréatiques et l'augmentation des surfaces agricoles. En ce qui concerne la dimension socio-économique, une agriculture durable doit assurer l'équité entre tous les acteurs et cela en fournissant un revenu qui leur permet de vivre dignement, en assurant l'accès équitable aux marchés agricoles et en améliorant les conditions de travail. De plus, elle doit fournir aux producteurs les moyens économiques et technologiques adéquats pour leur permettre d'établir un équilibre dans l'articulation des trois pôles du développement durable.

Comme il a été souligné en introduction, le mouvement biologique se veut un outil de développement durable. En d'autres termes il se veut un système agricole qui prend compte de l'environnement, du social et de l'économique. Mais, comme nous l'avons remarqué tout au long du chapitre, un grand débat entoure la performance de l'agriculture biologique sur les trois plans sociale, environnementale et économique et par conséquent sur sa contribution au développement durable. Ce débat prend plus d'ampleur dans le contexte des pays en développement où l'agriculture biologique semble reconstruire les relations de pouvoirs au niveau du marché international. Donc, il semble que le potentiel de l'agriculture biologique à contribuer au développement durable du secteur agricole dans le pays en développement, comme nous l'avons conceptualisé dans le premier chapitre, est à discuter. Cette intuition nous dicte la question de recherche principale que nous formulons de la façon suivante :

Question de recherche principale : La pratique de l'agriculture biologique au Liban contribue-t-elle au développement durable compris selon sa conception tripolaire hiérarchisée?

Le cadre conceptuel pour répondre à cette question a été bien détaillé dans les chapitres I et II. Rappelons la conceptualisation du développement durable que nous avons retenu pour ce mémoire. Nous sommes avec la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable qui prône un développement au sein duquel l'environnement est une condition, le social est un objectif, l'économie est un moyen et l'idée de l'équité est une condition, un moyen et un objectif. Cela implique qu'une compensation entre les trois pôles fera perdre au concept de développement durable toute son originalité par rapport à l'ancien concept occidental de développement. Donc, la détérioration de l'environnement ne peut pas être compensée par une amélioration de la performance environnementale et vice-versa. Cela s'implique pour tous les pôles. Ainsi, nous pouvons compléter notre question de recherche principale par ces deux nouvelles sous-questions :

Sous-question 1 : La pratique de l'agriculture biologique au Liban respecte-t-elle la dimension écologique du développement durable où l'environnement est envisagé comme une condition au développement?

Sous-question 2 : La pratique de l'agriculture biologique au Liban respecte-t-elle les dimensions socio-économique du développement durable où l'économie est considérée comme un outil et le social comme condition, objectif et moyen?

Sous-question 3 : Pratiquement, au sein du secteur agricole libanais, l'agriculture biologique permet-elle une non-compensation entre les trois pôles du développement durable ?

Jusqu'à maintenant, la démarche poursuivie nous a servis à identifier et à développer le cadre conceptuel nécessaire à comprendre le potentiel de l'agriculture biologique comme outil de développement durable. Le prochain chapitre s'intéresse à décrire la démarche méthodologie requise pour répondre à ces questions. Cette démarche consiste, d'une part à observer et décrire sur le terrain comment s'effectue l'application de l'agriculture biologique au Liban et quels sont les changements qui en résultent, et d'autre part, à étudier les représentations de l'agriculture biologique des acteurs impliqués.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE : ÉTUDE DE CAS ET ANALYSE DE CONTENU THÉMATIQUE

Évaluer la contribution de l'agriculture biologique au développement durable interpelle les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ce genre de pratique agricole. Cette évaluation ne peut pas se contenter d'une analyse en fonction des outils économiques quantitatifs parce qu'il faut également analyser des dimensions sociales, environnementales et économiques interreliées et qui ne peuvent pas être évaluées uniquement par le biais d'une analyse quantitative se présentant sous forme de statistiques. C'est pourquoi, nous avons opté principalement pour une analyse qualitative susceptible de nous assister dans une analyse touchant les trois dimensions du développement durable.

Parmi les méthodes d'analyse qualitative, nous avons choisi de faire une étude de cas et analyse de contenu thématique. L'étude de cas nous a permis de collecter nos données en utilisant la méthode de l'observation-participante et les entretiens semi-dirigés. Comme son nom l'indique, la méthode de l'observation participante consiste à s'intégrer dans un milieu en notant systématiquement nos observations sur ce dernier tout au long du séjour de plusieurs mois. Ainsi, nous avons rédigé le journal ethnographique qui nous a permis de comprendre le contexte socio-économique et environnemental dans lequel interagit la coopérative et d'identifier les acteurs entourant cette dernière et, par conséquent, identifier les répondants avec lesquels nous avons effectué des entretiens semi-dirigés. Ces deux sources de données (journal ethnographique et entretiens semi-dirigés) se complètent dans le sens que les observations sur le terrain nous aideront à mieux comprendre les discours des acteurs et vice-versa. Ensuite, nous avons analysé les entretiens semi-dirigés à l'aide de l'analyse de contenu thématique pour dégager les représentations sociales des répondants. Nous présenterons, dans ce qui suit, la procédure de collecte des données et l'analyse de contenu thématique avec ses techniques de traitements de données.

3.1. Collecte de données

L'étude de cas a été fréquemment utilisée en psychologie, sociologie et en science politique (Yin, 1983, p.2). C'est la stratégie à adopter pour répondre aux questions « pourquoi et comment » dans l'étude d'un phénomène contemporain dans un contexte social déterminé. Elle nous permet de couvrir les conditions contextuelles lorsqu'elles sont pertinentes pour l'étude du phénomène choisi (Ibid, p.13). Dans une étude de cas, pour la collecte de données nous pouvons puiser dans plusieurs sources: documents, archives, entrevues, observation directe et observation-participante. Notre recherche vise étudier le phénomène de l'agriculture biologique au Liban dans une perspective de développement durable. Pour cette raison, nous avons trouvé pertinent de faire une étude de cas au Liban pour comprendre comment les acteurs dans le secteur biologique perçoivent-ils ce phénomène sociale et dans quel contexte socio-économique et environnemental ces perceptions évoluent-elles? Notre but est de vérifier si les différentes perceptions des acteurs de l'agriculture biologique au Liban mènent à des pratiques agricoles qui contribuent au développement durable du secteur agricole libanais. Pour ce faire, nous avons opté pour une étude de cas au sein de la coopérative biologique libanaise Biocoop et nous avons utilisé comme outil de collecte de données l'observation-participante (journal ethnographique) et les entrevues semi-dirigées.

3.1.1 *Observation-participante*

L'observation-participante est une « technique ethnographique qui consiste à séjourner, durant une période relativement longue, dans un milieu naturel pour investiguer, expérimenter et représenter la vie sociale et les processus sociaux qui s'y déroulent » (Emerson *et al*, 2001 : 24). Cette stratégie méthodologique ne consiste pas seulement à obtenir accès et s'immerger dans de nouveaux mondes sociaux, mais aussi, de produire des documents descriptifs qui peuvent laisser les autres découvrir ces nouveaux mondes. Pour Richardson (1990a, 1990b) « la narration est fondamentale dans tout travail ethnographique comme source primaire de données collectées sur le terrain. Ces données seront ensuite rédigées et sculptées en des textes ethnographiques ». Cette démarche est un double processus de production et de reproduction textuelle qui commence par une prise de notes sur le terrain de façon quotidienne. Pour Atkinson (1992 : 5) les notes sont des observations qui reflètent le milieu observé. Ainsi, les notes de terrains sont une forme de représentation qui

réduit des événements, des personnes et des endroits observés, maintenant, à des rapports écrits. De cette façon, la confusion et le fatras du monde social sont réduits à des formes qui peuvent être préservés, et par conséquent, consultés et analysés ultérieurement (Geertz, 1973 : 19). Nous avons choisi d'effectuer notre séjour d'observation-participante au sein de la coopérative libanaise Biocoop pour plusieurs raisons. Premièrement, nous avons choisi la Biocoop parce qu'elle est la plus grande coopérative agricole biologique au Liban. En d'autres termes, elle est un acteur important dans le secteur agricole biologique libanais. D'une part, la Biocoop coopère avec tous les acteurs du secteur biologique libanais et, d'autre part, les membres de la Biocoop se trouvent dans des régions agricoles réparties dans le Nord, le Sud et le Békaa du Liban. Ainsi, notre séjour au sein de la Biocoop nous permet de saisir très bien et de façon globale le contexte socio-économique et environnemental dans lequel évolue le mouvement biologique au Liban. La compréhension de ce contexte nous rend capable de mieux saisir et expliquer les représentations sociales des répondants et de vérifier si l'agriculture biologique est un vecteur de développement durable.

3.1.2. L'entrevue semi-dirigée comme technique de collecte de données

L'entrevue semi-dirigée nous a semblé la méthode la plus appropriée pour collecter des données concernant les représentations sociales que les acteurs font de l'agriculture biologique. La technique d'entrevue semi dirigée comporte plusieurs avantages. Elle nous permet d'explorer l'univers du répondant et nous révèle « ce qu'il pense et qui ne peut pas être observé : des sentiments, des pensées, des intentions, des motifs, des craintes, des espoirs [...] » (Savoie-Zajc, 1997 : 299). Aussi, à travers ce genre d'entrevue nous pouvons détecter les tensions et les contradictions qui animent le répondant vis-à-vis du thème étudié et donc effectuer un apprentissage à travers un échange réel entre les personnes tout en organisant la structure de notre pensée et expliquant les thèmes en profondeur (Ibid).

Nous avons déterminé les répondants grâce à la méthode de l'échantillonnage par choix raisonné. Pour Savoie-Zajc (Ibid), le choix raisonné implique une sélection des répondants selon leurs expertises et leurs implications par rapport à l'objet étudié, donc des individus qui ont un point de vue particulier à exprimer sur ce dernier. Plusieurs critères ont dicté notre

choix des répondants. Le critère principal a été l'implication formelle dans l'organisation, ainsi donc nous avons choisi de rencontrer les principaux acteurs de celle-ci. Tout d'abord, les gestionnaires de Vision de Mondiale qui ont planifié, financé et exécuter le projet ADDR (sujet de notre étude de cas) nous sont parus comme des répondants très capables de verbaliser sur la transition au biologique. Parmi ces gestionnaires, nous avons identifié les responsables administratifs, les experts de commercialisation, et les agronomes. Ensuite, nous avons porté notre regard vers des individus, non moins importants, soit les producteurs membres de la coopérative. Notre corpus d'entrevues a été formé comme suite à ces identifications d'acteurs sur le terrain.

Le premier corpus est formé des gestionnaires de l'administration et de commercialisation de la coopérative dont nous avons choisi 4 personnes. Le deuxième corpus a été formé des agronomes responsables du suivi technique sur le terrain dont nous avons retenu le responsable de chaque région où la coopérative opère. Nous avons trouvé pertinent de séparer les experts de Vision Mondiale en deux corpus l'un appelé « gestionnaires de Vision Mondiale » et l'autre « agronomes de Vision Mondiale ». Nous avons procédé ainsi parce que nous avons trouvé que le discours de ces deux catégories de répondant pourrait nous fournir des représentations sociales différentes vu la diversité qu'ils présentent quant à leurs rôles et au contexte au sein duquel ils évoluent. En effet, les agronomes qui sont en contact direct journalier avec les fermiers pourront mieux préciser les problèmes, les soucis et les défis spécifiques que rencontrent quotidiennement les producteurs de leurs régions; tandis que les gestionnaires pourront nous donner une image plus globale, des fois plus théorique, sur la coopérative. Enfin, nous avons regroupé les producteurs membres de la Biocoop dans le corpus « producteurs » et dix de ces derniers ont été choisis de façon à couvrir les cinq régions de la coopérative (deux producteurs par région) et à trouver les producteurs les plus impliqués dans la Biocoop prêts à nous rencontrer pour élaborer sur notre projet de recherche. Le schéma d'entrevue, établi en suivant la grille de collecte de données, a guidé les entrevues vers des thèmes tels que les impacts socio-économiques et environnementaux, les changements, les problèmes, les défis, les succès et les espoirs des acteurs. Aussi, nous avons touché des thèmes se rapportant à l'organisation interne de la Biocoop et à la participation des producteurs à cette dernière. Chacun des thèmes abordés a été envisagé sous

ses aspects positifs et négatifs, donc en termes d'avantage, d'opportunité, de bienfait, de problème, d'obstacle, d'inconvénient, etc. Aussi, chaque schéma d'entrevue a été légèrement adapté selon chaque groupe de répondant. Pour, les deux corpus « gestionnaires de Vision Mondiale » et « agronomes de Vision Mondiale » nous avons posé des questions plus techniques que celles du corpus producteurs lesquels nous avons questionnés sur leurs expériences sur le terrain avec les pratiques agricoles biologiques. Il faut noter que nous avons signé avec chaque répondant un protocole éthique concernant le traitement anonyme des entretiens. L'ensemble des entrevues a été mené en deux langues soit l'anglais et le libanais. Les tableaux 3.1, 3.2 et 3.3 présentent pour chaque corpus les détails concernant le lieu, la date, la langue et le temps de l'entrevue. Chaque tableau est suivi d'un court commentaire sur le corpus. Nous avons enregistré les entrevues sur enregistreur de son mp3 et ensuite nous les avons retranscrits sur le logiciel de traitement de texte « Microsoft World » sous forme de verbatim pour le traitement dans le logiciel Atlas.ti. Les citations reproduites dans ce travail ont été toutes traduites en français pour garder la confidentialité des répondants et rendre le mémoire plus uniforme.

Tableau 3.1 Contextes d'entrevues du corpus Gestionnaires de Vision Mondiale

Répondant	Durée	Lieu et date	Langue	Fonction	N. de pages
Directeur 1 (D1)	75 min.	Centre régional de Vision Mondiale Mansourieh, 30/11/2004	Anglais	Directeur du financement	11
Directeur 2 (D2)	90 min.	Centre régional de Vision Mondiale à Mansourieh, 30/11/2004	Libanais	Directeur du projet ADDR	23
Directeur 3 (D3)	92 min.	Centre régional de Vision Mondiale à Mansourieh, 05/11/2004.	Anglais	Directeur de Vision Mondiale	11
Directeur 4 (D4)	80 min.	Centre régional de Vision Mondiale à Mansourieh, 05/11/2004	Libanais	Directeur du département de commercialisation	12

Ce corpus regroupe les experts de Vision Mondiale impliqués dans le projet ADDR. Comme déjà mentionné, les répondants de ce corpus se sont caractérisés par leur vue global du projet sachant que leur travail comporte beaucoup de coordination entre les différentes régions de la coopérative. Ainsi, nous avons obtenu des entrevues d'une durée allant de 92 à 75 minutes apportant un point de vue global sur le projet ADDR, ses objectifs, ses réalisations et ses perspectives. Aussi, ces répondants nous ont fournis avec des informations générales concernant la situation socio-économique et environnementale dans les régions rurales.

Tableau 3.2 Contextes d'entrevues du corpus Agronomes de Vision Mondiale

Répondant	Durée	Lieu et date	Langue	Fonction	N. de pages
Agronome 1 (A1)	86 min.	Centre régional de Vision Mondiale au Bekaa, 19/11/2004	Libanais	Agronome	10
Agronome 2 (A2)	80 min.	Centre régional de Vision Mondiale à Bsharee au Nord du Liban, 09/11/2004	Libanais	Agronome	8
Agronome 3 (A3)	57 min.	Centre régional de Vision Mondiale au Sud du Liban, 30/11/2004	Libanais	Agronome	7
Agronome 4 (A4)	83 min.	Centre national de Vision Mondiale à Mansourieh, 29/11/04	Libanais	Agronome	7
Agronome 5 (A5)	56 min.	Centre National de Vision Mondiale à Mansourieh, 30/11/04	Libanais	Agronome	7

Ce corpus a été riche et diversifié parce que chaque agronome s'est exprimé sur l'agriculture biologique dans le contexte de la région dans laquelle ils travaillent. Ainsi, ils nous ont fourni des informations très diversifiées concernant les spécificités de l'application du biologique au Liban sachant que ce pays présente différents microclimats et différents genres de sols agricoles. Ainsi, et sans vraiment le prévoir, nous avons reçu des informations concernant les déterminants de la mise en œuvre de l'agriculture biologique au niveau national étant donné que la Biocoop opère dans les principales régions agricoles au Liban.

Les répondants de ce corpus ont, comme nous, une formation en agronomie, donc nous avons pu discuter lors des entrevues des détails techniques et scientifiques concernant les problèmes de l'application des pratiques agricoles biologiques dans le secteur agricole libanais.

Tableau 3.3 Contextes d'entrevues du corpus Producteurs

Répondant	Durée	Lieu et date	Langue	Fonction	N. de pages
Producteur (P1)	1 60 min.	La maison du producteur à Bsharee au Nord du Liban, 09/11/2004	Libanais	Producteur	7
Producteur (P2)	2 54 min.	Le centre régional de Vision Mondiale à Bsharee au Nord du Liban, 08/11/2004	Libanais	Producteur	7
Producteur (P3)	3 46 min.	La maison du producteur au Bekaa, 19/11/2004	Libanais	Producteur	8
Producteur (P4)	4 70 min.	La ferme Taanayel Bekaa, 19/11/2004	Libanais	Producteur	13
Producteur (P5)	5 51 min.	La maison du producteur au Bekaa, 19/11/2004	Libanais	Producteur	4
Producteur (P6)	6 39 min.	La maison du producteur au Sud du Liban, 24/11/2004	Libanais	Producteur	6
Producteur (P7)	7 41 min.	Le centre régional de Vision Mondiale au Sud du Liban, 24/11/2004	Libanais	Producteur	5
Producteur (P8)	8 32 min.	La maison de la productrice au Sud du Liban, 25/11/2004	Libanaise	Productrice	5
Producteur (P9)	9 38 min.	La maison du producteur au Sud du Liban, 26/11/2004	Libanais	Producteur	6
Producteur (P10)	10 62 min.	La maison du producteur au Sud du Liban, 26/11/2004	Libanais	Producteur	15

Les entretiens que nous avons eus avec les producteurs ont été en grande majorité à propos des connaissances et des expériences qu'ils ont acquises durant leur vécu quotidien bien que certains d'entre eux aient été bien informés sur le sujet de l'agriculture biologique. Nous avons aussi parlé de leurs problèmes socio-économiques et environnementaux, de leurs

complaintes et de leurs attentes. Ces données nous permettront d'évaluer en profondeur la contribution pratique de l'agriculture biologique au développement durable dans les régions rurales et cela en observant les impacts réels de la transition au biologique sur les acteurs les plus affectés par ce changement.

Enfin, il faut mentionner que nous avons seulement rencontré 10 producteurs parmi 200 membres de la Biocoop. Nous ne prétendons pas avoir de problèmes de couverture. Cependant, notre recherche se base sur la diversité des niveaux d'analyse présentés, car en plus des échantillons que nous avons décrits ci-dessus, nous renforcerons notre démarche avec l'observation-participante que nous avons effectuée sur le terrain. Donc, notre méthodologie se fie à la diversité et à la profondeur des stratégies d'analyse au dépend un échantillon pur, homogène et représentatif. Pour nous assurer de la fiabilité de nos données et dégager les représentations sociales des répondants nous avons effectué une analyse de contenu thématique rigoureuse et systématique à l'aide du logiciel de traitement de données Atlas.ti.

3.2. L'analyse des représentations sociales

C'est sur le concept de représentation sociale que nous allons fonder notre analyse des entrevues semi-dirigées effectuées avec les différents acteurs entourant la Biocoop. Ce concept nous permet d'étudier les rapports sociaux au moyen des représentations sociales des acteurs qui y opèrent. Selon, Durkheim il faut distinguer les représentations sociales individuelles des représentations collectives. Donc pour lui, les représentations collectives décrivent ce que le groupe « se pense dans ces rapports avec les objets qui l'affectent » (Durkheim, 1898 : 56).

De plus, pour Jodelet, l'articulation le concept de représentation sociale se place entre la sociologie et la psychologie :

Les représentations sociales doivent être étudiées en articulant éléments affectifs, mentaux, et sociaux et en intégrant à côté de la cognition, du langage et de la communication, la prise en compte des rapports sociaux qui affectent les représentations et la réalités matérielle, sociale et idéale sur laquelle elles ont à intervenir » (Jodelet 1989 :41).

Cela dit, les représentations sont des constructions établies par l'individu. Celui-ci est enraciné dans une culture, une collectivité et une structure sociale au sein desquels il acquiert un savoir pratique qui lui permet d'agir sur le monde. En effet, pour Jodelet (Ibid) « il y a une interrelation et une correspondance entre les formes d'organisation et de communication sociales et les modalités de la pensée sociale envisagée sous l'angle des ses catégories, de ses opérations et de sa logique ». En d'autres termes, le groupe détermine fortement les représentations qui à leurs tours sont des déterminants de l'organisation sociale. Ainsi, les études de représentations que les acteurs entourant la Biocoop font de l'agriculture biologique sont des véritables déterminants de sa mise en œuvre et donc sur son potentiel comme outil de développement durable. Pour déterminer les représentations sociales des répondants, nous avons effectué une analyse de contenu thématique de leurs discours.

3.2.1. L'analyse de contenu thématique

D'après Sabourin (1993; p. 365), l'analyse de contenu thématique est « une technique de recherche objective, systématique et quantitative de description du contenu manifeste de la communication ». Dans notre recherche, nous voulons analyser la répétition de certains thèmes et le contenu manifeste des discours des répondants, donc, nous optons pour la méthode d'analyse de contenu thématique. En effet, en analysant la répétition de certains thèmes et leurs associations respectives nous pourrions identifier les représentations sociales des répondants au sujet de l'agriculture biologique et, par la suite, voir comment ces représentations en question influence la capacité de l'agriculture biologique comme outil de développement durable. Une analyse de contenu thématique commence par une pré-analyse qui consiste à faire le tour de la question. Ensuite, elle passe à la catégorisation qui permet à l'analyste d'identifier rapidement, d'extraire puis de regrouper tous les segments liés à une question, une hypothèse, un concept ou un thème donné. Ce regroupement ouvre la voie à l'analyse (Huberman et Miles, 1991 p. 65) et donne naissance aux différentes familles de thèmes. Enfin, l'étape de l'identification des associations liées à chaque thème donne au chercheur une idée claire sur les représentations sociales des acteurs lui permettant d'interpréter les résultats. L'élément essentiel de l'analyse de contenu thématique qui permet de catégoriser est la codification qui nous avons effectué à l'aide du logiciel Atlas.ti.

3.2.2. *La codification et le traitement des données dans Atlas.ti*

La codification est le processus de réduction des données par l'association de mots, de groupes de mots ou d'autre unité d'analyse avec une valeur nominale appelée code. En divisant notre échantillon en trois corpus nous avons catégorisé notre échantillon ou dans les termes de notre méthodologie nous avons effectué la première étape de la codification. En effet, Huberman et Miles (1991 : 96) définissent les codes comme étant des catégories qui découlent des questions de recherches, hypothèses et concepts-clés et qui fournissent « des outils de recouvrement et d'organisation permettant à l'analyste d'identifier rapidement, d'extraire puis de regrouper tous les segments liés à une question de recherche, un concept ou un thème donné ». Pour ces deux auteurs, il faut lier les codes ensembles de manières cohérentes et leurs attribuer des définitions opérationnelles et claires de telle sorte que le chercheur puisse les utiliser de façon uniforme tout au long de son étude (Ibid : 103).

Le logiciel *Atlas.ti*, grâce à la fonction code, permet de dégager les multiples concepts liés à chaque citation découpée par l'utilisateur en y accolant un ou plusieurs codes. Dans le cas de notre recherche, ces citations ou « unités d'analyse » ont une longueur de trois à dix lignes découpées de façon à contenir une proposition ou un argument. Les codes que nous avons associés à chaque citation réfèrent, la plupart du temps, à un mot utilisé dans la citation ou à un thème qui se présente sous plusieurs formes d'expression.

Dans ce mémoire, nous nous sommes basés sur le concept de l'agriculture biologique et sur nos questions et sous-questions de recherche pour apposer aux données des codes et pour regrouper ces codes dans des familles. Nous rappelons ici nos questions de recherche :

Question de recherche principale : La pratique de l'agriculture biologique au Liban contribue-t-elle au développement durable compris selon sa conception tripolaire hiérarchisée?

Sous-question 1 : La pratique de l'agriculture biologique au Liban respecte-t-elle la dimension écologique du développement durable où l'environnement est envisagé comme une condition au développement?

Sous-question 2 : La pratique de l'agriculture biologique au Liban respecte-t-elle les dimensions socio-économique du développement durable où l'économie est considérée comme un outil et le social comme condition, objectif et moyen?

Nous avons élaboré les codes de la famille « Production et certification biologique » du concept de l'agriculture biologique comme décrit dans le chapitre II: marché biologique, certification biologique, transition au biologique et intrants biologiques. Le code Intrants biologiques correspond aux intrants agricoles nécessaires pour une production biologique : biofertilisants, biopesticides, prédateurs naturels, attrapes insectes, semis et plantules biologiques, etc. Transition au biologique correspond à la période de conversion nécessaire pour l'obtention de la certification biologique et par laquelle passent les producteurs de la coopérative. Le code Certification biologique réfère à la certification biologique que les producteurs de la coopérative poursuivent et qui est celle décrite par le Règlement (CEE) n° 2092/91 de l'Union européen. Enfin, Marché biologique est le code qui réfère au marché biologique local, soit le marché libanais.

De la question principale de recherche et des deux sous-questions nous avons établi trois familles de codes, soit la famille « économie et gestion », la famille « protection de l'environnement » et la famille « acteurs ». La famille « économie et gestion » contient les codes suivants : commercialisation, support financier, délais de paiement, revenus des producteurs, support technique, participation, communication autofinancement de la coopérative et ressources humaines. Le code commercialisation réfère à la commercialisation des produits agricoles des producteurs libanais ; le code Support financier se rapporte au

financement que vision mondiale fournit aux producteurs; le code délais de paiement dénote le délais que prennent les supermarchés pour payer à la Biocoop après réception des produits agricoles (60 à 90 jours); le code revenu des producteurs signifie le revenu que fournit le travail agricole aux agriculteurs; le code support technique signale le soutien au niveau de la maîtrise des pratiques agricoles biologiques et de la commercialisation des produits agricoles que reçoivent les producteurs de Vision Mondiale; le code communication renvoie à la circulation de l'information au sein de la coopérative dans le sens Vision Mondiale/Producteurs; le code participation signifie la participation des producteurs à la gestion de la coopérative; le code autofinancement de la coopérative marque l'autonomie financière de la coopérative et le code ressources humaines signale le personnel nécessaire à la gestion de la coopérative.

La famille « protection de l'environnement » comporte les codes produits chimiques agricoles, santé et ressources naturelles. Le codes produits chimiques agricoles réfère aux produits chimiques qui sont utilisées dans le secteur agricole libanais, soit les engrais chimiques, les insecticides, les herbicides, les fongicides, les régulateurs de croissance et les enzymes; le code santé réfère à la santé des producteurs, des familles des producteurs et des consommateurs en ce qui concerne le contact direct ou indirect avec les produits chimiques agricoles; et le code ressources naturelles réfèrent aux ressources naturelles liées directement ou indirectement à l'agriculture (ressources en eau, terrain agricole et air).

La famille « acteurs » englobe les codes gouvernement, Biocoop, Vision Mondiale et producteurs. Le code gouvernement réfère au gouvernement libanais et plus particulièrement au ministère de l'agriculture; le code Biocoop et le code Vision Mondiale réfère respectivement à la coopérative agricole biologique (sujet de l'étude de cas) et à l'O.N.G. comme acteurs dans le secteur biologique libanais; et le code producteurs réfèrent aux agriculteurs membres de la coopérative. Les familles que nous avons établies et leurs codes correspondants sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3.4 Les familles et leurs codes correspondants

Familles	Codes
Production et certification biologique	Marché biologique Certification biologique Transition au biologique Intrants biologiques
Économie et gestion	Commercialisation Support financier Délais de paiement Revenus des producteurs Support technique Participation Communication Autofinancement de la coopérative Ressources humaines
Protection de l'environnement	Produits chimiques agricoles Ressources naturelles Santé
Acteurs	Vision Mondiale Biocoop Gouvernement Biocoop

Maintenant que nous avons développé les outils conceptuels et méthodologiques pour évaluer l'agriculture biologique comme outil de développement durable, la première partie de ce mémoire s'achève. Comme nous l'avons vu dans la partie théorique, le développement durable est un concept qui hiérarchise trois ordres de considération le social, l'environnemental et l'économique. Dans le chap. 2, nous avons exposé plusieurs études qui ont traité séparément des différents aspects de l'agriculture biologique. En d'autres termes, à notre connaissance les études qui ont étudié tous les aspects de l'agriculture biologique comme outil de développement durable sont rares. Pour cela, une stratégie méthodologique à deux niveaux a été établie : étude de cas et analyse de contenu thématique pour pouvoir étudier l'agriculture biologique dans son contexte plus large soit le milieu rural et urbain libanais. Ces deux niveaux ne sont pas toutes fois indépendants l'un de l'autre. La partie suivante de ce mémoire est consacrée à la mise en œuvre de cette stratégie. Pour ce faire, le chap. 4 rendra compte de l'étude de cas (Biocoop) que nous avons effectuée lors de notre

observation-participante, ce qui va identifier le contexte dans lequel la transition au biologique s'opère et ouvrir plusieurs pistes d'analyses. Le chap. 5 présentera les représentations qu'ont les groupes d'acteurs impliqués dans cette transition, et finalement, le chap. 6 exploite ces deux niveaux d'analyse pour évaluer la contribution de l'agriculture biologique au développement durable du secteur agricole libanais.

CHAPITRE IV

ÉTUDE DE CAS : LA « BIOCOOP » GÉRÉE ET FINANCÉE PAR VISION MONDIALE

Dans notre recherche, nous étudions la contribution de l'agriculture biologique au développement durable du secteur agricole libanais. Nous voulons vérifier sur le terrain si la transition au biologique permet aux producteurs libanais de répondre aux exigences du développement durable compris selon sa conception tripolaire hiérarchisée. À cet effet, nous avons effectué un séjour au sein de l'organisation non gouvernementale Vision Mondiale. Au biais du projet ADDR (agriculture durable et développement rural), elle supporte financièrement et techniquement une coopérative pour lui permettre d'obtenir la certification biologique. La coopérative en question s'appelle « Biocoop ». Durant notre séjour de deux mois, nous avons effectué une observation-participante au sein de Vision Mondiale pour pouvoir comprendre et analyser les enjeux qui entourent la coopérative, soit le contexte dans lequel elle a été créée, son organisation interne, les changements qu'elle a entraîné dans la vie des producteurs, les résultats, les impacts et les pistes d'avenir. Nos observations sur le terrain nous ont permis de comprendre le contexte social dans lequel nous étions émergés. Dans ce chapitre, nous allons décrire ce contexte en nous basant sur la grille de collecte de donnée et nous allons identifier des pistes d'analyse qui pourront nous aider ultérieurement quand nous analyserons les discours des acteurs impliqués dans la « Biocoop ». Pour commencer le chapitre, nous allons tout d'abord essayer de comprendre l'organisation non gouvernementale Vision Mondiale (mission, valeurs et idéologie) et ensuite nous élaborons sur le projet ADDR et la Biocoop.

4.1. Vision Mondiale : mission, valeurs et idéologie

Nous avons trouvé primordial de comprendre les fondements de Vision mondiale, en d'autres termes, les missions, les valeurs et l'idéologie qui vont dicter son travail humanitaire. Nous répétons ici ce que soulève Vergès. La position sociale des acteurs est considérée par Vergès (1989 : 393) comme « la variable par excellence de toute analyse de représentation ». Pour cela, la compréhension de notre part des ces facteurs nous aidera à mieux saisir le projet ADDR et à mieux analyser et expliquer les discours des répondants du personnel de Vision Mondiale. Cette organisation non gouvernementale a été fondée, en Corée, comme réponse à la situation d'après-guerre qui a laissé beaucoup d'enfants sans famille. Son fondateur, Bob Pierce, a commencé à combler les besoins urgents des enfants abandonnés dans les orphelinats soit l'abri, les habits, la nourriture et l'éducation. Ainsi, les enfants sont devenus la préoccupation principale de Vision Mondiale qui a mis sur pieds son fameux programme de parrainage. L'idée principale de ce programme est d'envoyer une somme mensuelle d'argent pour assurer les besoins essentiels et l'éducation aux enfants défavorisés. En 1970, l'organisation non gouvernementale états-unienne est devenue, un partenariat international incluant le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et actuellement, elle comporte 15 à 20 partenaires internationaux.

Vision Mondiale est une organisation internationale chrétienne d'aide humanitaire et de développement qui promeut le bien-être des gens, et spécialement, des enfants. Sa mission est de suivre l'exemple de Jésus Christ en incitant les pauvres et les opprimés à se transformer de façon à devenir capable de combler eux-mêmes leurs besoins et aspirations. Ici nous revenons au concept de développement durable (chap. 1) parce que nous trouvons une similitude entre l'objectif principal de celui-ci et la mission de Vision Mondiale.

Dès le premier contact, elle s'engage à devenir partenaire avec les communautés approchées dans un projet les guidant vers l'*Autofinancement de la Biocoop*. Nécessairement, ce processus commence par l'établissement de la confiance et des relations à long terme tout en

fixant l'attention sur les enfants, meilleur indicateur de la santé sociale de la communauté. Ce processus est guidé par les valeurs énumérées dans le tableau 4.1.

Tableau 4.1
Valeurs de Vision Mondiale (World Vision, 2007)

Valeur	Explication
<i>Nous sommes des chrétiens</i>	L'amour infini de Dieu nous incite à servir notre prochain.
<i>Nous nous engageons envers les démunis</i>	Notre mission est de soulager les souffrances des démunis et d'améliorer leur niveau de vie.
<i>Nous valorisons les gens</i>	Dieu a créé tous les humains et les aime tous également. Nous accordons les priorités aux gens plutôt qu'à l'argent, aux structures organisationnelles ou aux systèmes logistiques.
<i>Nous sommes des intendants</i>	Les ressources mises à notre disposition ne nous appartiennent pas. Nous ne perdons pas de vue la raison pour laquelle elles nous sont confiées et nous les gérons de manière à ce que les démunis en bénéficient le plus possible.
<i>Nous sommes à l'écoute</i>	Devant des situations d'urgence, nous intervenons dès que notre aide est nécessaire et pertinente

Ces valeurs fondamentales citées ci-dessus ont donné naissance à la conception du développement de Vision Mondiale (2003) auquel elle attribue le terme de développement transformateur. Ce dernier est de caractère holistique. Il restaure les relations et les identités en changeant les cœurs et les attitudes des gens en se concentrant spécialement sur les besoins des enfants. « Les enfants, garçons et filles, ont droit à l'abondance de la vie telle qu'elle est décrite par la Bible dans la dignité, la justice, la paix et l'espoir ». Pour initier et accomplir le développement transformateur, Vision Mondiale se base sur 4 principes :

Tableau 4.2
Principes du développement transformateur (Ibid.)

Principe	Explication
<i>Propriété de la communauté</i>	Le développement transformateur doit être pris en charge par les communautés. Il s'agit de les rendre capables de visionner, planifier, implanter, vérifier et évaluer les programmes de développement dans le cadre de relations interdépendantes avec Vision Mondiale, le gouvernement local, les entreprises privées, les églises et les autres organisations non gouvernementales. À cet effet, Vision Mondiale fournit le support technique et financier nécessaire.
<i>La durabilité</i>	Les programmes de développement transformateur sont mis sur pieds dans une perspective de changement durable au niveau économique, social, psychologique et spirituel.
<i>Holisme</i>	Les programmes de développement transformateur reflètent une compréhension physiospirituelle intégrée de l'être humain, du monde dans lequel il vit et de la façon qu'il se développe.
<i>Transformation mutuelle</i>	L'implication de Vision Mondiale dans le développement transformateur cherche la transformation continue de tous les partenaires, incluant le personnel de Vision Mondiale, les communautés, les églises, les O.N.G. et les gouvernements.

Le travail de Vision Mondiale est dicté par les principes de ce concept. Ainsi, la sous-section suivante traitera de l'application pratique de ce concept au Liban où nous avons effectué notre observation-participante.

4.1.1. Vision Mondiale au Liban

Au Liban, Vision Mondiale est arrivée avec le début de la guerre civile de 1975. Le travail de l'organisation a commencé, comme en Corée, par l'éducation des enfants et l'aide humanitaire d'urgence. Au cours des années, le programme d'aide humanitaire et d'éducation s'est graduellement transformé en des projets de développement communautaire participatif. Ces projets, basés sur le concept de développement transformateur, visent une durabilité à long terme permettant à la communauté de combler ses besoins mêmes après le retrait de l'organisation. Cette approche a été adaptée dans les milieux des années 1990, et bien que Vision Mondiale continue à fournir de l'aide humanitaire quand c'est nécessaire, la nouvelle orientation s'est tournée vers les projets de développement communautaire. Cela s'est concrétisé au Liban par la mise sur pied de programmes de développement régional (PDR). Les PDRs sont des programmes de développement propres à la région choisie et dans lesquelles ont été établis des centres appelés centre régional. Le rôle de ces centres est d'identifier, avec la participation des gens de la communauté approchée, les besoins réels de cette dernière et la meilleure approche pour combler ces besoins.

Dans les zones rurales libanaises, l'organisation a identifié un besoin urgent. Elle a trouvé que c'est crucial de fournir du soutien à l'agriculture parce qu'elle est la source principale de revenu pour les gens de ces régions. Ce soutien a semblé déterminant parce que le secteur agricole libanais a été énormément négligé par le gouvernement, et par conséquent, les agriculteurs libanais se sont trouvés dans un travail agricole ne leur permettant pas de vivre dignement. Les principaux problèmes agricoles que Vision Mondiale a identifiés sont : les difficultés majeures de commercialisations et les menaces pour l'environnement et la santé humaine.

Ainsi, elle a décidé d'opérer au niveau de l'agriculture libanaise pour permettre aux producteurs de vivre dignement, de diminuer la migration rurale-urbaine, de motiver les jeunes à se lancer dans le domaine agricole et de protéger l'environnement et la santé des êtres humains. Dans la sect. 4.3., nous expliquerons en profondeur ces besoins urgents pour mieux comprendre la situation socio-économique des producteurs. Celle-ci nous permettra d'expliquer les présentations de l'agriculture biologique qu'ont les répondants de

l'agriculture biologique, mais pour le moment, disons que Vision Mondiale l'a perçue comme un outil efficace pour améliorer la situation des producteurs libanais que nous détaillerons dans la sous-section 4.1.4.

Dans cette perspective, en novembre 2002, un projet innovateur de durée de 3 ans a été implanté pour la production et la commercialisation des produits biologiques. Financé par l'agence états-unienne de développement international (USAID) et des fonds collectés par Vision Mondiale, le projet a mis l'accent sur l'agriculture durable et le développement rural d'où son nom *ADDR*. Avant d'entrer dans les détails du projet, nous parlerons tout d'abord de l'organisation non gouvernementale libanaise « Green Line » qui a donné la base au projet.

4.1.2. *Green Line*

« *Green Line* » est une organisation non gouvernementale qui a été fondée, en 1991, quand un groupe de professionnels de l'université américaine à Beyrouth (AUB) ont décidé d'entreprendre des mesures organisées pour remédier aux problèmes d'un milieu naturel, culturel et environnemental dévasté par la guerre civile libanaise de 1975. Ils se sont donnés comme mission la sensibilisation environnementale et la documentation des risques environnementaux pour pouvoir mieux les confronter, et ainsi initier un changement au niveau des communautés dans une approche de développement durable. Leurs objectifs principaux se résument ainsi : dénoncer les risques environnementaux, populariser la conscientisation environnementale et développer des politiques de gestion environnementale durable. Pour réaliser ces objectifs, ils attirent du financement de nombreuses sources. Les dépenses logistiques et celles liées aux publications sont assurées à travers les frais d'adhésion à l'organisation, les campagnes de collectes de fonds, les donations privées et les contributions locales. Pour le financement des grands projets, du financement auprès de grandes organisations donatrices sont sollicités. Ainsi, en 1999, elle reçoit du financement destiné à promouvoir l'agriculture biologique au Liban de la part du Fond canadien pour les Initiatives locales (FCIL). Grâce à ce financement, « *Green Line* » a formé un comité d'agriculture biologique qui a regroupé des producteurs, des ingénieurs et des représentants de vendeurs et des consommateurs (Green Line, 2003)

Les objectifs principaux de ce comité sont : encourager les pratiques d'agriculture biologique au Liban, établir des bases nationales pour la certification et la labellisation de produits organiques, coordonner le travail des institutions de production biologique dans la région méditerranéenne et créer une coopérative spécialisée en production biologique. Ainsi, le comité a réussi de faire de nombreux accomplissements comme l'introduction de procédures de lutte biologique et l'atelier de travail sur l'agriculture biologique pour les producteurs au Liban. De plus, une coopération avec IFOAM a mené à une série de formation en agriculture biologique soit la formation de plusieurs agronomes sur les pratiques biologiques et la procédure de certification (Ibid).

Ces initiatives ont mené à la formation d'un réseau d'acteurs formés de producteurs biologiques locaux, de petites entreprises biologiques, de coopératives et de municipalités ; et en 2002, ils ont permis la fondation de la Biocoop (première coopérative biologique au Liban) et le dépôt auprès du ministère libanais de l'agriculture d'un projet de lois et de réglementations concernant les standards nationaux de certification biologique (Ibid). En effet, plusieurs de nos répondants, travaillant maintenant à Vision Mondiale, ont été membres de « Green Line » d'où ce rapide parcours de l'organisation non gouvernementale peut nous renseigner sur les intérêts de ces derniers et ainsi nous expliquer leurs présentations de l'agriculture biologique. Nous approfondirons cela, dans les sections 5.3 et 5.4., et nous expliquerons pourquoi Vision Mondiale a trouvé dans le mouvement initié par « *Green Line* » une solution aux problèmes du secteur agricole libanais et elle a soutenu techniquement et financièrement la Biocoop par le projet *ADDR*.

4.1.3. Le projet ADDR

En 2002, Vision Mondiale a conçu un projet de financement de trois ans intitulé agriculture durable et développement rural (ADDR). Le but de ce projet, dont le budget total est de 6 285 715\$, a été de fortifier la Biocoop créée par l'O.N.G. locale « Green Line ». Pour l'exécution du projet, Vision Mondiale a visé des régions libanaises où l'introduction de la nouvelle technique agricole biologique est vitale pour la communauté. Les régions choisies ont été celles où Vision Mondiale avait déjà des programmes de développement régionaux (PDR) : le Nord du Pays (région de Bsharee), la vallée de la Bekaa (Zahlé), le Sud du pays (Sidon, Marjayoun et Bent Jbeyl).

En soutenant la Biocoop, Vision Mondiale a voulu améliorer la qualité de vie des producteurs libanais et de leurs familles à travers une nouvelle technique agricole. L'introduction de cette nouvelle technologie agricole a nécessité l'implantation dans chaque région du projet ADDR des centres de services agricoles et de formation appelés « *Extension, Demonstration and Training Center* » (EDTC). Ces centres ont comme mandat la diffusion des informations et l'assistance aux producteurs pour l'identification et la pratique de systèmes de production agricole durable. Pour répondre à ce mandat, les EDTCs devraient remplir les fonctions suivantes :

- Identifier et introduire des systèmes de production agricole économiquement rentable et les adapter à la région en question,
- Faire des démonstrations de pratiques agricoles durables au niveau environnemental,
- Fournir la formation aux producteurs,
- Établir des liens avec des institutions locales, nationales et privées pour un flux d'informations, d'intrants agricoles et de technologie,
- Créer des liens de commercialisation entre les consommateurs et les producteurs.

En remplissant ces fonctions, les *EDTCs* sont devenus des lieux d'introduction et de testage de nouvelles technologies agricoles pour les adapter aux conditions locales. Aussi, ils ont rempli un rôle de sensibilisation en invitant les producteurs à observer et apprendre comment appliquer ces techniques sur le terrain. De plus, les *EDTCs* ont coopéré avec les *PDRs* de Vision Mondiale. Le fruit de cette coopération serait l'incitation des producteurs intéressés par l'agriculture biologique à participer à des discussions participatives pour coordonner le travail dans les différentes régions où se trouve Vision Mondiale. Ainsi, les *PDRs* et la communauté profiteront de la durabilité et des impacts à long terme de ces centres. Les producteurs dans les différentes communautés seront invités à participer à la prise de décision et à offrir leurs services. Après la fin du projet *ADDR*, la gestion des *EDTCs* sera prise en charge par les *PDRs* et les membres de la communauté. Certains seront embauchés (spécialement les femmes) pour de nombreuses activités soit le processus de transformation et d'emballage et les opérations agricoles dans les pépinières. Avec le temps, la gestion complète des centres *EDTCs* sera effectuée par les membres de la communauté seulement supportés par le personnel des *PDRs*. Vision Mondiale se retirera graduellement une fois que la communauté devient capable de prendre en charge la gestion et le financement de ces centres. Pendant que les producteurs ont commencé à s'adapter à la technique agricole biologique, Vision Mondiale a initié un contact avec l'institut méditerranéen de certification (IMC) pour la certification biologique des producteurs membres de la Biocoop et pour l'établissement d'une organisation de certification au Liban. À travers ce contact, elle a voulu créer de nouvelles opportunités de commercialisation pour les producteurs. Ainsi, les producteurs de la Biocoop vont fournir des produits biologiques pour le marché local et pourront, éventuellement, pénétrer le marché biologique européen sachant que la certification sera effectuée selon les normes de l'Union européen.

Vision Mondiale croit fortement que pour répondre à ces objectifs la meilleure façon est de rassembler les producteurs agricoles en coopérative agricole. Tout d'abord, celle-ci est une organisation qui est compatible avec la mentalité des producteurs libanais. Ces derniers trouveront difficile de comprendre le principe d'être actionnaire dans une propriété privée, par conséquent, une coopérative dont les principes sont proches de leurs mentalités sera plus efficace et garantira mieux leurs droits. Ainsi, une coopérative qui pourrait raccourcir la

chaîne des intermédiaires serait plus profitable pour les producteurs. Aussi, au sein d'une entreprise privée les droits du producteur ne sont pas toujours respectés. Un producteur, qui n'arrive pas à fournir à l'entreprise la quantité et la qualité qu'elle exige, est tout de suite abandonné par cette dernière, tandis que dans le système coopératif, ce producteur est soutenu par les autres membres de la coopérative de façon à se rattraper dans une saison ultérieure. Cela est possible au sein de la coopérative parce qu'elle est gouvernée de façon très démocratique ce qui assure une distribution équitable des ressources et des revenus basés sur la contribution de chaque producteur. Dans le même sens, la coopérative est la meilleure structure qui garantit aux producteurs les mêmes chances d'atteindre le marché. Par exemple, chaque actionnaire, indépendamment du nombre d'actions qu'il détient, a droit à un seul vote ce qui fait que le grand investisseur protégera le petit investisseur. Ultiment, le profit sera distribué de façon équitable et chaque producteur sera récompensé selon sa contribution. Finalement, les producteurs membres de la coopérative seront capables de défendre leurs intérêts communs. Au sein de la Biocoop ils seront en train de promouvoir l'agriculture biologique et de protéger leurs productions. De plus, dans ses règlements internes, une coopérative libanaise doit utiliser 5 % de son revenu pour le travail social et le développement communautaire ce qui rend la coopérative très intéressante au niveau social et au niveau des services pour la communauté.

Du point de vue de la coopération avec le gouvernement et le secteur privé, la coopérative est en même temps considérée comme une entreprise privée et un effort public. Ce statut est la meilleure solution dans le contexte libanais. Effectivement, il permet à la coopérative, d'une part, de coopérer avec le gouvernement si c'est possible et avantageux, et d'autre part, de coordonner avec le secteur privé quand le ministère de l'agriculture est absent sur la scène agricole. De plus, les surfaces agricoles au Liban sont petites et par conséquent la transition au biologique serait très difficile pour les producteurs sans le soutien du gouvernement. Il ne pourra pas couvrir les frais de certification, ni assurer la commercialisation de ses produits et ni avoir le support technique nécessaire à cette transition. Cependant, la coopérative réduit les frais de certification, assure une commercialisation plus efficace et fournit un support technique pour la transition.

Cela dit sur le travail coopératif, nous allons maintenant expliquer le choix de Vision Mondiale de financer une coopérative agricole biologique. Ce choix converge avec la philosophie de l'aide au développement de Vision Mondiale. L'O.N.G. adapte une approche de développement qui prône un développement sans effets sociaux et environnementaux néfastes. De plus, leur approche vise le développement des capacités des individus pour leur permettre de répondre à leurs besoins et aux besoins de leur famille pour, éventuellement, mieux servir leur communauté. Vision Mondiale a trouvé que l'agriculture biologique répond à ces critères, car elle prône la conservation des ressources naturelles et elle donne aux producteurs un avantage compétitif sur le marché leur fournissant un meilleur revenu. Ceci motive beaucoup de jeunes producteurs devenus désintéressés par l'agriculture conventionnelle étant donné qu'elle est non rentable et néfaste pour l'environnement et la santé. Ce risque pour la santé, en particulier, augmente la demande sur les produits biologiques. Donc, l'agriculture biologique est un choix stratégique pour la coopérative pour mieux commercialiser ces produits surtout que les produits agricoles libanais conventionnels ne sont plus compétitifs, voire non exportables, sur le marché international.

En somme, l'agriculture biologique fournit aux producteurs un revenu qui leur permet de vivre dignement avec leurs familles et elle offre un moyen de remédier les sols agricoles libanais. Les pratiques agricoles biologiques rétablissent l'équilibre naturel du sol qui a été perturbé par l'agriculture conventionnelle et en plus elle donne aux consommateurs libanais des produits agricoles sains. Pour cela, les experts de vision mondiale et les producteurs biologiques membres de la Biocoop sont en train de prêcher ce genre de pratiques agricoles. Ils espèrent que le nombre de producteurs biologique augmentera avec le temps. Ceci est crucial parce que tous les producteurs agricoles doivent penser sérieusement à protéger les ressources naturelles et les générations futures et s'organiser de façon effective pour relever ces défis. Nous allons dans ce qui suit explorer le contexte dans lequel la Biocoop a été créée pour mieux comprendre de quels genres de défis nous parlons.

4.1.4. Contexte de la création de la Biocoop

Les agriculteurs libanais souffrent de l'absence d'une politique agricole adéquate. Aucune réglementation et loi agricoles ne protègent les produits agricoles libanais sur le marché local ou facilitent leur exportation. D'une part, le gouvernement ne prend pas de mesures pour mieux commercialiser les produits agricoles libanais ou, au moins, les protéger. Ainsi, le nouvel accord de libre échange agricole entre les pays arabe, dont le Liban est signataire, se fait sans la mise sur pied d'un calendrier agricole qui protège les producteurs libanais dans les périodes de haute production en imposant des tarifs sur les produits agricoles importés. D'autre part, les fermiers libanais reçoivent le support technique et les services agricoles des entreprises agricoles privées et non pas du gouvernement. Ils prennent des instructions techniques de la part de cartels d'entreprises agricoles dont le seul but est de vendre la plus grande quantité de produits chimiques. Par conséquent, ils utilisent excessivement et anarchiquement les produits chimiques agricoles. Ceci mène à l'augmentation des coûts de production et à des résidus chimiques dans les produits agricoles les rendant non compétitifs sur le marché arabe et non exportables vers les marchés des pays développés. Cela dit, l'absence d'une politique agricole adéquate rend les entreprises agricoles libanaises, surtout les petites entreprises, non rentables économiquement créant ainsi de nombreux problèmes socio-économiques dans les milieux ruraux.

De nombreux producteurs veulent abandonner le travail agricole parce qu'ils ne pouvaient plus en vivre dignement. Ils expriment la variation des prix des denrées agricoles par le proverbe suivant : « Seulement, Dieu sait combien vivra un être humain ou combien sera le prix des concombres demain ». Dans le Nord du pays, les producteurs sont très attachés à leur terrain agricole et ils pourraient bien se contenter d'un revenu modeste pour rester dans leur région rurale et leur travail agricole. Mais, ces derniers sont contrôlés par les bailleurs de fonds qui profitent des fluctuations du marché agricole et de l'absence du soutien gouvernemental. Ils arrivent au moment où le producteur est vraiment coincé avec sa production en offrant des prix très bas auxquels le producteur doit céder. Dans le Sud du pays, les gens ont abandonné l'agriculture et ils ont travaillé dans des secteurs plus rentables répondant aux besoins des membres de l'armée israélienne. Avec la fin de l'occupation, les gens ont perdu leurs sources de revenus, et ils ont retourné au secteur agricole abandonné

durant l'occupation. De plus, le marché agricole dans le sud du Liban était un marché fermé parce que la région a été isolée du reste du pays. Cela a donné aux producteurs l'avantage d'obtenir des prix très avantageux parce qu'ils étaient les seuls fournisseurs de produits agricoles. À la fin de l'occupation, les producteurs du sud ont perdu cet avantage et, comme mentionné ci-dessus, ils ont perdu d'autres sources de revenus. Maintenant, ils se trouvent obligés de travailler dans un secteur agricole non rentable.

Cette non-rentabilité économique oblige les producteurs à abandonner le travail agricole et migrer vers les régions urbaines (Beyrouth et ses banlieues) pour chercher du travail et un meilleur niveau de vie. Cette migration rurale-urbaine crée des problèmes socio-économiques dans les villes notamment le chômage et l'augmentation de la pauvreté. En plus, dans les régions rurales le taux de jeunes producteurs ne dépasse pas les 15 %, et contrairement à leurs parents, ils ne sont pas prêts à s'aventurer dans le travail agricole. Ils préfèrent plutôt étudier et trouver un travail dans un autre domaine. Pour cela, et il y a une vraie peur de ne pas pouvoir remplacer les producteurs âgés une fois ils prennent leur retraite. Finalement, l'agriculture conventionnelle présente un risque pour la santé des producteurs et de leurs familles. D'ailleurs, les producteurs qui manipulent les produits chimiques agricoles ne prennent aucune mesure de protection et ils sont exposés quotidiennement à des produits chimiques dangereux. Outre ce contact direct avec les produits chimiques agricoles, la santé des producteurs et de leurs familles est menacée par les résidus chimiques dans les produits agricoles qu'ils consomment.

Ces produits chimiques, dont certains sont interdits au niveau international, sont la cause principale des problèmes environnementaux agricoles au Liban. La consultation à ce niveau est faite par les entreprises agricoles commerciales dont le but est de vendre toujours plus. Par conséquent, le producteur libanais n'est pas conscient des dangers potentiels des produits chimiques qu'il utilise. Dans la région du Sud, le secteur agricole est la source d'énorme quantité de nitrates s'infiltrant dans les eaux souterraines. Il y a un manque d'étude à ce niveau, mais chose certain, tout ce nitrate ne va pas rester dans le sol et c'est crucial d'examiner les nappes phréatiques.

Dans la région nord du pays, des pesticides interdits internationalement sont toujours utilisés et des impacts sur les oiseaux et la santé humaine commencent à paraître. Les sols agricoles sont de plus en plus épuisés et leur équilibre naturel est perturbé et c'est possible que les courants d'eau qui passent dans les vallées soient contaminés par l'azote. Aussi, plusieurs cas de cancer dans la région pourraient être probablement causés par les résidus chimiques dans les produits agricoles conventionnels. Dans le Bekaa, l'utilisation anarchique et excessive des produits chimiques agricoles a épuisé les sols. Les Producteurs ont constaté une diminution de productivité dans leurs terrains du à la perturbation de l'équilibre naturel du milieu et que la pollution de plusieurs puits souterrains par des sels et du nitrate. De plus, la pulvérisation de pesticides est en train d'affecter l'air dans la vallée du Bekaa s'ajoutant à la pollution industrielle de l'air causée par les nombreuses usines qui fonctionnent sans filtre.

Ceci dit, il devient clair que la situation du secteur agricole libanais est alarmante du point de vue socio-économique et environnementale. Pour remédier à cette situation, Vision Mondiale a conclu que la coopérative biologique est une solution efficace. Dans la section suivante, nous expliquerons en détail quelles sont les mesures pratiques qu'adopte la coopérative, soit son organisation interne, son système de commercialisation, la formation aux producteurs, etc. relever les défis auxquels elle fait face.

4.2. La Biocoop

La Biocoop fondée par l'O.N.G. « *Green Line* » est la première coopérative biologique au Liban. En 2002, elle a reçu un financement de la part de Vision Mondiale via le Projet *ADDR*. Avant le projet, elle comportait une vingtaine de producteurs (dans le nord du pays) produisant du biologique et essayant d'obtenir la certification. Après le projet, la coopérative est devenue une coopérative nationale comportant 200 producteurs se trouvant dans le Sud, le Bekaa et le Nord du Liban. D'un point de vue pratique, Vision Mondiale et la Biocoop tissent les liens entre les producteurs répartis dans les quatre coins du pays. Elle est une coopérative nationale bien que les coopératives agricoles au Liban, selon la Loi des coopératives, doivent être régionales. Cependant, le projet de la coopérative a été accepté par la direction des coopératives affiliées au ministère de l'agriculture. Vision Mondiale a établi

dans les 5 régions des *PDRs* et des centres de support technique ou *EDTCs*. Présentement, toutes les fonctions et les tâches, que la Biocoop doit éventuellement assurer, sont fournies par le personnel de Vision Mondiale dans le centre national à Mansourieh et dans les *PDRs*. La coopérative comporte un comité exécutif, composé du président et de 7 membres, qui va prendre en charge la gestion de la coopérative. Ce comité est élu par l'assemblée générale composée de tous les producteurs et se rassemblant tous les 6 mois ou à la demande de la majorité des membres. Chaque membre a le droit à un seul vote et les décisions sont prises par unanimité. Les producteurs sont des partenaires dans la coopérative et la première et la seule condition d'être membre est de pratiquer l'agriculture biologique. Dans le futur, la Biocoop comportera aussi l'entité opérationnelle qui est pour le moment gérée et financée par Vision Mondiale. Le vrai défi pour la coopérative est de prendre la relève, donc d'avoir une structure qui lui permettrait de gérer et financer l'entité opérationnelle de façon professionnelle. Les coopératives ne sont pas subventionnées, comme c'est le cas partout dans les pays développés, et, par conséquent, l'autofinancement est crucial pour la coopérative pour qu'elle puisse assurer sa continuité après la fin du projet ADDR. Pour atteindre cet objectif, un système de commercialisation efficace est essentiel.

4.2.1. Système de commercialisation

La chaîne de valeurs pour les produits agricoles libanais passe par beaucoup d'intermédiaires avant d'arriver aux consommateurs: bailleurs de fonds locaux, marché agricole central, supermarché et magasins. La coopérative a éliminé tous les intermédiaires et s'est assuré que les produits biologiques arrivent du producteur directement aux consommateurs. La majorité des produits de la coopérative sont vendus dans la région urbaine de la capitale Beyrouth et de ses banlieues. Seulement 10 % des produits de la coopérative sont vendus dans les régions rurales, en particulier, dans les régions de production. Ainsi, un département de commercialisation centralisé a été créé dans la région de Mansourieh car les producteurs ne pourront pas écouler toutes leurs productions dans leurs régions vu que la clientèle qui est la plus consciente de l'agriculture biologique est celle qui se trouve dans Beyrouth et ses banlieues.

Pour mieux répondre aux besoins de ce marché, le département de marketing a établi un calendrier agricole de façon à fournir une large gamme de produits agricoles tout au long de l'année. Ainsi, la Biocoop est capable de fournir au marché local de façon continue 12 à 15 genres de légumes et de fruits que le consommateur libanais considère essentiels. Pour la bonne application du calendrier, les PDRs coordonnent entre les producteurs et le centre national à Mansourieh où toutes les activités de la coopérative se déroulent. Ensuite, la production est rassemblée dans les différents centres et elle est envoyée dans des camions réfrigérés au réfrigérateur central à Mansourieh où les produits sont stockés, emballés et envoyés au marché. Sur le marché, les produits sont commercialisés en utilisant la marque « *Campagnia* ». Cependant, parmi les producteurs de la coopérative seulement 8 ou 10 sont déjà certifiés et les autres, bien qu'ils pratiquent l'agriculture biologique, sont toujours en période de transition. Cependant, La coopérative vend les produits certifiés avec les produits non certifiés parce que les producteurs certifiés sont peu nombreux et ne peuvent pas répondre aux besoins du marché. Aussi, elle veut donner les mêmes chances à tous les producteurs membres et commercialiser la marque « *Campagnia* » sans mêler le consommateur par l'introduction sur le marché de deux marques, une première marque, pour les produits certifiés et une deuxième pour les produits non certifiés sachant que les deux produits sont cultivés de la même façon. De plus, la coopérative se permet de commercialiser ses produits de cette façon sans risque de perdre la certification parce qu'au Liban il n'y a encore pas des régulations et des réglementations nationales biologiques. Pour déterminer le prix de vente des produits de la Biocoop, le département de marketing surveille le marché agricole conventionnel de façon hebdomadaire. Le prix de vente aux magasins de santé est calculé en ajoutant 20 % (valeur ajoutée biologique) au prix conventionnel du marché agricole et un autre 20 % pour les frais d'emballage, transport et stockage ou en d'autres termes pour couvrir les frais de la coopérative. Pour déterminer le prix de vente auprès des supermarchés il ajoute ces 40% au prix des supermarchés qui est différent des prix du marché agricole.

4.2.2. *Quantité, qualité et fiabilité*

Les producteurs membres de la Biocoop peuvent être regroupés en trois catégories selon leur utilisation des produits chimiques : utilisateurs intensifs, utilisateurs peu fréquents, et non-utilisateurs. Après la transition, la diminution de qualité et de quantité de produits agricoles a été particulièrement observée chez les producteurs du premier groupe et moins observée chez les producteurs du deuxième groupe. Cependant, le troisième groupe de producteurs a remarqué une augmentation de la quantité et une amélioration de la qualité. Selon, les agronomes de Vision Mondiale ceci est dû au fait que l'équilibre naturel des sols agricoles des utilisateurs intensifs de produits chimiques est fortement perturbé. Ces sols n'ont pas actuellement la capacité de supporter correctement des pratiques agricoles biologiques qui nécessitent un bon équilibre naturel. Les producteurs du deuxième et du troisième groupes ont observé une augmentation de la quantité et une amélioration de la qualité, car avant la transition ils n'utilisaient pas des produits chimiques et par conséquent leurs sols sont plus aptes à supporter l'agriculture biologique.

En effet, le désavantage pour les produits biologiques au Liban est leur qualité non uniforme. Le consommateur libanais n'est pas habitué à acheter des produits dont la texture n'est pas parfaite tandis que dans les pays développés le consommateur est mieux informé sur le biologique et par conséquent il accepte d'acheter des produits qui ne sont pas très présentables de l'extérieur. Pour assurer une meilleure qualité et quantité de production agricole biologique, Vision Mondiale a mis sur pieds un département de support technique et administratif. Ce département assure la formation et le suivi technique aux producteurs ainsi que le support administratif nécessaire pour l'obtention de la certification biologique. Il comporte une équipe technique composée de plusieurs agronomes qui fournit aux agriculteurs et à la coopérative des consultations techniques comme elle peut aussi faire appelle à une consultation externe. Cette équipe prépare la feuille technique qui est un guide vulgarisé pour l'agriculteur sur les pratiques agricoles biologiques. De plus, dans chaque région, plusieurs agronomes assurent un suivi technique hebdomadaire sur le terrain et gèrent les projets pilotes de cultures biologiques destinés aux tests de pratiques culturales biologiques pour convaincre les producteurs avec un exemple pratique.

Pour un support technique fondé sur de recherches scientifiques, la coopérative coordonne avec plusieurs centres de recherche. Le centre de recherche par excellence est l'institut de recherche agricole libanaise (IRAL) qui est l'un des *EDTCs* de la coopérative. *IRAL* a offert des terrains agricoles à la coopérative qu'elle utilise comme terrains expérimentaux. Par exemple, les expériences menées dans ce centre servent à convaincre les producteurs de l'efficacité de la technique biologique. L'*EDTCs* de l'*IRAL* comporte une pépinière très moderne pour produire des plantes qui s'accommodent avec la technique biologique et les distribuer aux agriculteurs. Un autre centre de support technique dans la région de Marjayoun est en construction. Le centre sera composé d'un réfrigérateur pour le stockage des produits, d'une salle d'emballage, des bureaux, d'une Librairie et d'un laboratoire. Il comprend aussi 17 serres réparties sur une surface de 280 000 m². Ces serres sont divisées pour diverses tâches : production biologique, essais de nouvelles variétés et production de semences et de plantes biologiques.

4.2.3. *Modes de coordination*

Le département technique et administratif assure un suivi hebdomadaire auprès des producteurs. Ce département permet de coordonner les achats des intrants biologiques, d'assurer la circulation des informations techniques entre les régions et de coordonner entre le certificateur et les producteurs. Aussi, il assure la formation en coordonnant les activités de l'équipe technique composée de plusieurs agronomes et consultants qui fournissent aux agriculteurs et à la coopérative des consultations techniques et les feuilles techniques, documents qui contiennent des informations vulgarisées sur les pratiques agricoles biologiques. Pratiquement, la coordination se déroule de la façon suivante. Le calendrier agricole établi par le département de marketing est envoyé au coordinateur technique qui à son tour l'envoie aux différents centres régionaux. Ensuite, chaque centre régional renvoie ces capacités et selon ses réponses, le coordinateur technique établit un calendrier agricole. Ce dernier coïncide avec les recommandations du département de marketing et la capacité de production des régions.

Il précise le genre et quantité de production de chaque région ainsi que les dates de production de chaque culture, donc, la quantité et le genre de culture que les producteurs doivent cultiver tout au long de la saison. Les informations à propos du calendrier agricole et tous autres genres d'informations arrivent aux producteurs via les agronomes. Effectivement, sur le terrain les agriculteurs sont en relation directe avec les agronomes qui les supportent techniquement par des visites de suivi hebdomadaires. Étant en contact direct avec les agriculteurs, les agronomes connaissent les problèmes agricoles et les besoins des fermiers et ils les envoient en rapports hebdomadaires et journaliers au département de marketing et au département de support technique et administratif. Aussi, des évaluations mensuelles entre les agronomes et les deux départements sont effectués lors des réunions tous les 10 jours. Des réunions de ce genre se déroulent aussi entre les producteurs et leurs représentants dans le comité exécutif pour identifier les problèmes et les besoins réels des producteurs et les inclure davantage dans toutes les activités de la coopérative leur permettant éventuellement de prendre en charge de l'entité opérationnelle.

4.2.4. Formation

La formation et les échanges d'information se font à travers des sessions de formation et les visites hebdomadaires des terrains aux producteurs dont plusieurs ont eu la chance de participer à des congrès internationaux sur l'agriculture biologique et la consommation responsable. Ainsi, plusieurs sessions de formation sur le biologique ont été organisées par Vision Mondiale pour informer les producteurs sur l'agriculture biologique et les inciter à s'adhérer à la coopérative. Toutes les sessions de formation ont été suivies par des applications pratiques sur le terrain. Cette formation technique des producteurs est effectuée en tenant compte des connaissances locales, mais aussi en transmettant aux agriculteurs des connaissances et des expertises provenant de l'Europe et des États-unis. Par exemple, les agronomes ont effectué une formation de 8 mois en agriculture biologique pour devenir mieux équipés à supporter les producteurs. Ils vulgarisent souvent leurs connaissances scientifiques pour mieux passer l'information aux producteurs. En addition aux informations et support technique concernant l'agriculture biologique, le producteur membre de la Biocoop est aussi formé pour qu'il devienne capable de gérer les dimensions financières de sa ferme. En d'autres termes, il est initié aux méthodes de calcul des coûts de production et

des bénéficiaires lui permettant d'évaluer la rentabilité économique de sa ferme, en général, et de chaque genre de production en particulier.

4.2.5. *Insertion dans les réseaux extérieurs*

En ce qui touche l'insertion de la coopérative dans les réseaux extérieurs, celle-ci entretient des relations entre différents acteurs au Liban. Tout d'abord, la Biocoop se différencie des autres coopératives agricoles au Liban. Ces dernières ne répondant pas aux principes coopératifs ils deviennent simplement des outils pour assurer les intérêts politiques et économiques de leurs fondateurs. Pour cela, la Biocoop essaye de donner l'exemple en coopération agricole, donc, de créer un système de support et de mobilisation des acteurs dans le secteur agricole qui est nécessaire à tous les producteurs libanais. De plus, elle est une coopérative nationale tandis que les autres coopératives au Liban sont régionales. Ce statut juridique a permis à la Biocoop d'accepter comme membre des coopératives régionales et ainsi plusieurs coopératives dans le Sud du pays sont devenues des membres de la Biocoop.

Deuxièmement, approcher des institutions financières pour un prêt agricole est une possibilité de financement pour la coopérative en l'absence de la subvention gouvernementale et de l'aide financière. Mais, pour le moment la seule relation que la Biocoop a avec le secteur financier privé est le compte bancaire de la coopérative. Aussi, elle est financée par Vision Mondiale, à travers le projet *ADDR*, comme elle peut approcher plusieurs O.N.G. ou organisation mondiale de financement pour de l'aide au financement. Par exemple, Vision Mondiale a pu prolonger la période de financement du projet *ADDR* qui était dans son année de financement finale.

Troisièmement, la Biocoop est actuellement le plus grand fournisseur de légumes et de fruits biologiques au Liban ce qui a mené tous les acteurs dans le secteur biologique à devenir clients de la coopérative pour élargir leur gamme de produits biologiques. Cependant, elle coopère avec eux pour promouvoir l'agriculture biologique en organisant ensemble des événements de sensibilisation. Ainsi, Vision Mondiale et la Biocoop combinent leurs efforts avec des producteurs biologiques individuels, des magasins de santé, des universités et des

organisations non gouvernementales nationales et internationales pour organiser des événements de consommation responsable et de sensibilisation sur la situation difficile des producteurs libanais. Aussi, ces acteurs tiennent ensemble chaque samedi un marché de produits biologiques et artisanaux dans le cœur de Beyrouth.

Quatrièmement, la Biocoop a effectué avec un grand succès plusieurs collaborations avec le secteur agro-alimentaire au Liban. En général, le secteur agro-alimentaire offre des prix très bas pour les matières premières agricoles. Mais, la coopérative a pu négocier avec une usine de fabrication de jus la transformation des pommes en jus de pommes biologique. L'usine a seulement pris des frais pour la transformation des pommes par unité de bouteille et la coopérative a commercialisé le produit final. Ainsi, les producteurs ont reçu 6 fois le prix qu'ils auraient reçu en vendant les pommes directement à l'usine en question. Ainsi, la Biocoop a donné un pouvoir négociateur aux producteurs en réduisant le plus possible les intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

Finalement, de bonnes relations sont entretenues avec le gouvernement. La Biocoop essaye de sensibiliser le ministère de l'agriculture et le ministère de l'environnement sur l'importance de l'agriculture biologique pour qu'ils intègrent plus l'agriculture biologique dans leurs stratégies agricoles et environnementales. Elle a été choisie par la chambre de commerce pour représenter le gouvernement dans un colloque international en Suisse. De plus, en collaboration avec plusieurs acteurs dans le secteur biologique elle fait des pressions sur le gouvernement pour l'établissement des régulations et standards biologiques nationaux. Ils ont déjà déposé auprès du ministère de l'agriculture une ébauche d'un projet de régulations biologiques nationales.

4.3. Intégration des principes des coopératives et de l'agriculture biologique

La Biocoop a un comité exécutif et un président qui ont été élus par les membres. L'assemblée générale se rassemble tous les 6 mois ou à la demande du comité exécutif. En d'autres termes, la coopérative est en train de mettre sur pieds un système d'organisation interne pour permettre la participation des producteurs membres dans les opérations et la prise de décisions. En effet, tous les producteurs ont des actions dans la coopérative et ont le droit à un seul vote dans le processus de prise de décisions. Ils sont considérés comme partenaire à droit de vote égale indépendamment de leur contribution à la Biocoop (en termes de surfaces agricoles et genre et quantité de production). De plus, les bénéfices annuels de la coopérative seront distribués équitablement aux producteurs et ces derniers seront traités de façon socialement équitable. D'ailleurs, la seule condition pour être membre de la Biocoop est la transition au biologique et par conséquent le producteur ne perdra pas son appartenance à la coopérative dans le cas de non-conformité au niveau de la quantité de production. En effet, le système de la coopérative fait en sorte que le grand producteur couvre le petit producteur pour pouvoir répondre aux demandes du marché. Ce travail collectif donne aux producteurs un pouvoir négociateur plus fort soit auprès du gouvernement, des supermarchés ou des fournisseurs des intrants biologiques.

Davantage, la coopérative fournit le support technique, administratif et financier aux producteurs pour leur permettre de survivre à la transition biologique. Des machines agricoles, des camions réfrigérés et des centres de triage et d'emballage sont mis à la disposition des producteurs et les frais respectifs pour ces outils et moyens sont payés en partie par le pourcentage que la coopérative prend sur les bénéfices et en une autre partie par le producteur lui-même. Bien sûr le producteur membre paye ces frais moins cher que s'il obtenait ces services agricoles individuellement (prix des intrants biologiques et prix des machines agricoles) et seulement une fois qu'il a reçu sa part des bénéfices.

Dans son support aux agriculteurs, la coopérative fournit aux producteurs des certifications biologiques individuelles et non pas des certifications de groupes. Ainsi, un producteur qui ne se conforme pas aux exigences biologiques perd sa certification et son appartenance à la

coopérative, mais ne cause pas la perte de la certification à la coopérative ou aux producteurs membres. Sachant que la certification individuelle coûte plus cher que la certification en groupe, la coopérative négocie la réduction des coûts avec les organismes certificateurs. La coopérative obtient une réduction du prix de certification en négociant la certification individuelle de 100 producteurs à la fois et par la suite elle obtient un prix raisonnable.

Davantage, par son support technique et administratif la coopérative permet au producteur d'intégrer les principes de l'agriculture biologique et par conséquent d'obtenir la certification et la conserver. Le premier principe biologique est l'utilisation exclusive d'intrants biologiques. Ce genre d'intrants n'étant pas disponible sur le marché libanais, la Biocoop s'assure que les producteurs sont fournis avec les intrants adéquats au meilleur prix. Le deuxième principe est la valeur ajoutée biologique sur les produits biologiques. En éliminant tous les intermédiaires, la coopérative réussit à fixer les prix de ses produits biologiques. Les producteurs obtiennent des prix supérieurs à ceux qu'ils obtenaient pour les produits conventionnels. Le troisième principe est l'intégration des connaissances et des conditions locales dans les pratiques agricoles biologiques.

Dans ce but, la coopérative s'assure dans toutes les sessions de formation et dans le suivi sur le terrain d'intégrer les connaissances des producteurs. Ces connaissances et conditions locales sont considérées dans toute prise de décision surtout au niveau du choix des intrants biologiques.

4.4. Changements dans le secteur agricole libanais

Dans la sous-section 4.1.4., nous avons décrit les difficultés que rencontrent les producteurs libanais au sein de la situation difficile du secteur agricole libanais. Nous avons identifié sur le terrain plusieurs changements positifs et négatifs dans le niveau de vie des producteurs comme suite à leur transition au biologique. Nous croyons que les changements purement économiques et les changements environnementaux observés après la transition influencent les changements sur le niveau socio-économique ou, en d'autres termes, sur l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs. Pour cela, dans cette partie nous allons, tout d'abord, citer les changements économiques et environnementaux que nous avons observés et ensuite discuter comment ils ont influencé le niveau de vie des agriculteurs et de leurs familles. Nous allons aussi explorer les résultats, les impacts et les pistes d'avenir de la coopérative.

4.4.1. *Changements dans la situation des producteurs*

Les changements économiques ont affecté le prix, la quantité, la qualité et les coûts de production des produits agricoles. Au sujet des prix des produits agricoles, la haute demande sur les produits biologiques libanais permet à la Biocoop de fixer les prix des produits agricoles de façon à répondre aux besoins de ses membres. Ces derniers reçoivent de meilleurs prix sur leurs produits agricoles que ceux qu'ils recevaient dans l'agriculture conventionnelle. Cependant, les profits varient d'un producteur à l'autre dépendamment du genre de culture, de la qualité et de la quantité. Par exemple, durant la même saison agricole, un producteur qui a cultivé du brocoli a fait plus de profit qu'un agriculteur qui s'est lancé dans les pommes de terre. Un autre exemple, le prix obtenu pour les pommes biologiques est supérieur à celui des pommes conventionnelles et par la suite il couvre les coûts de production de pommes. En effet, le prix des pommes libanaises est souvent affecté par les relations politiques instables avec la Libye (principal importateur de pomme libanaise). Avec le biologique, le prix est devenu plus stable ce qui est avantageux pour les producteurs.

En ce qui concerne la quantité de production, celle-ci a diminué chez la plupart des producteurs de 35 à 40 %, mais par contre, la qualité est restée la même au niveau de la forme et de la texture et elle a été meilleure du point de vue de la gustation et des risques pour la santé. Cependant, la quantité de production n'a pas diminué pour la plupart des cas. En effet, elle diminuée dans certaines cultures et elle a augmenté dans d'autres. Par exemple, dans les cultures des olives il y a eu une amélioration de la quantité et de la qualité tandis que pour la production des pommes de terres la quantité a diminué.

En effet, un terrain de 0,1 hectare qui produisait avec la méthode conventionnelle 5 tonnes de pommes de terre, produit avec les pratiques agricoles biologiques 2 tonnes. De plus, cette diminution n'a pas été la même chez tous les producteurs et pour toutes les productions. Chez les producteurs qui n'utilisaient pas des produits chimiques, avant la transition, elle a diminué seulement de 5 à 10 % par rapport à celle de l'agriculture conventionnelle. Mais chez les producteurs qui n'utilisaient pas des produits chimiques et qui ne luttaient pas non plus contre les maladies, la quantité a augmenté. Bien sûr, la diminution de quantité le plus accrue s'est observée chez les producteurs qui utilisaient les produits chimiques de façon anarchique et excessive.

Au niveau des coûts de production agricole, d'une part, plusieurs producteurs ont constaté une diminution des coûts de production suite à la transition à l'agriculture biologique. Cette diminution est due à deux facteurs. Le premier facteur est l'abandon des produits chimiques agricoles qui coûtaient très cher et qui en plus étaient utilisées en excès ce qui impliquait des dépenses inutiles. Le deuxième facteur est la provenance des intrants biologiques de la ferme elle-même ce qui permet au producteur d'utiliser les ressources disponibles de façon optimale et par conséquent produire lui-même une partie des intrants dont il a besoin. D'autre part, pour la culture des légumineuses, les graines, les pommes et les pommes de terre les coûts de production ont augmenté surtout ceux reliés à la lutte contre les mauvaises herbes.

Davantage, la non-disponibilité des biopesticides au Liban – le secteur biologique au Liban n'est pas très développé, les entreprises agricoles commerciales n'ont pas un grand intérêt à importer des intrants biologiques – a rendu la lutte contre les maladies des cultures plus coûteuse. Celle-ci est de caractère préventif et non pas curatif et la non-disponibilité immédiate des biopesticides a rendu la tâche difficile aux producteurs biologiques. En somme, sur le plan économique, plusieurs changements ont été observés au niveau du prix, de la quantité, de la qualité et des coûts de production. Tandis que les prix et la qualité des produits agricoles se sont améliorés, au niveau de la quantité et des coûts des productions les changements n'ont pas été positifs dans tous les cas. Cependant, les changements économiques qui ont suivi la transition semblent prometteurs surtout à long terme. Donc, la capacité de fixer le prix et de réduire les intermédiaires promet aux agriculteurs un meilleur revenu surtout qu'avec le temps l'équilibre naturel des sols cultivés biologiquement sera rétabli et par conséquent la productivité et la capacité de lutte contre la maladie seront améliorées.

Maintenant, nous passons aux changements sur le plan environnemental. À ce niveau la transition au biologique a beaucoup influencé les impacts environnementaux des producteurs membres de la Biocoop. Comme suite à la transition au biologique, les producteurs ont arrêté l'utilisation des produits chimiques agricoles en les remplaçant par des intrants biologiques. Ils sont devenus mieux informés et ils n'utilisent que les intrants biologiques permis par les réglementations biologiques de l'Union européenne et les pratiques agricoles qui conservent et améliorent la productivité de leurs sols. Aussi, les agriculteurs membres de la coopérative

sont devenus plus conscients des dangers des produits chimiques sur les ressources naturelles et ils sont donc devenus des agents de sensibilisation pour la protection de l'environnement.

Les changements sur le plan social que nous avons identifiés sont reliés aux changements économiques et environnementaux qu'engendre ou peut engendrer le support technique fourni par Vision Mondiale et la transition au biologique. Tout d'abord, les producteurs sont mieux encadrés, mieux informés et mieux aidés qu'ils ne l'étaient avant leur adhésion à la coopérative. La coopérative leur fournit le savoir-faire, la formation, le suivi, les intrants biologiques et les sites expérimentaux pour le testage des biopesticides et des semis. Aussi la coopérative aide les producteurs à commercialiser leurs produits.

Ainsi, les producteurs sont beaucoup mieux supportés techniquement, ne sont plus contrôlés ni par les commerçants de produits chimiques agricoles ni par les bailleurs de fonds et ils sont plus capables qu'avant de prendre en charge leur développement. Aussi, la transition au biologique fournit des aliments sains aux familles des producteurs et protègent ses derniers des risques de la pulvérisation des produits chimiques agricoles. Donc, la santé des producteurs et de leurs familles est mieux protégée avec les pratiques agricoles biologiques.

En résumé, nous avons observé des améliorations dans les conditions de vie des producteurs au niveau de la santé et au niveau d'une meilleure commercialisation de leurs produits leur permettant d'avoir un meilleur revenu comparé à celui obtenu dans l'agriculture conventionnelle. Cependant, l'augmentation du revenu des producteurs provenant d'un meilleur accès au marché est à discuter. Tout d'abord, les producteurs n'étaient pas complètement satisfaits des prix qu'ils ont obtenus parce que des fois ils étaient égaux aux prix des produits agricoles conventionnels. Ensuite, les producteurs se plaignaient qu'ils doivent attendre 3 à 4 mois après la récolte pour recevoir leurs argents et que le quota établi selon les besoins du marché agricole les laisse avec une surproduction qu'ils doivent commercialiser eux-mêmes. Ils se demandent s'ils continueront dans le biologique parce qu'ils ont des enfants et ils doivent répondre à leurs besoins surtout au niveau de l'éducation. Avant de joindre la Biocoop, ils recevaient des prix moins élevés, mais au moins ils recevaient l'argent lors de la vente. De plus, les problèmes de migration rurale-urbaine et

l'intégration des jeunes dans le travail agricole sont toujours des problèmes à résoudre et le potentiel de l'agriculture biologique à le faire dépend de plusieurs enjeux économiques surtout le marché biologique local restreint.

4.4.2. Résultats et impacts

La coopérative et les produits biologiques deviennent de plus en plus reconnus dans le pays ce qui donnera, dans le futur, plus d'importance au secteur biologique dans le secteur agricole libanais. Biocoop continuera à fournir le support technique et financier nécessaire à ses membres et ainsi elle a donné naissance à un réseau d'acteurs biologiques au sein duquel les producteurs s'entraideront pour augmenter leur part du marché. Dans ce sens, un succès majeur de la coopérative est l'augmentation de ses ventes de 16000 \$ durant la première année jusqu'à 16000 \$ par mois due à la pénétration des grandes chaînes de marché. Ainsi, elle est en train d'aider les producteurs à avoir un meilleur revenu tout en protégeant leurs terrains agricoles et la santé de leurs familles et des consommateurs.

Aussi, les producteurs ont commencé à influencer leur communauté en attirant de nouveaux membres et en conscientisant les producteurs et les consommateurs au sujet de l'agriculture biologique. En effet, la coopérative a renforcé la confiance des gens en ses produits biologiques. Davantage, le succès de la coopérative commence à changer les mentalités et les idées que les producteurs ont du travail coopératif. L'idée que les coopératives agricoles libanaises sont inefficaces est en train de changer après un an de travail avec des producteurs qui n'ont jamais eu une expérience de travail coopératif. Cette expérience a été un succès sachant que la coopérative a maintenant sa structure et son assemblée générale et qu'elle est fonctionnelle.

Effectivement, la Biocoop a réussi dans plusieurs domaines grâce à son action collective :

- Élections démocratiques qui ont donné naissance à une assemblée générale très représentative et motivée,
- Travail collectif au niveau national pour la promotion de l'agriculture organique.
- Pénétration des produits biologiques de la coopérative du marché local.
- Travail sur les lois et réglementations protégeant les produits biologiques au Liban.
- Consommateurs plus familiers avec le concept de l'agriculture biologique et plus conscients des dangers que l'agriculture conventionnelle sur la santé et l'environnement.

4.4.3. Pistes d'avenir

Le vrai défi pour les producteurs de la Biocoop est la relève. Les producteurs doivent être prêts à prendre en charge la gestion de la Biocoop qui est actuellement gérée par Vision Mondiale. Cette dernière a créé l'infrastructure nécessaire à ce changement et les producteurs doivent savoir en profiter pour assurer les ressources humaines et le financement nécessaire. À ce niveau, les experts de Vision Mondiale, qui gèrent actuellement la coopérative, peuvent se joindre à la coopérative, une fois qu'elle devient autofinancée, et continuer le travail qu'ils ont commencé tout en étant rémunérés par la coopérative.

Les défis pratiques de la Biocoop seraient de respecter le calendrier qui répond le mieux aux demandes du marché. Donc, élargir leur gamme de produits agricoles pour répondre mieux aux demandes du marché libanais et international et aussi avoir un cycle fermé biologique de production d'intrants biologiques. Par exemple, pour viser les marchés extérieurs, la Biocoop envisage les produits agricoles transformés et vise surtout par ces produits le marché européen et le marché arabe.

Pour ce faire, il est crucial d'achever le processus de certification et de combler les besoins du marché local avant de passer à l'exportation. Aussi, la Biocoop a besoin de développer davantage ses infrastructures physiques dont la construction de nouveaux réfrigérateurs pour le stockage, des machines de triage et des usines de transformation. Finalement, le défi important reste l'économie parce que, d'une part, la coopérative veut fournir au marché un produit biologique à un prix accessible pour toutes les classes sociales, et d'autre part, elle doit être rentable. Ce qui implique une optimalisation de l'utilisation des ressources et la

réduction maximale des intermédiaires. En effet, le contexte actuel est favorable pour permettre à la coopérative d'atteindre ce but surtout que ses produits se vendent bien dans les supermarchés à un prix très compétitif par rapport à ceux des produits agricoles conventionnels.

Pour conclure notre étude de cas, nous synthétiserons les pistes d'analyses que nous avons identifiées et que nous allons utiliser pour mieux comprendre les discours des répondants. Ce chapitre nous fournit le moyen de comprendre le contexte social dans lequel ils interagissent et évoluent pour mieux pouvoir expliquer les présentations sociales qu'ils font de l'agriculture biologique. Ces représentations sont profondément influencées par ce contexte et vice-versa. Donc, il est pertinent de retenir de ce chapitre les points suivants. Vision Mondiale prône le développement transformateur qui vise l'incitation des individus et des communautés à effectuer une transformation holistique leur permettant de prendre en charge leur propre développement. Ceci implique un support technique, un support financier, et une éducation dont le but est le développement de compétences des individus, en d'autres termes leur fournir le savoir-faire nécessaire. Dans le cas du projet *ADDR*, l'agriculture biologique est le savoir-faire que Vision Mondiale veut apprendre aux producteurs tout en les soutenant jusqu'à ce qu'ils maîtrisent la technique des pratiques agricoles biologiques. Cependant, si nous évaluons le projet *ADDR*, nous pouvons remarquer qu'il est mis en place pour répondre à un plus grand besoin. L'obtention de la certification biologique nécessite la mise en place d'un système adéquat de soutien technique et financier pour permettre aux producteurs de survivre à la transition. Le verbe « survivre » ne nous semblerait pas très fort si nous connaissons la situation socio-économique des producteurs.

Tout au long de ce chapitre, nous l'avons exploré et nous nous sommes rendu compte que les conditions socio-économiques des producteurs ne sont pas favorables à la transition au biologique. Vision Mondiale le reconnaît aussi, sinon, elle n'aurait pas mis sur pieds tout un programme de soutien technique au niveau de la commercialisation, de la maîtrise des pratiques agricoles biologiques et des charges administratives liées à l'obtention de la certification. D'ailleurs, elle a trouvé pertinent de prendre en charge tous les aspects ci-dessus pour permettre aux producteurs de se concentrer sur le côté agricole de la transition. Ceci a été entrepris tout en gardant en tête que les producteurs devraient prendre en charge la gestion

de la coopérative à la fin du projet *ADDR*, d'où l'emphase sur l'importance de l'autofinancement et de la formation d'un comité exécutif élu par les membres de la coopérative.

Davantage, il faut noter que l'agriculture biologique répond non pas seulement aux objectifs socio-économiques de Vision Mondiale, mais, elle aussi est harmonie avec leur idéologie qui prône un développement sans effets néfastes, à long ou à court termes, sur l'environnement et sur les êtres humains. Ici nous trouvons important de mentionner que plusieurs des répondants du corpus *Agronomes de Vision* et du corpus *expert de Vision Mondiale* ont été membres de l'organisation non gouvernementale « *Green line* » dont la mission principale est de la protection de l'environnement. Ils sont donc très impliqués dans le domaine de la lutte contre la pollution et, par conséquent, ils seront très motivés par la dimension environnementale de l'agriculture biologique.

Les espoirs, les aspirations, les craintes et les réussites que de nos répondants ont vis-à-vis de l'agriculture biologique seront traités en détail dans le chapitre V. Nous nous contenterons ici de récapituler, dans le tableau 4.3, les changements dans la situation des producteurs, les résultats, les impacts et les pistes d'avenir que nous avons observés sur le terrain.

Tableau 4.3 La transition au biologique

Changements dans la situation des producteurs		Résultats et impacts	Pistes d'avenirs
Prix	+	Consommateur fidèle	La relève
Quantité	?	Formation d'un réseau d'acteurs	Respect du calendrier agricole
Qualité	?	Augmentation des ventes de la Biocoop	Exportation
Coût de production	?	Sensibilisation environnementale	
Produits chimiques agricoles	+	Élection du comité exécutif de la Biocoop	
Commercialisation	+		
Santé	+		
Marché	-		
Délais de paiement	-		

Les signes positifs qui apparaissent à côté des différents changements dans la situation des producteurs indiquent un changement positif à ce niveau. Évidemment, les signes négatifs indiquent le contraire, tandis que les points d'interrogation indiquent une amélioration chez certains producteurs et un déclin chez d'autres ce qui signifie que plus temps est nécessaire pour juger si ce changement est négatif ou positif. En somme, au niveau du prix, de l'utilisation des produits chimiques agricoles, de la commercialisation et de la santé les changements ont été positifs : les producteurs reçoivent un meilleur prix pour leurs produits agricoles biologiques que celui qu'ils recevaient pour les produits agricoles conventionnels; ils n'utilisent que des intrants biologiques, par conséquent, ils ont arrêté tout usage de produits chimiques agricoles; la santé des producteurs et celle de leur famille est protégée contre les risques provenant de l'utilisation des produits chimiques et leurs produits agricoles biologiques ne contiennent plus des résidus chimiques, ainsi ils se vendent bien sur le marché agricole. En ce qui concerne la pénétration du marché et des délais des paiements, les changements ont été négatifs : malgré la haute demande sur les produits biologiques le marché biologique libanais est toujours restreint et les producteurs ne peuvent écouler toutes leurs productions agricoles aussi, puisque le marché principal de la coopérative est les supermarchés, les paiements ne se font pas à la livraison, mais soixante à quatre-vingt-dix jours après. Finalement, l'évaluation des changements au niveau de la qualité, quantité des coûts de production a besoin de plus de temps parce qu'à ce propos nous avons observé des améliorations chez certains producteurs et des déclins chez d'autres. Il faut attendre jusqu'à la fin de la période de transition avant de pouvoir porter un jugement sur les changements à ces niveaux. Dans ce qui suit, nous analyserons les discours des différents acteurs qui entourent la Biocoop pour approfondir les pistes d'analyse que nous avons identifiées tout au long de ce chapitre.

CHAPITRE V

LES REPRÉSENTATIONS DES ACTEURS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les représentations expriment ce qu'un individu ou une collectivité pensent d'un objet particulier et sont construites selon des éléments cognitifs et sociaux. Elles sont modulées par les structures sociales et elles les modulent à leur tour en orientant l'action des membres de la collectivité. Donc, en parlant de « membres » nous indiquons qu'il y a des représentations de nature collective et conditionnées par la position sociale des acteurs et celle-ci est considérée par Vergès (1989 : 393) comme « la variable par excellence de toute analyse de représentation ». Pour cela, nous avons divisé nos entrevues en trois corpus représentant trois positions sociales au sein de la Biocoop. Dans ce chapitre, nous allons traiter ces trois types d'acteurs dans trois sections consécutives suivies d'une autre section dont le but est de porter un regard plus général sur l'ensemble des données. En somme, ce regard général comportera une évaluation des fréquences des codes et une comparaison transversale des représentations.

Dans la première section de ce chapitre, nous allons analyser les fréquences des codes pour saisir de façon globale les priorités données à certains thèmes dans les entrevues. Selon Vergès (1989 : 395), les acteurs établissent les représentations selon trois processus : la sélection, l'association et la schématisation. La sélection touche les éléments responsables de la représentation, soit les mots, les concepts, les thèmes qui sont favorisés par les acteurs lorsqu'ils s'expriment sur l'objet de la représentation. Méthodologiquement, le processus de sélection peut être compris par la fréquence et les rangs des mots employés et c'est ainsi que nous obtenons des informations sur ce que Vergès (1989 : 395) appelle le « noyau organisateur ». Celui-ci nous offre des pistes pour mieux comprendre les représentations des acteurs. Dans les trois sections qui suivent, ce sont les processus d'association et de schématisation (réseau) des trois groupes de répondants qui seront explorés.

L'association signifie que les acteurs associent l'objet à une série de caractéristiques, d'évaluations et de pratiques ce qui rend possible d'esquisser le contenu et l'articulation des éléments de la représentation. Enfin, le processus de schématisation est la construction d'une cohérence par les acteurs. Ces deux procès se révèlent en observant la relation entre les différents codes, et donc de leurs cooccurrences ce qui nous permet de schématiser les représentations des acteurs en des réseaux. Dans les trois sections concernées, la présentation de ces deux procès sera structurée en fonction des familles des codes que nous avons établies dans le chap. 3. La dernière section de ce chapitre sera consacrée à la comparaison des représentations des trois types d'acteurs et à l'identification des repères de certaines conclusions à propos de l'efficacité de l'agriculture biologique comme outil de développement durable au sein du secteur agricole libanais.

Avant d'entamer l'analyse à proprement parler, nous allons adopter une nomenclature que nous respecterons tout au long de cette dernière. Si nous mentionnons explicitement un code, il sera en italique et portera une lettre majuscule (exemple : « [...] le code *Certification Biologique* est associé à [...] »). Aussi le corpus dans le texte sera toujours mentionné de façon explicite et il est mis en italique en conservant sa lettre majuscule et son accord au pluriel (exemple : « [...] comme dans le corpus *Experts de Vision Mondiale* [...] »).

5.1. Analyse de la codification en fonction des fréquences

Dans ce chapitre nous systématiserons nos observations en fonction des 4 familles de codes que nous avons établies dans le chap. 3 soit la famille « production et certification biologique », la famille « gestion et économie », la famille « protection de l'environnement » et la famille « acteurs ». Avant d'entamer le corps du sujet, nous rappelons que certains codes ont été accolés aux citations lorsque le mot correspondant au code y figurait. Certainement, même si le mot certification biologique se répète dans la même citation, celui-ci n'est dénombré qu'une seule fois dans la codification de cette dernière. Ainsi, la fréquence d'un code ne renvoie pas exactement au nombre de fois que le mot auquel il est rattaché a été répété. Aussi, nous avons codé les trois corpus séparément. Donc, bien que le processus de codification soit réduplicatif donnant des codifications en partie équivalentes, celles-ci ne sont pas totalement identiques entre les différents corpus. En d'autres termes, nous allons observer des codes qui sont présents dans un corpus et absents dans un autre.

Ainsi, nous affirmons que l'absence ou la présence d'un code dans un corpus pourrait former un résultat en soi. Le but de cette section est d'identifier le maximum de pistes d'analyse en se basant sur le processus de sélection des acteurs. En d'autres termes, nous voulons observer les principaux thèmes invoqués par les acteurs pour obtenir des informations sur les différents « noyaux organisateurs » des représentations.

Nous commencerons par décrire les fréquences des différents codes présents dans les corpus. Ainsi, nous formerons une idée générale sur l'importance, en termes de fréquences, que les répondants de ce corpus ont attribuée aux différents codes et nous en dégagerons le noyau organisateur autour duquel évoluent les représentations sociales dans ces derniers. Ensuite, à partir de l'observation du contenu et de la cooccurrence des codes, nous déterminerons les caractéristiques associées aux différents objets des représentations ainsi que les évaluations et la cohérence qui en découlent. Les trois sections aborderont chaque corpus séparément, mais, nous utiliserons la même structure pour les trois et donc chaque section sera divisée en cinq sous-sections : la première décrira les fréquences des différents codes et dégagera les différents noyaux organisateurs, la deuxième abordera les codes de la famille « production et certification biologique, la troisième va toucher à la famille « économie et gestion », la troisième et la quatrième vont porter respectivement sur les codes de la famille « protection de l'environnement » et les codes de la famille « acteurs ». Dans toutes ces sous-sections, chaque code fréquent ou pertinent est évalué à partir de son tableau de cooccurrence qui indique le rang et la fréquence des codes qui lui sont associés. Ceci nous permet d'identifier et d'expliquer quels sont les thèmes, les attributs et les évaluations associés à chaque objet de représentations et d'établir les réseaux schématiques. Ces explications seront basées sur les observations qui se trouvent dans les tableaux de fréquences des codes et des cooccurrences de chaque corpus et seront appuyées par des citations des répondants

5.2. Analyse des codes du corpus *Producteurs*

Comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, nous commencerons par une description générale des fréquences de tous les codes présents dans le corpus *Producteurs* pour en tirer quelques pistes d'analyse, ensuite, nous entamerons les différentes associations et construirons les réseaux qui émergeront des représentations sociales des répondants. La description générale sera basée sur les données affichées dans le tableau 5.1.

Tableau 5.1
Fréquences des codes dans le corpus *Producteurs*

Codes	Corpus producteurs											Fréquences absolues totales (n)
	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10		
	Fréquences absolues par entrevue											
Catégorie 1 (30 ≥ n ≥ 25)	Commercialisation	03	04	04	07	02	04	0	02	0	04	30
	Produits chimiques agricoles	03	03	02	01	03	02	0	05	03	03	25
Catégorie 2 (25 > n > 20)	Support technique	02	05	01	01	03	01	02	02	03	04	24
	Intrants biologiques	01	04	01	03	03	01	03	02	02	03	23
	Santé	02	04	03	01	01	01	0	07	03	0	22
Catégorie 3 (20 ≥ n ≥ 15)	Ressources naturelles	02	04	03	0	01	0	01	05	03	01	20
	Transition au biologique	01	03	01	02	0	01	01	03	03	02	17
	Revenus des producteurs	01	01	02	01	02	0	05	0	04	0	16
	Biocoop	02	05	04	01	01	01	0	0	0	01	15
	Participation	02	03	01	04	01	02	0	0	0	02	15
Catégorie 4 (15 > n > 10)	Support financier	0	01	02	0	0	01	04	03	03	0	14
	Vision Mondiale	0	03	03	0	02	02	01	01	0	01	13
	Délais de paiement	0	02	01	0	02	0	03	0	04	0	12
	Ressources humaines	0	03	02	03	01	01	0	0	01	0	11

Dans le corpus Producteurs, les deux codes *Commercialisation* ($n = 30$) et *Produits chimiques agricoles* ($n = 25$) sont venus dans la première catégorie ($30 \geq n \geq 25$). Deux répondants (P7 et P9) n'ont pas mentionné le code *Commercialisation*, tandis que, seulement un répondant (P7) n'a pas parlé de produits agricoles chimiques. Ainsi, l'arrivée du code *Commercialisation* et du code *Produits chimiques agricoles* en première catégorie indique-t-il que les producteurs perçoivent principalement l'agriculture biologique comme moyen de commercialisation et d'élimination de l'utilisation des produits chimiques? Nous répondrons à cette question lors de l'exploration des associations des producteurs dans les sous-sections suivantes. Pour le moment, continuons notre exploration des fréquences des codes.

Les codes *Support technique* ($n = 24$), *Intrants biologiques* ($n = 23$) et *Santé* ($n = 22$) se sont trouvés dans la deuxième catégorie ($25 > n > 20$). Tous les répondants ont mentionné le support technique et les intrants biologiques, tandis que deux (P7 et P10) n'ont pas parlé de la santé. Il est pertinent de vérifier si les codes de cette deuxième catégorie sont liés à ceux de la catégorie précédente, parce que si cette liaison existe elle pourrait nous aider à répondre à la question que nous avons posée ci-dessus. Arrêtons cette réflexion à ce point-ci et explorons davantage le tableau 5.1. La troisième catégorie ($20 \geq n \geq 15$) comporte les codes *Ressources naturelles* ($n = 20$), *Transition au biologique* ($n = 17$), *Revenus des producteurs* ($n = 16$), *Biocoop* ($n = 15$) et *Participation* ($n = 15$). Parmi la totalité des répondants, deux n'ont pas cité le code *Ressources naturelles* (P4 et P6), un seul (P5) n'a pas parlé de la transition au biologique et trois répondants n'ont pas mentionné les revenus des producteurs (P6, P8 et P10), la Biocoop (P7, P8 et P9) et la participation (P7, P8 et P9). Cette catégorie nous ouvre plusieurs pistes d'analyses. Premièrement, parce qu'elle comporte le code *Ressources naturelles*, et deuxièmement, parce que nous y trouvons trois codes (*Revenus des producteurs*, *Biocoop* et *Participation*) qui n'ont pas été mentionnés par trois répondants parmi dix. Donc, concernant l'arrivée du code *Ressources naturelles* en troisième catégorie, cela indique-t-il que les producteurs donnent plus d'importance à la famille « économie et gestion » qu'à la famille « protection de l'environnement »? Cependant, le fait que trois répondants parmi dix n'ont pas mentionné les codes *Revenus des producteurs* et *Participation* (deux codes de la famille « économie et gestion ») nous repousse à poser la

question sur l'importance que donnent les producteurs à la famille « économie et gestion » vis-à-vis de la famille « protection de l'environnement ».

Dans la dernière catégorie ($15 > n > 10$) figurent les codes suivants : *Support financier* ($n = 14$), *Vision Mondiale* ($n = 13$), *Délais de paiement* ($n = 12$) et *Ressources humaines* ($n = 11$). Quatre répondants n'ont pas évoqué le code *Support financier* (P1, P4, P5 et P10) ni le code *Ressources humaines* (P1, P7, P8 et P10); trois répondants (P1, P4 et P9) n'ont pas parlé de *Vision Mondiale* et cinq (P1, P4, P6, P7 et P10) n'ont pas mentionné le code *Délais de paiement*. Dans cette catégorie apparaissent trois codes de la famille « économie et gestion » avec quatre répondants qui n'ont pas parlé de *Support financier* et de *Ressources humaines*, tandis que cinq n'ont pas mentionné le code *Délais de paiement*. Ces chiffres indiquent-ils que ces codes ne sont pas importants pour les producteurs ?

Suite à l'exploration du tableau 5.1, nous avons tiré quelques pistes d'analyses en nous basant sur les fréquences absolues et par entrevues des codes. En plus de ces pistes, nous pouvons construire le noyau organisateur autour duquel tourneront les associations des producteurs :

Tableau 5.2
Noyau organisateur du corpus *Producteurs*

Commercialisation
Produits chimiques agricoles
Support technique
Intrants biologiques
Santé
Ressources naturelles

5.2.1. Les codes de la famille « production et certification biologique »

Lorsque les producteurs parlent de la production et de la certification biologiques, ils évoquent les deux codes *Intrants biologiques* ($n = 23$) et *Transition au biologique* ($n = 17$). Ils sont conscients de la relation qui existe entre l'utilisation exclusive des intrants biologiques ($n = 23$), la transition au biologique ($cooc = 6$) et l'obtention de la certification biologique ($cooc = 5$) :

P10 : En principe nous n'utilisons que des attrapes insectes, mais, cette année nous avons eu accès, par la voie de la coopérative, à des biopesticides que nous utilisons exclusivement dans le processus de production.

P7 : Depuis que la coopérative nous fournit les intrants biologiques, nous n'utilisons plus que des biopesticides et des biofertilisants. Nous avons arrêté tout usage de produits chimiques agricoles conventionnels et nous espérons ainsi obtenir la certification biologique.

Ensuite, ils révèlent que l'utilisation des intrants biologiques a influencé leur production agricole en matière de quantité de production (cooc = 5) et qualité de production (cooc = 4). Dans les cas où le résultat a été positif, soit une amélioration de la qualité ou de la quantité, l'utilisation de ces intrants a été perçue favorablement d'autant plus qu'elle a été liée, comme nous verrons dans la sect. 5.2.3, à la protection de l'environnement. Lors du cas contraire, les producteurs ont considéré la disponibilité et l'efficacité des intrants biologiques comme une condition principale pour terminer la conversion au biologique et pour encourager des nouveaux producteurs à suivre leur exemple :

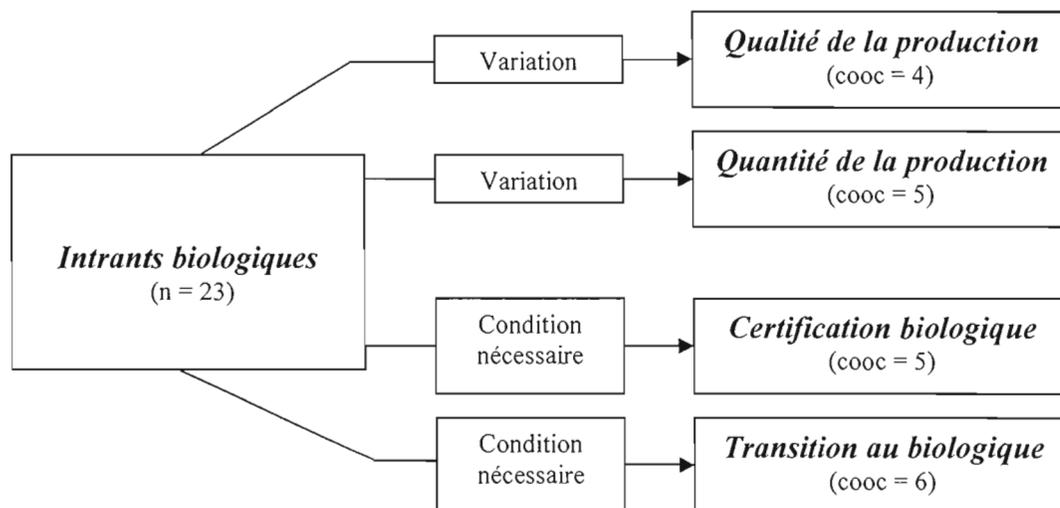
P2 : Au début, nous avons été très motivés pour effectuer la transition au biologique, mais nombreux ceux qui ont été découragés par les résultats obtenus en ce qui touche la qualité de leurs productions biologiques. Je sais que la période de transition est difficile, mais, il faut trouver des solutions au niveau de la lutte contre les maladies des plantes sinon je ne pourrais pas continuer la période de conversion.

P4 : Évidemment, plusieurs producteurs ont eu une baisse dans la quantité de production comme suite à la transition au biologique. Pour cela, il faut nous soutenir. Nous sommes de petits producteurs et nous risquons de perdre toute notre production agricole à cause de l'inefficacité et de la non-disponibilité des intrants biologiques.

Tableau 5.3
Codes en cooccurrence avec le code *Intrants biologiques* (n = 23)

Codes	Cooccurrences
<i>Transition au biologique</i>	6
<i>Certification biologique</i>	5
<i>Quantité de la production</i>	5
<i>Qualité de la production</i>	4

Figure 5.1
Schéma des associations des producteurs au code *Intrants biologiques* (n = 23)



La figure 5.1 nous résume la perception des producteurs par rapport aux intrants biologiques. Ils les associent fortement à la transition au biologique et l'obtention de la certification et à la variation, positive ou négative, de la qualité et de la quantité de production.

Le code *Transition au biologique* (n = 17) est souvent lié à des codes de la famille « économie et gestion ». Les producteurs trouvent que la conversion à l'agriculture biologique est une tâche irréalisable sans tenir compte de certains aspects économiques. Ainsi, le support technique, la commercialisation, le support financier et les délais de paiement sont perçus comme des conditions nécessaires à la transition. Si nous revenons à notre étude de cas, nous trouvons que les producteurs concentrent tous leurs efforts sur le travail agricole, c'est-à-dire, la maîtrise de la technique agricole biologique. Ainsi, ils ne peuvent pas s'occuper en même temps de la gestion de la coopérative du point de vue économique. Cependant, ceci est aussi important pour eux que l'est le travail sur le terrain, et pour cette raison, les producteurs perçoivent positivement l'aide de Vision Mondiale qui leur permet de se concentrer uniquement sur leur production agricole :

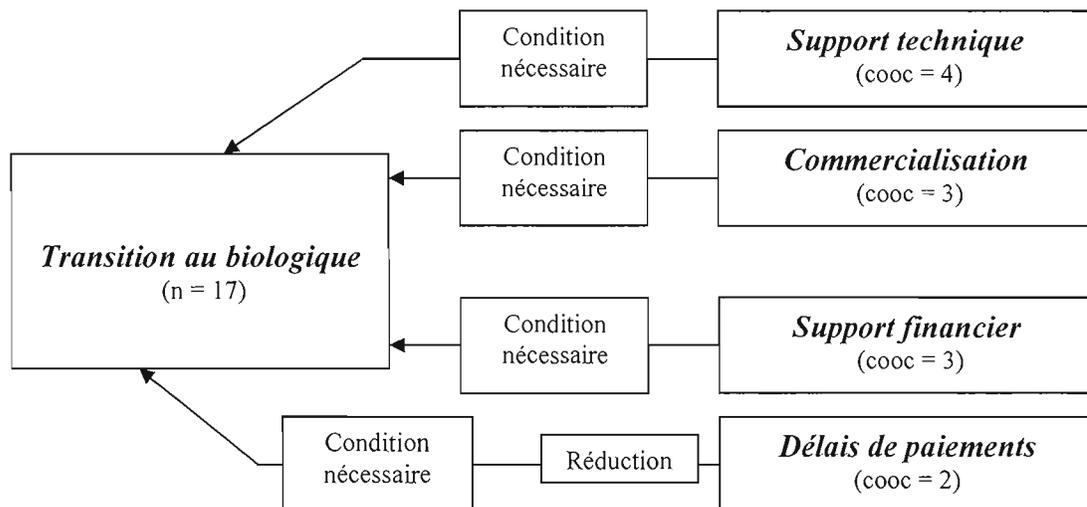
P1 : Nous recevons une formation continue et des visites hebdomadaires sur le terrain. Je trouve que Vision Mondiale fait un bon travail à ce niveau. Nous sommes très motivés. Nous voulons pratiquer l'agriculture biologique et nous apprécions beaucoup l'aide technique et financière de Vision Mondiale sans laquelle nous ne pouvons pas le faire.

P9 : C'est bon, nous avons fait du jus biologique qui s'est bien vendu sur le marché. Cependant, il faut regarder de plus près les producteurs de pommes. C'est possible que j'abandonne mes jardins de pommes si je ne reçois plus de support, par exemple, être payer à la livraison des produits. Je veux produire biologiquement, mais j'ai une famille à soutenir.

Tableau 5.4
Codes en cooccurrence avec le code *Transition au biologique* (n = 17)

Codes	Cooccurrence
<i>Support technique</i>	4
<i>Commercialisation</i>	3
<i>Support financier</i>	3
<i>Délais de paiements</i>	2

Figure 5.2
Schéma des associations des producteurs au code *Transition au biologique* (n = 17)



La figure 5.2 nous révèle les facteurs que les producteurs trouvent cruciaux pour leur transition au biologique. En fait, pour eux, le support technique, une meilleure commercialisation de leurs produits agricoles, le support financier et la réduction des délais de paiement sont des conditions nécessaires pour qu'ils puissent survivre à la période de transition. Ainsi, pour répondre à la question de l'importance que les producteurs donnent aux codes *Support financier* et *Délais de paiements* (sect. 5.2), nous pouvons dire le suivant : bien que ces codes soient venus en quatrième catégorie et que cinq parmi dix et quatre parmi dix n'aient pas mentionné respectivement les délais de paiements et le support financier, les associations que font les producteurs à ces codes leur donnent de l'importance, dans le sens où ces codes sont associés à la transition au biologique en tant que condition nécessaire. Ainsi, les basses fréquences et le fait qu'il y a un nombre considérable de répondants qui ne les ont pas mentionnés ne rend pas ces codes moins importants pour les producteurs.

5.2.2. Les codes de la famille « économie et gestion »

Dans la section 5.2, nous nous sommes posé des questions sur la prédominance de la famille « économie et gestion » par rapport à la famille « protection de l'environnement » surtout que le code *Commercialisation* (n = 30) est venu en premier rang au sein du corpus. Dans cette sous-section, nous approfondirons cette quête. Les codes de la famille « économie et gestion » que les producteurs évoquent sont: *Commercialisation* (n = 30), *Support technique* (n = 24), *Revenus des producteurs* (n = 16), *Participation* (n = 15), *Support financier* (n = 14), *Délais de paiement* (n = 12) et *Ressources humaines* (n = 11).

Comme nous pouvons observer dans le tableau 5.5, le code *Commercialisation* (n = 30) a été associé fortement aux codes *Produits chimiques agricoles* (cooc = 9) et *Santé* (cooc = 7). Les producteurs construisent un premier schéma représentant une interrelation entre la commercialisation et plusieurs thèmes. Pour les producteurs, les produits chimiques agricoles donnent des produits alimentaires qui présentent des risques pour la santé ce qui rend difficile leur commercialisation. Encore une fois, ils pensent que l'agriculture biologique peut résoudre ce problème pour cela le code *Intrants biologiques* a été mentionné 6 fois avec le code *Commercialisation* (cooc = 6) :

P4 : Nous utilisons des biofertilisants donc nos produits, contrairement aux produits agricoles conventionnels, ne présentent pas des résidus chimiques, et par conséquent, ils ne posent pas de risques pour la santé. Puisque la demande est élevée sur les produits biologiques nous pouvons mieux commercialiser nos produits agricoles et négocier avec les supermarchés concernant les prix d'achat.

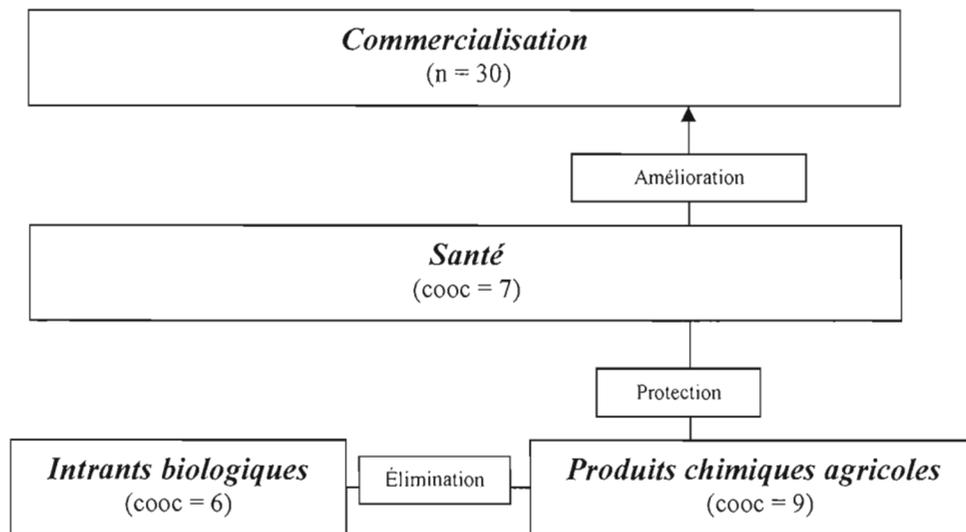
P10 : L'inspecteur nous a demandé d'éliminer tout usage de produits chimiques agricoles et de n'utiliser que les intrants biologiques. Nos produits agricoles seront sans risques pour la santé ce qui nous permettra d'obtenir un meilleur prix et d'avoir accès de nouveau marché.

P2 : Avant même mon adhésion à la coopérative je voulais cultiver des produits agricoles qui sont mieux pour la santé que les produits agricoles conventionnels. Avec ma conversion au biologique, je n'utilise que des biopesticides et des biofertilisants ce qui fait que les aliments que ma famille et le consommateur mangent sont sains. En fait, cela nous permet de mieux commercialiser notre production.

Tableau 5.5
Codes en cooccurrence avec le code *Commercialisation* (n = 30)

Codes	Cooccurrence
<i>Produits chimiques agricoles</i>	9
<i>Participation</i>	8
<i>Santé</i>	7
<i>Support technique</i>	6
<i>Ressources humaines</i>	6
<i>Intrants biologiques</i>	6
<i>Revenus des producteurs</i>	4

Figure 5.3
Premier Schéma des associations des producteurs au code Commercialisation (n= 30)



Malgré l'image positive ci-dessus de l'agriculture biologique, les producteurs soulèvent qu'il faut, tout d'abord, être capable d'effectuer la transition au biologique avant de pouvoir récolter ses bénéfices. Ainsi, les producteurs représentent la situation comme étant un cercle vicieux. Pour pouvoir améliorer les conditions socio-économiques du producteur, au biais de l'agriculture biologique, il faut qu'à la base ces conditions même soient favorables à la transition au biologique. Selon les producteurs, les conditions ne sont pas favorables à la transition. Nous entrevoyons cette certitude dans leur discours sur la commercialisation, à travers l'association de ce code avec les codes *Participation* (cooc = 8), *Support technique* (cooc = 6), *Ressources humaines* (cooc = 6) et *Revenus des producteurs* (cooc = 4) (voir tableau 5.6). Une nouvelle logique est construite par les producteurs. La transition au biologique est avantageuse du point de vue commercialisation, cependant, elle est irréalisable sans le soutien technique, les ressources humaines et un le revenu adéquat. Aussi, les producteurs trouvent important leur implication dans le processus de commercialisation, ceci est confirmé par la cooccurrence du code *Participation* huit fois avec le code *Commercialisation*. Ils veulent prendre part à l'amélioration de leurs conditions socio-économiques, mais ils ont besoin de soutien :

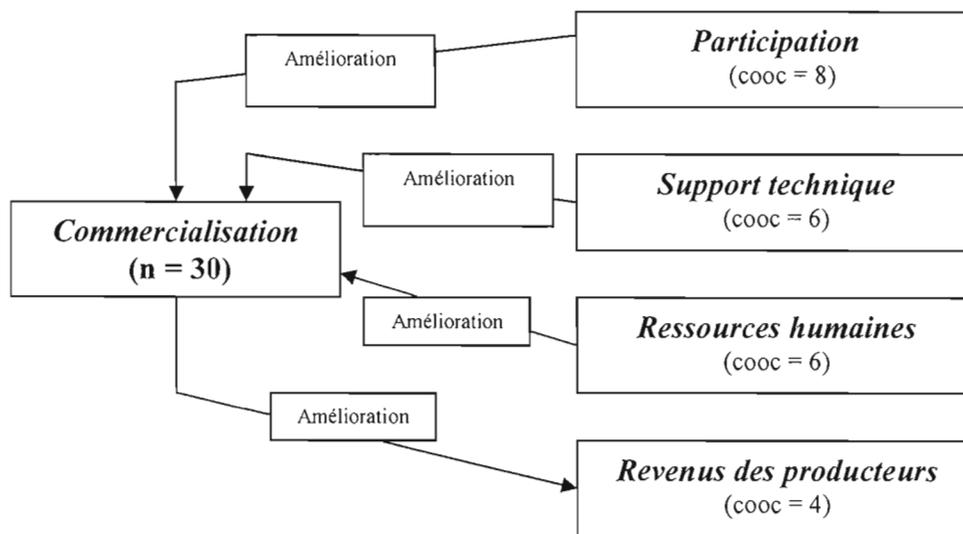
P4 : Nous avons des problèmes au niveau de la commercialisation et au niveau des paiements. Nous devons prendre part à la prise de décision parce que cela touche directement à la vie de nos familles. Nous devons négocier avec les supermarchés concernant la commercialisation de nos produits de manière à pouvoir répondre aux besoins de nos familles. Cependant, vu notre situation économique difficile, tout seuls nous sommes incapables de gérer tout cela. Nous avons besoin d'aide.

P5 : La transition au biologique devrait assurer une meilleure commercialisation de nos produits et un revenu qui nous permettra de vivre dignement. Mais, il faut résoudre les problèmes du secteur agricole au Liban notamment l'absence du support technique et financier de la part du gouvernement et le niveau de vie dans les zones rurales.

P6 : La coopérative biologique est un bon projet parce qu'il nous permet de mieux commercialiser nos produits agricoles améliorant ainsi notre revenu. Aussi, elle nous organise et nous soutient.

Figure 5.4

Deuxième schéma des associations des producteurs au code *Commercialisation* (n = 30)



La figure 5.4 nous montre que les producteurs donnent de l'importance aux codes *Ressources humaines*, *Revenus des producteurs* et *Participation* malgré leurs basses fréquences absolues respectives. En effet, ils trouvent que ces codes sont des facteurs essentiels pour l'amélioration de la commercialisation des produits de la coopérative.

De plus, les producteurs soulèvent que le support technique est essentiel pour la transition au biologique. D'ailleurs, c'est au niveau des intrants biologiques (cooc = 9) qu'ils ont le plus besoin de support pour maîtriser les pratiques agricoles biologiques. Aussi, ils expriment un grand besoin de soutien au niveau de la commercialisation (cooc = 6) des produits agricoles biologiques et ils trouvent excellent le soutien que la Biocoop leur fournit (cooc = 3) :

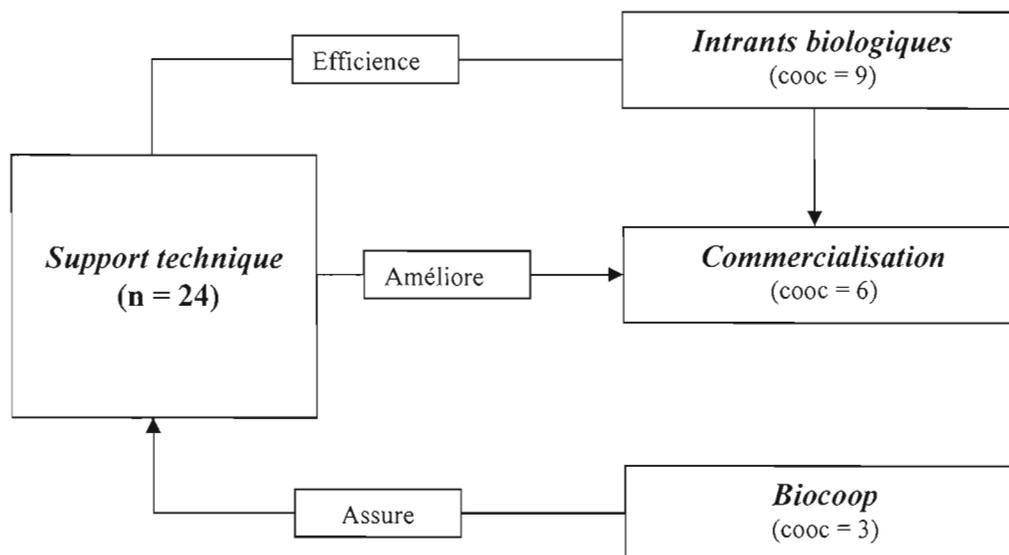
P2 : Pour effectuer la transition au biologique, nous avons besoin d'un grand support technique. Il est important pour nous de maîtriser les pratiques agricoles biologiques afin de pouvoir produire des produits agricoles en quantité et qualité suffisante. Aussi, nous avons besoin de l'aide au niveau de la commercialisation des produits pour pouvoir pénétrer le marché biologique local et international.

P3 : Nous sommes reconnaissants du support technique que la coopérative nous fournit. Sans ce support, nous ne pourrions pas effectuer la transition au biologique. Cependant, un grand besoin reste à combler au niveau de l'efficacité de l'utilisation des intrants biologiques. Il faut améliorer la lutte biologique contre les maladies.

Tableau 5.6
Codes en cooccurrence avec le code *Support technique* (n = 24)

Codes	Cooccurrence
<i>Intrants biologiques</i>	9
<i>Commercialisation</i>	6
<i>Biocoop</i>	3

Figure 5.5
Schéma des associations des producteurs au code *Support technique* (n = 24)



Au sujet du support financier, les producteurs trouvent qu'ils ont besoin d'être soutenus davantage pour survivre la transition. Pour cela, au code *Support financier* ils ont associé les codes *Revenus des agriculteurs* (cooc = 6) et *Délais de paiement* (cooc = 4). Revenons à notre étude de cas. Avant la transition, les producteurs se plaignaient du bas prix sur leurs produits agricoles, après la transition, ils sont devenus satisfaits du prix qu'ils reçoivent, mais, ils sont inquiets des délais de paiement parce qu'ils ne savent pas s'ils recevront leurs paiements à temps pour pouvoir combler leurs besoins :

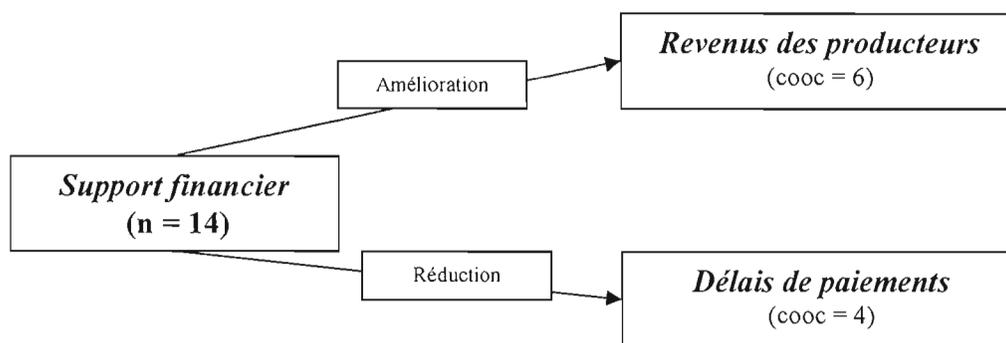
P9 : Honnêtement, je ne sais pas si je continue dans le secteur biologique. Je ne peux pas perdre de l'argent parce que j'ai des enfants à éduquer. Il y a deux mois que j'ai livré ma production et je n'ai pas encore reçu mon argent.

P10 : La coopérative nous a fourni les intrants biologiques, surtout les attrapes-mouches, et nous n'avons pas payé immédiatement. Nous payons une fois que notre production est vendue. Ceci est excellent, mais, nous avons besoin de plus de soutien.

Tableau 5.7
Codes en cooccurrence avec le code *Support financier* (n = 14)

Codes	Cooccurrence
<i>Revenus des producteurs</i>	6
<i>Délais de paiement</i>	4

Figure 5.6
Schéma des associations des producteurs au code *Support financier* (n = 14)



Encore une fois, nous remarquons l'importance des codes *Délais de paiements* et *Revenus des producteurs* dans la représentation sociale des producteurs. D'autres inquiétudes sont exprimées par les producteurs à propos du développement futur de la coopérative et de la réussite du processus de transition. Les producteurs ont peur pour le sort de leur coopérative et veulent participer à sa gestion et son développement, d'où le code *Participation* (n = 15) est apparu fréquemment dans leur discours. Il a été lié à plusieurs codes dont le code *Ressources humaines* (cooc = 5), *Délais de paiement* (cooc = 4) et *Communication* (cooc = 4). Les producteurs trouvent que les délais de paiement sont un facteur déterminant à leur appartenance à la coopérative. En d'autres termes, si ce code est déterminant au niveau de leur adhésion même à la coopérative, il l'est de la même ampleur au niveau de leur participation à cette dernière. En effet, on ne peut pas participer à une organisation sans en être membre. Les producteurs construisent le début d'une logique : pour participer au développement de la coopérative il faut en être membre et pour continuer à l'être il faut dépasser les problèmes socio-économiques dont le plus important est les *délais de paiement*.

Le reste de cette logique se complète avec les deux autres codes associés au code *Participation* soit *Ressources humaines* (cooc = 5) et *Communication* (cooc = 4). Ces deux codes bouclent la logique ainsi : pour participer au développement de la coopérative il faut y être membre et pour continuer à l'être il faut dépasser les problèmes socio-économiques dont le plus important est les délais de paiement; cette participation à la coopérative nécessite le personnel adéquat et une communication d'informations adéquates. Formulé d'une autre manière, la logique des producteurs considère les délais de paiement comme déterminantes importantes de leur participation à la coopérative et le personnel de la Biocoop et la communication comme outil efficace pour améliorer leurs rôles au sein de celle-ci :

P1 : En fin de compte, nous sommes les plus vulnérables dans le secteur agricole. Pour cela, c'est nous qui devons prendre en charge la gestion de la coopérative et nous subirons les conséquences de nos propres décisions. Cependant, dans ces conditions de vie, je ne sais pas si je continuerai dans la coopérative. À mon avis, cela est le plus grand défi.

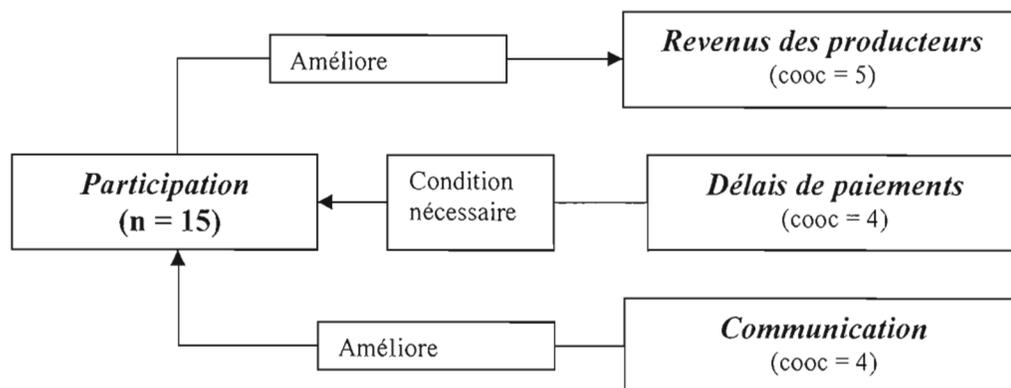
P2 : J'ai pris une initiative personnelle. Je suis allé voir le directeur de la coopérative et je lui ai demandé de faire une rencontre pour tous les représentants des régions de celle-ci. Nous avons plusieurs questions à poser et moi, en tant que représentant de ma région, je dois avoir des réponses aux questions des producteurs. Nous voulons participer davantage parce qu'il s'agit de notre futur et de celui de nos enfants. Nous voulons avoir plus d'informations pour pouvoir mieux décider si on continue dans le secteur biologique ou pas.

P4 : Il faut que nous prenions la relève lorsque Vision Mondiale se retire. Nous devons trouver les moyens adéquats pour gérer la coopérative et coordonner les efforts. Nous parlons de coordination au niveau national à laquelle il faut trouver les compétences nécessaires.

Tableau 5.8
Codes en cooccurrence avec le code *Participation* (n = 15)

Codes	Cooccurrence
<i>Personnel de la Biocoop</i>	5
<i>Délais de paiement</i>	4
<i>Communication</i>	4

Figure 5.7
Schéma des associations des producteurs au code *Participation* (n = 15)



Nous voyons que la famille «économie et gestion» a du poids dans la décision des producteurs et elle gagne de terrain dans le discours des producteurs. Ainsi, ce sont les codes de cette famille qui ont et qui auront le plus de poids dans la transition au biologique. En nous basant sur le contexte dans lequel la coopérative a été créée (section 4.4), nous pouvons conclure que cela est tout à fait normal. Les conditions socio-économiques des agriculteurs sont tellement déterminantes pour le futur de leurs familles, par conséquent, les aspects écologiques auront peut-être toujours la deuxième place, en terme de priorité, face aux aspects sociaux et économiques. Nous confirmerons cette conclusion davantage en analysant les associations que font les producteurs dans la famille « protection de l'environnement ».

5.2.3. Les codes de la famille « protection de l'environnement »

Le code *Produits chimiques agricoles* (n = 25) a pris une place prépondérante dans le discours sur l'environnement des producteurs. Ils l'ont associé avec la même emphase à la santé (cooc = 14) et aux ressources naturelles (cooc = 14). Effectivement, pour les producteurs les produits chimiques agricoles sont dangereux pour les ressources naturelles et pour la santé de l'être humain. Ces trois aspects sont interreliés. Les producteurs sont bien conscients que les produits chimiques agricoles contaminent en même temps les ressources naturelles et les produits agricoles. Cette contamination représente pour eux plusieurs risques

de santé. Ils sont inquiets sur la santé de leurs familles et sur la productivité de leurs sols. Donc, ils reconnaissent que la pollution des ressources naturelles touche directement leurs vies et la vie de leurs familles et en parlant des intrants biologiques (cooc = 5), les producteurs ont associé fortement leur conversion au biologique à des soucis sur l'environnement et la santé :

P1 : Nous avons un grave problème au Liban. Les produits chimiques agricoles sont utilisés excessivement et cela affecte beaucoup la qualité des aliments que nous consommons. Ceci peut mener à de graves maladies surtout au long terme. Aussi, l'environnement est en danger. Les produits chimiques que nous utilisons persistent dans le sol et il faut trouver une solution.

P9 : Je suis conscient des dangers des produits chimiques agricoles. Je sais que nous polluons nos eaux souterraines. La pollution agricole pose un risque au niveau de toute la région et moi je pense que l'un des avantages de l'agriculture biologique est qu'elle peut protéger notre environnement.

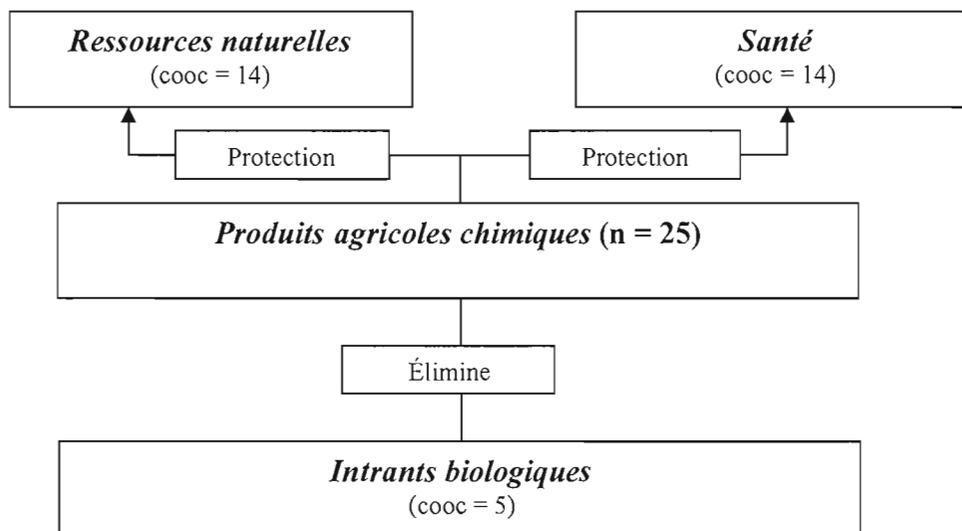
P8 : Les intrants biologiques ne sont pas dangereux comme les produits chimiques agricoles. Ces derniers tuent tous les insectes qu'elles soient mauvaises ou bénéfiques pour le sol, tandis que, les biopesticides sont des produits naturels. Je me souviens que mes grands parents utilisaient des moyens de lutte qui sont pareils aux moyens de lutte biologique, par conséquent, ils n'avaient pas des problèmes écologiques. L'année prochaine, tous mes jardins seront cultivés biologiquement et je serais sûr qu'ils seront protégés. Ainsi, je protège mes enfants aussi.

P6 : Avant la transition au biologique, j'utilisais excessivement les produits chimiques agricoles. Je pensais que plus tu mets d'intrants chimiques mieux le résultat sera. J'avais tort, mon sol s'est épuisé et j'ai mis en risque ma santé et la santé de ma famille. Maintenant, avec l'utilisation des intrants biologiques la qualité de mes produits agricoles s'est améliorée en termes de santé et de protection de la nature.

Tableau 5.9
Codes en cooccurrence avec le code *Produits chimiques agricoles* (n = 25)

Codes	Cooccurrence
<i>Santé</i>	14
<i>Ressources naturelles</i>	14
<i>Intrants biologiques</i>	5

Figure 5.8
Schéma des associations des producteurs au code *Produits chimiques agricoles* (n = 24)



Nous avons déjà mentionné, dans la sous-section 5.2.2, que la famille « économie et gestion » est dominante dans la perception de l’agriculture biologique des producteurs. Ceci est reflété par la fréquence, le nombre des codes et les associations au sein de cette famille. Après avoir exploré les associations des producteurs aux codes de la famille « protection de l’environnement », nous pouvons confirmer que les producteurs donnent une certaine importance au volet environnemental de la transition au biologique, cependant, les considérations socio-économiques seront toujours en premier lieu devant les considérations environnementales.

5.2.4. Les codes de la famille « acteurs »

Il est remarquable que le code *Biocoop* (n = 15) ait été associé huit fois au code *Vision Mondiale* (cooc = 8). Cette forte association nous révèle que les producteurs confondent dans leurs discours ces deux principaux acteurs dans le secteur biologique. D’ailleurs, c’est *Vision Mondiale* qui gère la coopérative. Toutefois, nous entrevoyons chez les agriculteurs une volonté de prendre en charge le développement futur et la gestion de leur coopérative. Cette volonté est reflétée par une association, aussi fréquente que la première, du code

Participation au code *Biocoop* (cooc = 7). Les producteurs espèrent un jour devenir capables de gérer la coopérative, c'est-à-dire, ne pas se contenter seulement de maîtriser la technique biologique. Cette implication implique la prise en charge de tout le processus de certification, dont le côté administratif, et de toute la chaîne de production/commercialisation. Les producteurs perçoivent la coopérative comme un moyen de leur fournir un meilleur revenu (cooc = 4) et ainsi leur prise en charge de sa gestion est nécessaire s'ils espèrent un jour contribuer à cet objectif :

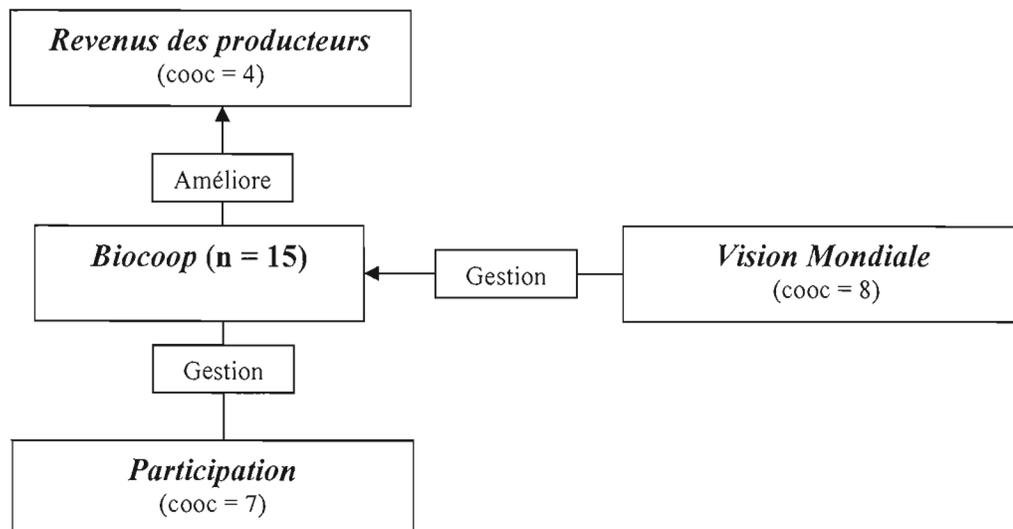
P2 : Je sens un peu de honte quand je dis que nous connaissons peu sur le processus de la commercialisation et sur le processus de certification. Pour le moment, c'est compréhensible que Vision Mondiale gère la coopérative sachant qu'elle finance le projet et, donc, elle a le droit de s'assurer que ce financement atteint ses objectifs. Mais nous voulons prendre en charge notre propre développement une fois que le financement se termine.

P3 : Vision Mondiale fixe les règles du jeu. Ainsi, elle a réussi à nous (les producteurs) organiser de façon professionnelle. Elle s'occupe de la gestion de la production est ceci est excellent. Cependant, notre revenu doit s'améliorer davantage parce que nous avons des coûts de production que nous devons couvrir. Nous devons nous impliquer davantage dans la coopérative pour améliorer notre revenu.

Tableau 5.10
Codes en cooccurrence avec le code *Biocoop* (n = 15)

Codes	Cooccurrence
<i>Vision Mondiale</i>	8
<i>Participation</i>	7
<i>Revenus des agriculteurs</i>	4

Figure 5.9
Schéma des associations des producteurs au code *Biocoop* (n = 15)



Quand il a été sujet de Vision Mondiale (n = 13), les producteurs l'ont associée, avec la même importance au code *Support technique* et au code *Délais de paiements* qui sont apparus trois fois avec le code *Vision Mondiale*. Ils ne comprenaient pas à fond le système de comptabilité et le système de commercialisation de la coopérative. Pour cela, le sujet des délais de paiement est une source d'inquiétude pour eux. En effet, nous pouvons dire que ce sujet est une double source d'inquiétude parce que, d'une part, les producteurs ont des besoins immédiats auxquels ils ne sont pas capables de répondre, et d'autre part, les raisons des délais de paiement ne sont pas claires :

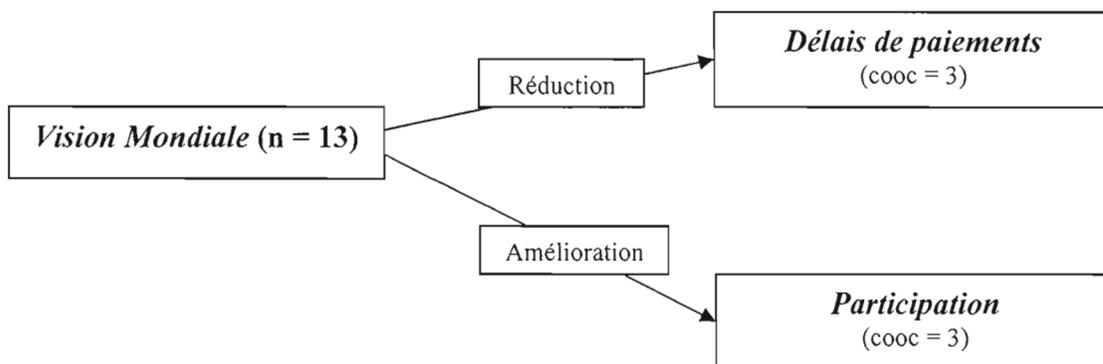
P7 : Nous recevons de petits paiements chaque deux ou trois mois et c'est à peine suffisant. Nous ne savons pas les raisons de ce délai, mais, ce que nous savons c'est que nous ne pouvons pas continuer de cette façon.

P5 : Vision Mondiale a mis un effort exceptionnel dans l'organisation de la coopérative et dans le soutien de ces membres. Nous l'apprécions beaucoup. Mais, il y a beaucoup de lacunes à remplir. Nous ne sommes pas impliqués suffisamment dans la gestion de notre coopérative et nous ne sommes pas au courant de tout ce qui passe. Vision Mondiale se retirera un jour et il faut que nous prenions charge de la coopérative. Il y a des problèmes à régler et c'est à nous de le faire parce que ces problèmes nous concernent premièrement à nous.

Tableau 5.11
Codes en cooccurrence avec le code *Vision Mondiale* (n = 13)

Codes	Cooccurrence
<i>Support technique</i>	3
<i>Délais de paiements</i>	3

Figure 5.10
Schéma des associations des producteurs au code *Vision Mondiale* (n = 13)



Ainsi la famille « acteurs » nous révèle, encore une fois, que les producteurs donnent beaucoup d'importance aux codes Délais de paiements malgré sa basse fréquence absolue et les cinq producteurs parmi 10 qui ne l'ont pas mentionné. En effet, c'est une grande inquiétude pour les producteurs qui, avant la transition au biologique, recevaient des prix bas pour leurs produits agricoles mais au moins ils recevaient les paiements tout de suite après la livraison.

Pour récapituler les représentations sociales des producteurs, nous pouvons dire que les associations qui tournent autour du noyau organisateur nous révèlent que les codes référant aux deux familles « production et certification biologique » et « économie et gestion » ont plus de place dans les représentations sociales des producteurs. Ainsi, bien que les producteurs trouvent que les aspects environnementaux sont importants, les considérations socio-économiques sont très pesantes sur eux et seront prises plus en considérations dans leur travail agricole.

5.3. Analyse des codes du corpus *Agronomes de Vision Mondiale*

Ce corpus a été appelé *Agronomes de Vision Mondiale* qui, comme le nom indique, contient les agronomes dont la tâche est de fournir l'assistance technique sur le terrain aux producteurs. Nous avons justifié cette division par la position sociale des répondants. En effet, les agronomes qui accompagnent quotidiennement les producteurs effectueront des représentations de l'agriculture biologique caractéristique aux tâches qu'exigent leurs fonctions. Explorons davantage le noyau organisateur des répondants de ce corpus en nous basant sur le tableau 5.10.

Tableau 5.12
Fréquences des codes dans le corpus Agronomes de Vision Mondiale

Codes	Corpus agronomes de Vision Mondiale					Fréquences absolues totales (n)	
	A1	A2	A3	A4	A5		
Catégorie 1 (21 ≥ n > 15)	Commercialisation	06	04	03	04	04	21
	Support technique	01	03	07	02	05	18
	Ressources naturelles	04	04	06	02	02	18
Catégorie 2 (15 > n > 10)	Ressources humaines	01	02	07	04	0	14
	Biocoop	04	01	04	03	01	13
	Produits chimiques agricoles	03	02	05	0	02	12
	Vision Mondiale	01	01	05	03	02	12
Catégorie 3 (10 ≥ n > 5)	Revenus des producteurs	04	02	03	01	01	11
	Certification biologique	01	02	05	02	0	10
	Intrants biologiques	02	03	03	01	0	09
	Participation	02	03	02	02	0	09
	Santé	03	03	03	0	0	09
	Autofinancement de la Biocoop	02	01	01	0	03	07

Dans le corpus Agronomes de Vision Mondiale les codes Commercialisation (n = 21), Support technique (n = 18) et Ressources naturelles (n = 18) sont venus dans la première catégorie (21 ≥ n > 15) avec mention de la part de tous les répondants de ce corpus. Dans la deuxième catégorie (15 > n > 10), nous trouvons les codes Ressources humaines (n = 14), Biocoop (n = 13), Produits chimiques agricoles (n = 12), Vision Mondiale (n = 12) et *Revenus des producteurs* (n = 11). Tous les répondants sans exception ont parlé de Biocoop, de Vision Mondiale et des revenus des producteurs, tandis que le répondant A5 n'a pas mentionné le code *Ressources humaines* et le répondant A4 n'a pas parlé de produits chimiques agricoles. En regardant la troisième catégorie (10 ≥ n > 5), nous observons les

codes *Certification biologique* (n = 10), *Intrants biologiques* (n = 09), *Participation* (n = 09), *Santé* (n = 09) et *Autofinancement de la Biocoop*. Le répondant A5 n'a pas mentionné les codes *Certification biologique*, *Intrants biologiques*, *Participation*, *Santé* et le répondant A4 n'a pas parlé de santé et d'autofinancement.

Ceci dit, essayons d'ouvrir quelques pistes d'analyses. Premièrement, dans ce corpus comme c'est le cas du corpus producteurs, le code commercialisation est venu en premier rang. Donc, il est pertinent, à ce point-là, de se poser la même question que nous avons posée pour le corpus producteurs : les agronomes ont-ils, en premier lieu, une perception économique de l'agriculture biologique? Continuons la réflexion. Nous trouvons aussi dans la première catégorie les codes *Support technique* et *Ressources naturelles*. Ceci pourrait nous indiquer que les agronomes donnent presque la même importance aux codes *Commercialisation*, *Support technique* et *Ressources naturelles*. Ici nous trouvons un certain équilibre entre les aspects environnementaux et les aspects socio-économiques de l'agriculture biologique. Cependant, à cette étape il est encore difficile de tirer une conclusion à ce propos et nous attendrions donc pour le faire jusqu'aux sous-sections qui s'en viennent où nous allons explorer les associations des agronomes qui tourneront autour du noyau organisateur suivant :

Tableau 5.13
Noyau organisateur du corpus *Agronomes de Vision Mondiale*

Commercialisation
Support technique
Ressources naturelles
Ressources humaines
Biocoop

5.3.1. Les codes de la famille « production et certification biologique »

Les répondants du corpus *Agronomes de Vision Mondiale* ont donné la même importance aux codes *Certification biologique* (n = 10) et *Intrants biologiques* (n = 9). Si nous revenons à la sous-section 4.2.2 et la section 4.3, nous remarquons que ces deux codes réfèrent à une tâche spécifique des agronomes soit le *support technique*. L'association du code *Support technique* (cooc = 5) au code *Certification biologique*, dans le discours des agronomes, nous confirme les observations sur le terrain. Les agronomes fournissent le support technique nécessaire pour l'obtention de la certification biologique. La logique qui guide ce travail peut être construite à partir des deux autres codes qui sont en cooccurrence avec la certification biologique soit *Sensibilisation* (cooc = 6) et *Ressources naturelles* (cooc = 6). Les agronomes lient la certification biologique à la conservation des ressources naturelles, et donc, l'agriculture biologique est un moyen efficace pour la protection de l'environnement. Ils veulent encourager les producteurs à se convertir aux pratiques agricoles biologiques en utilisant deux moyens, soit la sensibilisation et le support technique. La logique construite ici est la suivante : il faut encourager les producteurs à se convertir à l'agriculture biologique, en les sensibilisant et en les soutenant, parce que c'est un moyen efficace de protection de l'environnement :

A2 : Nous soutenons les producteurs pour leur permettre de se convertir à l'agriculture biologique. Tout d'abord, nous fournissons le support technique sur le terrain et nous les sensibilisons sur les bénéfices de l'agriculture biologique pour l'environnement. C'est important de préserver nos ressources naturelles et de les protéger contre la pollution causée par l'agriculture conventionnelle.

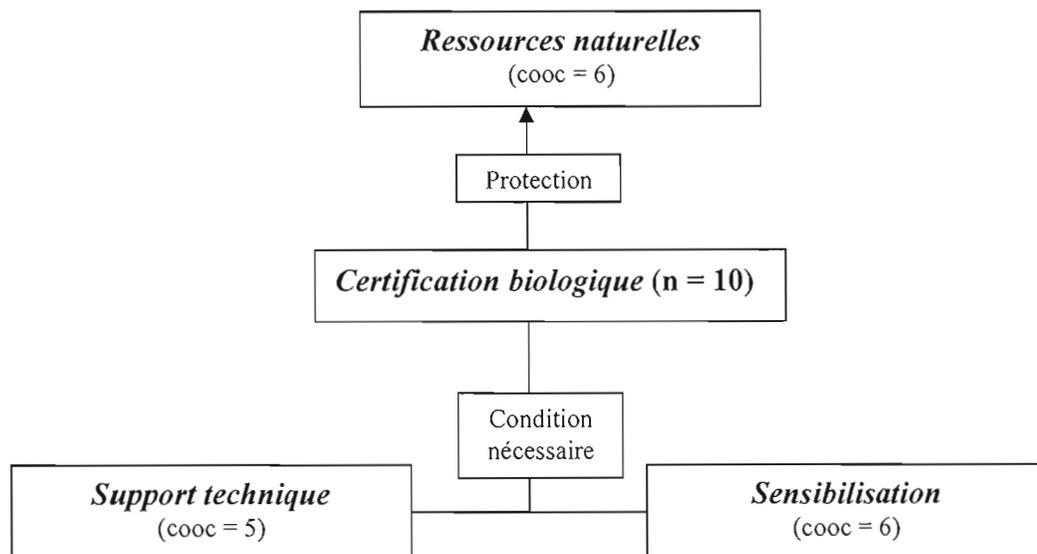
A3 : En addition des bénéfices économiques, nous essayons de convaincre les producteurs que la transition au biologique est bénéfique pour son sol. Nous les assistons sur le plan technique de la transition au biais de formation continue et de visites sur hebdomadaires sur le terrain. Il est très important que les producteurs soient conscients des dangers de l'agriculture sur l'environnement parce que plusieurs études ont montré que les nappes phréatiques sont de plus en plus contaminées par les pratiques agricoles.

A4 : Nous avons initié le processus de transition au biologique des producteurs membres de la coopérative et nous espérons que dans quelques années ils obtiendront la certification biologique. Cette initiative nous permettra de sensibiliser les producteurs membres et éventuellement d'autres producteurs sur l'importance de la protection de l'environnement.

Tableau 5.14
Codes en cooccurrence avec le code *Certification biologique* (n = 10)

Codes	Cooccurrence
<i>Ressources naturelles</i>	6
<i>Sensibilisation</i>	6
<i>Support technique</i>	5

Figure 5.11
Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code *Certification biologique* (n = 10)



Ainsi, nous pouvons confirmer l'importance des aspects de la protection de l'environnement pour les agronomes. En effet, quand ils parlent de certification biologique ils l'associent fortement à la protection environnementale. Cette conclusion sera solidifiée davantage quand nous analyserons les codes de la famille « protection de l'environnement ».

Un autre aspect de l'agriculture biologique référant à une tâche des agronomes est l'utilisation des intrants biologiques. Encore une fois, ils évoquent les codes *Support technique* (cooc = 5) et *Sensibilisation* (cooc = 3). Une tâche particulière des agronomes est de fournir les intrants biologiques aux producteurs en les initiant à leur utilisation. Cela doit s'accompagner évidemment d'un support technique et d'une sensibilisation aux bénéfices de ces intrants au niveau des entreprises agricoles d'importation. Nous avons identifié

auparavant (sect. 4.7., 5.2.1., 5.2.3. et 5.2.4) l'importance des intrants biologiques sur la qualité et quantité de la production des producteurs et sur la protection de l'environnement. Encore une fois, l'emphase sur les intrants biologiques nous montre l'importance que donnent les répondants des deux corpus *Producteurs* et *Agronomes de Vision Mondiale* à ce code. Cela nous confirme que les intrants biologiques sont un facteur déterminant dans la transition au biologique. Les producteurs s'en plaignent et les agronomes le considèrent comme une tâche importante de leur assistance technique :

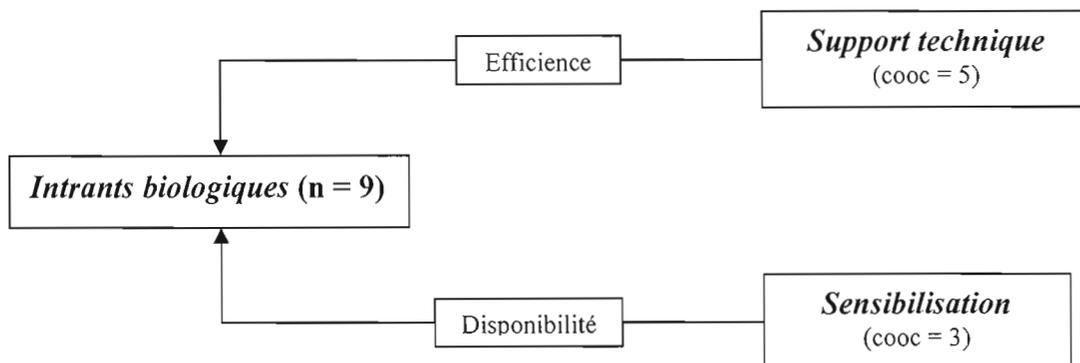
A2 : Nous devons fournir aux producteurs les intrants biologiques nécessaires. Ces derniers doivent être disponibles en quantité suffisante quand les producteurs en auront besoin. Nous devons attirer l'attention des entreprises agricoles pour les inciter à exporter ce genre d'intrants.

A4 : Nous devons entretenir de bonnes relations avec les entreprises agricoles pour les encourager à importer et à commercialiser des intrants biologiques. Plusieurs entreprises ont commencé à le faire, mais il nous reste beaucoup de travail à faire pour fournir aux producteurs les intrants biologiques quand ils ont en besoin et aux meilleurs prix.

Tableau 5.15
Codes en cooccurrence avec le code *Intrants biologiques* (n = 9)

Codes	Cooccurrence
<i>Support technique</i>	5
<i>Sensibilisation</i>	3

Figure 5.12
Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code *Intrants biologiques* (n = 9)



5.3.2. Les codes de la famille « économie et gestion »

Le discours des agronomes associe le code *Commercialisation* aux codes *Support technique* (cooc = 7), *Revenus des producteurs* (cooc = 6), *Santé* (cooc = 5) et *Produits chimiques agricoles* (cooc = 4). Nous pouvons entrevoir leur conception du système de soutien agricole qui doit être disponible aux producteurs. Les agronomes pensent que les producteurs doivent avoir le support technique adéquat pour la production et la commercialisation des produits agricoles sains. Le résultat final serait l'amélioration du revenu des producteurs :

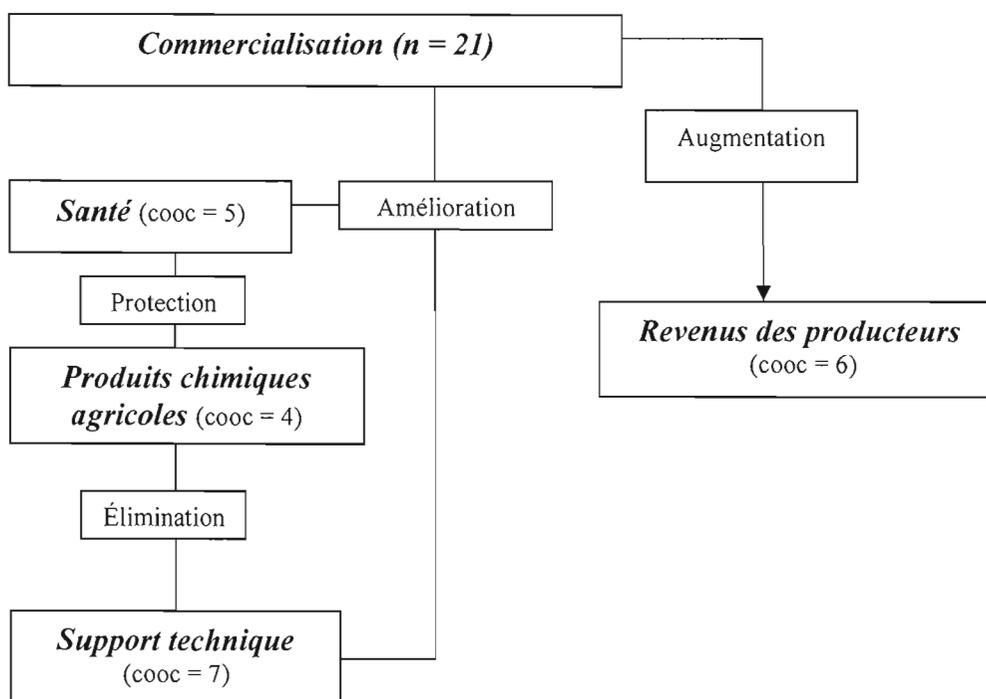
A5 : La pénétration du marché est importante. Pour ce faire, il faut créer un réseau de commercialisation qui commence par des réfrigérateurs et des dépôts. Aussi, il faut couper le nombre d'intermédiaires et aller directement du producteur au consommateur. Nous pouvons aussi penser à d'autres genres de labellisation que la certification biologique. Bref, nous envisageons des solutions qui pourront éventuellement améliorer le revenu des agriculteurs.

A1 : Tous les produits agricoles libanais contiennent des résidus chimiques. De plus la question de la santé du consommateur, ces produits ne sont pas exportables à aucun pays parce que nous ne respectons pas les normes sur les taux de résidus chimiques. De plus, nos produits, si exportables, ne sont pas compétitifs au niveau du prix. Pour cela, notre seule solution est d'aider les producteurs à produire des produits de qualité, soit des produits biologiques.

Tableau 5.16
Codes en cooccurrence avec le code *Commercialisation* (n = 21)

Codes	Cooccurrence
<i>Support technique</i>	7
<i>Revenus des producteurs</i>	6
<i>Santé</i>	5
<i>Produits chimiques agricoles</i>	4

Figure 5.13
Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code *Commercialisation* (n = 21)



Les agronomes ont aussi mis l'emphase sur les codes *Ressources humaines* (n = 14), *Participation* (n = 9) et *Autofinancement de la Biocoop de la Biocoop* (n = 7). Des craintes concernant le développement du secteur biologique libanais sont exprimées. Les codes ci-dessus présentent les solutions que proposent les agronomes pour aider les *producteurs* à faire face aux défis de ce secteur, en particulier, la production biologique. Les agronomes ont créé ainsi une logique de planification dont l'élément majeur est les ressources humaines. Ils connaissent bien les difficultés que rencontrent les producteurs parce qu'ils les accompagnent directement et de façon quotidienne et savent à quel point le fermier libanais a besoin de support technique et d'assistance professionnelle. La coopérative doit avoir les ressources humaines nécessaires pour pouvoir fournir le soutien que procure actuellement Vision Mondiale. En effet, le code *Ressources humaines* est fortement associé aux codes *Biocoop* (cooc = 8), *Commercialisation* (cooc = 7), *Participation* (cooc = 6), *Support technique* (cooc = 5) et *Autofinancement de la Biocoop de la Biocoop* (cooc = 4). Reformulons tout cela en une logique cohérente : les ressources humaines adéquates sont nécessaires pour la gestion de la Biocoop qui doit assurer aux producteurs la *commercialisation* de leurs produits et le support technique ; la participation des producteurs à la gestion et l'*Autofinancement de la Biocoop de la Biocoop* sont essentiels pour assurer la continuité une fois que Vision Mondiale se retire :

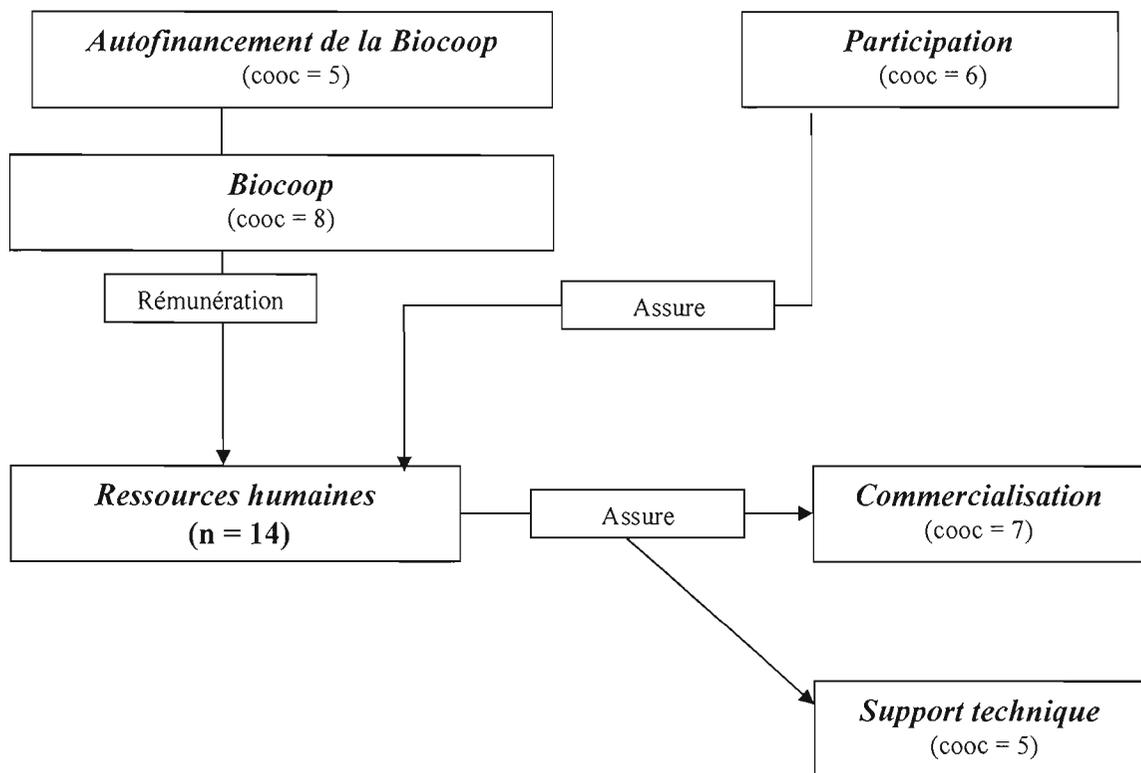
A1 : Vision Mondiale, au biais du projet ADDR, a voulu soutenir la Biocoop pour l'aider à obtenir la certification biologique. Notre ultime but est de rendre la coopérative autosuffisante et les producteurs capables de prendre en charge sa gestion. La meilleure façon pour les producteurs de prendre la relève est d'embaucher le personnel adéquat. Nous espérons que la coopérative pourra toujours être capable de soutenir les producteurs même après le retrait de Vision Mondiale.

A2 : Les producteurs ne seront pas capables tous seuls de gérer la coopérative. Pour cela ils devraient engager des experts pour les aider. Pour cela, la coopérative doit être économiquement rentable pour pouvoir embaucher et rémunérer du personnel et aussi couvrir les frais liés au processus production/commercialisation.

Tableau 5.17
Codes en cooccurrence avec le code *Ressources humaines* (n = 14)

Codes	Cooccurrence
<i>Biocoop</i>	8
<i>Commercialisation</i>	7
<i>Participation</i>	6
<i>Support technique</i>	5
<i>Autofinancement de la Biocoop</i>	4

Figure 5.14
Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code *Ressources humaines* (n = 14)



Cela dit, nous pouvons tirer la conclusion suivante : l'agriculture biologique est essentiellement perçue par les agronomes comme un outil efficace de la protection de l'environnement. Les agronomes trouvent que la résolution des problèmes socio-économiques des producteurs dépasse la simple certification biologique et exige la mise en place d'un système de gestion accompagné par les ressources humaines nécessaires pour fournir aux producteurs le support technique, le support financier et la commercialisation des produits biologiques.

5.3.3. *Les codes de la famille «protection de l'environnement »*

Nous avons établi dans les deux sous-sections ci-dessus que les agronomes perçoivent la protection environnementale comme une caractéristique primordiale de l'agriculture biologique. Nous allons confirmer cela davantage. En observant les associations que font les agronomes aux ressources naturelles, nous remarquons une interrelation entre ressources naturelles, produits chimiques agricoles (cooc = 9) et santé (cooc = 9). Leurs connaissances sur le sujet et leurs implications dans la lutte pour la protection de l'environnement – la plupart étaient des membres de « Green Line » (voir section 4.1.2) - sont fondées sur des bases scientifiques solides qui leur permettent de conclure que l'agriculture biologique pour eux est une solution idéale pour la protection de l'environnement dans le contexte libanais. Les agronomes ont cité plusieurs solutions durant les entretiens. De plus, ils connaissent bien que la performance environnementale de l'agriculture conventionnelle libanaise est difficile à améliorer surtout au niveau de l'utilisation des produits chimiques agricoles. Pour cela, ils optent pour la solution biologique qui résoudrait le problème à la source en éliminant tout usage d'intrants chimiques. Ainsi, nous observons des associations entre les ressources naturelles, l'utilisation des produits chimiques, la santé et la certification biologique. Pour les agronomes, la solution biologique est la solution environnementale par excellence dans le contexte du Liban et il faut sensibiliser (cooc = 7) les producteurs à ce genre de production :

A5 : Des produits chimiques interdits au niveau international sont toujours pulvérisés au Liban. Ils présentent des risques pour la santé et l'environnement. Plusieurs espèces d'oiseaux sont menacées par les résidus chimiques agricoles.

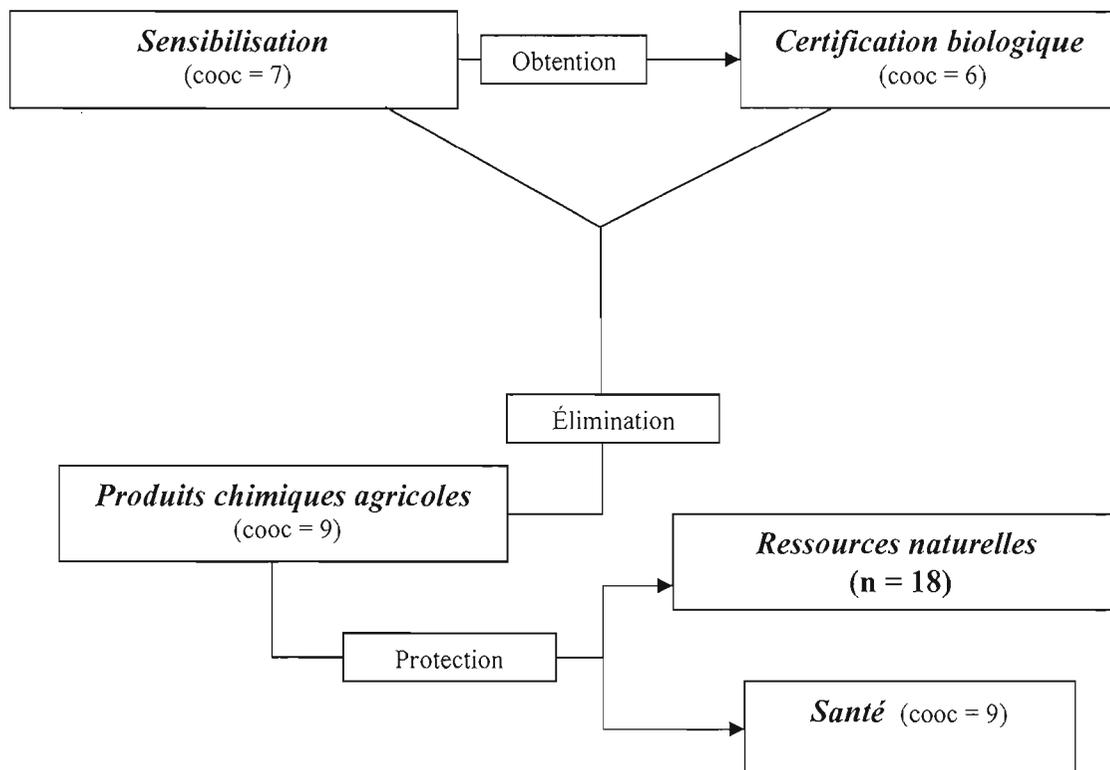
A2 : Pour obtenir la certification, les producteurs ne doivent pas utiliser des produits chimiques agricoles. Ceci est excellent du point de vue environnemental parce qu'au Liban l'utilisation des produits chimiques agricoles n'est sujette à aucune réglementation ou norme. Les risques environnementaux sont pesants nous avons besoin d'une solution rapide et efficace. Je pense que la certification biologique est le meilleur choix pour le secteur agricole libanais et il faut en convaincre nos producteurs.

A1 : Les produits chimiques agricoles interdits dans les pays de l'Union Européen sont exportés vers les pays du tiers monde. Les producteurs utilisent ces produits sans restriction. Nous sommes exposés à tous les genres de maladies notamment le cancer. Pour cela, la certification biologique est pertinente au Liban parce qu'elle protège l'environnement et fournit des produits agricoles sans résidus chimiques.

Tableau 5.18
Codes en cooccurrence avec le code *Ressources naturelles* (n = 18)

Codes	Cooccurrence
<i>Produits chimiques agricoles</i>	9
<i>Santé</i>	9
<i>Sensibilisation</i>	7
<i>Certification biologique</i>	6

Figure 5.15
Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code *Ressources naturelles* (n = 18)



5.3.4. Les codes de la famille « acteurs »

Contrairement aux producteurs, les agronomes ne confondent pas le code *Biocoop*, le code *Vision Mondiale* n'a pas été associé au code *Biocoop* (n = 13). Les agronomes différencient bien entre *Vision Mondiale* et la coopérative en tant qu'acteurs dans le secteur biologique. Nous avons déjà mentionné que le défi majeur des producteurs est de prendre la relève une fois que *Vision Mondiale* se retire (4.4.3). Les agronomes sont bien conscients de ce défi, ce qui explique le discernement qu'ils font entre les deux acteurs. Ceci est confirmé par les cooccurrences observées dans leurs discours : le code *Biocoop* est associé fortement aux codes *Ressources humaines* (cooc = 8), *Autofinancement de la Biocoop de la Biocoop* (cooc = 5) et *Participation* (cooc = 5).

Ces trois codes réfèrent à la prise en charge par les producteurs de la gestion de la coopérative. Cette prise en charge est régie par des enjeux majeurs soit, les ressources humaines, l'autofinancement et la participation des producteurs (fig. 5.14) :

A1 : La coopérative doit être capable de s'autofinancer une fois que Vision Mondiale se retire. Elle devrait avoir la capacité d'engager des experts et de les rémunérer pour assurer la gestion efficace de toutes les opérations de la coopérative.

A3 : Les producteurs devraient participer plus à la gestion de la coopérative et la prise de décisions. Il doit prendre la relève une fois que Vision Mondiale se retire de la gestion de la coopérative et que le financement se termine. Nous avons commencé à faire des réunions avec les producteurs pour identifier leurs besoins, leurs attentes et leurs plaintes.

Aussi, le code *Commercialisation* (cooc = 7) vient en importance de cooccurrence avec le code *Biocoop* tout de suite après le code *Ressources humaines* (cooc = 8). Les agronomes perçoivent la coopérative comme un outil de commercialisation. Effectivement, le code *Commercialisation* n'est pas associé seulement à l'agriculture biologique. Les agronomes soulèvent que la coopérative est l'outil de commercialisation principale pour les produits agricoles des ses membres. Donc, pour eux l'agriculture biologique est un outil qui peut aider la coopérative à mieux commercialiser ses produits, toutefois, elle doit être accompagnée par l'infrastructure adéquate (fig. 5.14) :

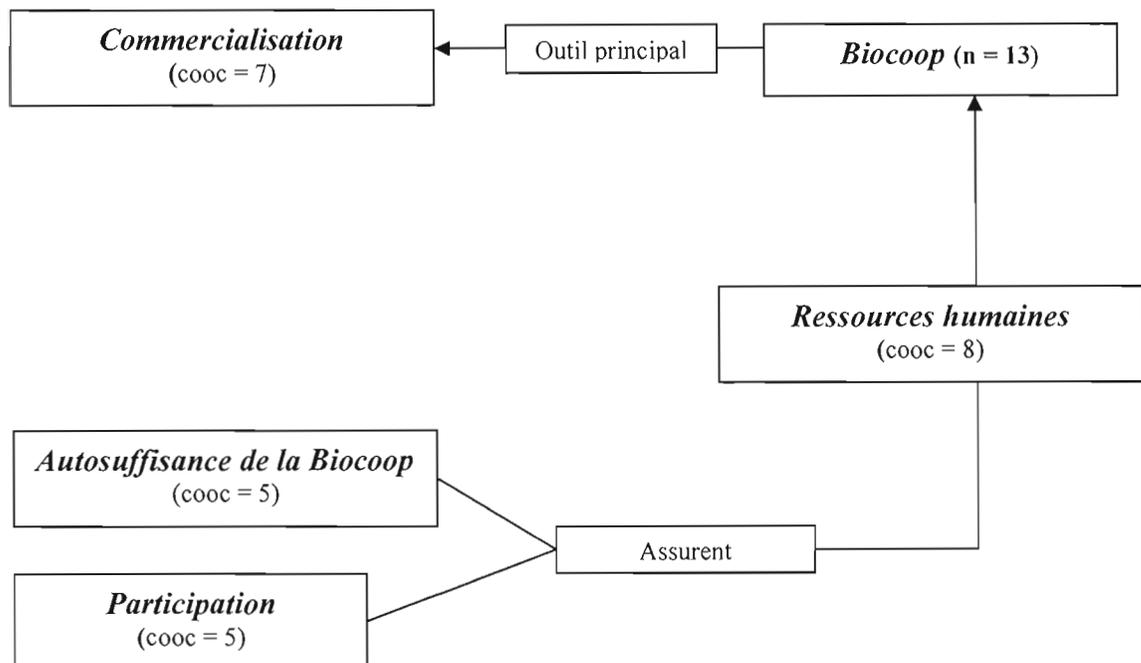
A3 : La Biocoop aide les producteurs tout au long du processus production/commercialisation. Ce processus commence par établir un calendrier agricole basé sur les besoins du marché, ensuite par assurer la production de la qualité et de la quantité requises et finalement par la détermination du prix de chaque produits et la pénétration des différents marchés. Au Liban, tout cela doit être mis en place pour que les producteurs profitent d'une certification biologique.

A4 : La coopérative essaie de pénétrer le marché agricole local. Elle a créé un réseau de commercialisation centralisé pour pénétrer le marché de la capitale Beyrouth. Le biologique se vend bien, mais il faut mettre des efforts pour élargir le marché biologique libanais et pour lui fournir la qualité et la quantité requise de produits biologiques.

Tableau 5.19
Codes en cooccurrence avec le code *Biocoop* (n = 13)

Codes	Cooccurrence
<i>Ressources humaines</i>	8
<i>Commercialisation</i>	7
<i>Autofinancement de la Biocoop</i>	5
<i>Participation</i>	5

Figure 5.16
Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code *Biocoop* (n = 13)



Les agronomes distinguent bien entre Vision Mondiale et la Biocoop qui est considérée comme entité indépendante. Les associations que font les agronomes quand ils parlent du code *Vision Mondiale* confirment davantage cette distinction. Le tableau 5.20 montre que les codes associés au code *Vision Mondiale* sont différents *Ressources humaines* (cooc = 5) et *Support financier*. Le code *Ressources humaines* apparaît quand il est sujet de Biocoop et quand il est sujet de Vision Mondiale. Nous pouvons expliquer cette double apparition en

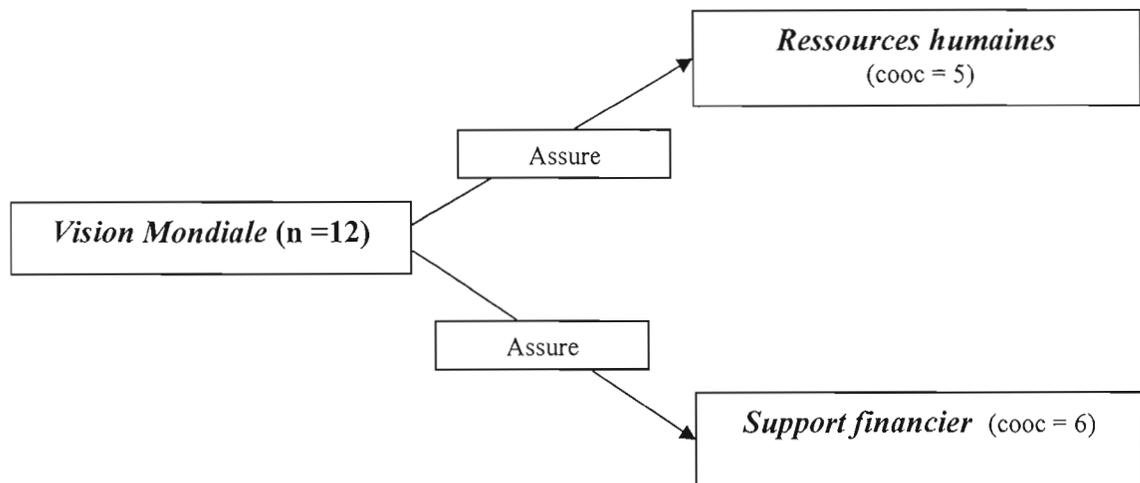
revenant à nos observations sur le terrain qui ont montré que, selon les agronomes et les gestionnaires de Vision Mondiale, la source idéale de recrutement pour la Biocoop serait de choisir parmi le personnel de Vision Mondiale qui s'occupe actuellement de la gestion de la coopérative. Pour cela ce code est mentionné par les agronomes avec le code *Biocoop* (cooc = 8) et avec le code *Vision Mondiale* (cooc = 5). De plus, ils mettent l'accent sur le support financier que Vision Mondiale fournit à la Biocoop. Ce support est essentiel à la gestion de la coopérative et il faut trouver une autre source de financement une fois que Vision Mondiale se retire :

A4 : Maintenant la coopérative a son comité exécutif qui pourra éventuellement la gérer. Il lui reste à assurer les ressources financières nécessaires et les ressources humaines adéquates qu'elle pourrait choisir, si elle le veut, parmi les experts de Vision Mondiale.

Tableau 5.20
Codes en cooccurrence avec le code *Vision Mondiale* (n = 12)

Codes	Cooccurrence
<i>Support financier</i>	6
<i>Ressources humaines</i>	5

Figure 5.17
Schéma des associations des Agronomes de Vision Mondiale au code *Vision Mondiale* (n = 12)



Pour conclure cette sous-section, nous pouvons dire que les agronomes ont mis l'emphase sur le volet protection de l'environnement de l'agriculture biologique et considèrent ses aspects socio-économiques, surtout la commercialisation, comme des outils parmi d'autres pour aider les producteurs à améliorer leur situation. Pour eux, l'agriculture biologique s'inscrit dans un ensemble plus large de mesures qu'il faut entreprendre pour réformer le secteur agricole libanais.

5.4. Analyse des codes du corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale*

Les répondants de ce corpus sont les acteurs responsables des tâches au niveau de l'administration et de la commercialisation de la coopérative. Comme nous l'avons déjà précisé dans la section 3.2, vu la position sociale de ces acteurs ils nous ont donné une représentation globale de l'agriculture biologique. Cette représentation s'inscrit dans le cadre de la mission et des principes de Vision Mondiale qui est le développement transformateur (sect. 4.1). Toutes les observations que nous allons discuter dans cette sous-section se trouvent dans le tableau 5.18.

Tableau 5.21
Fréquences des codes dans le corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale*

Codes	Corpus gestionnaires de Vision Mondiale					
	D1	D2	D3	D4	Fréquences absolues totales (n)	
	(n)					
Catégorie 1 (20 > n ≥ 15)	Commercialisation	07	03	01	08	19
	Support technique	07	05	03	01	16
	Producteurs	05	05	01	04	15
Catégorie 2 (15 > n > 10)	Biocoop	04	07	01	02	14
	Gouvernement	06	03	02	02	13
	Support financier	06	04	03	0	13
	Santé	06	02	02	02	12
	Certification biologique	06	01	01	03	11
	Participation	03	05	03	0	11
	Produits chimiques agricoles	01	07	02	01	11
	Ressources humaines	05	03	01	02	11
Revenus des producteurs	02	02	03	04	11	
Catégorie 3 (10 > n > 5)	Marché biologique	04	01	02	02	09
	Ressources naturelles	03	02	02	02	09
	Autofinancement de la Biocoop	03	0	01	03	07

Dans ce corpus, les codes *Commercialisation* (n = 19), *Support technique* (n = 16) et *Producteurs* (n = 15) sont venus dans la première catégorie ($20 > n \geq 15$) avec mention de la part de tous les répondants. Dans la deuxième catégorie ($15 > n > 10$) nous trouvons les codes *Biocoop* (n = 14), *Gouvernement* (n = 13), *Support financier* (n = 13), *Santé* (n = 12), *Certification biologique* (n = 11), *Participation* (n = 11), *Produits chimiques* (n = 11), *Ressources humaines* (n = 11) et *Revenus des producteurs* (n = 11). Ces codes ont été mentionnés par tous les répondants sauf pour le répondant D4 qui n'a pas mentionné le support financier ni la participation. Dans la troisième catégorie ($10 > n > 5$), nous observons les codes *Marché biologique* (n = 09), *Ressources naturelles* (n = 09) et *Autofinancement de la Biocoop* (n = 07) avec mention de ces codes par tous les répondants sauf pour le répondant D2 qui n'a pas parlé de l'autofinancement de la Biocoop. Encore une fois, le code *Commercialisation* réapparaît au premier rang suivi par le code *Support technique*.

Encore une fois, nous nous demandons si l'agriculture biologique est principalement perçue comme outil de commercialisation. Pour les producteurs, l'agriculture biologique est associée fortement à la commercialisation, tandis que, pour les agronomes la commercialisation et le support technique s'inscrivent dans un cadre plus large que celui de la certification biologique. Voyons maintenant ce que les gestionnaires pensent de ce sujet. Nous explorons cette idée en observant les associations des gestionnaires qui tournent autour du noyau organisateur suivant :

Tableau 5.22
Noyau organisateur du corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale*

Commercialisation
Support technique
Producteurs
Biocoop
Gouvernement
Support financier

5.4.1. Les codes de la famille « production et certification biologique »

Les gestionnaires de vision mondiale parlent surtout de certification biologique (n = 11) et de marché biologique (n = 9) lorsqu'ils évoquent l'agriculture biologique. Les gestionnaires s'occupent du côté administratif de l'obtention de la certification et de la commercialisation, donc l'apparition de deux codes *Certification biologique* et *Marché biologique* reflètent les tâches desquelles ils s'occupent.

L'obtention de la *certification biologique* est associée avec la même importance aux trois codes *Support technique* (cooc = 3), *Régulation biologique nationale* (cooc = 3) et *Commercialisation* (cooc = 3). Les gestionnaires de Vision Mondiale soulèvent que pour aider les producteurs à se convertir au biologique, il faut les soutenir techniquement et leurs fournir la possibilité d'obtenir la certification au biais d'organisations certificatrices nationales ce qui leur réduirait les coûts de certification. Aussi, le gouvernement doit réglementer l'agriculture biologique pour protéger les produits biologiques libanais et faciliter leur commercialisation en s'assurant qu'ils répondent aux normes biologiques des pays exportateurs. Ainsi, la certification biologique peut améliorer la commercialisation des produits libanais tant sur le marché local que sur le marché international :

E1 : Nous devons payer le billet d'avion et les frais de séjour de l'inspecteur qui vient au Liban pour venir vérifier la conformité de nos producteurs aux normes biologiques. Pour le moment, c'est la seule façon d'obtenir la certification, mais nous visons dans le futur établir des organismes de certification locale et inciter le gouvernement à mettre sur pieds des régulations biologiques nationales. Cela protégera le producteur libanais et réduit significativement les coûts de certification.

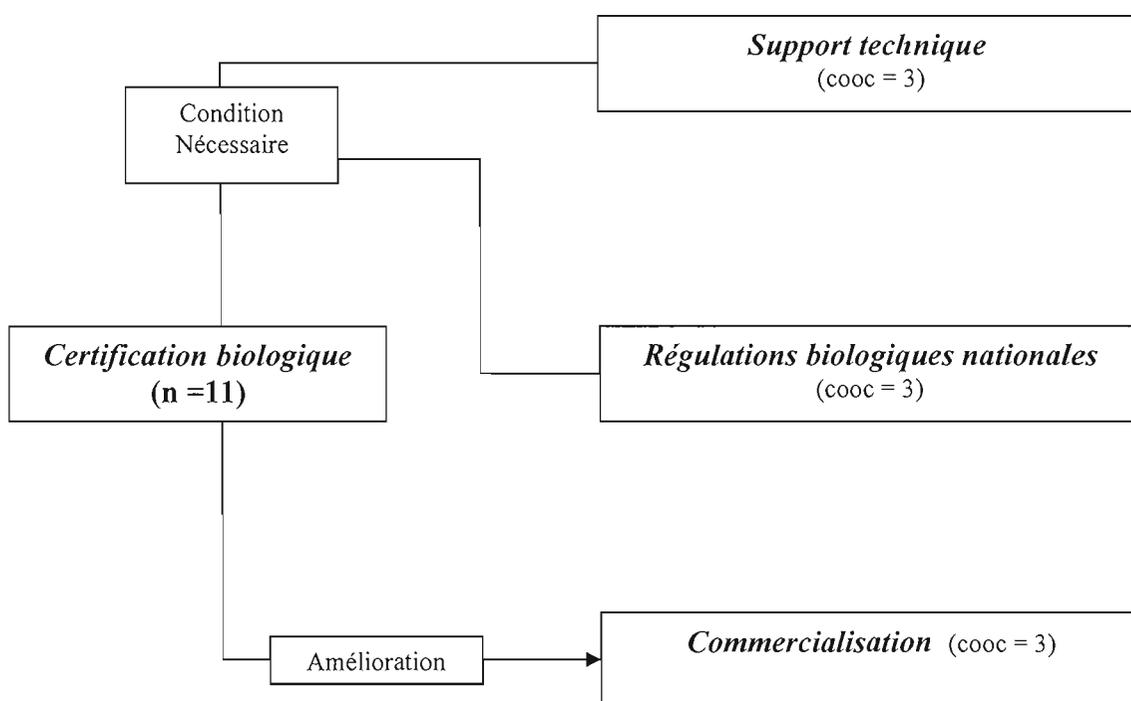
E4 : Nous visons l'exportation de nos produits vers les pays arabes et les pays de l'Union Européen. Le marché arabe n'exige pas de certification, mais une certification biologique augmente la compétitivité de nos produits sur ce marché. Pour l'Union Européen, la certification biologique est une bonne stratégie de commercialisation nous permettra d'y exporter nos produits agricoles.

E3 : Je pense que le processus de certification sera terminé bientôt et j'espère que les lois libanaises concernant le biologique seront établies. Nous visons avoir des organismes locaux de certification. Durant la première année du projet ADDR nous avons mis sur pieds l'infrastructure physique nécessaire pour la transition au biologique. Celle-ci fournit le support technique aux producteurs au niveau des pratiques agricoles biologiques et la commercialisation de leurs produits.

Tableau 5.23
Codes en cooccurrence avec le code *Certification biologique* (n = 11)

Codes	Cooccurrence
<i>Support technique</i>	3
<i>Régulations biologiques nationales</i>	3
<i>Commercialisation</i>	3

Figure 5.18
Schéma des associations des Gestionnaires de Vision Mondiale au code *Certification biologique* (n = 11)



Le code *Marché biologique* est associé aux codes *Consommateurs* (cooc = 3), *Certification biologique* (cooc = 3) et *Commercialisation* (cooc = 3). Ce code qui n'apparaît dans les autres deux corpus entraîne dans ce corpus de nouvelle association à l'agriculture biologique. Le code *Consommateur* est lié fortement au code *Marché biologique*. Les gestionnaires de Vision Mondiale, axés sur la certification biologique et sur la commercialisation, pensent qu'il faut connaître bien son marché, en termes d'offre, de demande, de compétiteurs et d'alliés pour pouvoir le pénétrer.

Une fois la certification biologique est obtenue, il faut avoir les outils de commercialisation adéquats pour pouvoir répondre aux besoins des consommateurs :

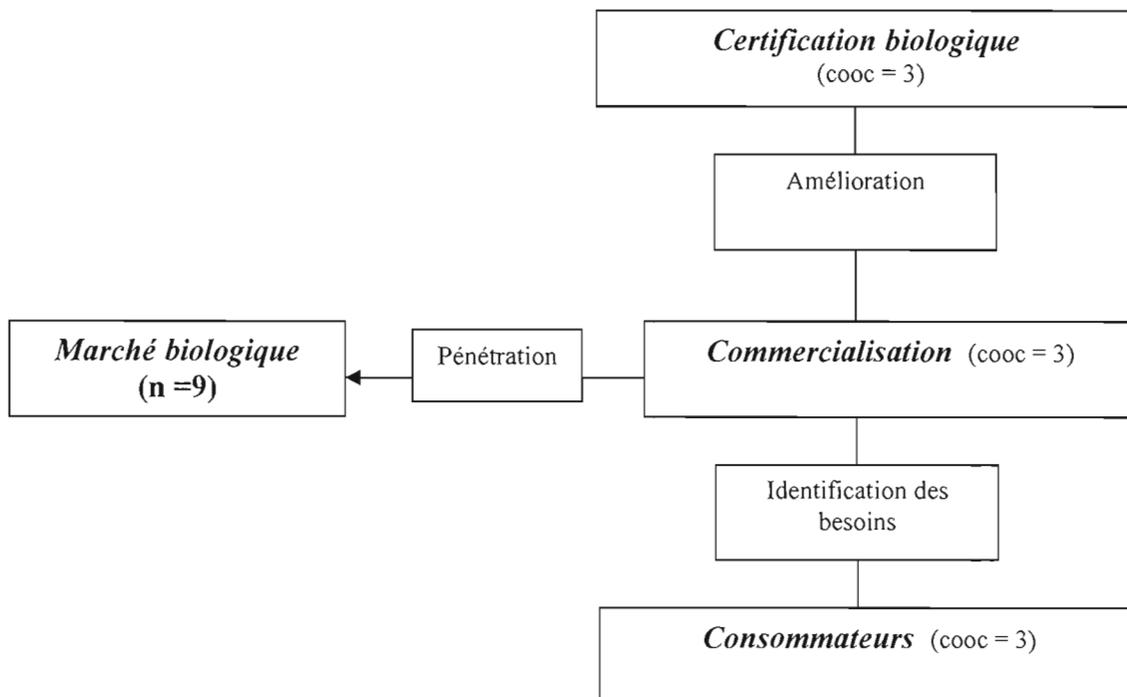
E2 : Le marché biologique libanais est encore très restreint et les acteurs dans ce secteur ont des objectifs sociaux. Donc, au niveau de la commercialisation, nous essayons de nous compléter et de coopérer pour élargir le marché biologique et augmenter le nombre de producteurs biologiques.

E4 : Nous avons chargé une compagnie de statistiques pour faire une enquête sur la répartition géographique et le comportement des consommateurs biologiques. Les résultats de cette enquête ont montré que la capitale Beyrouth et ses banlieues contiennent le nombre le plus élevé de consommateur biologique et des gens familiers avec ce concept. Pour cela, le département de commercialisation a décidé que la meilleure façon de cibler les marchés identifiés par l'enquête est de faire un système de distribution centralisée et dont le centre serait Beyrouth.

Tableau 5.24
Codes en cooccurrence avec le code *Marché biologique* (n = 9)

Codes	Cooccurrence
<i>Consommateurs</i>	3
<i>Certification biologique</i>	3
<i>Commercialisation</i>	3

Figure 5.19
Schéma des associations des Gestionnaires de Vision Mondiale au code *Marché biologique* (n = 11)



Encore une fois nous confirmons ce que nous avons observé dans la section 5.3. Les gestionnaires de Vision Mondiale, comme les agronomes, ont une vision de l'agriculture biologique qui est plus large que celle des *producteurs*. Ils savent que la certification biologique est un élément, parmi plusieurs, dans un cadre plus large de commercialisation de produits agricoles. Ce cadre complexe comporte plusieurs acteurs, dont les plus importants, pour les experts de Vision mondiale, sont le gouvernement, les producteurs et la Biocoop.

5.4.2. Les codes de la famille « économie et gestion »

Les gestionnaires de Vision Mondiale ont situé l'agriculture biologique dans le cadre de l'amélioration de la situation des producteurs. Les aspects liés à l'économie et à la gestion sont présentés comme des défis que Vision Mondiale veut aider les producteurs à surmonter. Ainsi, les codes la famille « économie et gestion » sont associés à des codes qui reflètent la situation difficile des producteurs et à d'autres qui révèlent les solutions envisagées.

Premièrement, au niveau de la commercialisation (n = 19), les gestionnaires de Vision Mondiale savent que les producteurs ont besoin de support technique (cooc = 3). Pour cela, ils ont fourni aux producteurs le personnel adéquat (cooc = 4) qui a étudié les besoins des consommateurs (cooc =5) pour mieux commercialiser les produits de la coopérative. Vision Mondiale utilise ce moyen pour améliorer le revenu des producteurs :

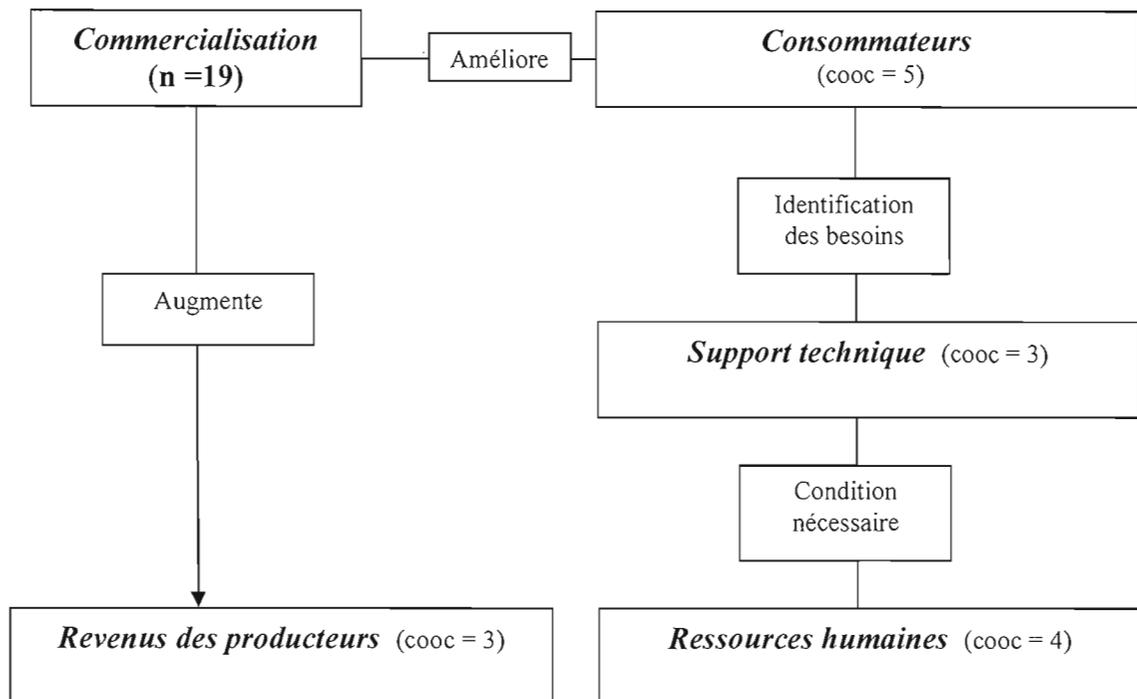
E3 : Le Nord du Liban est très renommé pour ses pommes, mais, les producteurs de cette région sont toujours exposés aux fluctuations du marché agricole et ils ont aussi beaucoup de difficulté au niveau de la commercialisation de leurs produits. Nous travaillons avec eux sur la diversification de leur production biologique pour mieux répondre aux besoins des consommateurs que nous avons identifiés. Nous les aidons aussi à s'orienter vers la transformation de leurs produits parce que le consommateur libanais achète ce genre d'aliments la preuve est que le jus de pomme biologique s'est très bien vendu.

E1 : Pour le moment nous avons 5 centres de support technique ayant chacun une équipe d'agronomes, de comptables et de gestionnaires qui sont en contact direct avec les producteurs. Ces équipes supervisent le processus de production et fournissent le support technique aux producteurs. De plus, il y a un réseau qui lie tous les producteurs au centre d'emballage et de distribution au marché. Dans le futur, cette structure sera celle de la Biocoop.

Tableau 5.25
Codes en cooccurrence avec le code *Commercialisation* (n = 19)

Codes	Cooccurrence
<i>Consommateurs</i>	5
<i>Ressources humaines</i>	4
<i>Support technique</i>	3
<i>Revenus des producteurs</i>	3

Figure 5.20
Schéma des associations des Gestionnaires de Vision Mondiale au code
Commercialisation (n = 19)



Deuxièmement, les gestionnaires de Vision Mondiale perçoivent que le support technique (n = 16) doit couvrir plusieurs aspects de plus de la commercialisation. Si nous revenons à la section 4.1., nous voyons que ces aspects sont identifiés dans le cadre de l'idéologie du développement transformateur de Vision Mondiale. Nous dégagerons les applications pratiques de cette idéologie telle que représentée par les répondants de ce corpus. Pour Vision Mondiale, le but ultime du support technique est le développement des compétences (cooc = 5). En fin de compte, les producteurs doivent devenir capables de prendre en charge leur développement et un bon support technique les mènera vers cette destination. Pendant ce temps, les producteurs ont besoin d'aide et de soutien, pour cela, Vision Mondiale met l'emphase sur le support financier (cooc = 4) et les Ressources humaines (cooc = 4). Évidemment, cette idéologie est appliquée pour la conversion au biologique pour cela nous voyons associés au code *Support technique* le code *Certification biologique* (cooc = 3) :

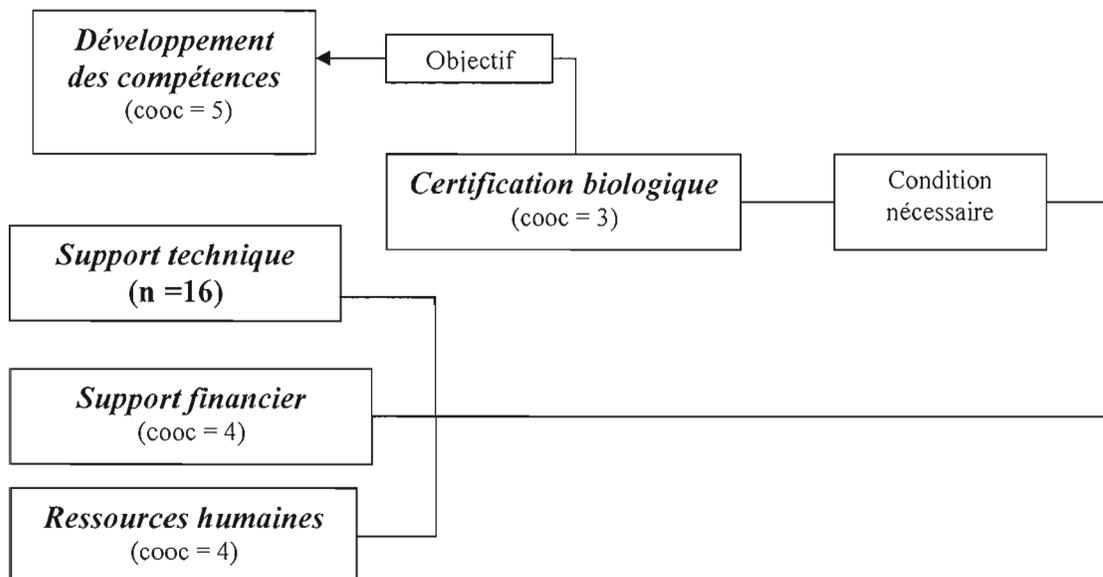
E1 : Nous fournissons le support aux agriculteurs en les formant à l'agriculture biologique et en prenant avec lui la responsabilité de la commercialisation. Peu à peu nous allons développer leurs compétences pour les rendre capables de prendre en charge la commercialisation des produits. Aussi, nous les aidons fournissant les intrants biologiques à un bon prix qu'ils payent une fois la production est vendue.

E2 : Pour commencer le projet ADDR, nous avons fourni aux producteurs des équipements et plusieurs services agricoles. À la fin du projet, la Biocoop sera la propriété des producteurs qui maintiendront les équipements et fourniront les services agricoles. Pour le moment nous fournissons le support financier nécessaire, mais, la coopérative doit arriver au stade de l'*Autofinancement de la Biocoop* avant que Vision mondiale ne se retire.

Tableau 5.26
Codes en cooccurrence avec le code *Support technique* (n = 16)

Codes	Cooccurrence
<i>Développement des compétences</i>	5
<i>Support financier</i>	4
<i>Ressources humaines</i>	4
<i>Certification biologique</i>	3

Figure 5.21
Schéma des associations des Gestionnaires de Vision Mondiale au code *Support technique* (n = 16)



Troisièmement, la participation des producteurs à la gestion de la coopérative est primordiale pour Vision Mondiale. Ainsi, les codes *Support technique* (cooc = 3) et *Biocoop* (cooc = 3) sont associés au code *Participation*. Ces associations soulèvent que le support technique doit rendre les producteurs capables de participer à la gestion de la coopérative :

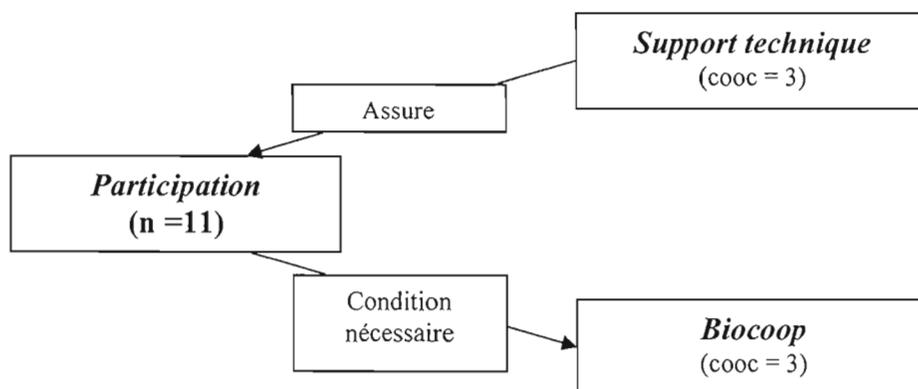
E3 : Les producteurs ont élu leur comité exécutif pour qu'elle prenne en charge la gestion de la coopérative. Cependant, ils ont besoin de soutien technique pour les rendre capables de gérer eux-mêmes la coopérative.

E2 : Le comité exécutif élu par les producteurs est très motivé de prendre en charge les opérations de la coopérative. Ceci serait le défi majeur des producteurs pour cela nous allons être prêts à les aider.

Tableau 5.27
Codes en cooccurrences avec le code *Participation* (n = 11)

Codes	Cooccurrence
<i>Support technique</i>	3
<i>Biocoop</i>	3

Figure 5.22
Schéma des associations des Gestionnaires de Vision Mondiale au code *Participation* (n = 11)



Quatrièmement, l'un des aspects déterminants pour le futur de la coopérative est de trouver les ressources humaines nécessaires à sa gestion dont la tâche la plus importante pour Vision Mondiale serait la commercialisation (cooc = 4) des produits de la coopérative. Nous avons vu auparavant que les gestionnaires de Vision Mondiale considèrent que les producteurs ont

besoin de soutien principalement au niveau de la commercialisation. Pour cela, ils voient que la prise en charge de la commercialisation serait une tâche difficile pour ces derniers. Ainsi, le développement des compétences (cooc = 4) est important pour permettre aux producteurs de remplir cette tâche. Toutefois, l'appel aux ressources humaines professionnelles reste nécessaire. La coopérative doit assurer son autofinancement (cooc = 2) pour rémunérer le personnel qu'elle embauche :

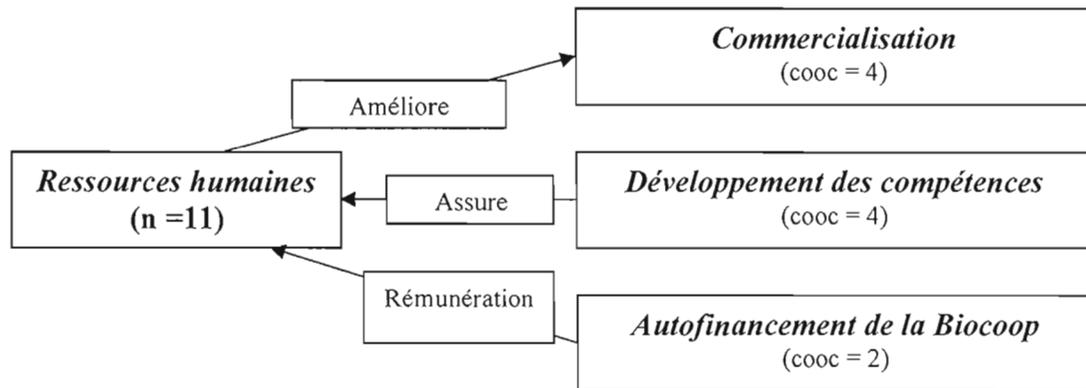
E1 : La coopérative est actuellement gérée par Vision Mondiale. Nous voulons dans le futur que les producteurs prennent en charge la gestion de la coopérative. Pour cela, nous développons leur compétence à ce niveau et nous essayons de rendre la coopérative autosuffisante pour lui permettre d'embaucher le personnel adéquat.

E4 : La Biocoop ajoute 20 % au prix des produits biologiques pour couvrir ces frais de gestion. Nous voulons que la coopérative soit autosuffisante pour que dans le futur elle puisse faire recours à de l'aide professionnelle.

Tableau 5.28
Codes en cooccurrence avec le code *Ressources humaines* (n =11)

Codes	Cooccurrence
<i>Commercialisation</i>	4
<i>Développement des compétences</i>	4
<i>Autofinancement de la Biocoop</i>	2

Figure 5.23
Schéma des associations des Gestionnaires de Vision Mondiale au code *Ressources humaines* (n = 11)



Ainsi, les gestionnaires de Vision Mondiale voient l'agriculture biologique comme un outil pour améliorer la situation des producteurs. Cependant, elle est un outil parmi d'autres. Ils soulèvent la nécessité d'un cadre de soutien qui dépasse la simple certification biologique. Ici nous rappelons que nous avons déjà mentionné que les gestionnaires de Vision Mondiale ont une conception plus large que les producteurs de l'agriculture biologique. L'environnement est aussi important pour eux que le socio-économique. Toutefois, ils essaient de sensibiliser les producteurs aux aspects écologiques en leur assurant des conditions socio-économiques favorables. Cette stratégie de la part de Vision Mondiale confirme encore une fois la prévalence de la dimension socio-économique sur la dimension environnementale dans le corpus *Producteurs*.

5.4.3. Les codes de la « protection de l'environnement »

Les gestionnaires de Vision Mondiale évoquent les codes *Produits chimiques agricoles* (n = 11) et *Ressources naturelles* (n = 9). Pour eux, ces deux codes présentent les aspects les plus importants de l'environnement. Le code *Produits chimiques agricoles* est associé fortement aux deux codes *Santé* (cooc = 6) et *Ressources naturelles* (cooc = 4). La même logique que nous avons trouvée dans les deux autres corpus est reproduite ici. Les gestionnaires de Vision Mondiale soulèvent que les produits chimiques agricoles, santé et ressources naturelles sont

interreliés. Les produits chimiques agricoles présentent des risques de pollution pour l'environnement. Cette pollution peut devenir dangereuse pour la santé humaine. Comme solution à ce problème, les gestionnaires de vision mondiale perçoivent la certification biologique (cooc = 3) comme le meilleur candidat suivi de près par la sensibilisation (cooc =3), en même temps, aux méfaits des produits chimiques agricoles et aux bénéfices de l'agriculture biologique. Dans ce sens, les gestionnaires de Vision Mondiale veulent que les producteurs de la coopérative deviennent de plus en plus conscients des dangers des produits chimiques agricoles sur l'environnement et la santé. À leur tour, ils passeront cette conscientisation à leurs enfants et à leurs entourages :

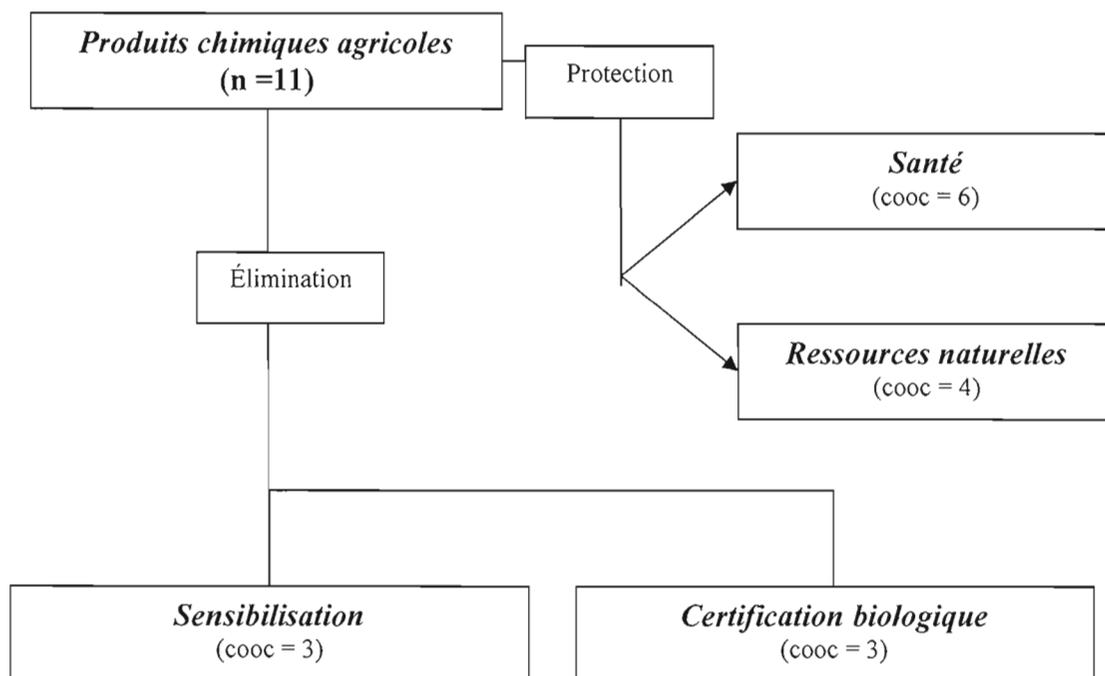
E1 : Plusieurs études ont montré que la mauvaise utilisation des produits chimiques agricoles est alarmante du point de vue de l'environnement et risques pour la santé humaine. La Biocoop doit promouvoir l'agriculture biologique comme solution aux problèmes environnementaux de l'agriculture conventionnelle, en particulier l'usage anarchique des produits chimiques agricoles.

E3 : Le projet ADDR met l'emphase sur l'agriculture biologique. Nous voulons éduquer les enfants sur ses bénéfices pour les encourager à devenir des fermiers. Nous voulons inciter les gens à se préoccuper de l'environnement.

Tableau 5.29
Codes en cooccurrence avec le code *Produits chimiques agricoles* (n = 11)

Codes	Cooccurrence
<i>Santé</i>	6
<i>Ressources naturelles</i>	4
<i>Certification biologique</i>	3
<i>Sensibilisation</i>	3

Figure 5.24
Schéma des associations des Gestionnaires de Vision Mondiale au code *Produits chimiques agricoles* (n = 11)



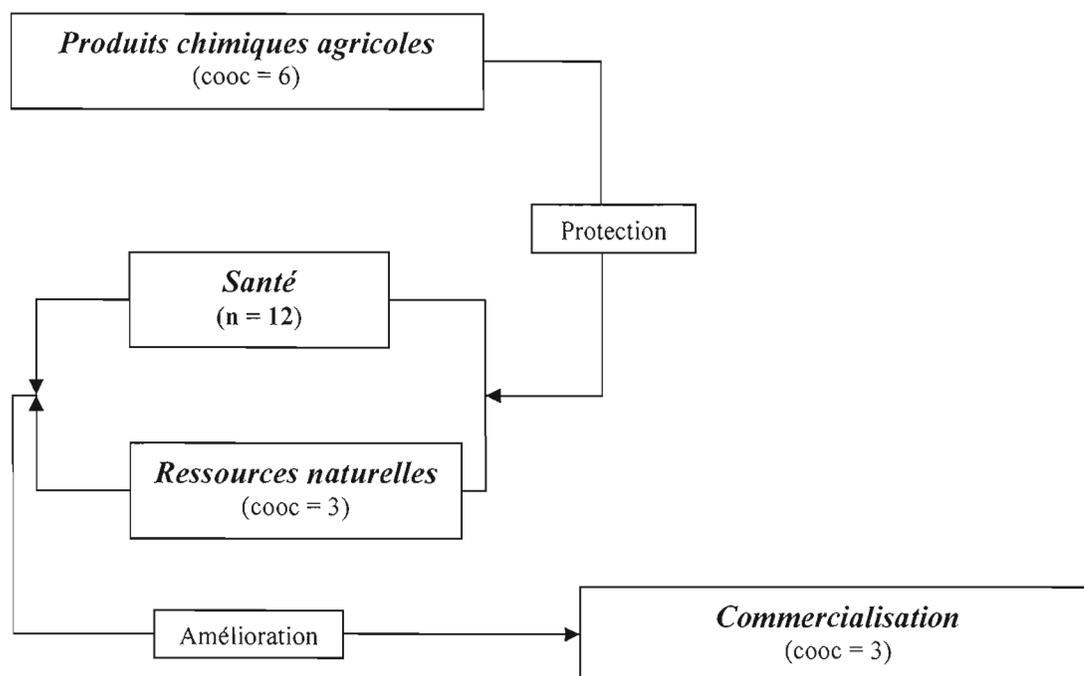
Ainsi, pour Vision Mondiale la non-utilisation des produits chimiques agricoles (cooc = 6) est la meilleure solution, dans le contexte libanais, pour protéger la santé des producteurs et les ressources naturelles (cooc = 3). Aussi, elle pense à la santé du consommateur qui est conscient des dangers des aliments agricoles conventionnels libanais. Par conséquent, il est prêt à acheter les produits biologiques ce qui donne un grand avantage de commercialisation (cooc = 3) aux producteurs membres de la Biocoop :

E3 : Je pense à un producteur qui enseigne son enfant sur les dangers des produits chimiques en lui disant que l'agriculture biologique protège toute la famille et elle protège aussi les consommateurs. Je sais que plusieurs producteurs se convertissent au biologique pour les bénéfices économiques, mais, plusieurs sont ceux qui effectuent la transition aussi pour protéger la santé de leurs familles et de leurs sols.

Tableau 5.30
Codes en cooccurrence avec le code *Santé* (n = 12)

Codes	Cooccurrence
<i>Produits chimiques agricoles</i>	6
<i>Commercialisation</i>	3
<i>Ressources naturelles</i>	3

Figure 5.25
Schéma des associations des Gestionnaires de Vision Mondiale au code *Santé* (n = 12)



5.4.4. Les codes de la famille « acteurs »

Il y a trois acteurs majeurs qui sont évoqués dans le discours du corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale* : les producteurs (n = 15), la Biocoop (n = 14) et le Gouvernement (n = 13). Ces trois acteurs sont présentés en interrelation. Pour les gestionnaires de Vision Mondiale, le gouvernement est absent dans le secteur agricole libanais ce qui rend difficile la situation socio-économique des producteurs. La Biocoop permet aux producteurs de remplir le vide laissé par le gouvernement en terme de services agricoles et en termes de pressions sur ce dernier pour qu'il accomplisse son rôle de soutien aux agriculteurs. Ce vide est représenté par

les gestionnaires de Vision Mondiale en associant avec la même ampleur le code *Producteurs* aux codes *Commercialisation* (cooc = 3), *Développement des compétences* (cooc = 3) et *Support technique* (cooc = 3). Ces associations nous laissent entrevoir les principaux critiques que les gestionnaires de Vision Mondiale ont sur le rôle du gouvernement. À travers la coopérative agricole biologique, ils essaient de fournir aux producteurs ce que le gouvernement est censé fournir. Les Producteurs libanais ont besoin de support technique qui mènera au développement de leurs compétences surtout au niveau de la *commercialisation* des produits agricoles :

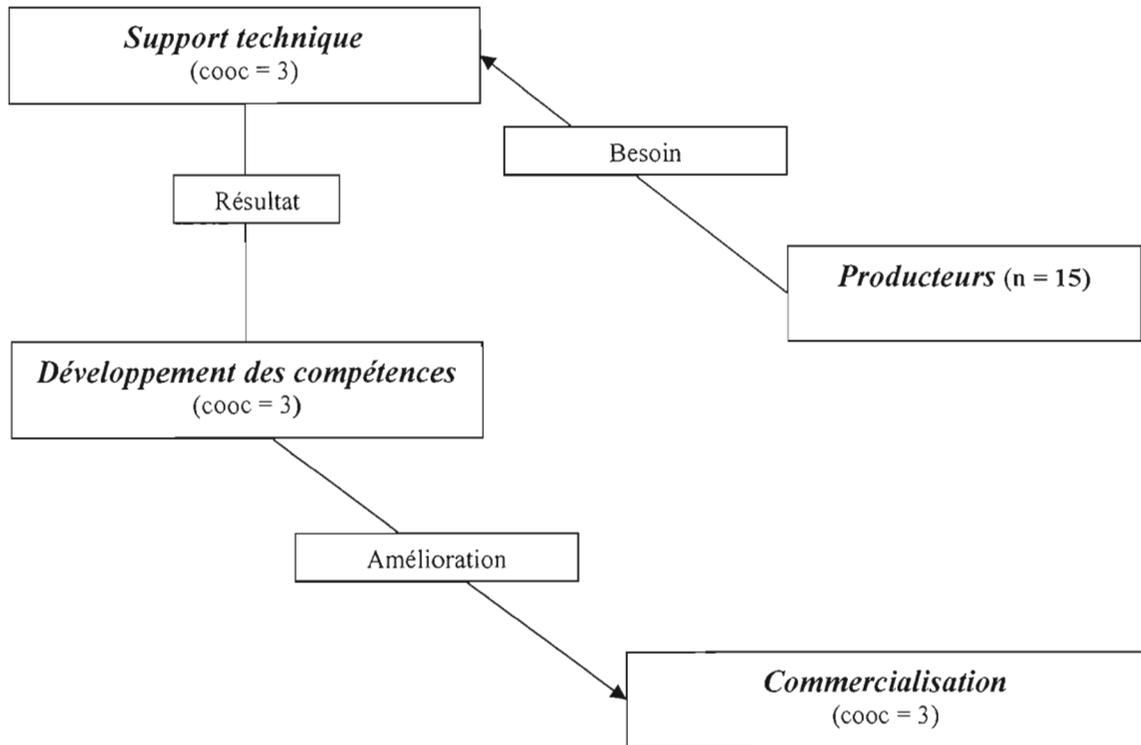
E1 : Nous fournissons le support aux agriculteurs en les formant à l'agriculture biologique et en prenant avec lui la responsabilité de la commercialisation. Peu à peu, nous allons développer les compétences des agriculteurs pour les rendre capables de prendre en charge la commercialisation de leurs produits.

E3 : Les producteurs ont besoin de support. Certains services agricoles sont nécessaires pour leur permettre de commercialiser efficacement leurs produits. En effet, nous essayons de leur fournir un support que nous jugeons essentiel pour tous les producteurs libanais.

Tableau 5.31
Codes en cooccurrence avec le code *Producteurs* (n = 15)

Codes	Cooccurrence
<i>Commercialisation</i>	3
<i>Développement des compétences</i>	3
<i>Support technique</i>	3

Figure 5.26
Schéma des associations des Gestionnaires de Vision Mondiale au code *Producteurs*
(n = 15)



Ainsi, les gestionnaires de Vision Mondiale trouvent que la Biocoop est la meilleure structure pour organiser les producteurs. Ils l'associent le plus souvent au code *Participation* (cooc = 3), *Autofinancement de la Biocoop* (cooc = 2) et *Délais de paiement* (cooc = 2). Les producteurs doivent devenir capables de prendre en charge leur propre développement et cela est primordial pour les gestionnaires de Vision Mondiale. Ceci explique les codes qu'ils associent au code *Biocoop*. Une plus grande participation de la part des producteurs est essentielle parce que les besoins de ces derniers doivent avoir le plus de poids dans la prise de décision au sein de la coopérative. Les problèmes les plus évoqués par les répondants de ce corpus sont l'autofinancement de la Biocoop et les délais de paiement. Ils veulent que la coopérative soit indépendante de l'aide au développement. Cette autonomie financière est nécessaire parce que les producteurs n'ont pas du soutien financier de la part du gouvernement. Les délais de paiement aussi posent un problème pour les producteurs. Les

gestionnaires de Vision Mondiale trouvent que la coopérative peut aider les producteurs à négocier avec les supermarchés pour la réduction de cette période d'attente :

E4 : Notre objectif principal est d'aider l'agriculteur libanais en lui fournissant la valeur ajoutée biologique sur ses produits agricoles. Aussi, nous voulons que la Biocoop soit capable de s'autofinancer sans avoir recours aux subventions et aide financière. Pour cela un pourcentage des profits revient à la Biocoop pour couvrir les frais qu'implique la gestion de cette dernière incluant le personnel et le processus de commercialisation.

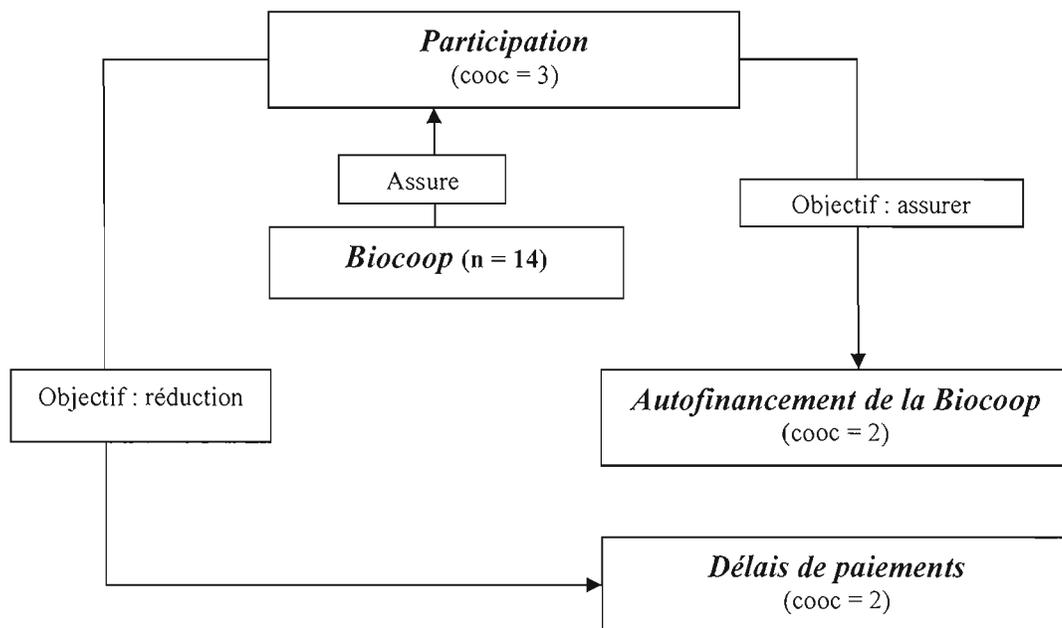
E2 : Nous considérons les producteurs comme des partenaires avec lesquels nous partageons des idées pour établir ensemble la stratégie de développement qui répond le mieux à leurs besoins.

E2 : Le vrai problème de la commercialisation est les supermarchés qui ont une règle commerciale de délais de paiement de 90 à 100 jours. La Biocoop devient une fournisseuse importante de produits biologiques et pourrait éventuellement exercer des pressions sur les supermarchés pour qu'ils révisent cette règle.

Tableau 5.32
Codes en cooccurrence avec le code *Biocoop* (n = 14)

Codes	Cooccurrence
<i>Participation</i>	3
<i>Autofinancement de la Biocoop</i>	2
<i>Délais de paiement</i>	2

Figure 5.27
Schéma des associations des Gestionnaires de Vision Mondiale au code *Biocoop* (n = 14)



Dans le même sens, les gestionnaires de Vision Mondiale trouvent que la Biocoop peut exercer des pressions sur le gouvernement pour l'inciter à prendre des mesures concernant la protection des produits agricoles biologiques libanais. L'association des codes *Compétitivité* (cooc = 4), *Régulation biologique nationale* (cooc = 3) et *Biocoop* (cooc = 2) au code *Gouvernement* nous laisse entrevoir de nouveaux sujets que les gestionnaires de Vision Mondiale trouvent important dans l'interaction de la Biocoop avec le Gouvernement. Pratiquement, ils pensent que la Biocoop doit inciter le gouvernement à établir une régulation biologique nationale pour protéger les produits biologiques libanais et les rendre plus compétitifs sur le marché national et international :

E1 : Un défi futur pour la Biocoop serait les lois qui gèrent la compétition provenant de l'extérieur du pays. À quel point le gouvernement serait-il sérieux dans la protection du secteur biologique? Avec les accords de libre échange, le gouvernement doit contrôler les produits biologiques qui entrent au Liban et voir s'ils sont certifiés ou non. Le gouvernement doit aussi mettre sur pieds des régulations biologiques nationales et veiller à ce qu'elles soient respectées. Celles-ci sont une façon efficace de protéger le producteur biologique libanais. Les produits biologiques importés devraient répondre aux critères biologiques nationaux du Liban ce qui

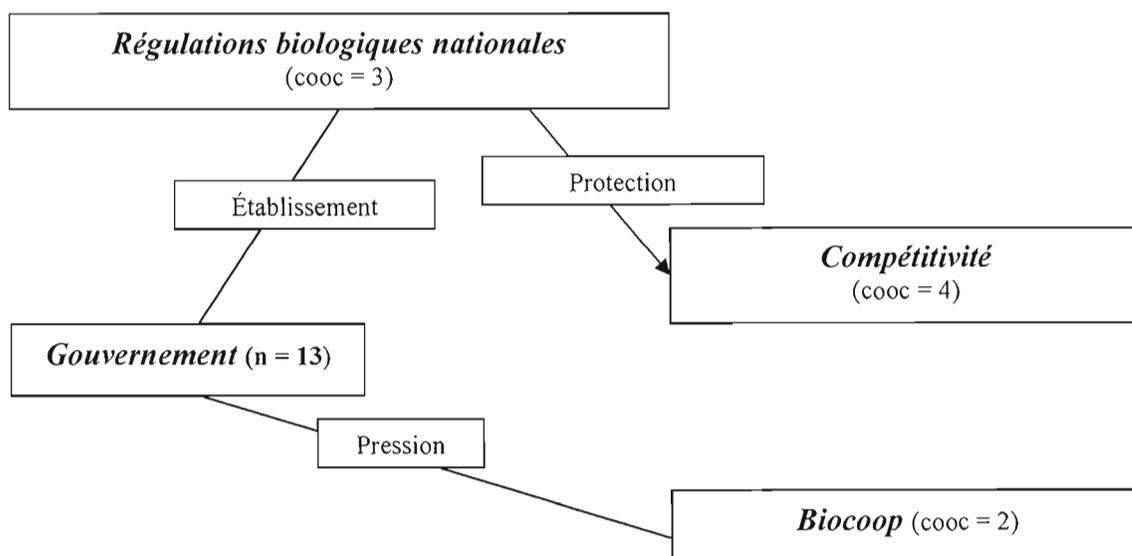
protège l'agriculteur biologique. En effet, plusieurs pays ont adopté cette stratégie pour protéger leurs agriculteurs notamment les États-Unis, les pays européens et le Japon.

E2 : Nous travaillons avec les tous les acteurs dans le secteur biologique pour la mise sur pieds des standards nationaux biologiques. Nous avons préparé et présenté au ministère de l'agriculture un projet de loi concernant ces standards et nous attendons toujours la réponse du parlement.

Tableau 5.33
Codes en cooccurrence avec le code *Gouvernement* (n = 13)

Codes	Cooccurrence
<i>Compétitivité</i>	4
<i>Régulations biologiques nationales</i>	3
<i>Biocoop</i>	2

Figure 5.28
Schéma des associations des Gestionnaires de Vision Mondiale au code *Gouvernement* (n = 13)



5.5. Comparaison des représentations sociales des acteurs

Dans cette section nous comparerons les représentations sociales des répondants des trois corpus de notre étude, soit les corpus *Producteurs*, le corpus *Agronomes de Vision Mondiale* et le corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale*. Nous effectuerons cette comparaison par famille de code, c'est-à-dire, nous diviserons cette section en quatre sous-sections. La première sous-section abordera la comparaison des représentations sociales des acteurs de la famille « production et certification biologique », la deuxième traitera des représentations de la famille « économie et gestion », la troisième sera à propos des représentations de la famille « protection de l'environnement et le sujet de la quatrième sera les représentations au sein de la famille des « acteurs ». Avant d'entamer la comparaison par famille, nous ferons une comparaison générale des fréquences des codes dans les trois corpus ce qui nous permettra de confronter les noyaux organisateurs des différents corpus dans le but d'identifier des pistes d'analyses utiles pour mieux comprendre et expliquer les comparaisons par famille que nous voulons entreprendre. Cette comparaison des codes en termes de fréquences sera basée sur le tableau 5.28.

Tableau 5.34
Les codes de chaque corpus classés p ordre de fréquences absolues (n) et fréquences relative

Corpus Producteurs			Corpus Agronomes de Vision Mondiale			Corpus Experts de Vision Mondiale		
Codes	n	nr	Codes	n	Nr	Codes	n	nr
Commercialisation	30	0.333	Commercialisation	21	0.396	Commercialisation	19	0.197
Produits chimiques agricoles	25	0.277	Ressources naturelles	18	0.339	Support technique	16	0.166
Support technique	24	0.266	Support technique	18	0.339	Producteurs	15	0.155
Intrants biologiques	23	0.255	Ressources humaines	14	0.264	Biocoop	14	0.145
Santé	22	0.244	Biocoop	13	0.245	Support financier	13	0.135
Ressources naturelles	20	0.222	Vision Mondiale	12	0.226	Gouvernement	13	0.135
Transition au biologique	17	0.188	Produits chimiques agricoles	12	0.226	Santé	12	0.125
Revenus des producteurs	16	0.177	Revenus des producteurs	11	0.207	Produits chimiques agricoles	11	0.114
Participation	15	0.166	Certification biologique	10	0.188	Ressources humaines	11	0.114
Biocoop	15	0.166	Santé	09	0.169	Participation	11	0.114
Support financier	14	0.155	Intrants biologiques	09	0.169	Certification biologique	11	0.114
Vision mondiale	13	0.144	Participation	09	0.169	Revenus des producteurs	11	0.114
Délais de paiement	12	0.133	Autofinancement de la Biocoop	07	0.132	Marché biologique	09	0.093
Ressources humaines	11	0.122				Ressources naturelles	09	0.093
						Autofinancement de la Biocoop	07	0.072
<i>Nombre total de citations = 90</i>			<i>Nombre total de citations = 53</i>			<i>Nombre total de citations = 96</i>		

En regardant le tableau ci-dessus nous pouvons tout de suite remarquer que le code *Commercialisation* est venu en premier rang dans les trois corpus avec la fréquence relative la plus élevée pour le corpus *Agronomes de Vision Mondiale* (nr = 0.396) suivie de celle du corpus *Producteurs* (nr = 0.333). À ce point, il est pertinent de se questionner sur l'importance que les répondants donnent à la commercialisation. Le fait que ce code est venu en premier rang, dans les trois corpus, indique-t-il une représentation purement économique de l'agriculture biologique? En d'autres termes, la commercialisation est-elle le facteur le plus important pour les acteurs? Dans les sections 5.2, 5.3 et 5.4 nous avons déjà répondu à des questions. Du côté des producteurs, nous nous sommes rendus compte que l'agriculture biologique devrait être, primordialement, un instrument qui améliorerait leurs conditions socio-économiques entre autres leurs revenus, leurs santés et leurs production agricoles. Ces conditions viennent en importance avant la protection de l'environnement. Nous explorons cela davantage dans les sections 5.5.1, 5.5.2 et 5.5.3.

Concernant les codes qui figurent dans les trois corpus de notre recherche, nous pouvons observer que les codes *Ressources naturelles*, *Support technique*, *Biocoop*, *Revenus des producteurs*, *Ressources humaines* et *Participation* ont des fréquences relatives respectives plus élevées dans le corpus *Agronomes de Vision Mondiale* suivies respectivement par le corpus *Producteurs* et le corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale*.

Cependant, dans le corpus *Producteurs* les codes *Santé* et *Produits chimiques agricoles* ont des fréquences relatives plus élevées que dans le corpus *Agronomes de Vision Mondiale* suivi du corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale*. Au sujet des codes en commun ci-dessus, nous pouvons constater, à première vue, que les producteurs se sont surtout exprimés sur les produits chimiques agricoles qui viennent en deuxième rang après la commercialisation, par contre les répondants des deux autres corpus ont donné moins d'importance à ce sujet puisque nous remarquons que la fréquence relative (nr) de ce code est de 0.277 pour les producteurs, tandis qu'elle est de 0.226 et de 0.114 respectivement pour les agronomes et les gestionnaires.

Ici les produits agricoles chimiques ont pris plus d'importance pour les producteurs parce qu'ils sont en contact journalier direct avec ce genre de produit, tandis que les intrants agricoles sont pour les agronomes et les gestionnaires des tâches purement administratives.

Le code *support technique* a eu presque la même place dans le discours des répondants puisqu'il est venu en troisième rang dans les deux corpus *Producteurs* et *Agronomes de Vision mondiale* et en deuxième rang pour le corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale*. Mais, nous pouvons constater que les agronomes ont donné plus d'importance à ce code sachant que la fréquence relative (nr) de ce code dans le corpus *Agronomes de Vision Mondiale* est de 0.339 contre 0.266 et 0.166 respectivement pour les producteurs et les gestionnaires. Nous remarquons que les répondants des trois corpus donnent la même importance au code *Support technique*. Cependant, les agronomes ont mis plus d'emphase sur ce dernier parce que c'est leur tâche principale de leur suivi auprès des producteurs.

Si nous continuons à explorer le tableau 5.28, nous remarquons que, premièrement, le code *Santé* a pris plus d'importance pour les producteurs que pour les autres répondants du corpus *Agronomes de Vision Mondiale* et du corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale*. En effet, la fréquence relative de ce code dans le corpus *Producteurs* est de 0.244 et elle est respectivement de 0.169 et de 0.125 pour les agronomes et gestionnaires. Nous expliquons l'importance du code *Santé* par rapport aux producteurs par le contact direct avec les produits chimiques agricoles ce qui met leur santé et celle de leurs familles en danger. Deuxièmement, le code *Ressources naturelles* a pris une plus grande place dans le corpus *Agronomes de Vision Mondiale* (nr = 0.339) que dans les deux corpus *Producteurs* (nr = 0.222) et *Gestionnaires de Vision Mondiale* (nr = 0.093). L'importance que donnent les agronomes à la protection de l'environnement dans leurs représentations de l'agriculture biologique est expliquée par le fait que ces derniers sont très impliqués dans les problématiques environnementales au Liban (la plupart d'entre eux étant membres de l'organisation environnementale non gouvernementale Green Line). De plus, les difficultés socio-économiques de la transition au biologique pèsent plus sur les producteurs que sur les agronomes étant donné que leurs sources de revenus viennent de Vision Mondiale et non pas du travail agricole. Ainsi, ils se permettent de considérer l'environnement en premier lieu. Ceci n'est pas vrai pour les producteurs et preuve en est que le code *Ressources naturelles* est venu en quatrième rang dans le corpus *Producteurs*.

Les codes *Intrants biologique* et *Vision Mondiale* figurent uniquement dans les corpus *Agronomes de Vision Mondiale* et *Producteurs*. Le code *Intrants biologiques* a une fréquence relative plus élevée dans le corpus *Producteurs* (nr = 0.255) que dans le corpus *Agronomes de Vision Mondiale* (nr = 0.169), tandis que c'est le cas contraire pour le code *Vision Mondiale* (nr = 0.226 pour les agronomes contre nr = 0.144 pour les producteurs). Nous observons les deux codes *Certification biologique* et *Autofinancement de la Biocoop* uniquement dans les corpus *Agronomes de Vision Mondiale* et *Gestionnaires de Vision Mondiale* avec des fréquences relatives plus élevées pour les agronomes.

Le code *Support financier* n'apparaît pas dans le corpus *Agronomes de Vision Mondiale*, mais il est présent dans les deux corpus *Producteurs* et *Gestionnaires de Vision Mondiale* avec une fréquence relative plus élevée pour les producteurs (nr = 0.155 pour les producteurs contre nr = 0.135 pour les gestionnaires). Enfin, le code *Transition au biologique* et *Délais de paiement* apparaissent exclusivement dans le corpus *Producteurs* et les codes *Producteurs*, *Gouvernement* et *Marché biologique* figurent uniquement dans le corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale*.

Tout d'abord, l'absence des deux codes *Certification biologique* dans le corpus *Producteurs* nous montre que le processus de certification en tant que telle n'est pas ancré dans le quotidien des producteurs comme les deux autres codes *Intrants biologiques* et *Transition au biologique*. Leur quotidien est affecté à fond par le processus technique de la certification soit la transition au biologique et les intrants biologiques. Donc, nous nous demanderons si les producteurs libanais sont incapables de gérer les tâches administratives qu'implique la conversion aux pratiques agricoles biologiques. Par contre, dans le corpus *Agronomes de Vision Mondiale*, les codes *Certification biologique* et *Intrants biologiques* sont mentionnés presque également. En fait, sur le terrain, ces derniers sont le lien entre l'organisme certificateur et les producteurs et aussi entre les producteurs et le centre de support administratif et technique de *Vision Mondiale*. Donc, c'est eux qui s'occupent d'accueillir les inspecteurs biologiques et de fournir aux producteurs les intrants biologiques nécessaires. L'équilibre entre ces deux codes dans le corpus *Agronomes de Vision Mondiale* montre que les agronomes sont plus impliqués que les producteurs dans le processus administratif de la certification biologique.

Maintenant, l'absence du code *Transition au biologique* des corpus *Agronomes de Vision Mondiale* et *Gestionnaires de Vision Mondiale* marque certaines particularités au niveau des représentations. On pourrait postuler, par exemple, que l'absence de ce code a quelque chose à voir avec la difficulté et les impacts déterminants qu'à la conversion au biologique sur la vie des producteurs. Ainsi, la transition au biologique qui est représentée comme une question de survie par les producteurs est pour les agronomes et les gestionnaires une simple tâche effectuée parmi les nombreuses tâches qu'impliquent leurs postes.

Dans le corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale*, les deux codes *Certification biologique* (n = 11) et *Marché biologique* (n = 9) sont mentionnés presque également. Toujours nous expliquons l'apparition de ces codes par la fonction remplie par les répondants. Les experts de Vision Mondiale sont les responsables directs de la commercialisation des produits de la Biocoop et du volet administratif de la transition au biologique. Ceci explique l'apparition fréquente de ces deux codes dans ce corpus et l'absence des codes *Transition au biologique* et *Intrants biologiques*.

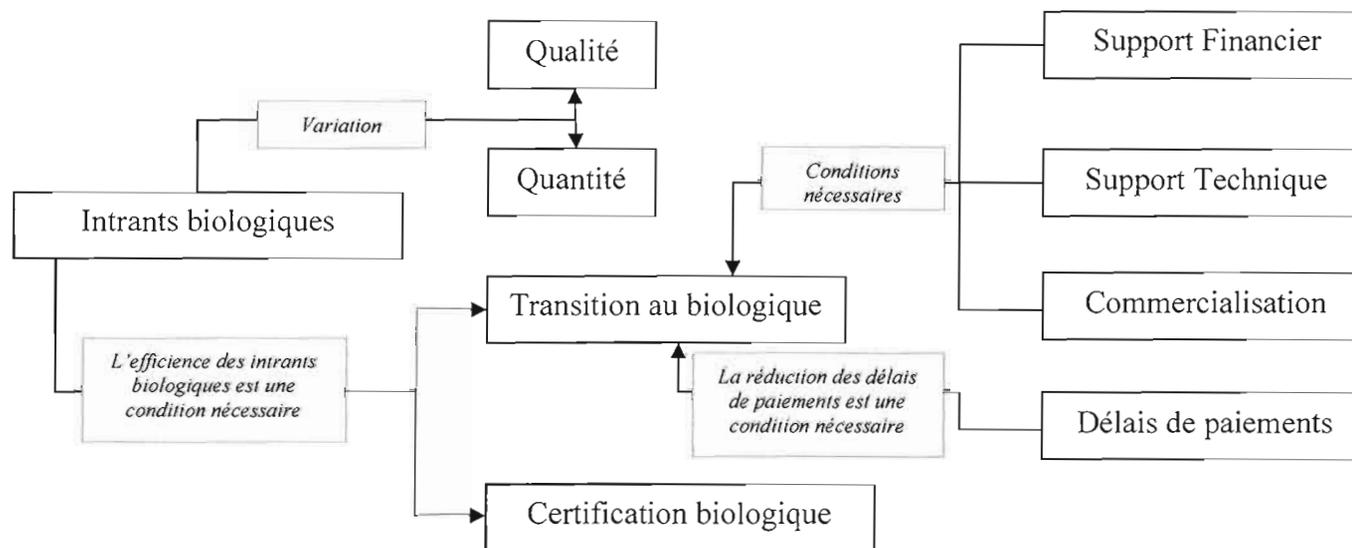
Le code *Délais de paiement* qui n'apparaît que dans le corpus *Producteurs* montre que les agronomes et les gestionnaires considèrent ce code comme une norme dans les échanges commerciaux au Liban, tandis que pour les producteurs c'est une question de survie surtout que les délais de paiement les empêchent de répondre aux besoins immédiats de leurs familles.

5.5.1. *Comparaison des représentations sociales des acteurs au sein de la famille « production et certification biologique »*

Nous allons, dans ce qui suit, faire une synthèse et une comparaison de la représentation sociale des acteurs des trois corpus de notre recherche. Pour ce faire, nous présenterons une synthèse des représentations sociales des répondants des trois corpus au sein des quatre familles de codes que nous avons établies et nous les comparerons. Dans cette sous-section nous allons comparer les représentations sociales des acteurs au sein de la famille de «production et certification biologique». Nous commencerons en synthétisant la représentation sociale des producteurs suivie par celle des agronomes de Vision Mondiale et des gestionnaires de Vision Mondiale pour en fin de compte les comparer. Nous adopterons cette structure pour les trois autres sous-sections qui suivront.

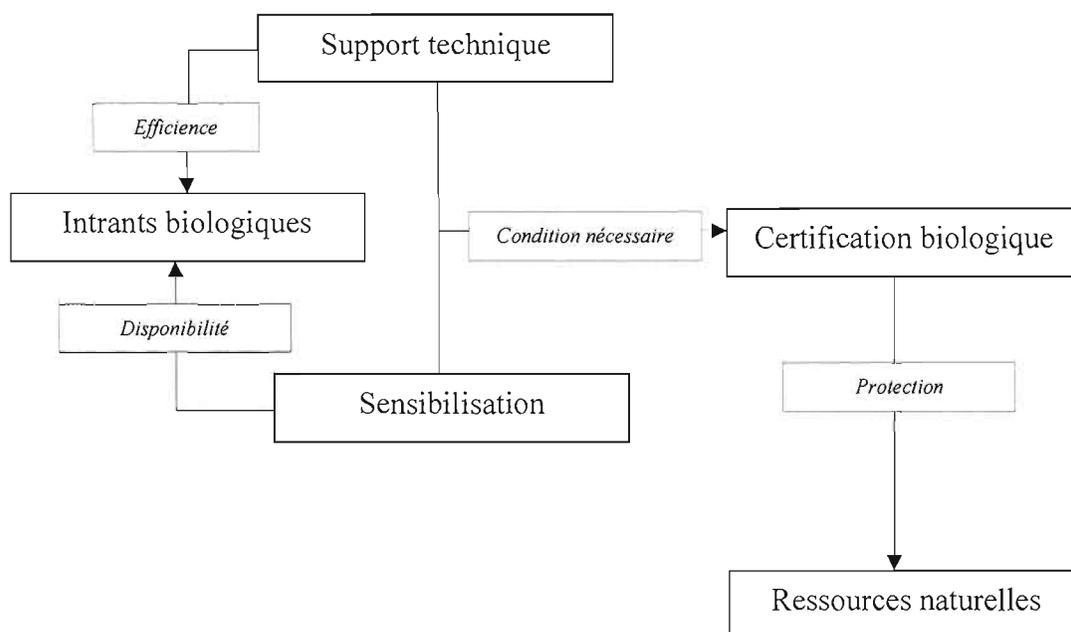
En parlant de production et certification biologique, les producteurs ont, tout d'abord, évoqué une sorte de liste de conditions nécessaires pour pouvoir effectuer et survivre la transition au biologique. Si nous regardons la figure 5.29, nous remarquons que pour les producteurs le support technique, le support financier, la réduction de délais de paiement, la meilleure commercialisation des produits agricoles et l'efficacité des intrants biologiques sont cruciaux pour les producteurs au niveau de la transition au biologique. En d'autres termes, la prise en considération de ces facteurs et leurs solutions adéquates va faire la différence pour les producteurs entre la conversion au biologique ou le retour aux pratiques agricoles conventionnelles. Le défi le plus important reste l'efficacité des intrants biologiques. Ils savent que l'obtention de la certification est fortement liée au strict usage d'intrants biologiques, mais en même temps, la variation dans la qualité et la quantité de production durant la transition au biologique pose un problème majeur pour les producteurs surtout si cette variation est négative.

Figure 5.29
Synthèse des associations du corpus *Producteurs* au sein de la famille « production et certification biologique »



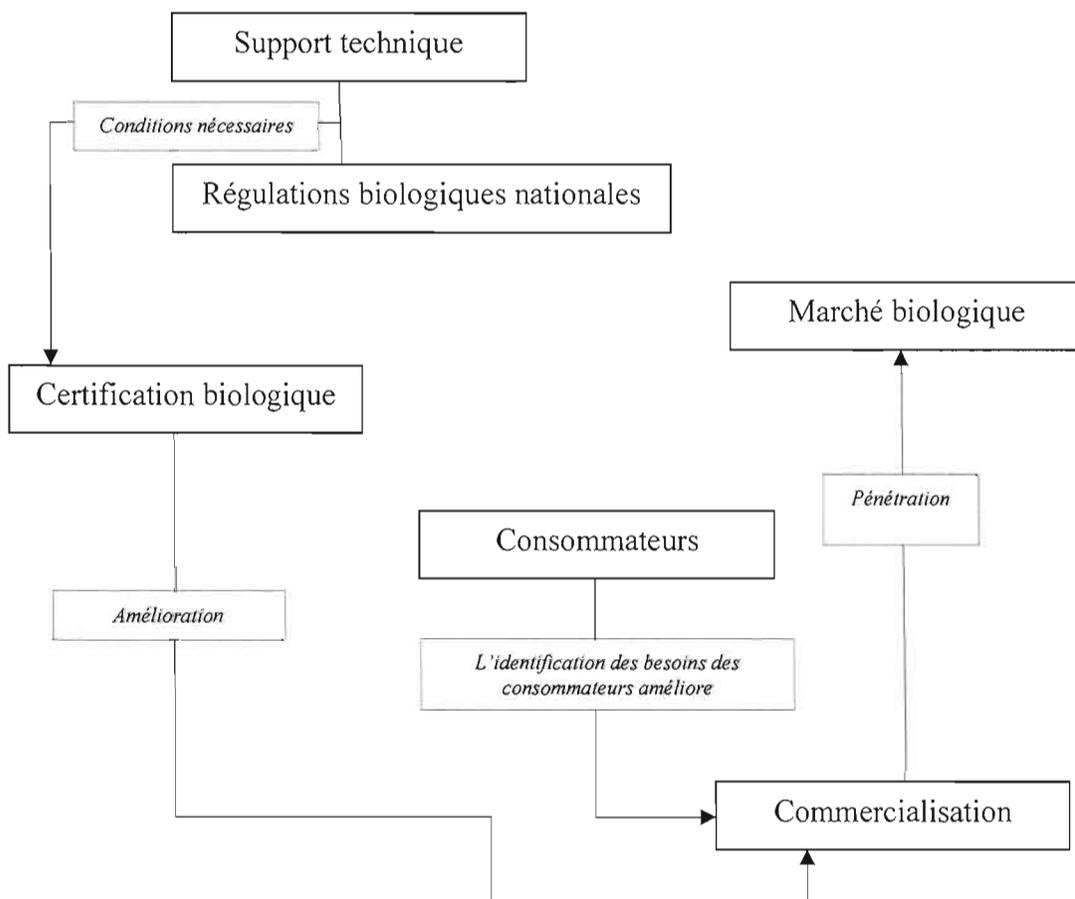
Les agronomes de Vision Mondiale (fig. 5.30) trouvent que le support technique est un facteur essentiel pour aider les producteurs à améliorer l'efficacité de l'utilisation des Intrants biologiques et que la sensibilisation auprès des entreprises agricoles commerciales est essentielle pour rendre ces intrants plus disponibles sur le marché d'intrants agricoles. Aussi, le support technique et la sensibilisation auprès des producteurs sont importants dans le processus d'obtention de la certification biologique qui, pour les agronomes, est un outil efficace de protection des ressources naturelles.

Figure 5.30
Synthèse des associations du corpus *Agronomes de Vision Mondiale* au sein de la famille
« production et certification biologique »



Si nous regardons la représentation sociale (famille « production et certification biologique) des gestionnaires de Vision Mondiale, nous observons que ces derniers ont surtout associé la certification biologique au support technique et aux régulations biologiques nationales. Donc, pour eux le support technique est aussi important que les régulations biologiques nationales dans l'obtention de la certification biologique. De plus, ils croient fortement que pour améliorer la commercialisation des produits agricoles des producteurs de la Biocoop la certification biologique ne suffit pas. Elle doit être accompagnée par une identification des besoins des consommateurs pour permettre aux produits agricoles biologiques de mieux pénétrer le marché biologique.

Figure 5.31
Synthèse des associations du corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale* au sein de la famille « production et certification biologique »

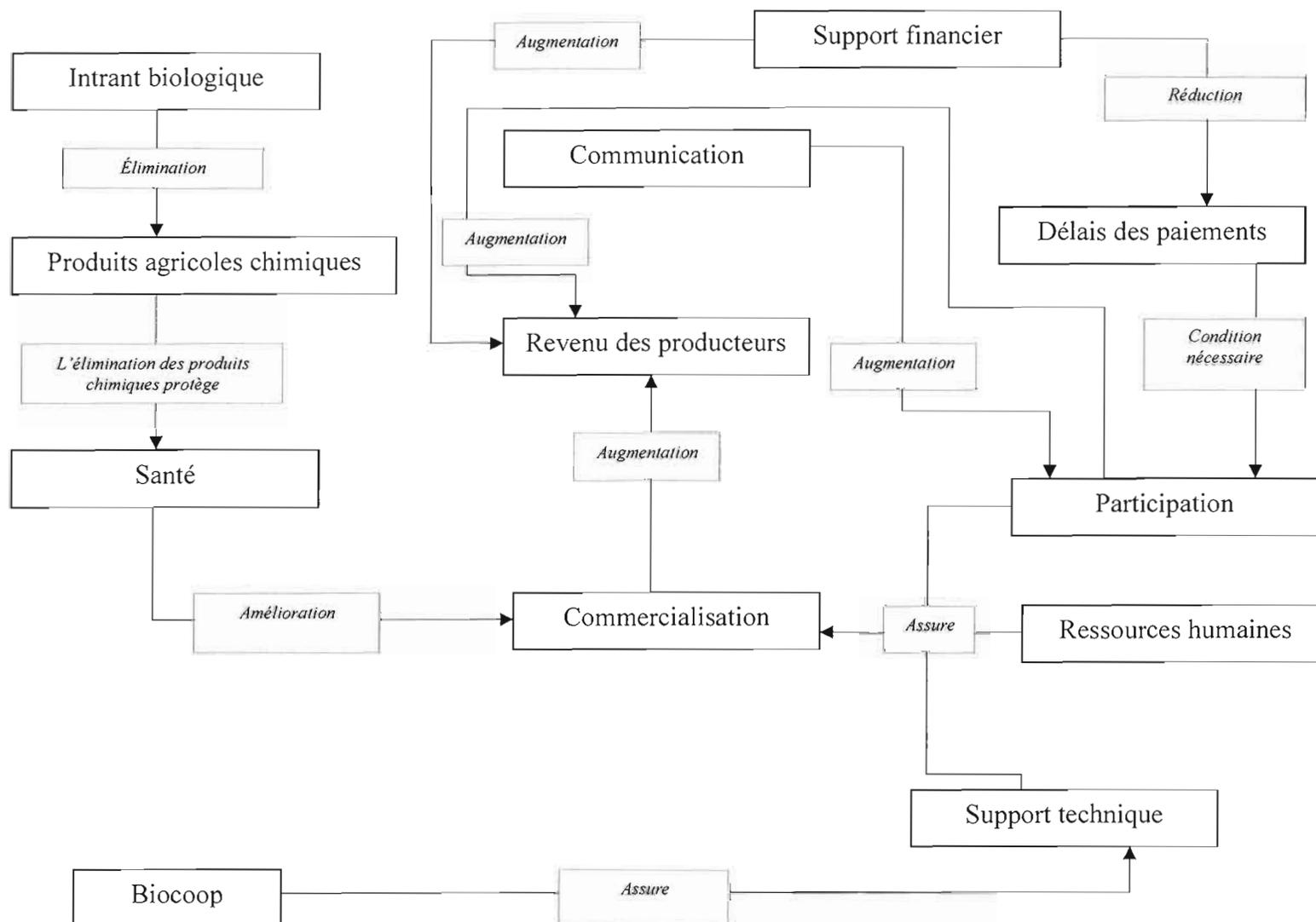


Pour comparer les représentations sociales des trois corpus, nous pouvons tout d'abord reconfrmer que les répondants des trois corpus ont tous évoqué l'importance du support technique dans la transition au biologique. Cependant, nous trouvons des divergences importantes au niveau de représentations au sein de la famille « production et certification biologique ». Quand il s'agit de production et certification biologique, les producteurs associent fortement les intrants biologiques à la variation de la qualité et de la quantité de production et, aussi, à l'obtention de la certification biologique. Pour les producteurs, l'agriculture biologique doit résoudre les problèmes auxquels ils faisaient face lorsqu'ils pratiquaient l'agriculture conventionnelle dont les délais de paiement, le support technique, le support financier et la commercialisation. Donc, si leur transition au biologique ne contribue pas à la résolution de ces problèmes, les producteurs retourneront à l'agriculture conventionnelle. Cette position a été accentuée surtout quand la variation de la qualité et de la quantité produite a été négative (sect. 4.4.1). De même, les gestionnaires de Vision Mondiale semblent aussi mettre l'emphase sur le côté socio-économique de l'agriculture biologique en associant la certification biologique à l'identification des besoins des consommateurs et aux régulations biologiques nationales pour améliorer la commercialisation des produits agricoles et ainsi pour voir mieux pénétrer le marché biologique. Donc, à première vue, les producteurs et les gestionnaires semblent mettre plus d'emphase sur le côté socio-économique de l'agriculture biologique, contrairement aux répondants du corpus *Agronomes de Vision Mondiale* qui se différencient d'eux en mettant l'emphase sur la protection des ressources naturelles. En effet, les agronomes de Vision Mondiale associent surtout les intrants biologiques et la sensibilisation à l'obtention de la certification biologique et considèrent cette dernière premièrement comme un outil efficace de protection des ressources naturelles.

5.5.2. *Comparaison des représentations sociales des acteurs au sein de la famille
« économie et gestion »*

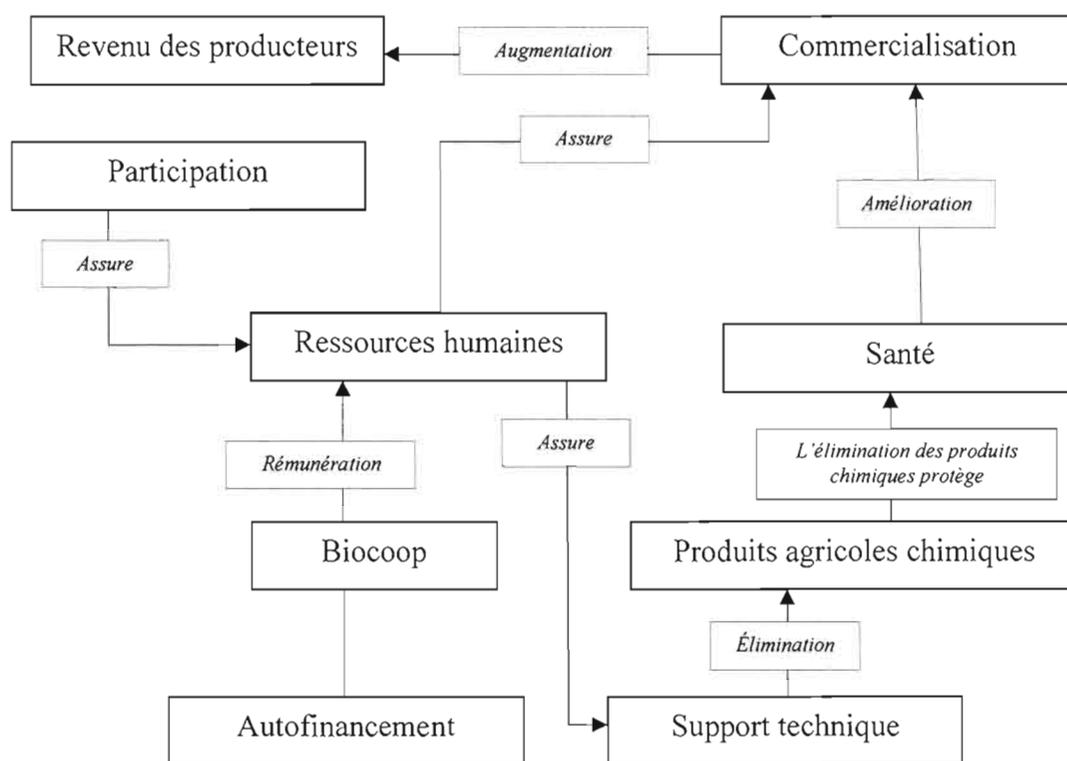
Pour les producteurs, l'utilisation des Intrants biologiques, et par conséquent, l'élimination de l'usage des produits agricoles chimiques protège leur santé et celle des consommateurs. Ceci leur donne un avantage compétitif par rapport aux produits agricoles conventionnels potentiellement contaminés de produits chimiques agricoles. Aussi, la participation des producteurs à la coopérative, les ressources humaines et le support technique mènent à l'amélioration de la commercialisation de leurs produits agricoles et à l'augmentation de leurs revenus. Cependant, les producteurs associent leur participation à la Biocoop aux délais de paiement et à la communication. D'un côté, les délais de paiement sont pour les producteurs une condition nécessaire de leur participation à la Biocoop, en d'autres termes, plusieurs producteurs quitteront la Biocoop si les délais de paiement ne sont pas réduits. D'un autre côté, les producteurs trouvent qu'une meilleure communication entre Vision Mondiale, la Biocoop et eux-mêmes améliore leur participation à la coopérative. Enfin, les producteurs associent le support financier que la Biocoop doit leur fournir à l'amélioration de leurs revenus et à la réduction des délais de paiement.

Figure 5.32
Synthèse des associations du corpus *Producteurs* au sein de la famille « économie et gestion »



Les agronomes associent l'augmentation des revenus des producteurs au support technique. Ce dernier aide les producteurs à éliminer l'utilisation des produits agricoles chimiques et à avoir un avantage compétitif sur le marché agricole, soit la protection de la santé, ce qui améliorerait la commercialisation des produits de la coopérative, et par conséquent les revenus des producteurs. De plus, les agronomes trouvent que la participation des producteurs et l'autofinancement de la coopérative assurent les ressources humaines nécessaires pour permettre à la Biocoop de fournir le support technique nécessaire aux producteurs.

Figure 5.33
Synthèse des associations du corpus *Agronomes de Vision Mondiale* au sein de la famille « économie et gestion »



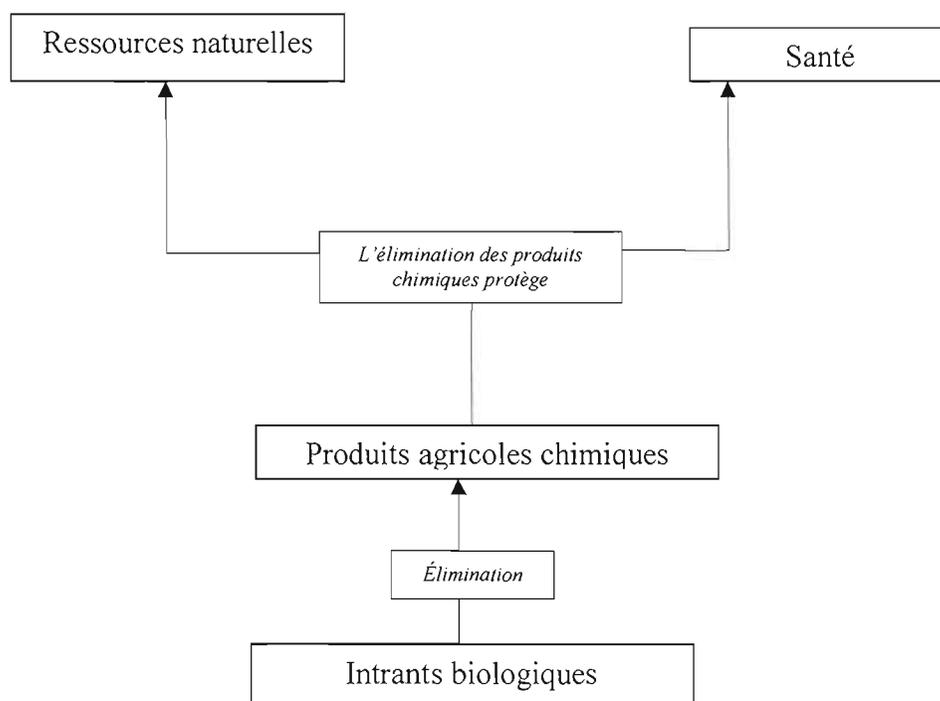
Les gestionnaires de Vision Mondiale trouvent que les ressources humaines, le support financier et le support technique sont des conditions nécessaires pour l'obtention de la certification biologique dont l'objectif principal est le développement des compétences des producteurs. En même temps, le développement des compétences des producteurs doit être accompagné par l'autofinancement de la Biocoop pour assurer les ressources humaines adéquates et leur rémunération. Les ressources humaines doivent fournir le support technique nécessaire pour permettre à la Biocoop de mieux identifier les besoins des consommateurs pour améliorer la commercialisation des produits agricoles de la coopérative, et par conséquent, augmenter les revenus des producteurs. Pour les gestionnaires de Vision Mondiale la participation des producteurs à la Biocoop est essentielle. Donc, un des objectifs du support technique, outre l'obtention de la certification biologique et l'amélioration de la commercialisation, est d'assurer la participation des producteurs à la Biocoop.

Pour comparer les représentations des acteurs des trois corpus, nous pouvons, tout d'abord, dire que les trois types de répondants ont avancé des représentations sociales presque similaires au sein de la famille « économie et gestion », mais avec quelques différences entre les corpus. En effet, dans les trois corpus, les répondants ont mis l'emphase sur plusieurs codes communs, dont le support technique et les ressources humaines pour améliorer la commercialisation au biais de la certification biologique, et par conséquent augmenter les revenus des producteurs. Aussi, ils sont d'accord que le facteur de la santé donne un avantage compétitif pour les produits de la coopérative sur le marché libanais. La participation des producteurs à la Biocoop est importante pour tous les acteurs, cependant, les producteurs ajoutent à la représentation commune des trois corpus le code communication qui, selon eux, peut améliorer leur participation à la Biocoop. De leur côté, les gestionnaires ajoutent les codes *Développement des compétences* et *Consommateurs* dans le processus de l'amélioration de la commercialisation.

5.5.3. *Comparaison des représentations sociales des acteurs au sein de la famille*
«protection de l'environnement »

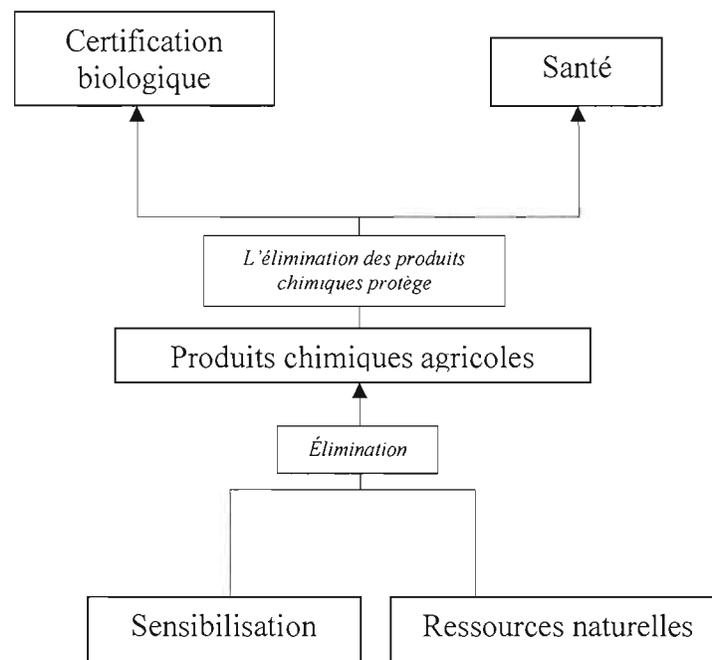
Les producteurs associent fortement l'utilisation des Intrants biologiques à l'élimination de celle des produits chimiques agricoles. Cette élimination protège les ressources naturelles et la santé.

Figure 5.35
Synthèse des associations du corpus *Producteurs* au sein de la famille « protection de l'environnement »



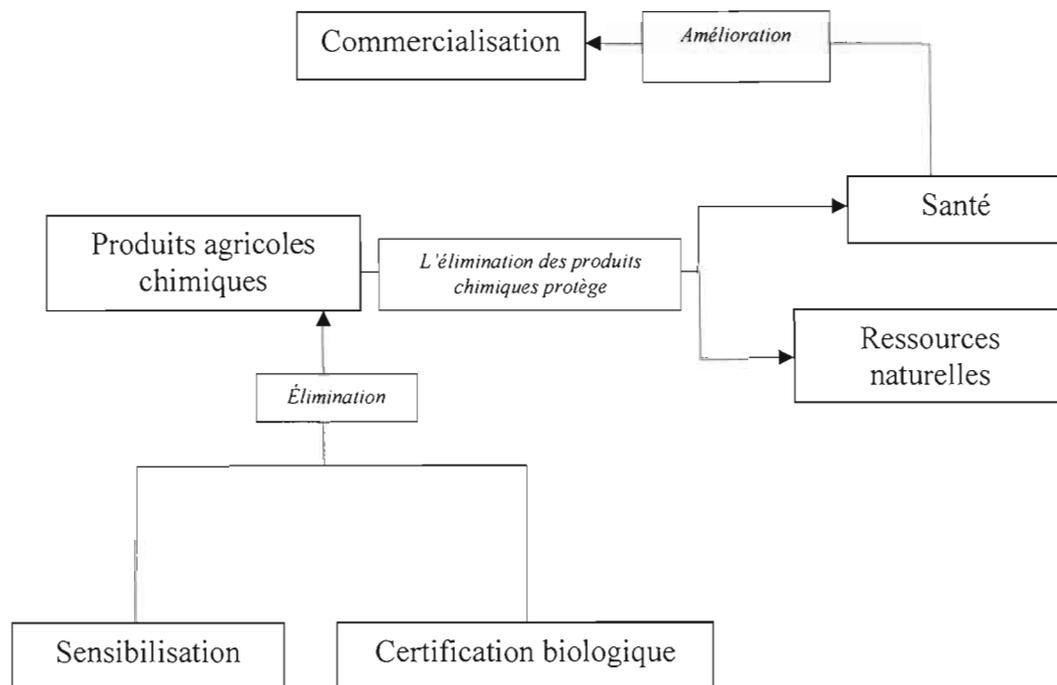
Comme les producteurs, les agronomes associent fortement la certification biologique à l'élimination de l'utilisation des produits chimiques agricoles. Ceci protège la santé et les ressources naturelles. Cependant, les agronomes ajoutent un nouveau code, par rapport aux producteurs, soit la sensibilisation. Pour les agronomes, la sensibilisation contribue aussi à l'élimination des produits agricoles chimiques.

Figure 5.36
Synthèse des associations du corpus *Agronomes de Vision Mondiale* au sein de la famille « protection de l'environnement »



Les gestionnaires ont la même représentation sociale de la famille « protection de l'environnement » que les agronomes. Cependant, ils ajoutent à celle-ci le code Commercialisation. Ici, ils répètent ce qu'ils ont avancé au sein de la famille « économie et gestion », la protection des ressources naturelles et de la santé donne aux produits agricoles de la coopérative un avantage compétitif ce qui améliore leur commercialisation.

Figure 5.37
Synthèse des associations du corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale* au sein de la famille « protection de l'environnement »

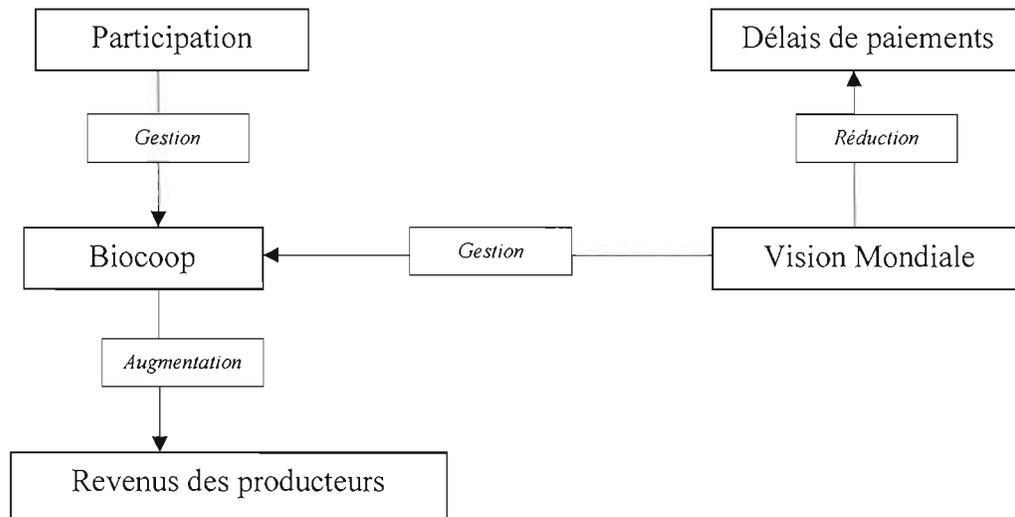


Donc comme nous l'avons vu, les représentations sociales de la famille « protection de l'environnement » sont presque similaires pour les répondants des trois corpus avec, toutefois, quelques différences pour les corpus *Agronomes de Vision Mondiales* et *Gestionnaires de Vision Mondiale* qui ont ajouté les codes *Sensibilisation* et *Commercialisation*.

5.5.4. Comparaison des représentations sociales des acteurs au sein de la famille «acteurs»

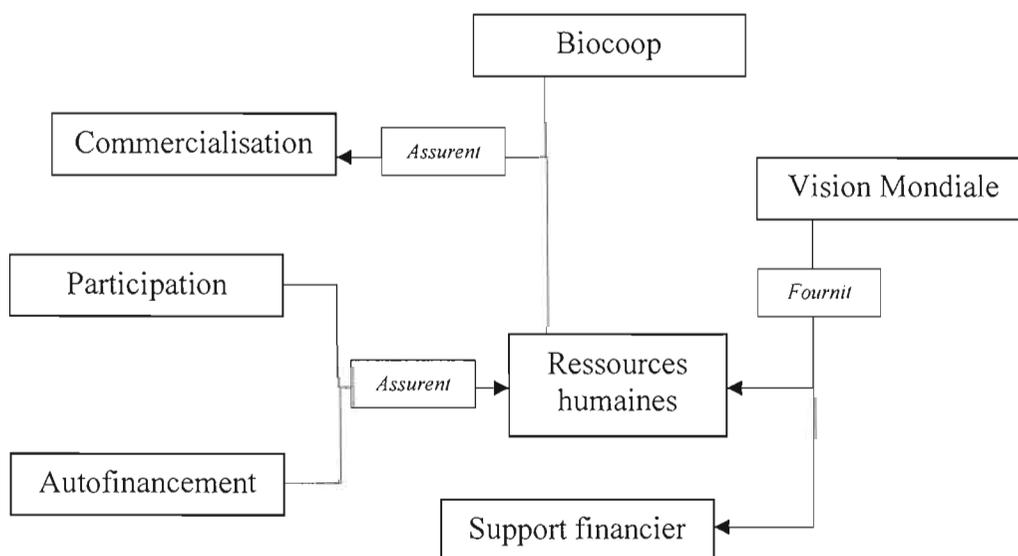
Les producteurs, confondent les deux acteurs dans le secteur biologique : Vision Mondiale et Biocoop. Bien qu'ils trouvent que leur participation à la coopérative pourrait contribuer à l'augmentation de leurs revenus, mais c'est surtout Vision Mondiale qui doit s'assurer que la Biocoop contribue à l'augmentation de leurs revenus et à la réduction des délais de paiement.

Figure 5.38
Synthèse des associations du corpus *Producteurs* au sein de la famille « acteurs »



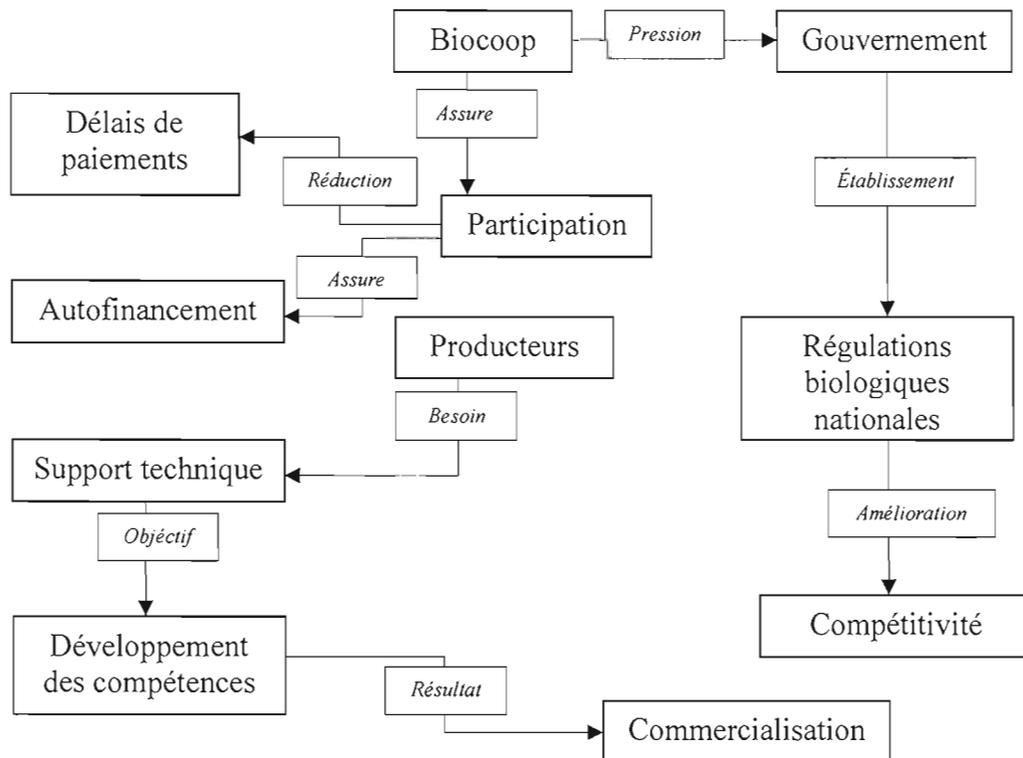
Pour les agronomes, la distinction est claire entre la Biocoop et Vision Mondiale. Le rôle de cette dernière est de fournir le support financier et les ressources humaines à la Biocoop. L'autofinancement de la Biocoop accompagné de la participation des producteurs doit assurer les ressources humaines et leurs rémunérations. Ces ressources humaines rendent la Biocoop un outil efficace de commercialisation.

Figure 5.39
Synthèse des associations du corpus *Agronomes de Vision Mondiale* au sein de la famille « acteurs »



Nous voyons avec les gestionnaires une vision plus large concernant les acteurs. Ils trouvent que les producteurs ont besoin d'un support technique dont le résultat serait le développement de leurs compétences les rendant ainsi capables de contribuer à l'amélioration de la commercialisation de leurs produits agricoles. De plus, la coopérative doit fonctionner de façon à assurer la participation des producteurs pour leur permettre de lutter pour la réduction des délais de paiement et assurer l'autofinancement de la coopérative. Pour les gestionnaires, la Biocoop est un acteur important dans le secteur agricole biologique dans le sens où cette dernière pourrait exercer de la pression sur le gouvernement pour l'inciter à établir des régulations biologiques nationales, et par conséquent, améliorer la compétitivité des produits agricoles de la coopérative.

Figure 5.40
Synthèse des associations du corpus *Gestionnaires de Vision Mondiale* au sein de la famille « acteurs »



Pour conclure ce chapitre, il est pertinent de récapituler nos observations sur le terrain de la transition au biologique et les différentes représentations sociales des répondants de celle-ci. Nous avons identifié le contexte socio-économique et environnemental au sein duquel s'effectue cette transition. Le constat principal que nous retenons est que les conditions socio-économiques des producteurs ne sont pas favorables à l'obtention de la certification biologique. Vision Mondiale veut améliorer ces conditions et elle concrétise cette volonté par la mise sur pieds d'un projet de développement rural dont le principal élément est la transition au biologique. Elle a soutenu les producteurs, au niveau financier comme au niveau technique, en les organisant en coopérative agricole qui s'occupe de commercialiser les produits des agriculteurs, de l'obtention de la certification biologique, du support technique, de la coopération avec le gouvernement et le secteur privé et de la formation aux pratiques agricoles biologiques.

Dans ce contexte, les répondants ont évoqué leurs représentations de l'agriculture biologique. Nous avons expliqué ces représentations en nous appuyant sur le contexte décrit ci-dessus et sur la position sociale des répondants. Des similarités et des divergences entre les représentations ont été identifiées et expliquées. Malgré une légère différence dans les représentations de la famille « économie et gestion » et « production et certification biologique », les répondants ont généralement des représentations plus ou moins convergentes de l'agriculture biologique. Cependant, notre analyse du discours des répondants nous a permis d'identifier des degrés variables au niveau de l'importance attribuée aux différentes dimensions de l'agriculture biologique. Nous approfondirons ce sujet dans le chapitre suivant et nous expliquerons comment les répondants établissent leurs priorités par rapport aux dimensions de l'agriculture biologique et du développement durable.

CHAPITRE VI

CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR AGRICOLE LIBANAIS

Notre observation sur le terrain nous a révélé des pistes d'analyse qui nous permettront, d'expliquer pourquoi les répondants mettent l'emphase sur certains aspects plutôt que d'autre. Ainsi, nous pouvons évaluer l'influence des représentations sur l'application pratique de l'agriculture biologique dans le secteur agricole libanais, et par conséquent, sa contribution au développement durable du secteur en question. Pour cela, nous confronterons nos observations sur le terrain et notre analyse du discours des répondants au concept de l'agriculture biologique et du développement durable. Nous synthétiserons les limites et les avantages de l'agriculture biologique dans le cadre de la conception tripolaire. À cette synthèse nous confronterons et nous expliquerons les représentations des répondants pour les situer au sein du développement durable. L'explication des ces représentations nous permettra de porter un regard critique sur la contribution de l'agriculture biologique au développement durable du secteur agricole libanais. Si le mouvement biologique se dit durable, les pratiques agricoles biologiques doivent tenir compte des tous les aspects environnementaux et socio-économiques que nous avons identifiés dans le chapitre II. Aussi, il doit assurer l'équité et la justice sociale en ne permettant pas la compensation entre les trois pôles environnemental, social et économique.

La définition de l'agriculture biologique de l'IFOAM inclut le principe de l'écologie et le principe de la santé et le principe de précaution. Le premier principe prône une agriculture basée sur l'imitation des cycles naturels, le recyclage et l'efficacité énergétique pour conserver les ressources agricoles. Le deuxième principe touche à la biodiversité en soulignant que la santé des êtres humains est directement liée à la santé de l'écosystème. Ainsi, il faut protéger les organismes vivants du plus complexe au plus simple pour maintenir la santé de l'écosystème. Le troisième principe est la précaution. Celle-ci nous dicte que l'agriculture biologique doit améliorer son efficacité du point de vue de la production agricole, mais pas au détriment de la santé, de l'environnement et du bien-être.

Dans notre exploration des aspects environnementaux les plus importants de l'agriculture biologique, nous avons évalué sa durabilité environnementale par rapport à l'agriculture conventionnelle. En effet, nous avons établi que l'agriculture biologique performe mieux que l'agriculture conventionnelle au niveau de la consommation énergétique, cependant, les résultats montrent qu'une amélioration au niveau de l'émission des gaz à effets de serre par unité produite est nécessaire. Un autre aspect écologique de l'agriculture biologique que nous avons identifié est l'enrichissement de la faune et de la flore, l'augmentation de l'activité microbienne du sol, l'augmentation de la teneur en matière organique et par conséquent, l'augmentation de la fertilité du sol et de sa capacité de rétention d'eau. Ainsi, l'équilibre du sol est rétabli et la consommation en eau est réduite. Néanmoins, ces bénéfices varient selon le degré d'implication du producteur qui devrait prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que, par exemple, le labourage des légumes est fait au bon moment, que les rotations de culture sont adéquates et que le compostage des fumures s'effectue sur des surfaces étanches pour diminuer les risques de lessivage du nitrate. Finalement, l'agriculture biologique doit prendre en compte les effets environnementaux non liés à la production agricole comme l'efficacité énergétique pour le transport des produits alimentaires et la gestion de la flore indigène. Aussi, une planification à long terme est nécessaire pour prévoir et éviter les effets environnementaux de l'expansion des terrains agricoles cultivés biologiquement.

À notre avis, cette conceptualisation environnementale de l'agriculture biologique répond aux exigences du pôle environnemental de la conception tripolaire du développement durable. Tout d'abord, à l'instar du rapport de Brundtland, l'agriculture biologique recommande la modification de la qualité de croissance par son adoption du principe de précaution qui ne permet pas une croissance de la production agricole et de l'efficacité au détriment de l'environnement. Ensuite, elle se présente comme une technique alternative à l'agriculture conventionnelle dans une approche de réorientation des techniques et gestion des risques environnementaux pour la valorisation et l'utilisation optimale des ressources. En effet, l'agriculture biologique se base sur l'utilisation des intrants qui proviennent de la ferme même impliquant un recyclage des intrants et elle est efficace de point de vue de la consommation d'eau. De plus, elle peut être utilisée comme moyen de restauration des sols agricoles et des nappes phréatiques.

Dans les trois corpus, les répondants ont construit la même logique concernant les impacts écologiques négatifs de l'agriculture conventionnelle libanaise et les solutions que l'agriculture biologique peut apporter. La forte association des codes ressources naturelles et produits chimiques agricoles dans les trois corpus nous le confirme (sect. 5.2.3, 5.3.3 et 5.4.3). Ainsi, au niveau de la dimension environnementale, nous avons observé de la part de tous les répondants une emphase prévalant sur les bénéfices de l'agriculture biologique concernant les impacts des produits chimiques agricoles sur les ressources naturelles. En d'autres termes, les répondants soulèvent que l'agriculture biologique est respectueuse de l'environnement parce qu'elle interdit l'usage des produits chimiques agricoles. Ceci protège les sols, les nappes phréatiques, l'air et la biodiversité. Tous les répondants sans exceptions ont évoqué les effets négatifs des produits chimiques agricoles sur la fertilité du sol, les nappes phréatiques, la pollution de l'air et la biodiversité. Ainsi, ils ont omis plusieurs aspects environnementaux dont l'agriculture biologique doit tenir compte. Premièrement, ils n'ont pas évoqué la consommation énergétique ni les émissions de gaz à effet de serre. Sur ce sujet, nous avons vu que l'efficacité énergétique dans les fermes biologiques est supérieure à celle des fermes conventionnelles, tandis qu'au niveau des émissions de gaz à effet de serre les résultats ne sont pas encore concluants (sect. 2.3.).

Deuxièmement, ils n'ont pas mentionné l'enjeu de la consommation en eau, c'est plutôt la qualité de l'eau qui a été évoquée sans référer à l'optimisation potentielle de l'utilisation de cette ressource par l'agriculture biologique. Troisièmement, la conservation de la fertilité du sol a été évoquée par les répondants sans parler de son érosion. Finalement, les aspects environnementaux importants que l'agriculture biologique doit prendre en compte pour améliorer sa performance environnementale n'ont pas été mentionnés par les répondants, soit l'énergie liée au transport des produits agricoles, la conservation des flores indigènes et les impacts environnementaux potentiels liés à l'augmentation des terrains cultivés biologiquement. Le tableau ci-dessous énumère les aspects environnementaux de l'agriculture biologique. Un signe positif apparaîtra près des aspects qui ont été mentionnés par les répondants et un signe négatif près de ceux qui ont été omis.

Tableau 6.1 Aspects environnementaux de l'agriculture biologique dans le discours des répondants

Aspects environnementaux de l'agriculture biologique	Présence ou absence dans le discours des répondants
Consommation énergétique	-
Émission de gaz à effet de serre	-
Enrichissement de la faune et flore	+
Diminution de l'érosion du sol	-
Fertilité du sol	+
Consommation en eau	-
Contamination des nappes phréatiques	+
Augmentation de la surface cultivée biologiquement	-

Nous pouvons expliquer ces omissions par le retour au contexte du secteur agricole libanais que nous avons décrit auparavant (sect. 4.1.4). Les impacts de l'utilisation des produits chimiques au Liban sont devenus alarmants outre le fait que qu'il n'y a aucune mesure sérieuse de la part du gouvernement pour lutter contre ces risques qui menacent les nappes phréatiques, les sols et les êtres humains. Cette urgence, entre autres, a incité les répondants à faire la transition au biologique pour protéger les ressources naturelles des méfaits de

l'agriculture conventionnelle. Dans ce contexte, nous pouvons nous attendre à ce que les répondants mettent l'emphase sur l'aspect intrants dans la dimension environnementale de l'agriculture biologique.

Nous pouvons confirmer notre postulat méthodologique sur les représentations sociales qui soulèvent que celles-ci sont façonnées par le contexte social des individus. Dans notre cas, elle a été façonnée par les urgences écologiques du secteur agricole libanais causées par l'utilisation anarchique des produits chimiques. Davantage, nous avons postulé que ce processus de façonnement est réciproque, en d'autres termes nous pouvons dire que les représentations sociales sont façonnées par le contexte social et inversement. Par conséquent, si les répondants n'évoquent pas dans leurs discours la consommation énergétique, l'émission des gaz à effet de serre, les effets de l'augmentation de la surface cultivée biologiquement, la diminution de l'érosion du sol et les effets écologiques à long terme, nous pouvons conclure qu'ils ne prendront pas en considération ces aspects dans l'application de l'agriculture biologique. Serait-ce le même cas pour la dimension socio-économique de l'agriculture biologique ?

Nous allons retourner aux aspects socio-économiques d'une agriculture biologique qui serait durable selon l'IFOAM (2005) pour rappeler quatre principes. Premièrement, nous parlons du principe de la protection de la santé de plus petit micro-organisme jusqu'à l'être humain. Ce principe dépasse la simple notion de la lutte contre les maladies pour toucher à des sujets comme le bien-être physique, mental, social et écologique. Deuxièmement, l'agriculture biologique doit fournir un bon niveau de vie et contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. À cet effet, il faut tenir compte des coûts environnementaux et sociaux à court et à long termes pour utiliser les ressources naturelles de façon équitable vis-à-vis des générations actuelles et futures. Troisièmement, la précaution et la responsabilité doivent dicter le choix des technologies dans l'agriculture biologique. Évidemment, la science est un outil nécessaire, mais il ne faut pas oublier non plus l'importance de l'expérience pratique et des connaissances locales accumulées. Comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre II, la définition de l'agriculture biologique durable que nous avons adoptée doit répondre aux orientations politiques et aux impératifs stratégiques du rapport de

Brundtland et par conséquent aux deux pôles social et économique de la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable.

Celle-ci perçoit l'économie comme un moyen et c'est dans la même perception que la dimension économique de l'agriculture biologique doit être un moyen d'assurer un meilleur revenu pour les producteurs pour leur permettre de subvenir à ces besoins et de relever les défis environnementaux. Aussi, l'amélioration de l'efficacité au niveau de la production ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et de l'équité sociale. Ceci rappelle les orientations politiques et les impératifs stratégiques recommandés par le rapport Brundtland concernant l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles, la reprise de croissance et la réorientation des techniques et gestion du risque.

Pour revenir aux représentations des aspects socio-économiques de l'agriculture biologique des répondants, nous rappelons qu'ils ont touché aux mêmes aspects. En évoquant ces aspects de l'agriculture biologique, la plupart des répondants ont mis l'accent sur les mêmes aspects. Tout d'abord, comme nous avons déjà vu le code commercialisation est venu en premier rang, en termes de fréquences, dans les trois corpus (sect.5.2.1). À première vue, ceci nous a révélé une représentation purement économique de l'agriculture biologique de la part de tous les répondants. Aussi, la santé a été fortement associée à la commercialisation, dans le sens où il y a une forte demande sur des produits agricoles sains. Cependant, un approfondissement des représentations des répondants nous a permis d'identifier des différences entre les corpus. Celle du corpus *Producteurs* nous révèle une emphase sur la santé, le support technique et le support financier. Pour les producteurs, l'agriculture biologique est un moyen de produire des aliments sains, et par conséquent, elle protège leurs familles et les aide à commercialiser leurs productions agricoles à un meilleur prix. Aussi, ils soulèvent qu'ils doivent participer davantage à l'obtention de la certification biologique parce que la période de transition a diminué la quantité et la qualité de leurs produits. Cependant, les producteurs n'ont pas évoqué les coûts environnementaux ni les aspects comme la sécurité au travail, le bien-être des animaux et l'égalité au niveau des genres.

Les répondants des corpus *Agronomes de Vision Mondiale* et *Experts de Vision Mondiale* sont bien conscients que les producteurs ont besoin d'une structure qui dépasse l'agriculture biologique.

Cependant, dans leurs représentations de l'agriculture biologique nous avons observé les mêmes omissions du corpus *Producteurs*. Comme les producteurs ils ont mis l'emphase sur l'aspect commercialisation de la certification biologique et la production d'aliments sains. Ils ont ainsi omis les mêmes aspects non évoqués par les producteurs, soit la sécurité au travail, le bien-être des animaux, l'égalité au niveau des genres et la mondialisation.

Toutefois, la plupart perçoivent l'agriculture biologique comme un moyen pour améliorer le niveau du revenu et de la santé des acteurs impliqués. Les producteurs ont surtout mis l'emphase sur les risques au niveau de la santé qui touchent leurs familles et la commercialisation de leurs produits. Aussi, ils ont soulevé que leur transition au biologique doit améliorer leurs conditions socio-économiques sinon ils ne pourront pas continuer jusqu'à l'obtention de la certification biologique. Les experts et les agronomes de Vision Mondiale, connaissant bien les conditions socio-économiques des producteurs, ont construit des représentations socio-économiques plus larges que celles des producteurs. Ils savent que l'agriculture biologique est un outil parmi d'autres pour améliorer la situation des producteurs. Donc, pour eux, l'agriculture biologique n'est pas la solution à tous les problèmes socio-économiques. Les producteurs doivent être encadrés à tous les niveaux pour pouvoir effectuer la transition au biologique, notamment, ils doivent être organisés en coopérative, soutenue techniquement et financièrement, formée sur les techniques agricoles biologiques et protégée par le gouvernement.

Donc, malgré leur approche plus globale au niveau socio-économique qu'au niveau écologique, les répondants ne tiendront pas compte dans leur application de l'agriculture biologique des aspects socio-économiques qu'ils ont omis dans leurs discours sur cette dernière. Nous pouvons expliquer ces omissions par le contexte socio-économique difficile des producteurs. Ces derniers travaillent dans un secteur agricole non rentable, par conséquent, leur travail agricole ne leur permet pas de subvenir aux besoins de leurs familles. Cela est le souci principal des producteurs et il est aussi le problème majeur que Vision Mondiale veut résoudre. Ainsi, les aspects socio-économiques de l'agriculture biologique retenus par les répondants sont les problèmes urgents, soit le revenu des producteurs, le support technique et financier, la commercialisation des produits agricoles et la santé.

Maintenant que nous avons identifié les aspects socio-économiques et environnementaux qui seraient pris en compte par les répondants nous évaluerons la contribution de l'agriculture biologique au développement durable du secteur agricole libanais. Nous pouvons apporter des recommandations qui rendraient le biologique au Liban un outil plus efficace de développement durable. À partir de ces recommandations, nous porterons un regard critique sur la contribution de l'agriculture biologique au développement durable des pays du Sud. Est-elle vraiment un outil qui permet à ces pays de se développer de façon durable ou recrée-t-elle les relations inégales de pouvoir entre le Nord et le Sud ?

En récapitulant la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable, nous trouvons qu'un développement dit durable doit être à l'intersection des trois dimensions sociale, économique et environnementale et ne doit pas permettre une compensation entre celles-ci. Cette conception a été mise de l'avant dans l'emphase du rapport Brundtland sur l'idée de l'équité et dans ses recommandations concernant les orientations politiques et les impératifs stratégiques du développement durable. Ainsi, si nous évaluons l'agriculture biologique dans le cadre du concept de développement durable, nous trouvons que théoriquement celle-ci répond aux exigences de ces derniers, tant du point de vue de prise en compte des dimensions socio-économiques et environnementales que du point de vue d'équité et de non-compensation entre les dimensions. Cependant, nous confirmons ici les critiques touchant à l'application pratique de l'agriculture biologique. Dans le chap. 2, nous avons identifié les avantages socio-économiques et écologiques de l'agriculture biologique, mais, aussi plusieurs points faibles dont la prise en considération est nécessaire dans un cadre de développement durable.

L'agriculture biologique doit développer de nouvelles techniques pour relever plusieurs défis écologiques. Le défi majeur serait de réduire son émission de gaz à effets de serre par unité produite et de prévoir les effets environnementaux liés à l'augmentation nécessaire des surfaces agricoles cultivées biologiquement pour assurer la sécurité alimentaire des pays développés et des pays en développement. Le second défi serait de prendre en considération les effets environnementaux non liés directement à la production agricole comme le transport des produits agricoles et la gestion de la flore indigène. Dans le même sens, si la transition au biologique, au Liban, se concentre uniquement sur les aspects environnementaux liés à

L'utilisation des produits chimiques elle ne peut pas répondre à la dimension écologique du développement durable. Les acteurs dans le secteur biologique libanais doivent avoir une approche plus globale de l'environnement pour, tout d'abord, couvrir tous ses aspects ci-dessus et compléter l'approche d'urgence à court terme par l'approche de précaution et de planification à long terme. Pour cela, la prise en compte des aspects écologiques comme la consommation énergétique, la consommation de l'eau, les gaz à effets de serre, les effets environnementaux de l'augmentation des surfaces agricoles biologiques et des activités hors fermes, et la gestion de la flore indigène est nécessaire. Aussi, elle doit s'accompagner d'une sensibilisation du producteur biologique dont les activités agricoles sur le terrain détermineront en fin de compte la contribution de l'agriculture biologique à la protection de l'environnement. Pour ce faire, le producteur doit aussi avoir accès à toutes les innovations technologiques dans le domaine biologique en termes d'intrants, de technique de recyclage, de semis et d'irrigation. Ainsi, l'agriculture biologique contribuera mieux à la préservation des ressources naturelles au Liban.

Concernant les défis socio-économiques, l'application pratique de l'agriculture biologique dans les pays en développement nous révèle beaucoup de lacunes. Comme nous l'avons identifié dans le chapitre II, les avantages socio-économiques de l'agriculture biologique sont nombreux, cependant, le problème majeur dans les pays du Sud demeure au niveau de l'obtention de la certification biologique. Plusieurs obstacles empêchent les producteurs du Sud d'obtenir la certification biologique : les coûts économiques liés à la période de transition et à l'obtention de la certification, l'absence du support technique et financier adéquat, la maîtrise de la technique agricole biologique, la disponibilité des intrants biologiques et les lourdes tâches administratives liées au processus de certification. Il est inévitable de dire que, malgré tous les bénéfices de la conversion au biologique, les pays Sud ne pourront pas bénéficier de la certification biologique si, au départ, ils ne peuvent pas l'obtenir. Pour prétendre prendre en considération les aspects socio-économiques et l'idée de l'équité vis-à-vis des pays du Sud, le mouvement biologique doit apporter des améliorations à ce niveau.

Plusieurs solutions existent, entre autres, la coopération avec le mouvement du commerce équitable, l'agriculture supportée par la communauté, les certifications d'origines et la pression sur le gouvernement et le secteur privé. Au sein des conditions socio-économiques du secteur agricole libanais, les producteurs libanais ne pourraient pas faire la transition au biologique et obtenir la certification sans le soutien technique et financier de Vision Mondiale. D'ailleurs, malgré le support de Vision Mondiale, la plupart des producteurs que nous avons rencontrés se demandent s'ils seraient capables de survivre à la transition. La situation socio-économique des producteurs libanais est difficile et il nous semble qu'elle est le facteur déterminant de la transition à l'agriculture biologique. À ce sujet, il est pertinent de se questionner sur la compensation entre les trois pôles de la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable.

La hiérarchisation dans la conception tripolaire de développement durable que nous avons retenue ne permet pas une compensation entre les trois pôles. Dans le cas des producteurs de la coopérative, la dimension socio-économique est plus importante que la dimension environnementale. L'apparition du code *Commercialisation* au premier rang et les associations des répondants que nous avons identifiés nous montrent que la plupart des acteurs, malgré leur volonté de protéger l'environnement, trouvent que la dimension socio-économique est dominante, en d'autres termes, ils savent que la résolution des problèmes socio-économiques est primordiale pour la survie des producteurs. Cette représentation de la part des répondants nous permet de dire que l'équilibre entre les trois pôles du développement durable est très instable. Donc, une compensation au détriment de l'environnement pourrait s'effectuer dans le cas où les conditions socio-économiques des producteurs ne s'améliorent pas ou pire encore se détériorent. Comme nous l'avons vu dans le chapitre I, le rapport de Brundtland est bien conscient que la reprise de la croissance est essentielle parce que la pauvreté augmente intensifie les pressions qu'exercent les communautés sur l'environnement.

Cela dit, nous pouvons mettre en question la capacité de l'agriculture biologique à contribuer au développement durable du secteur agricole libanais parce qu'elle recrée le cercle vicieux suivant : la certification biologique améliore les conditions socio-économiques des producteurs du Sud tout en tenant compte de la dimension environnementale, mais, sans des conditions socio-économiques de départ favorable l'obtention de celle-ci est presque impossible. Nous voyons ici la recréation des relations inégales de pouvoir en faveur du Nord dont les conditions socio-économiques sont meilleures. En d'autres termes, le Nord prétend fournir au Sud un moyen qui lui permettra d'améliorer les conditions socio-économiques des producteurs, mais, paradoxalement, les règles du jeu qui sont imposées – coûts liés à la période de transition et à l'obtention de la certification et les tâches administratives - rendent ce moyen inaccessible pour les pays du Sud où les conditions socio-économiques ne sont pas favorables.

Tout au long du mémoire, nous avons confronté l'agriculture biologique à la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable. Nous trouvons cette conception en rupture avec la conception occidentale du développement infini et nous avons investigué sur le terrain si l'agriculture biologique rompt aussi avec ce dernier, et par conséquent, elle répond aux exigences de la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable. Nous rappelons ici notre question de recherche principale et nos sous-questions :

Question de recherche principale : La pratique de l'agriculture biologique au Liban contribue-t-elle au développement durable compris selon sa conception tripolaire hiérarchisée?

Sous-question 1 : La pratique de l'agriculture biologique au Liban respecte-t-elle la dimension écologique du développement durable où l'environnement est envisagé comme une condition au développement?

Sous-question 2 : La pratique de l'agriculture biologique au Liban respecte-t-elle les dimensions socio-économique du développement durable où l'économie est considérée comme un outil et le social comme condition, objectif et moyen?

Sous-question 3 : Pratiquement, au sein du secteur agricole libanais, l'agriculture biologique permet-elle une non-compensation entre les trois pôles du développement durable ?

Pour répondre aux trois sous-questions, nous rappelons qu'au niveau environnemental les acteurs de la Biocoop devront élargir leur perception de l'environnement pour englober des aspects comme le réchauffement climatique, la consommation de l'eau et de l'énergie, les effets environnementaux non liés à la production agricole et les effets à court et long terme de l'expansion de la surface agricole cultivée biologiquement. Au niveau socio-économique, les acteurs doivent ajouter des aspects comme le bien-être animal, l'égalité des genres et la sécurité au travail. Cependant, comme nous l'avons vu la dimension socio-économique domine la dimension environnementale, par conséquent, il est nécessaire de rétablir l'équilibre entre ces deux avant de penser à répondre à tous les aspects environnementaux d'une agriculture durable. Ainsi, nous trouvons que l'agriculture biologique comporte dans les exigences qu'elles imposent des barrières à l'accès des produits agricoles des pays développés, et par conséquent, elle est incapable de rétablir l'équilibre entre les trois pôles du développement durable. Non plus, elle ne peut pas contribuer à rendre égalitaires les relations commerciales entre le Nord et le Sud, au contraire elle consacre cette inégalité dans les échanges commerciaux.

CONCLUSION

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Dans cette recherche nous avons démontré que l'agriculture biologique, du point de vue pratique, ne contribue pas au développement durable (conception tripolaire hiérarchisée) du secteur agricole libanais. Nous avons identifié jusqu'à quel point les acteurs impliqués dans la transition au biologique au Liban vont prendre en considération tous les pôles de la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable sans permettre une compensation entre ceux-ci. Tout d'abord, plusieurs aspects écologiques et socio-économiques de l'agriculture biologique ne sont pas apparus dans le discours des répondants et, par conséquent, ils ne les prendront pas en considération dans la transition au biologique. En effet, les problèmes socio-économiques doivent être résolus parce que, dans le cas contraire, ils prendront toujours le premier rang en termes de priorité devant les aspects écologiques. Donc, si la certification biologique, dont l'objectif est d'améliorer le niveau de vie des producteurs du Sud, est marquée par une reconstruction des relations de pouvoir en faveur du Nord, il est tout à fait pertinent de se questionner sur l'application du concept du développement durable dans les pays en développement. Avant d'aborder ce questionnement qui constituera une ouverture potentielle à l'approche du développement des pays du Sud, nous allons rappeler le cheminement qui nous a incités à poser cette question.

À la recherche d'une approche critique du développement des pays du Sud, nous avons retenu un concept de développement en rupture avec l'idée de la croissance économique infinie du concept de développement occidentale. Dans cette quête, nous nous sommes concentrés sur les problèmes que la généralisation au niveau de la planète de la croissance économique infinie a engendrés dans les pays du Sud. Ainsi, la conception tripolaire hiérarchisée du développement durable est en rupture avec l'idéologie de la croissance purement économique parce qu'elle prend en considération non seulement les aspects économiques du développement, mais aussi ses aspects sociaux et environnementaux.

De plus, elle ne permet pas une compensation entre les différents aspects. Nous trouvons que cette conceptualisation du développement peut éviter les erreurs et les problèmes de la croissance économique infinie dans les pays du Sud. Cette rupture a été expliquée tout au long du chap. 1 où nous avons dressé le cadre théorique au sein duquel nous voulons évaluer la contribution de l'agriculture biologique au développement durable des pays en développement.

Dans le chap. 2, dans une perspective de développement durable, nous avons effectué une approche de l'agriculture biologique pour évaluer sa contribution au développement durable, en général, et à celui des pays du Sud en particulier. Cette dernière théoriquement nous a semblé un outil efficace de développement durable, mais du point de vue de l'application pratique, nous avons identifié dans la littérature plusieurs lacunes. Du point de vue de l'environnement, malgré une performance écologique plus ou moins supérieure à celle de l'agriculture conventionnelle, nous avons identifié plusieurs aspects dont l'agriculture biologique doit tenir compte pour devenir plus respectueuse de l'environnement : l'émission de gaz à effet de serre, l'expansion des surfaces agricoles biologiques et les effets écologiques non liés à la production agricole. En ce qui concerne la dimension socio-économique, nous avons trouvé plusieurs lacunes dans la contribution de l'agriculture biologique à l'amélioration des conditions socio-économiques des producteurs du Sud. Ces lacunes sont en relation avec un point de départ essentiel soit l'obtention de la certification qui est un grand défi pour les producteurs du Sud. Dans le cas où ils n'arriveront pas à le relever, il serait impossible pour eux de bénéficier des avantages socio-économiques ou des avantages écologiques.

En nous basant sur ce cadre théorique, nous avons développé une méthodologie à deux niveaux : étude de cas et analyse de contenu thématique. L'observation-participante au sein de l'organisation gouvernementale Vision Mondiale et au sein de la Biocoop nous a permis de comprendre le contexte social dans lequel évoluent les acteurs que nous avons rencontrés. Ainsi, nous avons identifié plusieurs pistes d'analyse qui nous ont aidé à expliquer les représentations des acteurs qui ont été dégagées comme suite à l'analyse de leurs discours sur l'agriculture biologique.

Notre analyse nous a révélé quels sont les aspects environnementaux et les aspects socio-économiques que les répondants évoquent ou omettent dans leurs discours. Ainsi, nous avons pu identifier si les répondants vont tenir compte de tous les aspects environnementaux et socio-économiques de l'agriculture biologique. Sur le plan environnemental, nous avons conclu que pour répondre aux exigences du développement durable, les répondants doivent élargir leur perception de la dimension environnementale de l'agriculture biologique. Ils doivent passer d'une vision d'urgence qui associe la dimension environnementale à l'utilisation des produits chimiques agricoles à une vision plus large de court et de long terme. Les répondants ont une perception de la dimension socio-économique plus large que leur perception de la dimension environnementale, cependant, ils devraient inclure des aspects comme le bien-être animal et l'égalité entre les genres. Pour expliquer ces représentations, nous nous sommes basé sur notre compréhension du contexte social des répondants. Dans le secteur agricole libanais aucune mesure n'est prise pour la lutte contre l'utilisation anarchique des produits chimiques et pour remédier à la non-rentabilité économique des entreprises agricoles.

Cependant, ce sont des problèmes dont la résolution est urgente pour améliorer le niveau de vie des producteurs. Pour cela, il est normal de chercher des solutions immédiates à ces problèmes. Aussi, il est compréhensible que les répondants perçoivent uniquement dans l'agriculture biologique une solution à ces problèmes urgents. De plus, si les conditions socio-économiques continuent à se détériorer nous pouvons conclure qu'une compensation de la part des acteurs entre les différents pôles du développement durable pourrait devenir inévitable. À Cet effet, il est pertinent de revisiter la région du Sud du Liban dévastée, en été 2006, par l'offensive Israélienne pour voir quelle est la situation des producteurs dans ces régions. Continuent-ils à effectuer la transition au biologique ?

Pour Partant (1982 : 56), il est absurde de croire qu'on peut et qu'on doit aider les pays en voie développement à se développer. Il argue que « le pouvoir technique, politique et économique du monde occidental lui a permis d'imposer la notion de développement prédéterminé au niveau de la planète » et de cette manière l'occident à fausser les conditions et les possibilités d'évolution de toutes les sociétés. Pour lui, le développement durable ne se classe pas au dehors de cette idéologie. Ainsi, si un mouvement comme le mouvement biologique naît d'une volonté de répondre au développement durable des pays du Nord et des pays du Sud, contribue à reconstituer les rapports de force inégale Nord/Sud que serait-il des autres initiatives de développement entreprises, au nom du développement durable, par les gouvernements des pays développés en termes d'aide au développement et d'aide humanitaire ?

APPENDICE A

GRILLE DE COLLECTE DE DONNÉES POUR LES MONOGRAPHIES DE
COOPÉRATIVES DE PRODUCTION**Agriculture Biologique comme outil de développement durable au Liban**

Note : Cette grille de collecte de donnée s'applique autant aux coopératives de production qu'à celles de la distribution et mutatis mutandis du réseau commercial. Les catégories proposées dans les ouvrages précédents ont été réorganisées en cinq catégories de façon à tenir compte des spécificités de l'agriculture biologique :

1. Profil de l'entreprise et présentation des principaux acteurs
2. Activité économique comme innovation (conditions d'émergence, contenu, processus et résultats)
3. Organisation interne (relation de travail et organisation du travail)
4. Insertion dans les réseaux externes
5. Intégration des principes de l'agriculture biologique et insertion au sein du marché biologique
6. Environnement
7. Résultats et impacts
8. Pistes d'avenir des entreprises par les acteurs eux-mêmes

1. PROFIL DE L'ENTREPRISE ET PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ACTEURS

La consultation de documents (brochure publicitaire, rapport annuels, organigramme, convention de travail, autres études) et l'organisation de cette information permettra de dresser le portrait général de la coopérative. Ce portrait pourra être complété par la réalisation d'entrevues :

- 1.1. Identification de l'entreprise
 - Historique
 - Nature de l'entreprise (Type ethnique ? Type familial ? Type anonyme ? Reliée à un parti politique etc. ?)
 - Type d'activité (production et produits, distribution et produits)
 - Situation dans le marché et la concurrence
 - Données économiques (états financiers, investissements, rentabilité)
 - Description de la coopérative (bâtiments, équipements, technologie, capacité de production ou de distribution/vente, énergie, étapes de la production ou de la distribution)
 - Part de la production dirigée vers le marché biologique
 - Certification (sur activité totale ou partielle, nom de l'organisme)

- 1.2. Gouvernance et gestion de la coopérative
 - Identification des dirigeants, administrateurs ou gestionnaires

- 1.3. Producteurs / travailleurs de la coopérative
 - Nombre, évolution de l'emploi en rapport avec l'activité
 - Statuts (membres et employés, employés seulement, etc.)
 - Sous-traitance

- 1.4. Représentation des producteurs / travailleurs
 - Syndicat ou autre forme de représentation auprès de la direction
 - Sécurité d'emplois (contrat d'achat : termes, durée, clauses, etc.)

- 1.5. Insertion dans la communauté
 - Relation avec les réseaux familiaux
 - Position dans la communauté
 -

2. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE COMME innovation (conditions d'émergence, contenu, processus et résultats)

2.1. Histoire, émergence, création et origine de la coopérative

Quelles sont les conditions (ou les facteurs) qui ont entraîné ou permis la création ou la formation de la coopérative :

- Conditions économiques : situation préalable des travailleurs du milieu, création d'emploi, conditions de travail préexistantes, aide extérieure (gouvernement, ONG, autre coopérative, syndicat local...)
- Conditions sociales : leadership mobilisateur, « être maîtres chez nous », pressions du milieu, positions des acteurs sociaux (les pour et les contre) et des leaders du milieu (curé ou autre chef spirituel, maire de la localité, « élites » locales), les principaux arguments lors des discussions, les débats...
- Conditions environnementales : pollution, sécurité alimentaires, certification,
- Pourquoi une coopérative plutôt qu'une autre forme d'entreprise et pourquoi l'agriculture biologique?

2.2. S'il y a eu des changements importants dans la situation des producteurs depuis la fondation, les quels?

- Les principaux changements :

- Technologiques (agriculture bio)
- Organisationnels et relativement aux conditions de travail
 - Répartition et coordination du travail
 - Contrôle de qualité
 - Implication des producteurs dans les décisions
 - Santé et sécurité
- Statuts et rôles des producteurs
 - Perceptions de leur participation à un mouvement
- Relations de travail : syndicalisation, négociation collective, conflit ou concertation...
- Gestion économique et financière
- Rapports au milieu
- Réinvestissement dans la communauté

2.3 Conditions d'émergence ou origine de l'innovation (des changements)

- Facteurs engendrant le changement (faible productivité, problèmes de financement, concurrence, changement de la demande)
- Élément déclencheur (baisse du prix du produit sur le marché, nouvelles contraintes environnementales, nouveau leader, retrait de l'État, rôle de l'organisation au Nord)
- Analyses et positions des acteurs sociaux du milieu de travail à l'égard du changement (débat qui ont eu lieu)

2.4 Le processus de l'innovation (conception, modalités d'introduction et suivi de l'innovation)

- initiateur, processus de décision, conception de l'innovation
- Information des producteurs
- Introduction unilatérale ou conjointe
- Négociations, consultation, séance d'information
- Acceptation des changements et implication maximale des travailleurs en vue de la réalisation des changements ou résistance.
- Si résistance, nature du compromis.
- Suivi de l'innovation

2.3. Évolution du changement

- Phases d'évolution du changement
- Comparaison du projet initial à ce qui est observé ponctuellement
- Durabilité (escomptée) du changement

3. organisation interne (relation de travail et organisation du travail)

L'analyse de la convention collective (ou autre forme d'entente) ainsi que des observations prolongées du travail des producteurs permettent principalement d'obtenir les informations ci-dessous. Dans un second temps, des entrevues permettront de préciser certains points.

3.1. Forme d'entreprise : coopérative ou autre

3.2. Relations de travail et gestion des ressources humaines

- Rémunération
- Horaire de travail
- Bénéfices marginaux
- Statuts d'emploi
- Sous-traitance
- Sécurité d'emploi
- Droits de gérance et participation syndicale (ou autre)
- Évolution des relations de travail : conflictuelle, concertation, coopération.

3.3. Organisation du travail

- Description du système de production ou de distribution
- Productivité, qualité et fiabilité
- Répartition du travail
- Modes de coordination des travailleurs et hiérarchie
- Qualification du travail
- Formation
- Conditions de travail
- Santé et sécurité
- Charges de travail

4. INSERTION DANS LES RÉSEAUX EXTERNES

- 4.1. Relations avec les autres entreprises locales (production ou distribution selon le cas)
- 4.2. Relations avec le réseau financier (banques, prêteurs, agences gouvernementales, coopérative centrale ou fédération)
- 4.3. Relations avec les ONG
- 4.4. Relations avec le milieu
- 4.5. Relations avec les gouvernements (financement, autres formes de support ou de blocage)

5. INTÉGRATION DES PRINCIPES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET INSERTION AU SEIN DU MARCHÉ BIOLOGIQUE

- 5.1. Connaissance des principes de l'agriculture biologique de la direction, des employés et des producteurs
- 5.2. Interprétation, perception, application concrète
 - Pratiques agricoles
 - Période de transition
 - Organisations de certifications
 - Valeur ajoutée biologique
 - Maîtrise de la technique

6. Environnement

- Rapport de la coopérative à l'environnement
- Rapport des producteurs avec l'environnement
- Principaux problèmes environnementaux
- Protection de l'environnement
- Promotion de la protection de l'environnement
- Mesures prises pour la protection de l'environnement
- Changements dans la perception environnementale au niveau des producteurs
- Changements au niveau de la protection de l'environnement

7. LES RÉSULTATS ET LES IMPACTS

- Impacts sur le produit, la qualité de vie et les conditions des producteurs
- Impacts sur la productivité de la coopérative
- Impacts dans la communauté
- Impacts sur les membres à titre individuel et sur leur famille
- Impacts sur l'association au niveau local
- Impacts sur l'environnement social, culturel, politique et économique
- Impact sur l'environnement
- Résultats concrets versus ceux qui étaient escomptés
- Évolution du changement
 - Phases d'évolution du changement
 - Comparaison du projet initial à ce qui est observé ponctuellement
 - Durabilité (escomptée) du changement

8. PISTES D'AVENIR DES ENTREPRISES PAR LES ACTEURS EUX-MÊMES

Cette section a pour objectifs de mieux connaître quelles sont les visées de l'organisation, de ses dirigeants. Comment voient-ils se profiler leur avenir, leur développement. Quelles sont les contraintes, les opportunités.

- 8.1. Contexte se dessinant favorable ou défavorable
- 8.2. Réussites et menaces futures pour l'avenir de l'entreprise

BIBLIOGRAPHIE

- Atkinson, Paul. 1992. *Understanding ethnographic Texts*. Newbury Park (CA): Sage Publications, 58 p.
- Commission Mondiale sur l'environnement et le Développement (CMED). 1988. *Notre avenir à tous* (Rapport Brundtland). Montréal (Qué.) : Éditions du Fleuve, 432 p.
- Bonny, S. 1993. «Is agriculture using more and more energy? A French case study». *Agricultural systems*, vol. 43, p. 51–66.
- Bteich, Marie Reine. 2002. «Towards a strategy for organic agriculture development in Lebanon ». Thèse de Maîtrise, Bari (Italie), Istituto Agronomico Mediterraneo di Bari, 137 p.
- Bartram, Hannah et Perkins, Allan. 2003. «The biodiversity benefits of Organic Farming». In OECD (éd.) *Organic Agriculture: Sustainability, Markets and Policies*, p. 77-96. Wallingford, (Royaume-Unis) : CABI Publishing.
- Cleveland, C. J. 1995. «The direct and indirect use of fossil fuels and electricity in USA agriculture, 1910–1990». *Agriculture, ecosystems and environment*, vol. 55, no 2, p. 111–121.
- Club of Rome, The. Site Internet: <http://www.clubofrome.org/>
- Chassande, Pierre. 2002. *Développement Durable. Pourquoi ? Comment ?*. Aix-en-Provence (France) : Éditions Édisud. 192 p.
- Commins, Ken et Ong Kung Wai. 2002. «Regulations of imports into major markets». In *Conference on international harmonization and equivalence in organic agriculture*, Conference IFOAM sur Organic Guarantee Systems (Nuremberg - Allemagne, 18-19 Février 2002).
- Department of the environment, food and rural affairs [DEFRA]. 2002. *Economic evaluation of the organic farming scheme*. Rapport préparé par Centre for rural economic research, department of land economy, University of Cambridge, Royaume-Unis.

- Durkheim, Emile. 1895. *Rules of Sociological Method*. New York : Free Press (1982), 272 p.
- Edwards-Jones, G. et O. Howells. 2001. «The origin and hazard of inputs to crop protection in organic farming systems: are they sustainable?». *Agricultural Systems*, vol. 67, p. 31-47.
- Emerson, Robert, Rachel Fretz et Linda Shaw. 1995. *Writing ethnographic fieldnotes*. Chicago : The University of Chicago Press, 272 p.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). 2002. *Organic agriculture and sustainable agriculture and rural development*. En ligne: www.fao.org/organicag/doc/oa_sard.htm.
- FAO/WHO. 2001. *Codex alimentarius, organically produced foods*. In Séries de documents: Codex Alimentarius - Joint FAO/WHO. Rome.
- Geertz, C. 1973. «Thick description: toward and interpretive theory of Culture». In *The interpretation of culture*, p. 3-30. New York: Basic Books.
- Grawitz, Madelaine. 1993. *Méthodes des sciences sociales*. Paris : Dalloz, 870 p.
- Goodland, Robert. 1995. «The concept of sustainability». *Ecodecision*, vol. 15 (hiver), p. 30-32.
- Gendron, Corinne et Jean-Pierre Revérêt. 2000. «Le développement durable». *Économies et sociétés : Série F développement*, no 37, p. 111-124.
- Gendron, Corinne. 2004. *La gestion environnementale et la norme ISO 14001*. Montréal (Qué.): Les Presses de l'Université de Montréal, 392 p.
- Haas, G., F. Wetterich et U. Köpke. 2001. «Comparing intensive, extensified and organic grassland farming in southern Germany by process life cycle assessment». *Agriculture, ecosystems and environment*, vol. 83, no 1, p. 43-53.
- Haring, A., S. Dabbert, F. Offerman et H. Nieberg. 2001. *Benefits of Organic Farming for Society*. Présenté à The European Conference – Organic Food and Farming, 10-11 Mai 2001, Copenhague (Danemark).

- Huberman, A. M. et Miles, Matthew B. 1991. *Analyse des données qualitatives : recueil de nouvelles méthodes*. Montréal : Éditions du Renouveau pédagogique ; Bruxelles : De Boeck-Wesmael, 480 p.
- Offermann Frank et Hiltrud Nieberg. 2000. «Economic performance of organic farms in europe». In *Organic farming in europe: economics and Policy – volume 5*. Stuttgart (Allemagne) : University of Hohenheim, 198 p.
- International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM). *Principles of organic agriculture*. En ligne: http://www.ifoam.org/organic_facts/principles/pdfs/IFOAM_FS_Principles_forWebsite.pdf
- Jodelet, Denise. 1989. «Représentations sociales : un domaine en expansion». In *Les représentations sociales*, p. 31-61. Paris : Presses universitaires de France.
- Kindall, Henery et David Pimentel. 1994. «Constraints on the expansion of the global food supply». *Ambio*, vol. 23, no 3, p. 198–205.
- Klepper, R., W. Lockeretz, B. Commoner, M. Gertler, S. Fast, D. O’Leary et R.
- Kenny, L. 2002. « Development of organic agriculture in Lebanon». Workshop on organic agriculture. (Beyrouth, Liban 17-18 Juin 2002).
- Kytzia, S., M. Faist et P. Baccini. 2004. «Economically extended MFA: a material flow approach for a better understanding of food production chain». *Journal of cleaner production*, vol. 12, p. 877–889.
- Latouche, Serge. 1994. «Développement durable : Un concept ALIBI. Main invisible et mainmise sur la nature». *Revue tiers monde*, vol. 35, no 137 (Janvier-Mars 1994).
- Laperrière, Anne. 1997. «La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec les autres approches apparentées». In *la recherche qualitative. Enjeux Épistémologiques et méthodologique*, sous la dir. de Jean Poupard, Jean-Pierre Deslauriers, Lionel Groulx, Anne Laperrière, Robert Mayer et Alvaro Pires, p. 309-332. Montréal (Qué.) : Gaëtan Morin Éditeur.
- Legg, Wilfrid et Gérard Viatte. 2001. «Farming Systems for Sustainable Agriculture». *OECD observer*, no 226/227 été 2001 (13 Juillet 2001).

- Mäder Paul, Andreas Fliebach, David Dubois, Lucie Gunst, Padruot Fried et Urs Niggli. 2002. «Soil fertility and biodiversity in organic farming». *Science Magazine*, vol. 296, no 5573 (31 Mai), p. 1694-1697.
- Offermann, F. et H. Nieberg. 2000. *Profitability of organic farming in Europe*. Présenté à The Agricultural Economics Society Annual Conference, 14-17 Avril 2000, Manchester (Royaume-Unis).
- Office Des Publications Officielles Des Communautés Européennes (OPOCE). 1991. *Règlement (CEE) No 2092/91 du conseil du 24 juin 1991 concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires*. Luxembourg : Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 97p.
- OECD. 2001. *Environmental indicators for agriculture volume 3 - methods and results – executive summary*. Paris : OECD Publications. (<http://www.oecd.org/dataoecd/0/9/1916629.pdf>)
- OECD. 2001. *Adoption of Technologies for Sustainable Farming Systems - Wageningen Workshop Proceedings*. Paris : OECD Publications. (<http://www.oecd.org/dataoecd/40/26/2739771.pdf>)
- Partant, François. 1982. *La fin du développement, naissance d'une alternative ?* Arles (France) : Actes Sud, 256 p.
- Pinstrup-Andersen. 2002. *Towards a sustainable global food system : What will it take?*. Présenté à The annual John Pesek Colloquium in Sustainable Agriculture 26-27 Mars 2002. Iowa State University (Etats-Unis).
- Richardson, Laurel. 1990a. «Narrative and sociology». *Journal of contemporary ethnography*, vol. 19, no 1 (Avril 1990), p. 116-135.
- Richardson, Laurel. 1990b. *Writing strategies: Reaching diverse audiences*. Thousand Oaks (Californie): Sage Press. , 72 p.
- Refsgaard, K., N. Halberg et E. S. Kristensen. 1998. «Energy utilization in crop and dairy production in organic and conventional livestock production systems». *Agricultural systems*, vol. 57, no 4, p. 559-630.

- Rist, Gilbert. 2002. *The history of development : from western origins to global faith*. New York : Zed Books, 286 p.
- Schroll, Henning. 1994. «Energy-flow and ecological sustainability in Danish agriculture». *Agriculture ecosystems and environment*, vol. 51, p. 301–310.
- Sabourin, Conrad. 1994. *Quantitative and statistical linguistics: frequencies of characters, phonemes, words, grammatical categories, syntactic structures, lexical richness*. Montréal : Infolingua, 507.
- Savoie-Zajc, Lorraine. 1997. «L’entrevue semi-dirigée». In *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données, 3^e édition*, sous la dir. de B. Gauthier, p. 293-316. Sainte-foy (Qué.) : Presses de l'Université du Québec.
- Stolze Matthias, Annette Piorr, Anna Häring et Stephan Dabbert. 2000. «The environmental impacts of organic farming in Europe». In *Organic farming in Europe: Economics and policy, volume 6*. Stuttgart (Allemagne) : University of Hohenheim. 143 p.
- Scialabba, Nadia El-Hage et Caroline Hattam. 2002. «Certified organic agriculture – situation and outlook». Chap. In *Organic agriculture, environment and food security. Environment and natural resources series no. 4*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO).
- Trewavas, Anthony. 2001. «Urban myths of organic farming». *Nature*, vol. 410, no 22 (Mars 2001), p. 409-410.
- Twarog, Sophia et René Vossenaar. 2002. «Obstacles facing developing country exports of organic products to developed country markets». In *International harmonisation and equivalence in organic agriculture, conference on organic guarantee systems*. (Nuremberg - Allemagne, 18-19 Février 2002) IFOAM/FAO/UNCTAD.
- Vaillancourt, Jean-Guy. 1995. «Penser et concrétiser le développement durable». *Ecodécision*, vol. 15 (hiver), p. 24-29.
- Vergès, Pierre. 1989. «Représentations sociales de l'économie : une forme de connaissance». In *Les représentations sociale*, sous la dir. de D. Jodelet, p. 387-405. Paris : Presses Universitaires de France.

- Willer, Helga et Minou Youssefi. 2005. *The world of organic agriculture 2005: Statistics and emerging trends, 7th revised edition*. Bonn, (Allemagne) : IFOAM Publications
- Wynen, Els. 1992. *Conversion to organic agriculture in australia: Problems and possibilities in the cereal-livestock industry*. En ligne: www.elspl.com.au/abstracts/CONVERSION.HTM.
- Wynen, Els. 2000. Bio-dynamic and conventional irrigated dairy farming in australia: An economic analysis, *agribusiness perspectives*. En ligne: www.agribusiness.asn.au/Review/Perspectives/2002/Wynen.htm
- Wood Richard, Manfred Lenzen, Christopher Dey et Sven Lundie. 2006. «A comparative study of some environmental impacts of conventional and organic farming in Australia». *Agricultural systems*, vol. 89, no 2-3 (Septembre 2006), p. 324-348.
- World Vision. 2003. *Transformational Development – Core Documents*. World Vision's International Partnership Office. Monrovia (CA).
- World vision 2007. Site Web : <http://www.worldvision.org/>
- Yin, Robert K. 1983. *Case studies and organizational innovation: strengthening the connection*. Washington, D.C. : Cosmos Corporation, 76 p.